

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

SOMMAIRE

LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Présentation de l'ADSEAM - 5

LES RAPPORTS GÉNÉRAL ASSOCIATIF

1. Le rapport moral du Président - 12
2. Les instances associatives - 13
3. Vie associative - 15
4. La Direction Générale - 16

LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE - 27

1.1 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA JEUNESSE

SERVICES HÉBERGEMENTS - 30

- Centre d'Activité Scolaires et d'Insertion Professionnelle (CASIP) - 36
- Service d'éducation en milieu ouvert (SEMO) - 39
- Familles d'Accueil Spécialisées (FAS) - 44
- Maison d'enfants à caractère social (MECS) - 47

1.2 SERVICES EN MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) - 50
- Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R) - 65
- Médiation Familiale - 74
- Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (MJIE) - 80
- Espace Rencontre parents enfants - 87

PÔLE INSERTION - 95

- CHRS Le Cap & Le Prépont - 101
- CHRS Cherbourg - 103
- CHRS Le Prépont Coutances - 111
- CHRS Le Cap Saint-Martin-de-Champs / Avranches - 118
- Lits Haltes Soins Santé (LHSS) - 132
- LHSS Cherbourg - 134
- LHSS Coutances - 139
- Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) - 142
- ACT Nord - Cherbourg - 144
- ACT Centre - Coutances - 149
- ACT Sud - 152
- Accueil de jour Cherbourg - 162
- Maison relais - 169
- Maison Relais Simone et Antoine Veil - 171
- Maison Relais Coutances - 180
- Le service logement - 187
- Le service logement - Cherbourg - 189
- Le service logement - Coutances - 195
- Accompagnement vers et dans le logement (ADVL) Coutances - 197
- Dispositif de mobilisation des jeunes - 200

PÔLE MÉDICO-SOCIAL

- Pôle Médico-Social - 209
- Institut Médico-éducatif (IME) - 210
- Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) - 218
- Institut d'éducation motrice (IEM) - 226
- Service d'éducation Spéciale et de Soins à domicile (SESSAD) - 234
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) - 238

I

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF



PRÉSENTATION DE L'ADSEAM

L'HISTOIRE DE L'ADSEAM, DE 1960 À AUJOURD'HUI

L'ADSEAM, association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but ... « la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but... ». La démarche initiale de

l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « de réunir ce qui était éparé et de mêler les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires. »

En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de

l'association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.

La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : « Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie. »

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.
- Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.
- Développer les moyens d'intégration et les supports

permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.

- Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.
- S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.

L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme). Elle est également une association gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

L'organisation de l'association s'articule autour :

- d'une Direction générale, constituant un centre de ressources et de contrôle pour l'ensemble des établissements et services de l'association, par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines et communication.
- de trois pôles d'intervention, ayant chacun sa direction spécifique :

- le Pôle Protection de l'Enfance (constitué des SMO et du SAJ),
- le Pôle Insertion,
- le Pôle Médico-Social.

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

• ETHIQUE :

Selon la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de juin 2010 relative au questionnement éthique dans les ESSMS, l'éthique « est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées » Définition de J.-J. NILLÈS, prenant en compte des travaux de A. BADIOU et de P. RICÉUR, cabinet Socrates, Anesm, Analyse documentaire relative au développement d'une démarche éthique dans les ESSMS www.anesm.sante.gouv.fr;

• Ethique de posture :

- Bienveillance,
- Respect de la dignité,
- Déontologie,
- Laïcité.

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que

¹ Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.

² Extrait du texte de D. Pillet « De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40^{ème} anniversaire de l'ADSEAM.

soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative.

En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bientraitance.

Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du «vivre ensemble».

• **Ethique de gouvernance :**

- Richesse des relations entre le siège et les ESSMS,
- Vie associative,
- Politique Ressources Humaines : dialogue social – prévention des risques psychosociaux – qualité de vie au travail
- Culture Managériale et niveau d'autonomie
- Responsabilité sociétale des organisations (RSO)

• **Ethique de mission :**

- Développement de l'activité
- Démarche d'amélioration continue
- Gestion des risques

L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

• **DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE ET RESPECT DE SON INDIVIDUALITÉ :**

- Individualisation de l'accompagnement
- Co-construction du projet d'accompagnement
- Valorisation des ressources et compétences de la personne concernée
- Expression et participation de la personne concernée
- Utilisation des ressources locales et communautaires
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la Santé
- Accompagnement à l'inclusion

La politique de l'ADSEAM repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à

vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.

Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

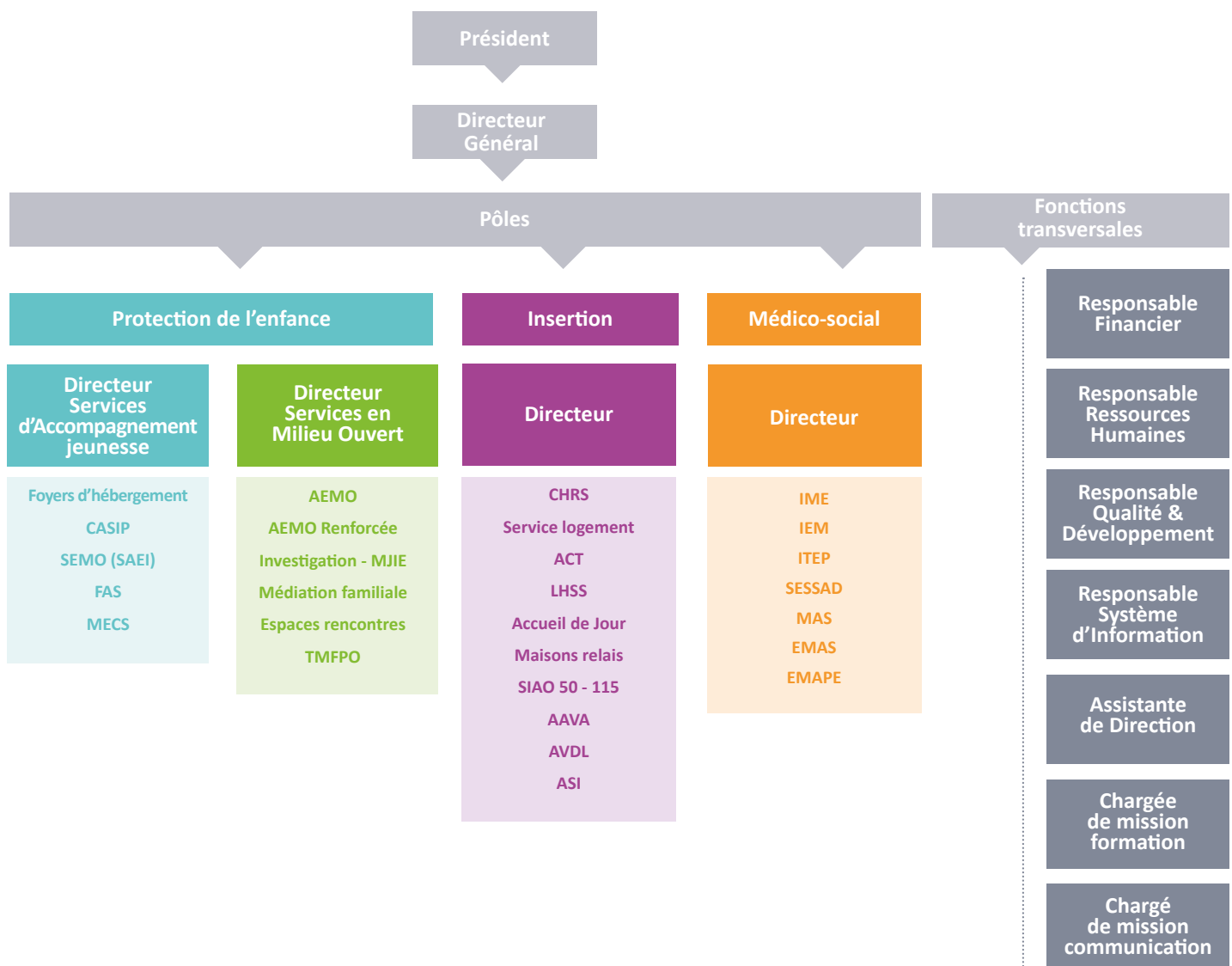
• **OUVERTURE AUX AUTRES :**

- Participation au développement des territoires
- Coopération et ancrage partenarial

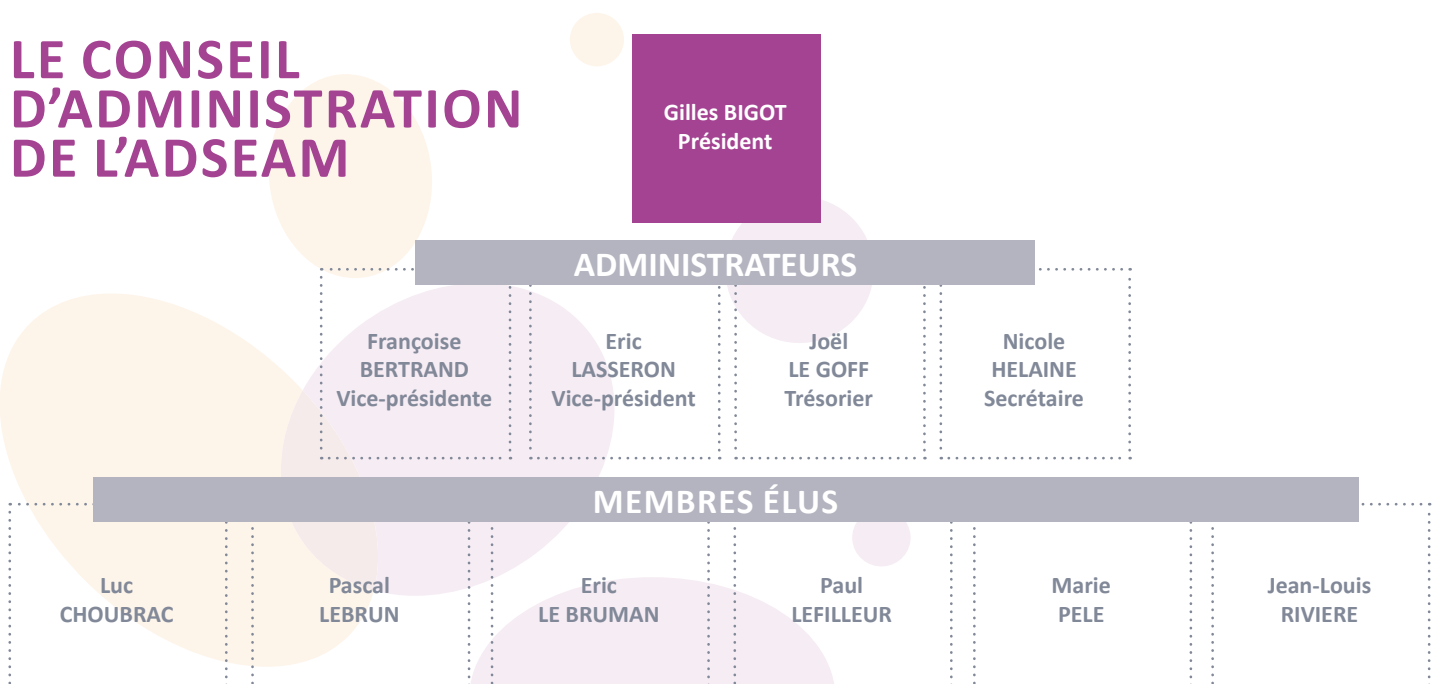
Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés.

« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées, liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».

ORGANIGRAMME DE L'ADSEAM



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADSEAM



LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

Les commissions, des instances d'animation de la vie associative



Commission SYNERGIE & RESSOURCES	Commission VEILLE & PROSPECTIVES	Commission COMMUNICATION	Commission RESSOURCES HUMAINES
COMPOSITION			
3 ADMINISTRATEURS : M. LASSERON , M. LEBRUN et M. LEFILLEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL 1 DIRECTEUR, REPRÉSENTANT LE CONSEIL DE DIRECTION : MUZZOLINI V. 1 FONCTION TECHNIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE : HOMMET L.	2 ADMINISTRATEURS : Mme PELE et M. LE BRUMAN LE DIRECTEUR GÉNÉRAL 1 DIRECTEUR, REPRÉSENTANT LE CONSEIL DE DIRECTION : PERON L. 1 FONCTION TECHNIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE : ALLIX H.	2 ADMINISTRATEURS : Mme HELAINE et M. CHOUBRAC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL 1 DIRECTEUR, REPRÉSENTANT LE CONSEIL DE DIRECTION : Mme AULNAY N. 1 FONCTION TECHNIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE : Mme HENRY S. et M. MELLO J.	2 ADMINISTRATEURS : Mme BERTRAND et M. LE GOFF LE DIRECTEUR GÉNÉRAL 1 DIRECTEUR, REPRÉSENTANT LE CONSEIL DE DIRECTION : M. ESCRIGNAC 1 FONCTION TECHNIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE : Mme RABET I.

4 COMMISSIONS ASSOCIATIVES			
Commission SYNERGIE & RESSOURCES	Commission VEILLE & PROSPECTIVES	Commission COMMUNICATION	Commission RESSOURCES HUMAINES
Patrimoine immobilier Sécurité des bâtiments Fournitures (de bureau, d'entretien, ...) Flotte téléphonique Flotte de véhicules Parc informatique Abonnements	Projet associatif Règlementation Action sociale Innovation Recherche Politiques publiques	Evénements associatifs Supports de communication internes et externes Site internet Presse	Qualité de vie au travail Règlementation Formation GPEC Gestion des risques Salariés en situation de handicap Accueil des salariés et stagiaires
▼	▼	▼	▼

GROUPES DE TRAVAIL ASSOCIATIFS

LE CONSEIL DE DIRECTION (CODIR)

DIRECTION GÉNÉRALE

- Directeur Général, Stéphane MALHERBE

CADRES TECHNIQUES

- Responsable Administratif et Financier, **Laurent HOMMET**
- Responsable Ressources Humaines, **Ingrid RABET**
- Responsable Qualité et Développement, **Hélène ALLIX**
- Responsable des Systèmes d'Information, **Thomas POISSON**
- Assistante de Direction, **Sophie HENRY**

CHARGÉS DE MISSION

Chargée de mission formation DUI, **Françoise BLONDEL**, (poste en CDD)

Chargé de mission communication, **Jean MELLO**, (poste d'alternant)

DIRECTIONS DE PÔLES

- Services Accompagnement Jeunesse, **Victor MUZZOLINI**
- Services en Milieu Ouvert, **Laetitia PERON**
- Médico-social, **Éric ESCRIGNAC**
- Insertion, **Nadège AULNAY**

II

RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

1 - LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



La lecture des différents En 2024, ce sont 3507 personnes qui ont bénéficié des services de l'Adséam au travers de quelques 412 000 journées et 13 000 actes.

Statistiques neutres et sèches pour décrire une activité Oh combien riche et variée et réalisée par nos quatre pôles d'activité sur près de 40 sites répartis sur l'ensemble du département.

Une lecture détaillée des différents rapports de pôles confirme que cette activité ne se dément pas et parfois augmente au fil des ans.

Au-delà de ces chiffres, je me bornerai à pointer quelques nouveautés sans minimiser ce que je perçois comme une crainte.

Le Pôle Insertion connaît une nouveauté, et non des moindres, puisque 2024 s'est terminé avec la signature d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). En effet, longtemps, l'on pouvait penser que l'État, fonctionnant par définition sur un budget annuel, hésite à s'engager sur 5 années.

Il n'en est rien puisqu'au mois de décembre 2024 nous avons signé ce contrat avec les Préfets de Région Normandie et de la Manche. Pour autant, n'oublions pas que les contraintes budgétaires sont toujours d'actualité et que la réforme de tarification promise pour 2024 n'est toujours pas aboutie. Dans ce contexte, et il me souvient l'avoir signalé il y a deux ans, réjouissons-nous qu'autour des CHRS, viennent se greffer de nouveaux services financés par l'ARS.

Affichée comme politique nationale depuis quelques années maintenant, la démarche « Inclusive » se poursuit au Pôle Médico-social. Ainsi, à la rentrée scolaire de septembre 2024, s'est ouverte l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au collège d'Isigny-le-Buat. Portées désormais à 6, ces structures permettent aux enfants et adolescents accueillis en IME, ITEP ou IEM de poursuivre leur scolarité « hors les murs » dans les écoles ou collèges

du Sud Manche. Volonté associative affichée depuis longtemps, cette scolarité ne se conçoit qu'avec un encadrement éducatif assuré de concert par les travailleurs sociaux du PMS et les professeurs et services de l'Éducation Nationale.

Prévu dans le CPOM des Services d'Accompagnement de la Jeunesse, un nouveau foyer de jeunes devait s'ouvrir à Saint-Lô. C'est maintenant chose faite avec le foyer « La Canopée » qui a vu le jour en mars 2024. Nouveauté pour nous, ce foyer fonctionne dans des locaux mis à notre disposition par le Conseil Départemental, propriétaire. Adolescents et adolescents y sont accueillis dans 10 chambres totalement équipées et 2 studios permettant de préparer les jeunes à leur autonomie résidentielle. Un studio supplémentaire peut être utilisé pour recevoir familles ou proches des jeunes pour des moments conviviaux ponctuels.

Si l'ouverture d'une nouvelle structure est souvent pleine d'espoir, elle est aussi pleine d'imprévus. Ce sont des jeunes qui découvrent un nouveau lieu de vie, mais aussi qui se découvrent et doivent s'accepter. De la même façon, les professionnels se découvrent également et doivent apprendre à travailler ensemble. Avec le recul, aujourd'hui, l'on regrette de ne pas avoir pu bénéficier d'une montée en charge progressive. La nouvelle équipe, certes motivée mais sans expérience, a dû faire face à des jeunes ayant des difficultés personnelles très importantes. Difficultés qui permettent d'affirmer que certains n'auraient pas dû se trouver dans un collectif. Un plan d'actions correctives a été mis en place avec le Conseil Départemental et il a fallu quelques mois pour retrouver la sérénité nécessaire pour que l'équipe éducative puisse accompagner ces adolescents dans leurs parcours de vie.

Je rappelais au début que ces statistiques, nous décrivent, dans l'ensemble, une activité conforme aux attentes. En effet, le PMS réalise 106 % de ses prévisions tandis que les Services d'Accompagnement des

Jeunes et l'Insertion les approchent en dépassant 92 % pour le premier nommé et 90 % pour le second. En revanche, les Services de Milieu Ouvert restent en deçà des attentes avec environ 20 % de mesures non réalisées.

Comment expliquer cette différence et comment y remédier ? Les réponses peuvent être multiples et nécessitent plusieurs analyses. Cependant et malheureusement, ce constat arrive au moment où le système de financement du Conseil Départemental passe d'une dotation globale au paiement de l'activité réellement effectuée. Ce retour du « paiement à l'acte » en quelque sorte ne peut que nous inquiéter et nous inciter à la plus grande vigilance.

Par ailleurs, c'est à la fin de cette même année que les SMO ont pris possession de nouveaux locaux, rue de l'Exode à Saint-Lô. Ceux-ci permettent maintenant de regrouper les équipes qui travaillaient auparavant Promenade des Ports et route de Tessy. Dans un bâtiment entièrement rénové, ces bureaux, vastes et accueillants, offrent dorénavant de bien meilleures conditions de travail aux équipes ainsi qu'aux personnes accueillies. Pour le nord et le centre, le problème des locaux étant maintenant résolu, reste à trouver une solution pour le sud du département.

Je ne veux pas terminer sans préciser que le Plan de Prévention des Risques Psychosociaux commencé en 2021 se poursuit et qu'en 2024 le comité de pilotage a créé une procédure d'accueil des nouveaux salariés, une mallette dématérialisée d'accueil des nouveaux salariés, des réunions entre les salariés des services RH et comptabilité des différents, pôles ainsi que de nouveaux outils de communication interne. Ce travail va bien évidemment se poursuivre avec la nécessaire collaboration de tous.

Gilles BIGOT

2 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association a tenu son Assemblée Générale statutaire annuelle le 20 juin 2024, au Pôle hippique de St Lô. 91 salariés y ont assisté

En matinée, nous avons assisté à une conférence sur l'autodétermination, animée par M. Marc BLIN, ancien directeur de services médico-sociaux et maître de conférences associé à l'INSEI (ex-INSHEA). Cet échange a permis d'approfondir notre engagement envers des pratiques bienveillantes et respectueuses, adaptées aux besoins de chaque personne accompagnée. Ce moment a été une occasion précieuse de renforcer nos valeurs et de partager des réflexions essentielles pour l'évolution de nos actions.

Après le déjeuner, nous avons tenu l'Assemblée Générale statutaire, au cours de laquelle ont été présentés les différents rapports statutaires. Les membres du conseil d'administration ont approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général et le rapport financier de l'exercice 2024 ; ils ont donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de onze membres adhérents, élus par l'Assemblée Générale. Il étudie et valide les orientations stratégiques et budgétaires, ainsi que la politique de gestion du personnel.

En 2024, le Conseil d'administration de l'ADSEAM s'est réuni onze fois en séances ordinaires et trois fois en séances extraordinaires.

LE CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de direction s'est rencontré douze fois en 2024. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois, afin de faire le point sur les différents projets de l'association et traiter les questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles, ou transverse à l'association, peut être prise après échanges, discussions, confrontations... Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en

termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée. Il est composé :

o Des cadres du siège :

- Assistante de direction,
- Responsable administratif et financier
- Responsable des systèmes d'information
- Responsable des ressources humaines
- Responsable qualité et développement

o Des directeurs de pôles :

- Médico-social
- Insertion
- Enfance (deux directeurs)

o Du Directeur Général

La chargée de formation DUI et le chargé de communication sont également conviés aux CODIR.

LE CONSEIL DES DIRECTEURS

Les directeurs de pôle et le directeur général se réunissent une fois par mois, afin de traiter les questions et les réflexions des directeurs quant aux ressources humaines, aux finances, aux projets à venir.

LES RÉUNIONS CADRES

Les cadres de l'Association se retrouvent traditionnellement deux fois par an, afin de travailler sur des thématiques communes durant une journée complète. Outre le fait de partager une information commune à l'ensemble des cadres, ces journées sont l'occasion pour les professionnels de se rencontrer ou de se retrouver, d'échanger et de partager un moment de convivialité durant le temps du déjeuner.

Ainsi, le 30 mai 2024, les cadres se sont retrouvés autour du thème : Les thèmes incontournables des projets de services - focus sur la prévention de la maltraitance.

Le 17 octobre 2024 les membres du Conseil d'Administration ont rejoint les cadres, afin de travailler autour de la communication associative, et plus particulièrement : Le repérage de l'Adseam sur chaque secteur et la place de l'Adseam au sein du territoire.

Ces deux journées de travail et d'échange se sont déroulées au Clos des Pommiers à Torigny sur Vire.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIÉS

Chaque année, le Président, les Administrateurs, le Directeur Général et les Directeurs de pôles ont à cœur d'accueillir les nouveaux collaborateurs de l'association, afin de leur présenter les différents établissements et services de l'ADSEAM. Ce temps d'échange est organisé une fois par an et concerne tous les salariés embauchés depuis la tenue de la réunion précédente.

L'édition 2024 s'est tenue le 10 octobre 2024, à la salle des Associations de Saint Lô. Elle s'en est suivie d'un temps d'échange informel et convivial autour d'un café. Sur les 76 nouveaux salariés conviés, 40 ont répondu présents à cette invitation.

LES RÉUNIONS DE TERRITOIRE

Chaque début d'année, des temps d'échange réunissant les salariés d'un même territoire sont organisés par les Directeurs de pôle. Le Président, les Administrateurs, le Directeur Général et les cadres du siège sont également conviés, afin de présenter les grandes orientations et projets pour l'année à venir ou de faire un retour sur un thème précis.

C'est également l'occasion pour le Président de présenter ses vœux aux professionnels et pour les administrateurs de rencontrer en toute convivialité les salariés présents.

En 2024, ces réunions se sont tenues :

- à Romagny, le 12 janvier 2024 pour le territoire sud, 117 participants
- à Saint Lô, le 18 janvier 2024 pour le centre, 64 participants
- à Cherbourg en Cotentin le 25 janvier 2024 pour le territoire nord, 73 participants

LES REPRÉSENTATIONS DE L'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, Administrateurs, Directeur Général, Directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe

à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner

dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

● Commissions nationales/ régionales

- La convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant (**CNAPE**)
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité (**FAS**)
- Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (**NEXEM**)
- L'Organisation Régionale de la Santé (**ORS CREAI**)

- L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux (**URIOPSS**)
- La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (**FENAMEF**)
- La Fédération Française des Espaces de Rencontre (**FFER**)
- L'Association Nationale des Placements Familiaux (**ANPF**)
- L'Association pour la Médiation Familiale (**APMF**)

- L'Association ARRIMAGE (groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale)
- La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (**FN3S**)
- L'Association Régionale de la Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (**ARRFIS**).

● Commissions départementales

- Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (**CDCPH**)
- Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche (**CDAPH**)
- La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (**MDPH / MDA**)
- La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage
- La Maison des Adolescents de la Manche
- Le Conseil de Développement du Cotentin
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (**CCAPEX**)
- La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale (**ARS**)
- La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche.

- Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social
- La Commission d'attribution de logement de Presqu'île Habitat de Cherbourg en Cotentin
- La commission consultative des services publics locaux de Cherbourg en Cotentin
- CAP Emploi.

Ces différentes représentations sont actualisées dès nécessité et sont validées par le Conseil d'Administration.

Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé de :

- l'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté.
- L'ACAS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri. Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
- L'association Femmes
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Lô
- GCSMS Ambition Sud Manche.

● Les relations avec les pouvoirs publics

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation,

élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec

elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

3 - VIE ASSOCIATIVE

L'Adseam poursuit en 2024 son développement, crée de nouveaux services, s'engage dans de nouvelles démarches CPOM et poursuit ses actions en lien avec le bien-être au travail, par le biais du plan de prévention des risques psychosociaux.

Aux services d'accompagnement de la jeunesse :

Conformément au CPOM des services d'accompagnement de la jeunesse, une nouvelle unité de vie pour adolescents a vu le jour en mars 2024 à Saint Lô : le foyer La Canopée.

Ce foyer a été construit par le Conseil Départemental de la Manche et mis à disposition de l'Adseam pour accueillir 13 adolescentes et adolescents. Il est composé de 10 chambres individuelles totalement équipées pour que les jeunes bénéficient d'un espace privatif de grande qualité et de 2 studios, permettant de travailler l'apprentissage de l'autonomie résidentielle. Un troisième studio est destiné à recevoir les familles ou les proches des jeunes pour des temps d'échange et des moments conviviaux.

L'ouverture d'une nouvelle entité reste toujours un moment très délicat : une équipe de professionnels n'ayant pas d'expérience de travail en commun, un accueil de jeunes dans de nouveaux locaux, des jeunes qui doivent s'accepter entre-deux et prendre possession de leur nouveau lieu de vie. La gestion de cette période d'ouverture est primordiale pour que ce nouveau foyer puisse être rapidement opérationnel ; cependant, cette ouverture n'a pas donné les résultats escomptés. En effet, une montée en charge trop rapide en raison de dates d'accueil très rapprochées, des jeunes ayant des problématiques personnelles très importantes, une équipe motivée mais novice, ont fait que très vite, nous avons dû faire face à de très nombreux faits de violence et de dégradations de biens. Ces désordres ont abouti à une inspection des services du Conseil Départemental pour constater les dysfonctionnements et mettre en œuvre un plan d'actions correctives. Ce n'est qu'au bout de quelques mois que les jeunes ont pu retrouver suffisamment de sérénité pour l'équipe éducative soit en mesure d'assurer son cœur de métier : accompagner ces adolescents que nous

confie l'Aide Sociale à l'Enfance dans leur parcours de vie.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du pôle Insertion :

Tout au long de l'année 2024, L'Adseam a engagé un dialogue de gestion avec les services de l'Etat DRETS et DDETS pour définir nos objectifs pour les 5 prochaines années, jusqu'en 2029. Ce CPOM a été signé en décembre 2024 par Monsieur le préfet de la Région Normandie, Monsieur le préfet de la Manche et l'Adseam. L'ensemble des pôles de l'Association fonctionne maintenant dans le cadre juridique de CPOM.

Nous devons cependant rester vigilants pour le pôle Insertion dans la mesure où nous allons devoir intégrer et fonctionner avec une réforme de la tarification qui, fin 2024, n'a toujours pas abouti.

Au pôle médico-social :

La démarche inclusive s'est poursuivie avec la création, en septembre 2024, d'une nouvelle Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au collège d'Isigny le Buat. Cela porte donc à 6 le nombre d'UEE permettant aux enfants et adolescents orientés en ITEP, IEM et IME de poursuivre leur scolarité « hors les murs » de l'institution et d'être accueillis dans les établissements scolaires du Sud Manche. Cette scolarité ne peut se faire sans un encadrement éducatif assuré conjointement par des travailleurs sociaux du PMS et par des professeurs des Ecoles mis à disposition par l'Education Nationale. Ces UEE répondent parfaitement à la volonté associative de favoriser la démarche inclusive développée sur l'ensemble des services du PMS. Cette démarche inclusive est également développée au pôle Insertion et sur le pôle protection de l'enfance, pour d'autres publics, avec d'autres moyens et outils.

Aux services en milieu ouvert :

Le déploiement des nouvelles mesures d'AEMO Renforcée s'est poursuivi, avec l'accueil de nouveaux salariés et comme objectif d'atteindre 100 mesures annuelles en file active. Cet objectif a été partiellement atteint en 2024, il le sera complètement en 2025.

Un événement important pour le centre Manche : le regroupement des équipes

situées Promenade des Ports et Rue de Tessy à SAINT LÔ, dans un immeuble mis à disposition de l'Adseam par le Conseil Départemental rue de l'Exode à SAINT LÔ. Les services sont dorénavant regroupés dans un bâtiment entièrement rénové où les équipes disposent de lieux vastes et accueillants. Cet événement est d'autant plus important que l'immeuble de la Rue de Tessy a longtemps été le siège administratif des SMO où le premier directeur avait son bureau dans les années 1970 ! une histoire qui se poursuit donc.

Courant 2024, le pôle protection de l'enfance a dû s'adapter à une évolution de son mode de financement par le Conseil Départemental. Jusqu'à présent, l'Adseam avait toujours fonctionné en dotation globale : un financement basé sur nos budgets prévisionnels, acceptés après un dialogue de gestion et une affectation des éventuels résultats financiers positifs de l'année N-2. Or, fin 2024, ce mode de financement a évolué. Dans un contexte budgétaire tendu, le Conseil Départemental prend dorénavant en compte l'activité réelle de nos services et établissements pour définir les budgets attribués.

Nous devons donc nous montrer vigilants pour que les différents taux d'activités définis par les financeurs soient atteints, sous peine de subir une baisse de nos dotations.

Une démarche d'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux

a débuté en 2021 suite à une alerte de la médecine du travail concernant des salariés en situation de souffrance au travail. Le cabinet ARFOS nous a accompagnés dans cette démarche et effectué un diagnostic courant 2022, au cours duquel une très grande majorité des salariés a pu s'exprimer. Ce diagnostic a permis de construire un plan d'actions en 2023, autour de 4 grands axes : la gestion des ressources humaines, l'organisation, la communication et le management. La mise en œuvre de ce plan d'actions a débuté en 2024, encadré par un comité de pilotage regroupant les directeurs de pôles, un administrateur, des représentants du personnel, une infirmière, le médecin du travail, le directeur général, la responsable des ressources humaines et la responsable

qualité de l'Association. Ces travaux ont donné lieu à la création, en 2024, de :

- Une procédure d'accueil des nouveaux salariés,
- Une mallette dématérialisée d'accueil des nouveaux salariés,
- réunions entre les salariés RH et comptabilité des différents pôles,

- nombreux nouveaux outils de communication interne.
Ce travail se poursuivra en 2025 et donne lieu à une démarche continue de vigilance et d'amélioration de ce plan de prévention des RPS.

3 - LA DIRECTION GÉNÉRALE

LE PROJET ASSOCIATIF

Le nouveau projet associatif, réécrit durant le second trimestre 2023, a été adopté lors de l'Assemblée Générale le 20 juin 2024.

Il se veut résolument tourné vers l'avenir et place les personnes concernées au

cœur de ses actions. L'ADSEAM a fait le choix d'élaborer un projet associatif qui permette non seulement de préciser l'objet général de l'association mais également de réaffirmer les valeurs et principes fondamentaux qui guident

son action et de constituer un outil projectif décliné sous la forme d'un véritable plan stratégique pluriannuel.

AUDIT DES COMPTES ASSOCIATIFS

Estimant manquer d'explications permettant une compréhension fine des comptes de l'Association et comme la législation le leur permet, les membres des différents Comités Sociaux Economiques de l'Association

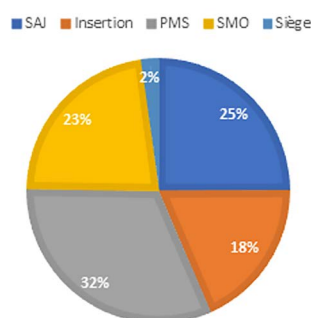
ont mandaté un cabinet spécialisé afin d'expertiser la situation économique et financière ainsi que la politique sociale, les conditions de travail et d'emploi de l'Association.

Les résultats de cette expertise, réalisée par le cabinet Syndex, seront exposés aux salariés de l'Adseam début 2025.

RESSOURCES HUMAINES

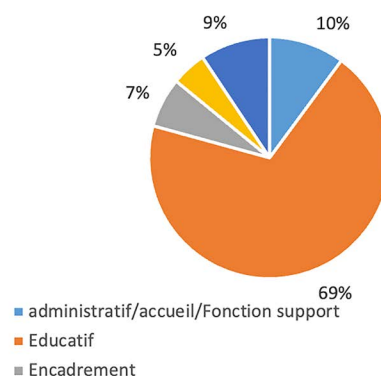
Quelques chiffres

RÉPARTITION ETP EN %



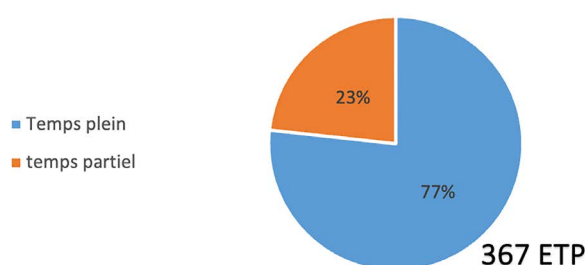
On peut observer qu'un tiers des effectifs de l'Association est concentré sur le pôle médico-social.

Répartition par catégorie en %

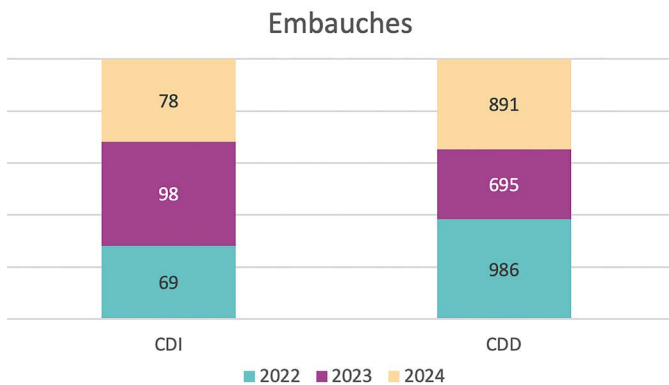


Le personnel éducatif représente les deux tiers des salariés

Temps de travail



EMBAUCHES ET TAUX DE ROTATION



Embauches

Les embauches sont marquées par une difficulté importante d'accueillir des personnes diplômées, ce qui n'est pas sans répercussions sur la gestion des équipes.

- Les embauches en CDI et CDD ont fluctué au cours des trois dernières années. En 2024, nous avons embauché 78 salariés en CDI et 891 en CDD.

- Les embauches en CDI sont principalement liées à des créations de service et aux démissions.

Les embauches en CDD sont influencées par l'évolution du nombre d'arrêts maladie.

Démissions :

- Depuis la période post-COVID, les démissions se sont stabilisées et sont beaucoup moins importantes. En 2024, nous avons enregistré 28 démissions, contre 21 en 2023 et 58 en 2022.

Taux de Rotation

En 2024, le taux de rotation est relativement bas (0.07), ce qui est un signe positif pour la stabilité de l'association. Cela indique une bonne stabilité des salariés, malgré une légère augmentation des démissions.

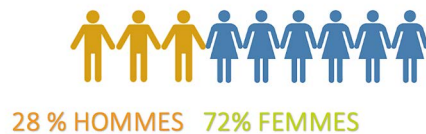
En résumé, l'Association a connu des fluctuations dans les embauches et les démissions au cours des trois dernières années. L'augmentation des embauches en 2024 montre une adaptation aux besoins de nos services, tandis que la

stabilisation des démissions depuis la période post-COVID est encourageante. Le taux de rotation en 2024 reste relativement bas, ce qui est un signe positif pour la stabilité de l'Association.

Egalité professionnelle

A l'Adseam, la répartition des genres est de 28 % d'hommes et 72 % de femmes. Nous respectons pleinement l'index de l'égalité homme-femme, garantissant ainsi une équité salariale et des opportunités égales pour tous nos collaborateurs.

Conformément à nos obligations légales, nous veillons à ce que les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes soient inexistant, en respectant les grilles de salaires



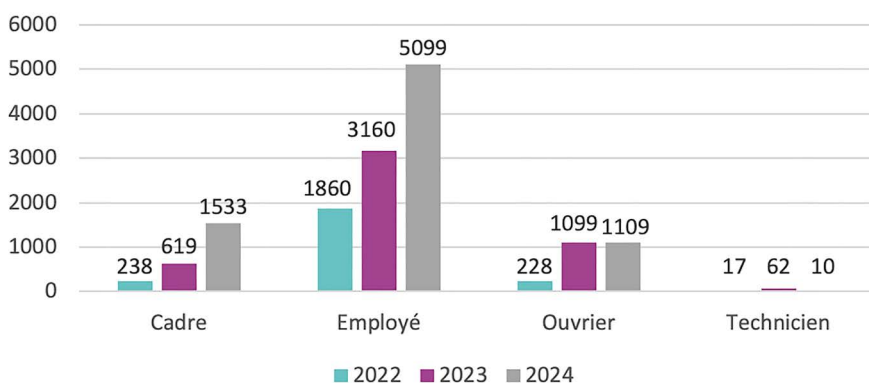
conventionnelles et à ce que les promotions et les accès à la formation soient équitables.

L'accord actuel sur l'égalité professionnelle, qui a permis de mettre en place des mesures concrètes pour

favoriser l'égalité des chances, arrive à son échéance et sera renégocié en 2025. Cette renégociation sera l'occasion de renforcer nos engagements et de continuer à promouvoir un environnement de travail inclusif et équitable, où chaque salarié, quel que soit son genre, peut s'épanouir et progresser professionnellement.

Absences pour Maladie

Analyse des absences (2022-2024)



Les absences des cadres ont considérablement augmenté, passant de 238 jours en 2022 à 1533 jours en 2024. Cette augmentation est en partie due à des facteurs tels que le

stress, la charge de travail accrue et essentiellement à des arrêts maladie de longue durée.

Les absences des employés ont également augmenté de manière

significative, atteignant 5099 jours en 2024. Cette tendance peut indiquer des problèmes de motivation ou de santé.

Les absences des ouvriers (personnels des services généraux) ont augmenté en 2023, puis se sont stabilisées en 2024. Bien que la situation semble s'être stabilisée, il est important de continuer à surveiller cette catégorie pour prévenir toute nouvelle augmentation.

Les absences des techniciens (personnels administratifs) ont diminué en 2024 après une hausse en 2023. Cette diminution est un signe positif, mais il serait intéressant de comprendre les raisons de cette fluctuation pour maintenir cette tendance à la baisse.

Des pistes de travail sont à l'étude afin d'améliorer le bien-être général des collaborateurs et, par là-même, agir sur

l'absentéisme. Cela pourrait prendre la forme d'enquêtes auprès des salariés, le développement des formations ou

la mise en place d'un suivi régulier pour détecter rapidement toute tendance

préoccupante et y répondre de manière proactive.

Le dialogue Social

En 2024, le dialogue social au sein de l'Association a été marqué par plusieurs rencontres importantes dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

CALENDRIER DES RENCONTRES

06/02/2024
10/04/2024
03/10/2024
10/12/2024

Au cours de ces discussions, un accord sur les forfaits mobilités durables a été conclu pour une durée d'un an, témoignant de notre engagement en faveur de la mobilité écologique et durable.

Par ailleurs, nous rappelons qu'en décembre 2023, l'équivalent de trois mois du Ségur de la Santé a été versé aux salariés ne bénéficiant pas directement de cette prime. Cette mesure, renouvelée en mai 2024, reflète la volonté du Conseil d'Administration

de reconnaître et de valoriser le travail de tous les collaborateurs, indépendamment de leur fonction ou de leur statut.

Le dialogue social a été complexe sur le pôle médico-social, mettant en avant une communication difficile entre la direction et les représentants du personnel autour de la question de la transformation de l'offre de prestations qui doit être mise en œuvre dans les années à venir.

La formation

Plan de Développement des Compétences (PDC) 2024 – Chiffres Clés

L'année 2024 marque une évolution importante dans la gestion des formations au sein de l'association, avec une volonté de renforcer l'accès à la formation pour l'ensemble des

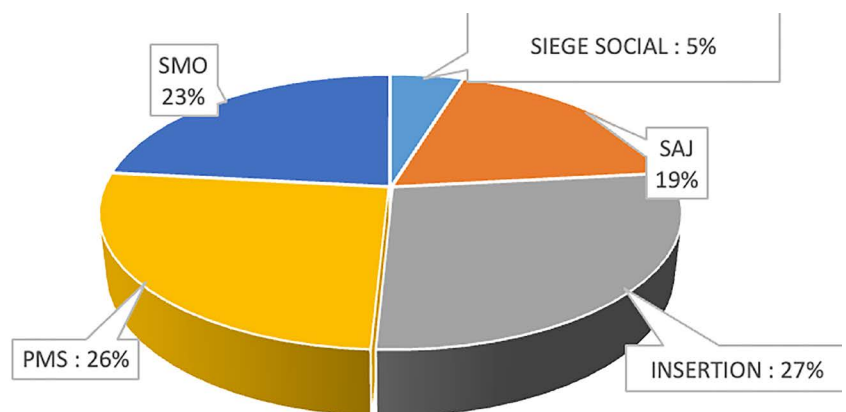
salariés et d'optimiser le financement des actions de développement des compétences.

La nouveauté majeure réside dans la mise en place d'un Plan de

Développement des Compétences associatif, remplaçant ainsi l'approche précédente qui était organisée par pôle.

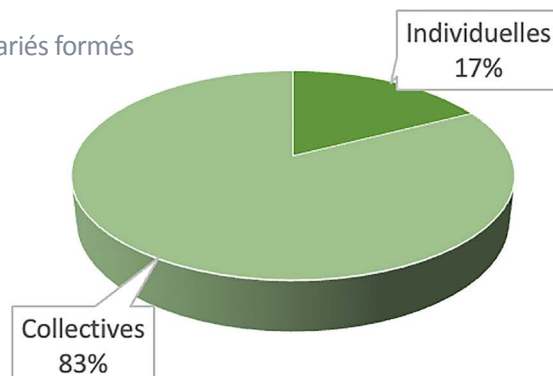
1. Volume et répartition des formations

Répartition par pôle



Répartition formations individuelles / collectives

Nombre de salariés formés



189
formations
suivies en 2024
(hors DUI)

Objectif 2025
Former aux outils
DUI et SIRH

2. Évolution du financement des formations

95 693.98 €
engagés
sur le budget formation
en 2024.

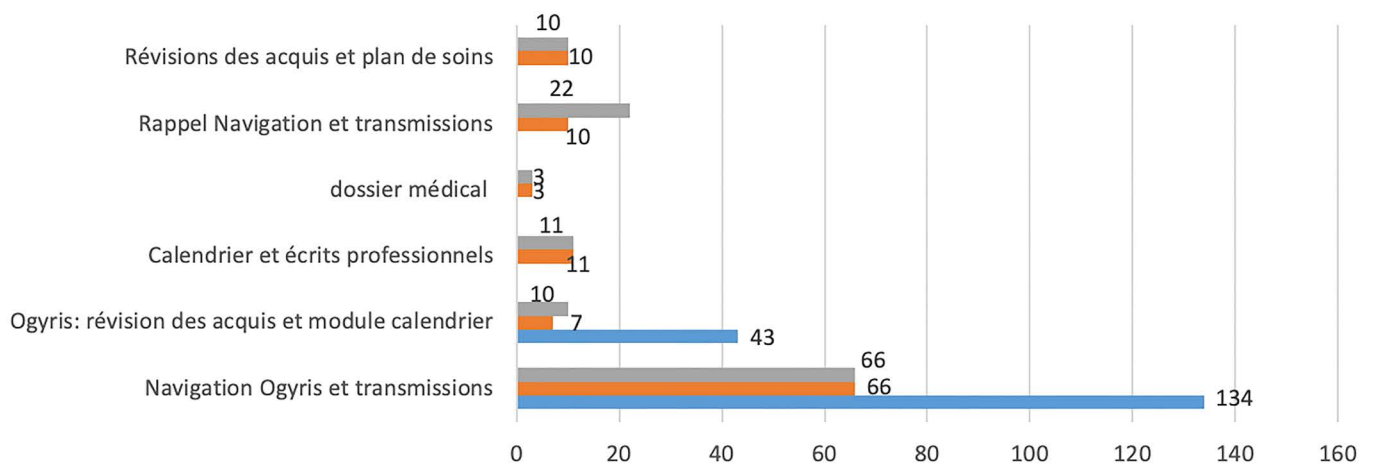
Pas de financement
par l'OPCO
de Fond Mutualisé.

**Nouvelle modalité
de financement 2025 :**
L'OPCO peut directement prendre
en charge les frais auprès
des organismes de formation,
optimisant ainsi la gestion
de notre trésorerie.

3. Suivi des demandes et traçabilité des formations

Suivi informatisé des formations via Paye FIRST depuis 2024,
permettant d'extraire les données et d'améliorer la visibilité sur les parcours de formation.

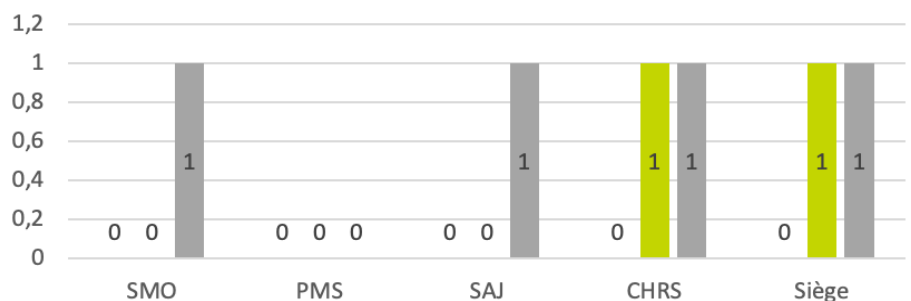
4. DUI



5. Apprentissage

L'intégration des apprentis présente de nombreux avantages. En 2023, nous avons deux apprentis avec des contrats conclus ; en 2024 ce nombre a doublé, passant à quatre apprentis avec deux nouveaux contrats signés. Cette augmentation est bénéfique car les apprentis apportent des perspectives nouvelles et enrichissent notre environnement de travail. Ils développent des compétences spécifiques adaptées à leurs besoins et renforcent nos équipes en offrant un soutien supplémentaire. De plus, former des apprentis permet de repérer des talents qui pourraient devenir des salariés à part entière, tout en contribuant à notre mission sociale de

Apprentissage



formation et d'insertion professionnelle des jeunes. Enfin, les contrats d'apprentissage bénéficient souvent

d'aides financières et de subventions, ce qui représente un avantage économique pour l'Association.

Travailleurs handicapés

En 2024, la Responsable des Ressources Humaines de l'Association a suivi une formation spécifique sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Cette montée en compétence marque une première étape dans notre démarche d'accompagnement et de sensibilisation. Dans les années à venir, cette formation sera progressivement

étendue aux autres pôles, afin d'assurer une prise en charge homogène et efficace sur l'ensemble de nos structures. Cette année, nous respectons pleinement notre obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Mais au-delà de cette conformité réglementaire, notre engagement se traduit par un

soutien actif aux salariés concernés. Toute personne bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou d'une invalidité peut, en toute confidentialité, nous en faire part afin d'accéder à plusieurs dispositifs d'accompagnement :

• Des aides financières

Un salarié en situation de handicap peut prétendre à des financements pour faciliter son maintien en emploi, comme la prise en charge de formations spécifiques ou l'acquisition de matériel adapté.

• Des primes et compensations

Selon les situations, des aides financières ou compensations peuvent être accordées pour compenser les éventuelles contraintes liées au handicap dans l'exercice des missions.

• L'aménagement du poste de travail

En fonction des besoins, nous pouvons mettre en place des ajustements ergonomiques, adapter les horaires ou organiser des accompagnements spécifiques pour garantir des conditions de travail optimales.

Notre objectif est d'aller au-delà de la simple obligation légale, est de favoriser une culture d'inclusion et d'accessibilité pour tous les salariés. L'identification des

besoins et des solutions adaptées passe par un dialogue ouvert et bienveillant avec chacun. Nous encourageons donc les collaborateurs concernés

à se rapprocher de leur service RH pour étudier ensemble les dispositifs pouvant leur être bénéfiques.

Plan de prévention des risques psychosociaux

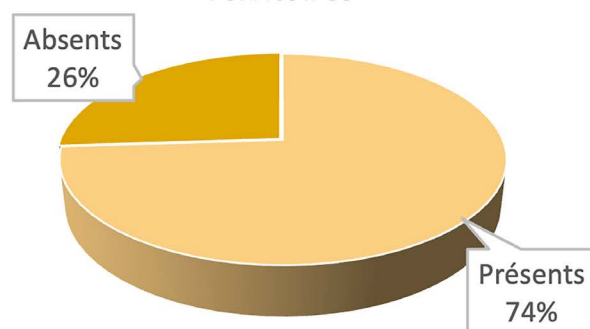
Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, l'Association a activement engagé des actions pour sensibiliser et impliquer ses équipes tout au long de l'année 2024. La présentation du plan de prévention des RPS a été réalisée lors de réunions de territoires, permettant une large diffusion des enjeux et des actions mises en place.

Ces réunions ont eu lieu aux dates suivantes : Sud (12 janvier 2024, après-midi), Centre (18 janvier 2024, après-midi) et Nord (25 janvier 2024), avec la participation de 270 salariés. Ces séances ont été animées par des salariés ayant activement participé aux groupes de travail, garantissant ainsi une approche concrète et vécue des actions à mettre en œuvre.

Parmi les grandes actions terminées en 2024, on note la mise en place de la procédure d'accueil des nouveaux arrivants (prévue pour le second semestre 2024), ainsi que la création de la mallette de présentation, finalisée en juin 2024. Ces outils visent à

structurer l'intégration des nouveaux collaborateurs et à renforcer la prévention des RPS dès leur arrivée. Le livret d'accueil a également été mis à jour. Cette année a aussi été marquée par la relance des commissions associatives, avec notamment un questionnaire destiné à recenser les demandes de formations individuelles. Ce recensement a permis d'enregistrer les demandes individuelles, de les étudier, et de répondre favorablement à plus de cinquante pour cent des demandes.

Suivi de la Participation aux Réunions de Territoires



Un point important de l'année 2024 a été la réunion annuelle avec les comptables (le 12 novembre), qui a permis de traiter des sujets essentiels en lien avec la gestion de la paie, tels que la régularisation des absences, l'utilisation des avenants dans les contrats de travail, ainsi que la saisie des arrêts et des pensions alimentaires, etc. Ces points ont fait l'objet d'une attention particulière afin d'assurer une gestion optimale des dossiers. L'après-midi a été consacrée à la comptabilité, avec un focus particulier sur le Budget First,

afin d'assurer une gestion financière optimale et alignée avec les priorités de l'association. Cette session a permis une actualisation des connaissances, ainsi qu'une réponse aux problématiques spécifiques rencontrées par chaque pôle. Un gain en efficacité a été constaté, grâce à l'adaptation des outils et des processus aux besoins particuliers de l'association.

En parallèle, le protocole hygiène alimentaire a été mis à jour au mois de décembre 2024, à la suite de plusieurs ateliers de travail menés entre le siège et les maitresses de maison du SAJ. La finalisation de ce protocole est prévue pour 2025, après la prise en compte des retours et des attentes des autres services.

Ces actions, menées de manière collective et participative, visent à améliorer le bien-être au travail, à renforcer la prévention des risques psychosociaux et à accompagner les collaborateurs dans leurs missions.

MARS 2023 Réflexion d'un plan d'actions

8 groupes de travail se sont réunis pour réfléchir sur le futur plan d'actions de prévention des risques psychosociaux.

Ils se sont retrouvés sur la base du volontariat et ont été accompagnés par le cabinet ARFOS.

SEPTEMBRE 2023 Construction du plan d'actions

4 Groupes de travail ont élaboré des propositions de plans d'actions selon les 4 thèmes fil rouge. Les groupes ont été animés par la responsable de ressources humaines et la responsable qualité et développement de l'ADSEAM.

Ces groupes de travail se sont penchés sur les thématiques suivantes :

- Communication
- Management
- RH
- Organisation

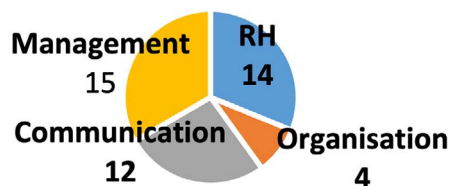
Chaque groupe était composé de :

- 1 administrateur
- 1 directeur
- 1 chef de service
- 1 salarié éducatif
- 1 salarié administratif / services généraux

DÉCEMBRE 2023 Finalisation du plan d'actions RPS

Les actions à mettre en œuvre sont programmées de décembre 2023 à décembre 2026.

Plan de prévention des RPS Nombre d'actions à réaliser par thème

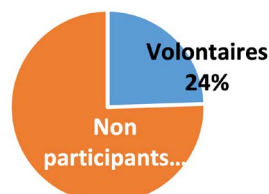


Suivi du plan de prévention des RPS

Le COFIL RPS a finalisé en décembre 2023 le plan de prévention des risques psychosociaux. Le plan d'actions sera suivi par le COFIL et pour se faire, se réunira 2 fois par an.



Salariés volontaires pour participer aux groupes de travail de Réflexion du plan d'actions RPS en mars 2023



Evolution et structuration des Procédures RH

Dans une démarche d'harmonisation et de modernisation des pratiques RH, plusieurs procédures ont été mises en place ou mises à jour cette année, afin d'optimiser l'intégration des nouveaux salariés, le suivi des risques professionnels, ainsi que la gestion des recrutements et des contrats de travail.

• Nouvelle procédure d'intégration des nouveaux arrivants et mallette digitale associée.

L'accueil des nouveaux collaborateurs est un enjeu clé pour garantir leur bonne intégration et leur montée en compétences. Afin d'uniformiser cette étape essentielle, une procédure spécifique a été élaborée et diffusée. Elle vise à clarifier les étapes d'accueil, les documents à remettre, ainsi que les interlocuteurs référents. En complément, une mallette digitale a été créée, regroupant les informations essentielles sur l'Association, ses

valeurs, son fonctionnement et les outils à disposition des salariés. Cet accompagnement structuré permet de sécuriser le parcours d'intégration et de faciliter l'appropriation des outils internes.

• Mise à jour des procédures existantes.

Plusieurs procédures RH ont été révisées et actualisées afin d'assurer une meilleure cohérence avec les besoins de l'association et les évolutions réglementaires :

o DUERP

(Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) :

La mise à jour de cette procédure s'inscrit dans une volonté de renforcer la prévention des risques professionnels et d'assurer un suivi rigoureux des actions de prévention.

o Recrutement : La révision de cette procédure a permis de clarifier les

étapes clés du processus, en tenant compte des enjeux de transparence, d'équité et d'attractivité pour les candidats.

o Mise à jour des contrats de travail :

Une nouvelle procédure a été définie pour assurer un suivi plus global et une vision consolidée de l'évolution des contrats au sein de l'association. Elle vise à fluidifier la gestion administrative des contrats et à renforcer la traçabilité des ajustements contractuels.

L'ensemble de ces évolutions participe à une structuration plus efficiente des processus RH, avec pour objectif principal de garantir une meilleure lisibilité des pratiques, d'assurer la conformité réglementaire et de favoriser une gestion optimisée des ressources humaines au sein de l'association.

Démarche de prévention des risques professionnels et mise à jour du DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un outil essentiel dans la prévention des risques professionnels. Conformément à l'article L.4121-3 du Code du travail, l'employeur a l'obligation d'évaluer les risques auxquels les salariés sont exposés et de mettre en place les actions de prévention adaptées. Cette démarche vise à garantir la sécurité et la santé des travailleurs tout en assurant un cadre de travail optimal.

Dans cette optique, plusieurs évolutions majeures ont été mises en place cette année pour améliorer la gestion du DUERP et renforcer la prévention des risques au sein de l'association :

• Déploiement du logiciel AGEVAL

Afin d'optimiser la réalisation et la mise à jour des DUERP, l'association a choisi d'intégrer l'outil AGEVAL. Ce

logiciel permet une gestion centralisée et efficace des évaluations des risques professionnels, en offrant une meilleure traçabilité et une mise à jour facilitée des documents.

• Mise à jour de la procédure et du mode opératoire

Une procédure actualisée a été diffusée, incluant un mode opératoire détaillé pour accompagner les établissements dans la réalisation du DUERP via AGEVAL. Cette démarche garantit une appropriation plus rapide de l'outil par les équipes et une homogénéisation des pratiques au sein des différents pôles.

• Révision du référentiel des risques

En collaboration avec les directeurs, un travail d'actualisation du référentiel des risques a été mené pour mieux

identifier et hiérarchiser les dangers spécifiques à chaque structure. Cette refonte permet de mieux cibler les actions de prévention et d'aligner le DUERP avec les réalités du terrain.

• Nouvelles obligations réglementaires

Deux évolutions réglementaires majeures ont été intégrées dans la gestion du DUERP :

o Un DUERP par bâtiment :

Chaque bâtiment doit désormais disposer de son propre document unique, afin de mieux prendre en compte les spécificités des locaux et des activités qui s'y déroulent.

o Actualisation obligatoire chaque année :

La mise à jour du DUERP devient une obligation annuelle, renforçant ainsi le suivi des risques et la mise en place de mesures correctives adaptées.

Une priorité pour 2025

Pour l'année à venir, l'accent sera mis sur l'accompagnement des équipes dans l'appropriation de ces évolutions, avec une priorisation des mises à jour et

de la conformité des DUERP au sein de tous les établissements. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de la prévention des risques et

de sécurisation des conditions de travail pour l'ensemble des salariés.

QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Evaluation de la qualité ESSMS

L'obligation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de réaliser une évaluation a été introduite par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle a permis d'inscrire les ESSMS dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et activités délivrées. La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (article 75), fait entrer l'évaluation des ESSMS dans

une nouvelle étape et modifie l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui dispose : « Dans un objectif, d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L. 161-37 du Code de la sécurité sociale... » Ainsi, parmi les modalités existantes de mesure de la qualité

des accompagnements en ESSMS, le dispositif d'évaluation élaboré par la HAS est le seul dispositif national qui offre un cadre commun d'analyse et d'évaluation externe de la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. Étant précisé que l'évaluation se distingue de l'inspection et du contrôle qui s'imposent aux ESSMS et n'a pas vocation à permettre la réalisation d'un classement des ESSMS entre eux.

Les programmations pluriannuelles des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 ont fixé les échéances suivantes pour produire leurs rapports d'évaluation :

	SERVICES CONCERNÉS		ÉCHÉANCES POUR PRODUIRE LES RAPPORTS
•	Lits halte soins santé		30/09/2024
•	ACT		
•	Service d'Investigation Spécialisée		31/12/2024
•	Services d'action éducative en milieu ouvert (SMO)		31/12/2024
•	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Cap et le Prépont		31/12/2025
•	Services éducatifs en milieu ouvert SEMO		31/12/2025
•	Service d'accompagnement au retour		
•	Foyers éducatifs		
•	Centre d'activités scolaires et d'insertion professionnelle		
•	IME		31/03/2027
•	ITEP		
•	IEM		
•	MAS		
•	SESSAD		
•	CAFS		

Recherche d'un organisme accrédité à l'évaluation HAS

L'évaluation du niveau de qualité des prestations délivrées par les ESSMS est réalisée par des organismes, tiers extérieurs indépendants, autorisés à

procéder aux évaluations lors d'une visite au sein des ESSMS. L'organisme évaluateur doit être accrédité COFRAC.

Fin d'année 2023, prise de contact avec le cabinet Soète, qui sera en charge des évaluations programmées sur l'année 2024.

Gestion Documentaire

Au cours de l'année 2023, le siège a accompagné les établissements dans la mise en forme de documents et rédaction ou mise à jour de procédures Ressources Humaines associatives suivantes :

- Période d'essai
- Paie
- Accueil du nouveau salarié
- Contrat de travail
- Recrutement

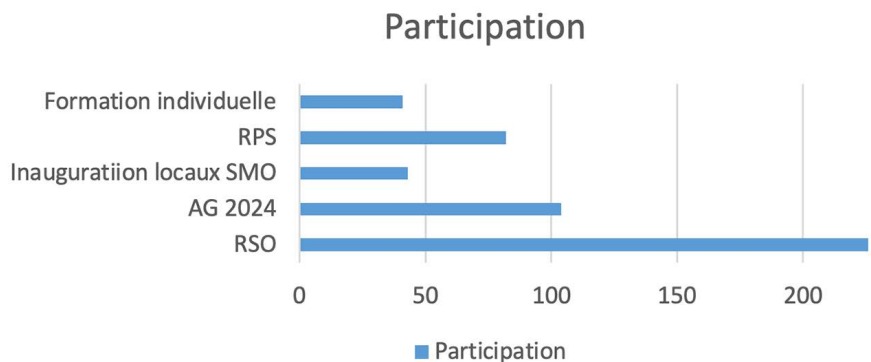
La procédure d'accueil du nouveau salarié a été travaillée conjointement avec les référents de la thématique RH des groupes RPS. L'ensemble des procédures associatives RH rédigées seront diffusées sur le SharePoint Association début d'année 2024 et accessible aux professionnels concernés.

COMMUNICATION

L'année 2024 a été marquée par de nombreux projets dans le domaine de la communication, avec l'objectif principal de développer des outils stratégiques et des supports pour renforcer la visibilité, la lisibilité et la cohérence des actions menées par l'Association.

Réalisation de questionnaires pour des réunions

En 2024, 5 enquêtes ont été réalisées sur des thématiques telles que la responsabilité sociétale des organisations (RSO), les risques psychosociaux (RPS), ou encore l'inauguration des nouveaux locaux du SMO. Ces outils ont permis de recueillir des avis pertinents, favorisant des prises de décision plus proches des besoins exprimés par les collaborateurs.



Mise en place d'un SharePoint associatif

Afin d'améliorer la diffusion de l'information et la collaboration interne, un espace numérique associatif a été développé. Ce SharePoint centralise des articles relatifs à la vie associative, (ressources humaines, qualité, offres d'emploi) mais également les événements associatifs (championnat de Boccia des personnes accompagnées du PMS, les Jeux Olympiques, ou encore la journée de prévention routière à destination des salariés).

Le nombre de vues de ces publications est en constante augmentation.

Supports visuels

Un travail approfondi a été réalisé sur la conception et la mise en page du livret d'accueil de l'Association. Ce document est désormais disponible à tous, en version dématérialisée et papier.

De plus, 63 visuels et documents ont été conçus : affiches de sensibilisation, documents de procédure, ou encore des mises en page de projets d'établissements. Construits de manière homogène, ils contribuent à renforcer l'identité visuelle de l'Association et à soutenir efficacement la communication interne comme externe.

Conception de plaquettes commerciales pour la recherche de mécènes

Dans une perspective de développement et de recherche de financements, une plaquette pour chaque pôle et une plaquette générale présentant l'ADSEAM ont été conçues. Ces supports ont pour objectif de présenter les projets et les valeurs de l'Association afin de susciter l'intérêt d'entreprises et de partenaires potentiels.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

DUI (Dossier de l'utilisateur Informatisé)

En 2024, le DUI OGIRYS est désormais déployé sur les 3 pôles (Médico-Social, Services d'Accompagnement de la Jeunesse et Insertion).

Nous avons poursuivi la montée en compétences dans l'utilisation du logiciel avec la mise en œuvre de nouveaux modules, en fonction des structures.



L'arrivée également de l'interopérabilité du logiciel avec les Services Socles en Santé (DMP, Messagerie Sécurisée Santé, Prosanté Connect, INS), que nous avons commencé à déployer sur les structures en santé (MAS, IEM, ITEP, IME, ACT, LHSS)

Les formations se sont également poursuivies durant toute cette année 2024, pour les nouveaux embauchés, mais aussi pour des rappels sur certains service.

Enfin, à partir de mi-2024, nous avons travaillé à l'éditeur du logiciel «

Socianova » afin de rendre compatible et référencé nationalement OGIRYS pour les Services en Milieux en Ouvert.

Et pour demain

2025 sera marqué par l'utilisation du logiciel par le pôle des SMO.

Nous continuerons d'utiliser au maximum les possibilités du logiciel, avec par exemple, l'intégration de

l'ensemble des projets individualisés des personnes accompagnées, mais également l'ouverture d'un portail du DUI réservé uniquement aux usagers/familles.

Enfin, l'objectif de l'ADSEAM est de tendre vers le zéro papier pour les dossiers des personnes accompagnées.

SIRH (Systèmes d'Information des Ressources Humaines)

L'ADSEAM a souhaité poursuivre sa dématérialisation par la mise en œuvre d'un Système d'Information des Ressources Humaines. Celui-ci consistera à terme de disposer, pour

l'ensemble des salariés, d'un espace personnel dédié à la pose de ses congés, aux démarches administratives et à la visualisation des plannings.

En 2024, la mise en œuvre a débuté par l'accès au portail Salarié pour des services en phase de test.

Parc informatique & Mobilité

L'année 2024 s'est traduite, comme les 3 précédentes, par de nombreux investissements et renouvellements d'ordinateurs.

Comme initié, le choix porté par l'ADSEAM est d'équiper en gamme portable afin de répondre aux besoins en télétravail et en mobilité des professionnels de l'Association. Des PC fixes sont également ajoutés là où nécessaire.



Le parc s'est ainsi renouvelé à 95% avec un parc homogène, récent et performant.

Nous continuerons à renouveler, sur une période moyenne de 3-4 ans,

chaque année, le matériel considéré comme vieillissant.

Enfin, le parc de téléphonie mobile s'est également développé avec une flotte de 119 terminaux en 2021, à 235 en 2024, soit une augmentation d'environ 100%.

De nouveaux téléphones sont venus remplacer ceux fournis en 2021, avec également un nouveau forfait pour plus de la moitié du parc.

Architecture réseau (internet/téléphonie)

L'ADSEAM est répartie sur 38 sites avec des adresses géographiques différentes.

A fin 2024, ce sont 34 sites sont désormais intégrés sur le réseau unifié, chez l'opérateur LINKT. Tous en réseau fibre optique et téléphonie numérique. Ce réseau unifié a ainsi pour but de regrouper tous les sites de l'ADSEAM au sein d'une même architecture. A titre d'exemple, un utilisateur sur un site A peut imprimer sur une imprimante d'un site B en toute transparence. De plus, avec le recours au télétravail ou le travail hors sites, ce nouveau réseau est équipé pour permettre l'utilisation d'un VPN (Virtual Private Network) qui crée « un tunnel » de connexion entre



votre PC et le site auquel vous accédez, tout ceci afin de renforcer la sécurisation de la connexion (ex. dans le cadre de l'utilisation du DUI à votre domicile).

L'année 2025 va se poursuivre par le déploiement de ce réseau unifié sur les derniers sites restants, en fonction des éligibilités et des priorités d'utilisation.

NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES

ÉTABLISSEMENTS OU SERVICE	2023	2024	VARIATION 2023/2024
FAS (jeunes)	4	3	-1
MECS (jeunes)	5	6	-1
SAJ Hébergements (jeunes)	56	77	21
Hébergements (jeunes)	6	16	10
SEMO (jeunes)	69	66	-3
CASIP (jeunes)	21	19	-2
Sous total SAJ	161	187	26
AEMO (mineurs)	1193	1189	-4
AEMO R (mineurs)	136	255	119
SIS MJIE (mineurs)	115	116	1
ERPE Cherbourg (mineurs)	55	60	5
Médiation Familiale (mineurs)	119	112	-7
TMFPO (adultes)	208	156	-52
Sous total SMO	1826	1888	62
IME / ITEP (jeunes)	76	75	-1
IEM (jeunes)	18	20	2
MAS (adultes)	14	14	0
SESSAD (jeunes)	135	125	-10
Sous total PMS	243	234	-9
CHRS (personnes)	468	515	47
Maison Relais Coutances	9	18	9
Maison Relais Cherbourg	55	51	-4
Accueil de jour (personnes)	411	477	66
Service logement (personnes)	34	33	-1
ASI (Mesures)	2	0	-2
AVDL (mesures)	9	9	0
Lits Halte Soins Santé (personnes)	20	42	22
ACT (personnes)	12	29	17
AAVA (personnes)	21	23	2
Sous total Insertion	1041	1197	156
TOTAL	3271	3506	235

NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES

ÉTABLISSEMENTS	FINANCEURS	JOURNÉES		ACTES		ECART		
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Journées	Actes	%
FAS	CD 50	1 101	1 089	-	-	-12	-	99%
MECS	CD 50	2 196	2 182	-	-	-14	-	99%
Hébergements	CD 50	17 592	15 921	-	-	-1 671	-	91%
SEMO	CD 50	14 235	14 152	-	-	-83	-	99%
CASIP	CD 50	1 512	1 849	-	-	337	-	122%
SEMO Hébergement	CD 50	2 774	2 808	-	-	34	-	101%
Accompagnement retour	CD 50	2 080	451	-	-	-1 629	-	22%
SAJ		41 490	38 452					93%
AEMO	CD 50 + autres dépts	328 500	248 146	-	-	- 80 354	-	76%
AEMO R	CD 50	36 500	31 174	-	-	5 326	-	85%
SIS MJIE	PJJ	-	-	175	116	-	-59	66%
ERPE	Justice	-	-	72	60	-	12	83%
Médiation familiale	Justice	-	-	75	51	-	24	68%
TMFPO	Justice	-	-	75	83	-	-8	111%
SMO		365 000	279 320					77%
				397	310	- 75 028	- 31	78%
IME/ITEP	CD + CPAM	11 606	13172	-	-	1 566	-	113%
IEM	CD + CPAM	2 621	2 939	-	-	318	-	112%
MAS	CPAM	4 550	3 807	-	-	-743	-	104%
SESSAD	CPAM	-	-	12 182	12 636	-	454	-
PMS		18 777	19 918	12 182	12 636			106%
CHRS	DDCS	31 390	28 468	-	-	2 922	-	91%
Maisons relais	-	28 105	25 184	-	-	2 921	-	90%
Accueil de jour	DDCS	7 300	12 426	-	-	-5 126	-	170%
LHSS	ARS	2 920	2 343	-	-	577	-	80%
ACT	ARS	10585	5686	-	-	4 899	-	54%
INSERTION		80 300	74 107					92%
TOTAL ASSOCIATION	NBRE JOURNÉES	505 567	411 797			-93 770		81%
TOTAL ASSOCIATION	NBRE ACTES			12 579	12 946		367	103%
ACTIVITÉ 2024 411 797		NB DE JOURNÉES PRÉVUES 505 567		NB DE JOURNÉES RÉALISÉES 411 797		ECART -93 770		

III

LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES





PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

1.1 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA JEUNESSE



SERVICES HÉBERGEMENTS

COTENTIN		CENTRE MANCHE
Chef(fe)s de service	Pour les foyers BEUZEVILLE et BRIAND, Mme Sophie BULEGHIN	Pour le foyer La Guérie et la MECS de Baudre, Mme Cristel BARON Pour le foyer la Canopée et la MECS de Baudre, M Saïd EL BAHRI à partir du 03/05/2024 Pour le foyer BEAUSITE et FAS , Mme Murielle LANGLOIS
CENTRE ADMINISTRATIF :	93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances Tel : 02.33.19.41.00 saj-coutances@adseam.asso.fr	39 rue des portes 50100 Cherbourg-en-Cotentin Tel : 02.33.43.05.10 saj-cherbourg@adseam.asso.fr
DIRECTEUR :	Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr	

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du pôle hébergement du Centre Manche et du Cotentin date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité d'accueil des foyers d'hébergement est fixée à 50 places réparties sur 3 sites : Coutances, Cherbourg, et Baudre.

LA GUÉRIE à Coutances	BEAUSITE à Coutances	ARISTIDE BRIAND à Cherbourg-en-Cotentin	BEUZEVILLE à Cherbourg-en-Cotentin	LA MECS à Baudre	LA CANOPÉE à Saint-Lô
11 places en collectif et 2 externalisées	6 places en collectif et 2 externalisées	8 places en collectif et 2 externalisées	9 places en collectif et 2 externalisées	6 places en collectif et 2 places de répit	11 places et 2 studios autonome

POPULATION ACCUEILLIE

Les foyers d'hébergement sont habilités à recevoir des garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil. Seule la MECS de Baudre accueille des enfants de 3 à 10 ans. Le CPOM, signé en juillet 2023, nous fixe comme objectif d'accueillir des enfants à partir de 11 ans jusqu'au 18 ans. Ce changement de tranches d'âges s'effectuera progressivement pendant les 5 ans du CPOM.

FINANCEMENT

Les foyers Hébergements sont financés par le Conseil départemental de la Manche. Le prix de journée est fixé dans le cadre du CPOM.

MISSIONS

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM ont pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation,

- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles,

- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et celles de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat).

- Assurer un accompagnement éducatif au mineur et au jeune majeur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

ACTIONS

Les publics accompagnés peuvent être confrontés à des problématiques familiales relatives à :

- Des formes de violence physiques et /ou psychiques
- Des difficultés des parents à assurer leurs responsabilités en matière de protection, de développement et d'éducation de l'enfant
- Des problèmes de communication au sein de la cellule familiale
- Des confusions générationnelles
- Des pratiques addictives
- Des formes de précarité sociale.

Les jeunes accompagnés peuvent également être confrontés à des problématiques personnelles ou psychologiques qui peuvent se caractériser de différentes manières, et prendre, par exemple, la forme :

- De troubles cognitifs
- De manque d'estime de soi, de dévalorisation de soi
- De problématiques d'abandon, de ruptures de liens
- De sentiment d'insécurité
- De problèmes d'addiction (alcool, stupéfiant, jeux vidéo, téléphone...)
- De formes d'inhibition, de troubles alimentaires, de comportements suicidaires, de tentatives de suicides, de fugues
- De carences affectives et relationnelles
- De problèmes relationnels avec d'autres jeunes
- De violences, de passages à l'acte délictueux.

Ces problématiques familiales et personnelles auxquelles peuvent être confrontés les jeunes accompagnés

soulignent l'importance que l'hébergement soit un lieu de protection, de contenance, de permanence, d'acquisition de repères et de valeurs.

Pour favoriser l'insertion, l'autonomie sociale et le développement personnel des jeunes, les foyers d'hébergement mettent en œuvre des pratiques d'accompagnement liées :

- A l'éducation
- A la scolarisation
- A l'emploi et la formation professionnelle
- A la santé
- A la vie résidentielle, au logement
- A la citoyenneté, aux loisirs et à la vie sociale
- Aux problématiques judiciaires.

1. Les principes d'intervention

Les principes d'intervention comprennent trois dimensions :



En direction
DU JEUNE CONFIE



En direction
DE SA FAMILLE



En direction
DE SON ENVIRONNEMENT
(social, professionnel...)

a) Principes en direction du jeune :

La mesure de placement est avant tout une mesure éducative. Chaque jeune confié est capable de développement personnel, de modification, d'évolution dans les domaines affectif, cognitif et social. Il est reconnu non pas par ses difficultés et troubles, mais par ses besoins, ses demandes et ses aptitudes.

La prise en charge ne peut être conçue que comme provisoire ; elle suppose une approche positive du jeune, momentanément en échec dans son environnement, voire en rupture, un temps suffisant pendant lequel la mise en œuvre de l'action éducative, pédagogique, psychologique, est adaptée à ses besoins.

Les foyers d'hébergement mettent en œuvre un projet personnalisé dans lequel le jeune est acteur de sa propre démarche.

Ils cherchent à fournir à chaque jeune un accompagnement, des prestations grâce auxquelles ce dernier peut élaborer de manière

négociée et contractuelle son propre cheminement dans le dispositif proposé, ce qui constitue un préalable à son projet de vie ultérieur.

Ils favorisent les modes d'expression créatrice du jeune et l'apprentissage des règles de vie communautaire

indispensables pour positiver son statut de citoyen.

Cette démarche suppose que chaque jeune est ou sera, capable de respect des autres et de soi. Elle implique aussi que tout apprentissage proposé reconnaît un droit à l'erreur,

droit constitutif de tout processus d'évolution sociale et intellectuelle.

Les foyers d'hébergement se doivent de mettre en œuvre tout le dispositif respectant les obligations de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

b) Principes en direction de la famille :

Les services ne se substituent pas à la famille. Quelles que soient leur situation (sauf dispositions légales contraires) et leurs difficultés, les parents ou représentants légaux sont informés et associés à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant. Ils s'appuient sur la fonction parentale et l'étayent si besoin afin que le jeune (re)trouve sa place au sein de sa famille. Nous avons un devoir déontologique de respect des valeurs et de la culture de la famille, dont les pratiques s'inscrivent dans les limites du droit.

La prise en compte de l'environnement familial est un axe de travail permanent. L'institution assume une fonction de tiers : elle permet de travailler sur des modes de communication et autant que possible sur le changement dans les

modes de relation. Sur la base d'une évaluation, elle vise la restauration du lien familial, voire la possibilité d'un retour en famille quand cela est souhaitable et pertinent. Quand celui-ci est impossible, la famille et le jeune sont accompagnés dans un lien nouveau : être en relation, vivre la séparation. Le travail est mis en œuvre principalement par le référent du projet et/ou le psychologue. Dans certaines situations, des rencontres à domicile sont réalisées.

En fonction de l'avancée du projet personnalisé, les entretiens avec la famille se déroulent en présence de l'éducateur référent et - si besoin - du chef de service et/ou de la psychologue : il s'agit de définir ensemble les règles de l'accueil, voire de les rappeler.

Le travail avec les familles se réalise dans le cadre de visites et de rencontres organisées sur l'un des sites administratifs, à domicile ou en lieu extérieur : Centre Médico-Social (CMS)...

La trame des entretiens familiaux concerne le déroulement et l'association au projet personnalisé. Ils s'engagent autour de l'énoncé du cadre dès le début de l'accueil et se poursuivent à toutes les étapes de l'accompagnement.

Une articulation régulière avec les services placeurs est assurée de manière à préciser les différentes responsabilités de l'accompagnement et à faciliter des ajustements réciproques.

c) Principes en direction de l'environnement :

Nous travaillons en partenariat avec chaque membre de l'entourage du jeune afin que celui-ci, momentanément confié aux SAJ, soit au plus vite et au mieux intégré dans son environnement. Le placement étant provisoire, il convient de maintenir ces liens.

Les objectifs définis doivent être accessibles. Les SAJ est un des maillons d'un ensemble beaucoup plus vaste dans l'éducation du jeune.

En ce sens, l'intégration, la socialisation, la (re)valorisation, l'acquisition de compétences sociales,

professionnelles, scolaires, le (re) positionnement valorisé dans et par la famille, constituent les principaux concepts des finalités éducatives des services d'accompagnements de la jeunesse.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM se composent de 6 maisons sur 4 zones géographiques différentes :



ACTIVITE 2024

MAISON BEUZEVILLE

Nous avons effectué plusieurs activités avec les jeunes. Nous sommes partis 8 jours dans le département de la Nièvre où nous avons loué une maison. Les jeunes ont pu découvrir Nevers, la baignade en lac et en rivière, un parc d'attraction.

Des sorties cinéma, restaurant, activités diverses ont également été proposées aux jeunes.

En 2024, nous avons également accueillis une nouvelle tranche d'âge (11-14 ans). Le groupe est maintenant composé principalement de jeunes de 13 ans. La dynamique de groupe a

donc énormément changé. Le travail de l'éducateur est donc différent.

Nous accompagnons 3 jeunes en DJIM (appartement autonome ou domicile familial).

Durant cette année, 2 jeunes accueillis sur Beuzeville ont été transférés sur le foyer à La Canopée et La Guérie.

MAISON BEAU SITE

L'année 2024 aura été pour le foyer Beausite l'année de la stabilité. En effet, l'équipe s'est partiellement renouvelée en ce début d'année et a su offrir un appui solide aux jeunes accompagnés en se soutenant et en mettant à profit les qualités variées de chacun de ses membres.

Cette union professionnelle s'est particulièrement fédérée autour d'un séjour dans le lot auquel tous les éducateurs et la maîtresse de maison ont participé. La destination et le contenu ont été déterminés en collaboration avec les jeunes qui en ont bénéficié.

Bien d'autres moments de convivialité moins formels ont eu lieu au cours de

cette année. Tant les jeunes que les adultes ont su développer une réelle capacité à accueillir, dans le respect des différences.

Concernant le pavillon, de nombreuses pièces ont été repeintes, ce qui apporte un rafraîchissement essentiel au bien être de chacun au quotidien. Un potager a vu le jour, agrémenté d'une petite serre.

Enfin, la solidarité entre les deux foyers couterançais s'intensifie et apparait de plus en plus naturelle, ce qui profite tant aux jeunes qu'aux adultes.



MAISON BRIAND

Réalisation d'une fresque.



LA GUÉRIE

L'année 2024 a été l'année du renouveau pour le foyer La Guérie. Le rez-de-chaussée du bâtiment a été complètement rénové (entrée, couloir, salle à manger, salon, cuisine, sanitaires...). L'objectif était bien de rendre cette maison plus agréable et plus lumineuse. Pour accompagner ces travaux, une grande partie du mobilier a été aussi changé cette année (bureaux, tables de chevet, canapé...). Les chambres sont refaites à chaque départ de jeune.

Un studio semi-autonome a été aménagé dans le bâtiment comprenant une salle de bain individuelle, une chambre pièce de vie et une cuisine indépendante. Ce studio permet aux jeunes d'expérimenter l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Le travail sur la relation commence dès l'accueil du jeune avec la présentation de la maison et la remise d'un panier d'accueil. Chaque jeune investit sa chambre avec un petit budget pour la personnaliser et la décorer.

Deux séjours ont été organisés par l'équipe. Le premier dans un camping à Carnac en Bretagne dans une atmosphère vacances et le deuxième plus sportif dans un camping à Hauteville sur Mer.

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée de 10 nouveaux jeunes, sur une capacité de 11. Ce flux important en nombre d'entrées modifie la physionomie du collectif, entraînant une charge de travail supplémentaire pour l'équipe.

ACTIVITE 2024 (EN NOMBRE DE JOURS)

	BRIAND			BEUZEVILLE			LA GUERIE			BEAUSITE		
	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS
Janvier	295	246	2	324	277	2	383	218	71	236	204	13
Février	266	210	22	293	261	0	346	190	71	213	173	30
Mars	295	210	7	324	287	0	383	275	76	236	213	4
Avril	285	210	2	314	256	6	371	300	12	228	182	9
Mai	295	232	16	324	304	3	383	244	66	236	231	0
Juin	285	197	36	314	309	0	371	228	72	228	207	3
Juillet	295	205	36	324	291	19	383	233	64	236	192	25
Août	295	218	31	324	319	4	383	308	62	236	180	37
Septembre	285	202	38	314	319	11	371	352	34	228	210	0
Octobre	295	214	34	324	327	5	383	346	26	236	207	4
Novembre	285	210	30	314	314	0	371	385	37	228	210	0
Décembre	295	244	2	324	254	28	383	410	26	236	208	9
TOTAL	3468	2598	256	3814	3518	78	4508	3489	617	2774	2417	134

Taux d'activité hébergement :

74.91 %
Briand

92.23 %
Beuzeville

77.39 %
La Guérie

87.13 %
Beau site

Soit pour l'ensemble des 4 foyers éducatifs,
un taux d'activité de 82.54 %.

	LA CANOPÉE		
	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS
Avril	-	17	0
Mai	383	274	0
Juin	371	298	0
Juillet	383	311	0
Août	383	341	0
Septembre	371	380	0
Octobre	383	403	0
Novembre	371	360	0
Décembre	383	430	0
TOTAL	4161	2814	0

PERSPECTIVES

BEAU SITE

Le lieu d'accueil est vétuste et ne permet plus d'accueillir dans des conditions optimales les jeunes qui nous sont confiés.

Nous allons prospecter sur Coutances afin de trouver un autre lieu de vie permettant l'accueil de 8 jeunes.

MAISON LA GUERIE

Le foyer La Guérie est le plus ancien de l'ADSEAM avec une ouverture en 1967. Avec une capacité de 11 places, il accueille aujourd'hui des jeunes âgés de 13 à 18 ans.

C'est le lieu d'accueil historique du Pôle Protection de l'Enfance de l'ADSEAM dont nous avons fait le choix de nous séparer. Sur ce site, les conditions d'accueil ne correspondent plus aux normes en vigueur.

L'ADSEAM a fait l'acquisition d'une maison en centre ville de Coutances, rue du Palais de Justice. Le projet architectural est en passe d'être finalisé. Ce nouveau lieu de vie permettra, à la fois d'avoir un collectif

de huit places et d'avoir également 3 studios en semi-autonomie afin de préparer au mieux les jeunes à leur future vie de citoyen.

MECS DE BAUDRE

L'Association a fait l'acquisition d'une maison à Baudre pour la transformer en MECS à la fin du mois de juin 2023. Après trois mois de travaux de mise en conformité et d'aménagement des extérieurs, la MECS de Baudre a accueilli les premiers enfants fin septembre. La nouvelle équipe, composée de jeunes professionnelles, accompagne le quotidien de six enfants de 4 à 9 ans.

Ces jeunes, auparavant accueillis au sein de service des Familles d'Accueils Spécialisées, présentent des carences affectives précoces importantes, avec très peu ou pas de relais familiaux. Nous avons commencé à développer un réseau de famille d'accueil afin de leur offrir des moments de répit, dans un cadre familial. Nous allons demander à faire évoluer notre agrément en ce sens.

LA CANOPEE

Le Foyer La Canopée de Saint Lô met en œuvre un accompagnement très individualisé afin de répondre au profil des jeunes accueillis actuellement (respect de l'individu, besoin de prise en compte personnalisée, intolérance à la frustration, nécessité de garantir l'intimité tant sur le plan corporel que dans les confidences que le jeune pourrait adresser au personnel...).

Des lieux collectifs, espaces partagés, permettent de favoriser le dialogue et la sociabilisation des jeunes entre eux.

La stabilisation et la professionnalisation de l'équipe demeurent des objectifs essentiels. Les jeunes ont besoins de repères stables, avec une équipe en capacité d'apporter des réponses éducatives adaptées. L'équipe adhère totalement à cette démarche.

CENTRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE CASIP

10 Impasse Leveel
50100 Cherbourg en Cotentin
E-mail : casipcherbourg@adseam.asso.fr

Chef de service : M Jean-Luc Paysant

CENTRE ADMINISTRATIF :

39 rue des portes
50100 Cherbourg en Cotentin
Tel : 02.33.43.05.10
saj-cherbourg@adseam.asso.fr

DIRECTEUR :

Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité autorisée du CASIP de Cherbourg date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité d'accueil est fixée à **14 places dont 6 places pour les jeunes en hébergement ADSEAM et 8 places pour les externes**. Ils sont confiés par les services de l'ASE de la Manche ou par le juge des enfants.

POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services...) pour les 8 jeunes externes.

FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil départemental de la Manche.

MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droit commun.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression

créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation.

Les objectifs généraux du CASIP sont :

- D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée, à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle.
- D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets.
- D'offrir un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés.
- De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

ACTIONS

L'équipe est composée d'un éducateur technique, d'un éducateur spécialisé et d'un instituteur.

Si le jeune est placé en qualité d'externe, il s'agira de :

- Veiller à ne pas se substituer à la famille,
- Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et environnementales,
- Respecter les valeurs, la culture de la famille lorsqu'elle s'inscrit dans la légalité, afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
- Coconstruire avec lui et sa famille son projet individualisé.

Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne, il s'agira d'intégrer le projet individuel CASIP au projet individuel global réalisé par l'internat en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

- Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute et l'échange nécessaires à la remise en confiance et la valorisation de soi.
- Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
- Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adaptés aux besoins des jeunes et des objectifs visés.
- Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune tenant compte de ses capacités opératoires et de son niveau d'attention.
- Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.

- Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
- Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.



SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP n'existe que sur Cherbourg.

ACTIVITÉ 2024

Avec un taux d'activité de 122.28%, nous constatons que ce service prend tout son sens auprès du public qui nous est adressé. L'intervention d'un instituteur spécialisé est indispensable pour ces jeunes qui, tous, sont déscolarisés. Son approche des apprentissages leur permet de retrouver du sens à cette notion d'apprentissage et de se projeter dans un projet professionnel réaliste.

JOURS DE PRÉSENCE 2024

	EXTERNE		TOTAL
	PREV	PRÉSENCE	
Janvier	157	157	157
Février	143	176	176
Mars	164	120	120
Avril	136	183	183
Mai	128	126	126
Juin	150	209	209
Juillet	107	180	180
Août	0	0	0
Septembre	143	109	109
Octobre	157	253	253
Novembre	150	190	190
Décembre	78	146	146
TOTAL	1512	1849	1849



SERVICE D'EDUCATION EN MILIEU OUVERT SEMO

CHERBOURG		COUTANCES
Chef(fe)s de service	2 Rue Psichari , M Jean-Luc PAYSANT	2B-2C Rue des Tanneries Prodhomes, Mme Murielle LANGLOIS
CENTRE ADMINISTRATIF :	93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances Tel : 02.33.19.41.00 saj-coutances@adseam.asso.fr	39 rue des portes 50100 Cherbourg-en-Cotentin Tel : 02.33.43.05.10 saj-cherbourg@adseam.asso.fr
DIRECTEUR :	Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr	

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité autorisée des SEMO de Coutances et de Cherbourg date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le nombre de mesures au Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) est fixé à 47 mesures réparties sur 2 secteurs : **Nord Manche** et **Centre et Sud Manche**.

25 places dont 5 avec hébergement Nord Manche	22 places dont 3 avec hébergement Sud et Centre Manche
---	--

POPULATION ACCUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des Jeunes Majeurs jusqu'à 21 ans avec

l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM). Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

FINANCEMENT

Le Service d'Education en Milieu Ouvert est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer aux jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne, en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers une autonomie progressive.

ACTIONS

L'action des professionnels du SEMO s'inscrit autour du projet individualisé de chaque jeune accompagné.

Ce projet comprend les objectifs suivants (et les moyens qui en découlent) :

Accompagner le jeune dans son développement personnel	Répondre aux besoins élémentaires d'insertion (logement, budget, vie professionnelle, santé, socialisation)	Redéfinir la place de chacun (jeune, famille)	Restaurer / maintenir le lien familial et avec le réseau de soutien existant.
---	---	---	---

Le projet est élaboré à partir des attentes du jeune et de sa famille, des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il est

validé pour la durée de la mesure et révisable obligatoirement une fois par an au moins. Il est signé par le jeune, sa famille, le service et envoyé

au service prescripteur (territoire de solidarité ou JE).

ACTIVITES 2024

SEMO CHERBOURG

Événements marquants en 2024

Au cours de l'année 2024, plusieurs événements marquants ont ponctué cette année.

Une éducatrice du Service Educatif en Milieu Ouvert a réalisé deux modules de sa formation en médiation par l'animale. Elle a accueilli en mars 2024, son cocker nommé "Nesta". Nesta est un acteur des SAJ avec lequel l'éducatrice peut intervenir sur les divers services de l'association. Les jeunes sont plus posés en présence du chien. Des ateliers ont pu se mettre en place auprès d'une jeune qui fait partie d'un des foyers de l'ADSEAM et plusieurs interventions sur l'extérieur ont eu lieu avec une jeune du SEMO. La médiation par l'animal maintien ou favorise le bien-être physique ou psychologique. L'animal favorise le lien, la relation à l'autre et la concentration. La présence de Nesta facilite les interactions et apporte un réconfort émotionnel.

Afin de travailler la confiance en soi et la remise en forme. Le service propose régulièrement des footings aux jeunes ou des sorties à vélo. Ils peuvent découvrir des nouveaux endroits et se sentent encouragés par les éducateurs. Le début de ces activités a eu lieu suite à une blessure d'un jeune, qui devait renforcer sa cheville en réalisant des séances de kiné, du cardio et du renforcement musculaire.

Le Service Educatif en Milieu Ouvert a pour objectif de favoriser l'ouverture culturelle en accompagnant les

jeunes vers les dispositifs de droits communs.

Le service éducatif a également mis en place la projection de films autour de certaines thématiques. Une projection sur le service a eu lieu en présence d'une éducatrice en formation autour de la thématique de "l'emprise". Ce sujet touche beaucoup de jeunes notamment des jeunes filles. Un échange a pu se faire à la suite du film entre les trois jeunes filles ayant assisté à la projection.

Nous tentons également d'être attentifs à la sortie des films au cinéma pour permettre aux jeunes de s'y rendre s'ils le souhaitent.

Nous sommes allés voir le film Vice-versa afin de sensibiliser les jeunes à l'identification et la gestion de leurs émotions. Des collègues sont également allés voir le film Bob Marley.

Le service a participé avec 4 jeunes à la projection du film, "Loup y es-tu ?" (documentaire de C.BERNARD et C.BOUFFARTIGUE) le 19 mars 2024. Cette action a été menée par le CMPP du Cotentin. Le documentaire raconte le quotidien d'enfants et de parents venus consulter dans les centres et les liens avec les équipes soignantes. Un échange s'est déroulé suite à la diffusion.

Au cours de l'année, le service tente de fixer des sorties pour que les jeunes puissent s'ouvrir sur l'extérieur. Nous avons pu aller par exemple, durant l'été 2024, au ZOO de Montauigu la

Brissette et mettre en place une activité de réalité virtuelle fin juillet 2024. Les temps informels sont des moments propices à d'autres types d'échanges. Les jeunes peuvent se sentir plus à l'aise que dans le cadre des entretiens duels. Les sorties font naître ou renforcent les liens entre les jeunes qui se connaissent indépendamment du service.

Toujours en lien avec la gestion des émotions, une éducatrice a été en lien avec des sophrologues de Cherbourg pour échanger sur leurs pratiques, sur leurs observations concernant les jeunes et d'instaurer des ateliers pour les jeunes qui le souhaitent.

Nous avons constaté que beaucoup de jeunes ne parviennent pas à identifier et à gérer leurs émotions. Ils se sentent vite débordés et peuvent se montrer impulsifs. Il est parfois complexe pour certains d'échanger avec des psychologues suite à leurs parcours institutionnels. L'accompagnement psychologique peut s'avérer complémentaire à un accompagnement en sophrologie. Suite à des échanges avec la sophrologue, nous avons fait le choix de proposer des ateliers de sophrologie à la salle Victor Hugo à TOURLAVILLE.

Un premier atelier a eu lieu le 8 avril 2025 en présence de deux jeunes. Nous avons débuté par de petits exercices de respirations puis par une visualisation et pour finir, la sophrologue nous a lu un conte qu'elle a spécifiquement conçu pour l'occasion. Les jeunes ont adhéré à

l'atelier et demandent à poursuivre. Nous allons proposer aux autres jeunes de se joindre aux prochains ateliers.

L'association continue d'instaurer des réunions institutionnelles à Saint-Jean-de-Daye pour faciliter les rencontres avec les différents services de l'ADSEAM et d'échanger sur les pratiques de chacun.

La première rencontre a eu lieu le 19 septembre 2024. Nous avons échangé sur les évolutions de l'association de 2023 à 2024 puis un temps d'échange a eu lieu l'après-midi en présence des juges deux de Coutances pour discuter sur leurs métiers et de faire part de leurs questionnements concernant les équipes éducatives.

Le deuxième temps s'est déroulé en début d'année 2025. Un temps a été pris pour discuter de l'organisation de l'association puis nous avons fait de l'étude de situation autour de plusieurs thématiques.

Les Services Educatifs de Coutances et Cherbourg se sont rencontrés à deux reprises (septembre - octobre 2024) au CMS de Carentan dans le but de co-construire le Projet de service (SAVA). Nous avons fait une relecture commune et apporté des modifications avant l'envoi. Ce temps a été nécessaire pour échanger sur nos pratiques qui sont différentes en fonction du territoire géographique.

Le TPE de Cherbourg a mis en place une nouvelle organisation au départ de Madame CONAN (JE) en juin 2024. La réorganisation a pris effet durant en septembre 2024.

Plusieurs interventions ont pu avoir lieu au niveau du bureau situé en centre-ville.

Le service du SEMO de Cherbourg a pu réaliser une formation de deux jours à distance le 6 et 7 juin 2024 avec pour intitulé "Quand l'intime devient l'affaire de tous" (institut d'études systémiques - Serge TISSERON, Vincent de GAULEJAC, Giuseppe VINCI, Marco VANOTTI...). L'objet de cette formation était de mettre l'accent sur la santé mentale dans les médias. La pandémie COVID a amplifié ce phénomène, les réseaux sociaux et les différentes applications

qui ont joué des rôles importants concernant l'intimité.

Le service a participé à la journée régionale des CLAJJ et des services habitat jeunes, le 4 juin 2024 à la maison pour tous d'Octeville. Les intervenants du FJT et de la ville de Cherbourg ont pris la parole. Le CLAJJ est devenu le SHAJJ. Une table ronde a eu lieu le matin avec pour question : "Quelles solutions logements pour les jeunes ?" et l'après-midi, nous avons eu un théâtre forum "Mieux appréhender le CLAJJ et le Service Habitat Jeunes".

L'UDAF de la Manche est également intervenu en avril 2024 pour nous expliquer les différents types de mesures de protection (tutelle, curatelle, curatelle renforcée et MJAGBF). Les équipes (foyers, CASIP et SEMO) ont fait part de leurs questionnements. Les trois intervenantes ont remis leurs contacts et des livrets rassemblant les informations transmises.

Une présentation de la PJJ a été mise en place à l'AFPA d'Equeudreville le 25 novembre 2025. Nous avons eu un temps d'échange avec le correspondant insertion et la directrice de la PJJ. L'information collective a été composée de trois temps : présentation des missions de la PJJ, structuration des services et établissements puis des explications sur le nouveau Code de Justice Pénale des Mineurs.

Une intervention du dispositif "prévention santé" et CEGIDD en présence du CASIP, d'un éducateur de Beuzeville et du SEMO de Cherbourg a été projetée pour le 20 janvier 2025. L'intervenant nous a expliqué les rôles et les missions du Cegidd. Cette intervention nous a permis de faire le lien avec des situations et de garder le contact de l'intervenante pour un rendez-vous en cas de besoin.

Le service a réfléchi aux outils permettant de regrouper les éléments essentiels à avoir à 18 ans. Une liste a été constituée pour rassembler les démarches à faire à la majorité des jeunes.

Une des éducatrices a constitué un dossier qui regroupe les informations

et les lieux importants à connaître dès la majorité des jeunes. Le but étant de favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs de droits communs. Ce livret pourra être remis selon les besoins en version électronique ou papier après validation du chef de service.

Nous avons également élaboré un nouvel outil «Document Individuel d'Accompagnement (DIA)» qui permet de définir dès le début, de la mesure, les objectifs et moyens que le service et la famille va mettre en place pour mener à bien le projet. Nous devons ajouter les coordonnées de la famille. À la fin du document, un état des lieux des démarches administratives est fait. Cela permet d'avoir une lisibilité sur les démarches en cours ou a réalisé (par exemple : carte d'identité, recensement, JDC, carte vitale). Le DIA permet d'avoir une lecture globale de la situation.

Le service a retravaillé le Projet Individualisé. Nous le contractualisons en direct auprès des parents et du jeune lors d'un rendez-vous au niveau du bureau ou du service. Ce document permet de définir des objectifs et de voir les avancés ou les axes d'amélioration à mettre en place dans les mois qui suivent. Le PI est un outil modulable. Les objectifs sont définis au bout de 3 mois d'accompagnement, mais peuvent être amenés à être modifiés.

Le travail en réseau avec Presqu'île Habitat s'est élargi. Depuis la création du Service Educatif en Milieu Ouvert, nous avons obtenu des logements du F1 au fur et à mesure des années. Nous avons actuellement 5 F1. En 2024, nous avons obtenu un logement F1 (décembre 2024) dans le même bâtiment que le service et nous avons également un logement F3 depuis novembre 2024, situé sur Octeville afin de favoriser la colocation.

Nous nous axons de plus en plus sur l'autonomie résidentielle des jeunes. Les logements à proximité du service permettent de réaliser des expérimentations sur des courtes périodes et de rassurer les jeunes par notre présence. L'objectif est de s'implanter dans le quartier et d'entretenir de bonnes relations

avec le voisinage. Nous faisons régulièrement des portes ouvertes pour que les voisins puissent venir échanger avec nous sur nos missions. En janvier 2025, nous avons proposé une galette des rois.

Le logement F3 permet à un jeune qui est suivi depuis bientôt 4 ans de faire une colocation avec un de ses amis afin d'aller progressivement vers l'autonomie. Son ami est présent sur une courte période. Ce fonctionnement permet d'apprendre la gestion du logement à deux, d'y trouver une forme d'équilibre et de mettre de la distance avec un environnement qui peut être toxique. Le jeune se sent maintenant en sécurité et a moins peur de la solitude.

L'augmentation du nombre de logements est également utile pour les jeunes des internats du SAJ. Le SEMO travaille de plus en plus en binôme avec les collègues des internats afin de préparer la présentation d'un service à un autre et d'entrer en douceur vers l'autonomie. Des jeunes ont pu faire des expérimentations d'une courte durée pour tester la vie en autonomie. Certains jeunes à l'approche de la majorité sont confortés dans leur choix de prendre leur indépendance et d'autres préfèrent prendre leur temps en restant un peu plus sur le foyer. Nous pouvons travailler dans

l'intérêt des jeunes en respectant leurs rythmes et leurs besoins. Le travail de co-référence s'avère essentiel pour que les informations circulent correctement entre les services et pour que le jeune se sente en sécurité.

En décembre 2024, le service a été en lien avec l'artothèque de Cherbourg (Madame MOISSEC) pour permettre aux jeunes de choisir des œuvres, d'échanger autour des tableaux et de contribuer à la décoration du service. Ils étaient en demande de changer la décoration et de rendre l'endroit un peu plus à leurs goûts. Les éducateurs se rendent avec les jeunes qui le souhaitent tous les 3 mois à l'artothèque afin de choisir 6 œuvres. Le renouvellement des tableaux permet d'apporter une touche de nouveauté et de faire découvrir un nouveau lieu (artothèque) méconnu sur Cherbourg. Les œuvres peuvent aussi bien être louées à des particuliers comme à des privés.

Le service envisage de rendre plus régulières les sorties à la bibliothèque de Cherbourg afin de constituer progressivement une petite bibliothèque au sein du service. Plusieurs jeunes se montrent de plus en plus intéressés par certaines lectures du type manga et romance. La bibliothèque est un endroit calme et propice à de nouvelles découvertes.

Les jeunes peuvent emprunter des livres, tester des instruments et se joindre à des ateliers de peinture. Une jeune a pu y participer à deux reprises en présence de l'éducatrice en formation.

Nous avons remis en état la salle de bain du service afin de pouvoir proposer aux jeunes de se changer ou de se laver si les conditions en termes d'hygiène ne sont pas réunies sur le domicile. L'espace de la salle de bain est également un bon moyen de remettre en place les ateliers esthétiques pour travailler l'estime de soi et de mettre en avant l'importance de prendre soin de soi et de son image. Les jeunes ont souvent un grand manque de confiance en eux, notamment à l'adolescence. Ils n'ont pas souvent conscience et confiance en leur corps. Nous envisageons de travailler autour de l'image.

En décembre 2024, le service a souhaité inclure les jeunes dans la réalisation de la décoration de Noël du service. L'objectif principal, était de rendre l'espace accueillant, agréable et de développer la créativité. Deux jeunes se sont joints à nous pour réaliser des dessins avec des Posca sur les fenêtres, de décorer le sapin en bois conçu par le CASIP et d'accrocher les décorations. Ce moment a été apprécié.

SEMO COUTANCES

En 2024, le SEMO de Coutances n'a pas pu réaliser l'ensemble des prises en charge sollicitées. En effet, la liste d'attente conséquente tant pour des mesures judiciaires qu'administratives sont le reflet des attendus de l'ensemble de nos partenaires qui observe l'efficacité des accompagnements par le service.

Ce constat nous a amené, en fin d'année, à mettre en œuvre le recrutement d'un éducateur supplémentaire afin d'accompagner un plus grand nombre d'adolescents et jeunes majeurs.

Au cours de cette année, des temps de réflexion autour de la réécriture du projet de service se sont déroulés au sein de l'équipe mais aussi des temps communs avec celle de

Cherbourg ont aussi eu lieu pour finaliser l'écriture en prenant en compte les spécificités de chaque territoire. Ces temps d'échange ont



permis de repenser l'utilisation des locaux coutançais et ainsi de mener une réflexion en amont de l'utilisation d'un logement permettant aux jeunes l'expérimentation de l'autonomie résidentielle.

D'autres projets ont vu le jour ou sont en cours de construction :

- L'accompagnement de jeunes à des séances d'escalade régulières, ce qui favorise la confiance en soi et produit des effets observables.
- La construction d'un projet de marche avec des jeunes sur quelques jours qui devrait voir le jour en 2025. « Partir pour mieux revenir : itinérance comme outil de médiation éducative et moyen d'apaisement ».

	2024 AVEC HÉBERGEMENT (en nombre de jours)					2024 SANS HÉBERGEMENT (en nombre de jours)				
	CENTRE		NORD		TOTAL	CENTRE		NORD		TOTAL
	PREV.	RÉEL	PREV.	RÉEL		PREV.	RÉEL	PREV.	RÉEL	
Janvier	589	555	620	548	1103	93	62	155	155	217
Février	532	548	560	550	1098	84	58	140	145	203
Mars	589	554	620	625	1179	93	52	155	155	207
Avril	570	510	600	630	1140	90	30	150	150	180
Mai	589	495	620	634	1129	93	31	155	181	212
Juin	570	497	600	617	1114	90	30	150	180	210
Juillet	589	587	620	636	1223	93	31	155	170	201
Août	589	558	620	620	1178	93	31	155	186	217
Septembre	570	573	600	705	1278	90	30	150	193	223
Octobre	589	612	620	609	1221	93	31	155	334	365
Novembre	570	606	600	627	1233	90	84	150	210	294
Décembre	589	605	620	651	1256	93	62	155	217	279
TOTAL	6935	6700	7300	7452	14152	1095	532	1825	2276	2808

Taux d'activité SEMO :

Avec hébergement :		Sans hébergement :	
Centre 48.58 %	Nord 124.71 %	Centre 96.61 %	Nord 102.08 %

Soit un taux d'activité de 96.16 %

Soit un taux d'activité de 99.41 %

EVOLUTIONS POUR 2025

Nous poursuivrons les objectifs 2024 quant au développement de nos capacités d'accueil en logement semi-autonome.

Les locaux de Coutances vont être réaménagés afin de revenir à leur destination première, celle d'accueillir 3 jeunes dans un lieu de vie partagé, en semi-autonomie.

Nous allons poursuivre notre travail collaboratif avec les SMO afin de permettre un meilleur partage d'expériences favorisant la montée en compétences des équipes au bénéfice des jeunes accompagnés.

La médiation animale effectuée par une des salariées de l'équipe de Cherbourg sera opérationnelle. Le chien, membre de l'équipe, a déjà sa fiche de poste !



Appartements de Cherbourg



SEMO Coutances

FAMILLES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES FAS

Tel : 02.33.19.05.91
E-mail : fas@adseam.asso.fr

Cheffe de service : Mme Murielle LANGLOIS

CENTRE ADMINISTRATIF : 93 Rue Geoffroy de Montbray
50200 Coutances
Tel : 02.33.19.41.00
saj-coutances@adseam.asso.fr

DIRECTEUR : Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté portant la régularisation de 33 places existantes et extension de 7 places du service des Familles d'Accueil Spécialisées de l'ADSEAM date du 21 août 2006.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le service des FAS est autorisé à accueillir des enfants de la naissance à leur majorité, garçons et filles. Une prolongation du placement est possible pour des jeunes majeurs. La capacité autorisée par le CPOM 2017-2021 est répartie de la manière suivante :

16 places
dans la Manche

5 places
dans le Calvados

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. A ces carences s'ajoutent souvent une rupture douloureuse des liens parentaux, un déficit majeur de

la relation parentale, un manque de soins au cours de la petite enfance. Le rejet ou l'abandon fragilise chez ces enfants, toute perspective de construction individuelle et autonome à l'égard des parents.

L'enfant passe donc d'une situation où ses parents se trouvent en incapacité d'assurer leur fonction à une autre situation où des éducateurs assurent une suppléance parentale dans un temps donné.

FINANCEMENT

Le service des FAS est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

Des professionnels de l'éducation spécialisée accueillent au sein de leur propre famille des enfants gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. Le service vise à offrir à l'enfant ou à l'adolescent une structure à caractère familial encadrée par des éducateurs

spécialisés afin de l'accompagner dans son histoire et son devenir.

Un accueil familial spécialisé, de par la qualification des professionnels, se doit d'être identifié dans une offre de service différenciée du placement familial habituel. Ce type d'accueil

se caractérise par les finalités suivantes :

- Le sens d'une protection renforcée
L'accueil par le service répond à un besoin de protection décidé par voie judiciaire ou administrative. Cependant cette « protection » ne

peut se résumer uniquement à une mise à l'écart de situations jugées dangereuses. Elle vise également à ce que l'enfant gagne le sentiment d'une sécurité intérieure qui le protège de lui-même et nuance l'envahissement des sentiments de culpabilité activés par le vécu de placement.

- L'accompagnement éducatif spécialisé

Le sens fondamental de l'accompagnement est de permettre à l'enfant de devenir acteur de son histoire, de reconstruire l'idée d'un avenir possible, donc la perspective d'un projet personnel.

- Le lien et les repères de vie recréés

L'enfant doit expérimenter en début de séjour la pertinence d'un contenant fort et cohérent, capable de limites, posant des repères de génération, dans lequel il puisse engager ses attentes. L'objectif à chaque nouvel accueil est de faire

vivre une relation d'étayage qui n'a pas eu lieu jusque-là ou qui s'est déroulée de façon inadéquate.

La mission prioritaire du service consiste à offrir une prise en charge permanente – accueil – hébergement – encadrement – à des jeunes en situations familiales très difficiles, présentant des troubles de la personnalité et/ou des difficultés importantes de comportement. Ces jeunes sont placés sur mandat de l'aide sociale à l'enfance de la Manche et du Calvados.

Cet accueil a la particularité de proposer un accompagnement spécialisé en situation. Il peut être conduit par les deux membres du couple s'ils sont tous deux éducateurs diplômés, ou par un seul des deux répondant à cette exigence.

L'objectif est donc de proposer un cadre familial, échappant au poids institutionnel, à l'intérieur duquel puisse se développer de façon

continue un travail personnalisé et approfondi sur la vie relationnelle de l'enfant et ses repères de vie, conduit par ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

Il s'adresse à des enfants souffrant de perturbations importantes du lien, exprimées par des souffrances diverses pour lesquels la question de leur place (et conjointement la question du placement) reste une question vive.

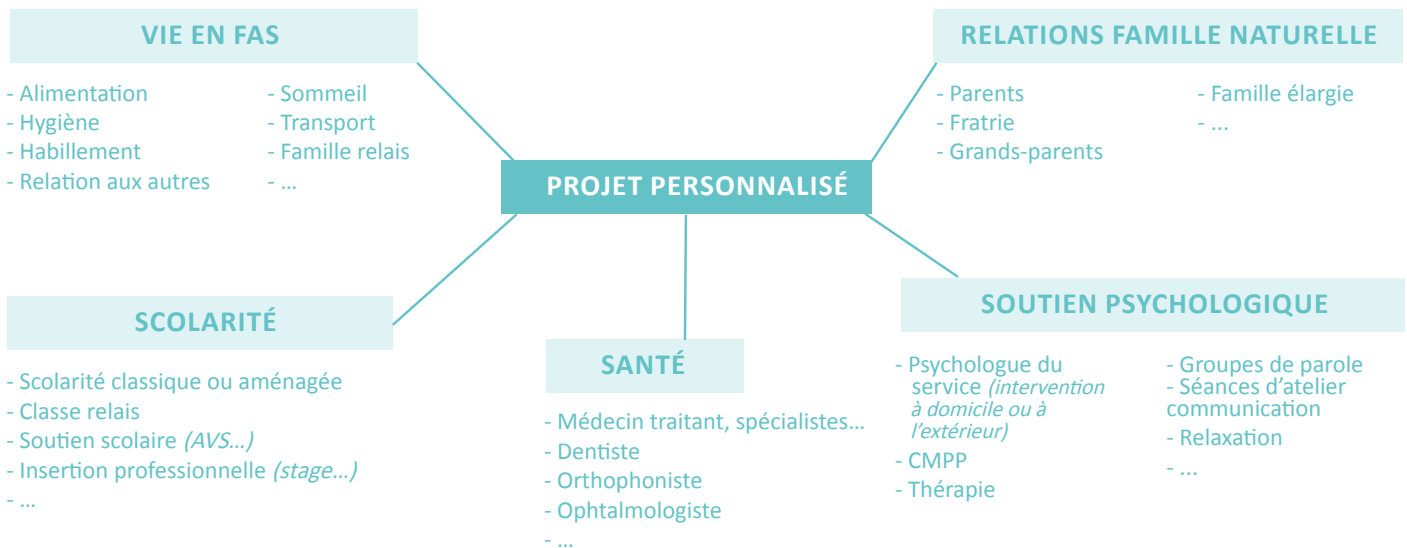
La garantie d'existence et d'activité de ces espaces repose sur trois modes de continuité :

- La continuité de la présence des adultes référents,
- La permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- La capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

ACTIONS

Le service propose des prestations diversifiées définies dans un programme d'intervention dont le projet personnalisé constitue le socle.

Ces prestations visent à répondre aux besoins du jeune dans les différents domaines de son quotidien.



SECTEURS D'INTERVENTION

En 2024, deux familles exercent leurs missions dans le département de la Manche.

ACTIVITE 2024 STATISTIQUES

Seules deux éducatrices spécialisées, soutenues chacune par une aide familiale demeurent salariées des

FAS et accompagnent désormais trois jeunes dont un est majeur.

En 2024, 3 jeunes ont été pris en charge sur les FAS : soit $3 \times 365 = 1095$ jours d'accueil.

MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL MECS

E-mail : maison-baudre@adseam.asso.fr

Chef(fe)s de service : Mme Christel BARON puis M Saïd EL BAHRI

CENTRE ADMINISTRATIF : 93 Rue Geoffroy de Montbray
50200 Coutances
Tel : 02.33.19.41.00
saj-coutances@adseam.asso.fr

DIRECTEUR : Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr

CAPACITÉ AUTORISÉE

MECS DE Baudre :

6 places
en collectif

2 places
de répit

POPULATION ACCUEILLIE

La MECS de Baudre accueille des enfants de 3 à 10 ans.

ACTIVITÉ 2024

En 2024, 6 jeunes ont été pris en charge sur la MECS : soit $6 \times 365 = 2190$ jours d'accueil.

LA MAISON DE BAUDRE : MAISON INCLUSIVE. Vers un modèle de prise en charge.

2023 a vu se réaliser une nouvelle étape du projet de MECS inclusive pour l'association ADSEAM, engagé depuis de nombreuses années dans la protection de l'enfance en lien étroit avec le Conseil Départementale de la Manche.

La maison achetée par l'association au 2 rue des Chesnais à Baudre en 2023 est devenue opérationnelle et a accueilli son premier groupe d'enfants à partir de septembre 2023. En appui avec la Direction de l'Association, l'équipe éducative a pu aménager cette maison de lotissement cossue pour en faire une

unité de vie confortable, accueillante, aussitôt investie par les enfants ravis de leurs nouvelles conditions d'accueil.

Cette maison a une capacité d'accueil de 6 places + 2 places de répit. 6 enfants de 4 ans à 10 ans y sont accueillis. L'équipe est composée de 7 éducateurs, une maîtresse de maison, 2 surveillants de nuit et d'une psychologue à temps partiel.

Nous constatons que la configuration d'accueil de la Maison de Baudre (groupe restreint, espaces adaptés, qualité des équipements, situation

géographique) facilite l'intégration, participe de l'apaisement et de la mise en action des jeunes qui y sont accueillis.

L'effectif est aujourd'hui de 6 enfants. Chacun s'inscrit dans un projet personnalisé adapté, porté et accompagné par des éducateurs en coréférence et la cohésion d'une équipe pluridisciplinaire soutenue par un mi-temps de psychologue.

Prénom	Âge	Arrivée sur Baudre	Scolarité	Activités sport/culture	Supports extérieurs
E	6	09/2023	Primaire Baudre	Médiation animale	Suivi psy
K	9	09/2023	Itep agneaux	Médiation animale	Famille Accueil séquentiel Suivi psy
L	10	09/2023	Primaire Saint Lo	Foot, Médiation animale	Suivi psy
R	10	10/2023	IME	Médiation animale	Famille Accueil séquentiel Suivi psy
M	06	04/2023	Primaire Baudre	Gym, Médiation animale	Suivi psy attente
L	08	01/2024	Primaire Saint Lo	Equitation, Médiation animale	Suivi psy

La qualité d'accueil sur cette unité de vie permet une individualisation des parcours et des modalités de prise en charge en accord avec les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Elle permet également une dynamique de groupe propice à la mise en œuvre de projets collectifs valorisants :

- **Été 2024 : séjour individuel en colonie, des sorties en journées à la découverte de notre région (zoo de Jurque et de Cerza, grand aquarium de Saint-Malo et alligator bay).**
- **Octobre 2024 : Halloween dans le quartier.**
- **Octobre 2024 : séjour de 3 jour au Puy du fou.**

- **Décembre 2024 : repas de Noël avec les adolescents + partenariat avec un intervenant pour la médiation animale.**

De la qualité de vie au travail et de la bientraitance :

Cette expérience d'unité de vie réduite, installée au cœur d'un lotissement d'un bourg démontre tout son intérêt cette année, vers une meilleure garantie de bientraitance pour les enfants accueillis, comme pour les professionnels.

- Elle participe de la qualité du lien entre les professionnels et les enfants, du respect de la singularité de chacun, d'une meilleure réactivité aux besoins de chaque enfant et à apporter des réponses appropriées.

- Elle favorise l'ouverture sur l'extérieur et l'accès à l'autonomie, inscrivant les enfants dans le cadre ordinaire, des lieux d'activités et de loisirs commun.

- Le lieu de vie comme lieu d'envies, un lieu de vie de qualité, dans lequel le sentiment d'appartenance participe de la restauration du sentiment de sécurité, les enfants comme l'équipe retrouvent l'envie de participer, d'inviter, d'agir en interne comme vers l'extérieur.

LE SÉJOUR AU PUY DU FOU

Nous sommes partis en séjour au puy du fou du 23 au 25 octobre. Nous avons dormi dans un mobil-home pendant deux jours. La première journée, les enfants ont pu profiter de la piscine et d'un super parc de jeux au camping,

puis nous sommes allés manger au restaurant tous ensemble. Le deuxième jour, nous avons passé une journée complète au puy du fou, nous avons pu voir de fantastiques spectacles. Les enfants ont été émerveillés et nous ont

remercié à plusieurs reprises. La plus belle façon de nous le dire a été leurs comportements irréprochables tout au long de ce séjour !



JOURNÉE AU MONT-SAINT-MICHEL ET A L'ALLIGATOR BAY

Le dimanche 22 septembre, nous sommes allées faire découvrir le Mont-Saint-Michel et sa baie aux enfants. Arrivés là-bas, nous avons commencé par aller à pied au Mont-Saint-Michel,

nous l'avons visité. Nous avons pris la navette pour le retour, puis nous avons mangé le pique-nique avec une magnifique vue. L'après-midi, nous sommes allés dire bonjour aux

serpents et aux crocodiles à l'alligator bay. Les enfants ont bien aimé malgré l'appréhension de quelques-uns.



1.2 SERVICES EN MILIEU OUVERT



DIRECTION :
Bâtiment EQUINOX – 586 Rue de l'Exode
50000 SAINT-LÔ
Tél : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE :
Laëtitia PERON
smo@adseam.asso.fr

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	586 rue de l'Exode 50001 SAINT-LO Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	6 Rue de la 4 ^{ème} DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr
Guillaume DIGNE Marie COPLO Virginie LOQUET	Chefs de service Christophe LESCOT	Florence DUMORTIER

AUTORISATION/ HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service relatif à la modification de la capacité du service d'action éducative en milieu ouvert de l'ADSEAM daté du 20 juillet 2023 précise que la capacité de mesures éducatives dites "simples" est fixée à 900 mesures.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2024 a été fixée à **328 500 journées prévisionnelles**.
Le nombre de mineurs suivis par intervenant est de 24 enfants pour 37,53 ETP de travailleurs sociaux pour une capacité de 900 mesures.

24 enfants

37,53 ETP

900 mesures

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans. L'arrêté sur les mandats de jeunes majeurs a été modifié sur les critères des jeunes accompagnés de 0 à 21 ans. Pour autant, le service a été informé par la DPEF de la Manche en janvier 2024 que les prestations jeunes majeurs sont incluses dans la capacité autorisée des 900 mesures.

FINANCEMENT

Le budget 2024 a été fixé le 14 mars 2024 par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et Monsieur le Président du Conseil Départemental.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec pour mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant, donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la

maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. A réception du jugement, en fonction de la liste d'attente, un référent éducatif est nommé ; il sera chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont concernés par la mesure les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) prenant en compte des attendus du magistrat est élaboré puis remis à la famille.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention.

Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Les entretiens sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels et ont lieu au service, à domicile, ou dans un autre lieu convenu.

L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : l'école, le médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur... etc. La famille est associée au travail ainsi effectué en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires sociaux et médicosociaux.

Après quatre mois d'intervention, un Projet Pour l'Enfant est formalisé afin de préciser les objectifs du travail socioéducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et

est transmis au Juge des Enfants ainsi qu'au Responsable de Territoire.

Pendant la durée de la mesure, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure, ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

A l'échéance, le juge fixe une nouvelle audience, à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Le juge prendra alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation...

SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs dans le département de la Manche :

1 SITE sur le NORD MANCHE

Cherbourg en Cotentin :
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE

1 SITE sur le CENTRE MANCHE

Saint-Lô : 586, rue de l'exode
(Déménagement du site le 26 septembre 2024)

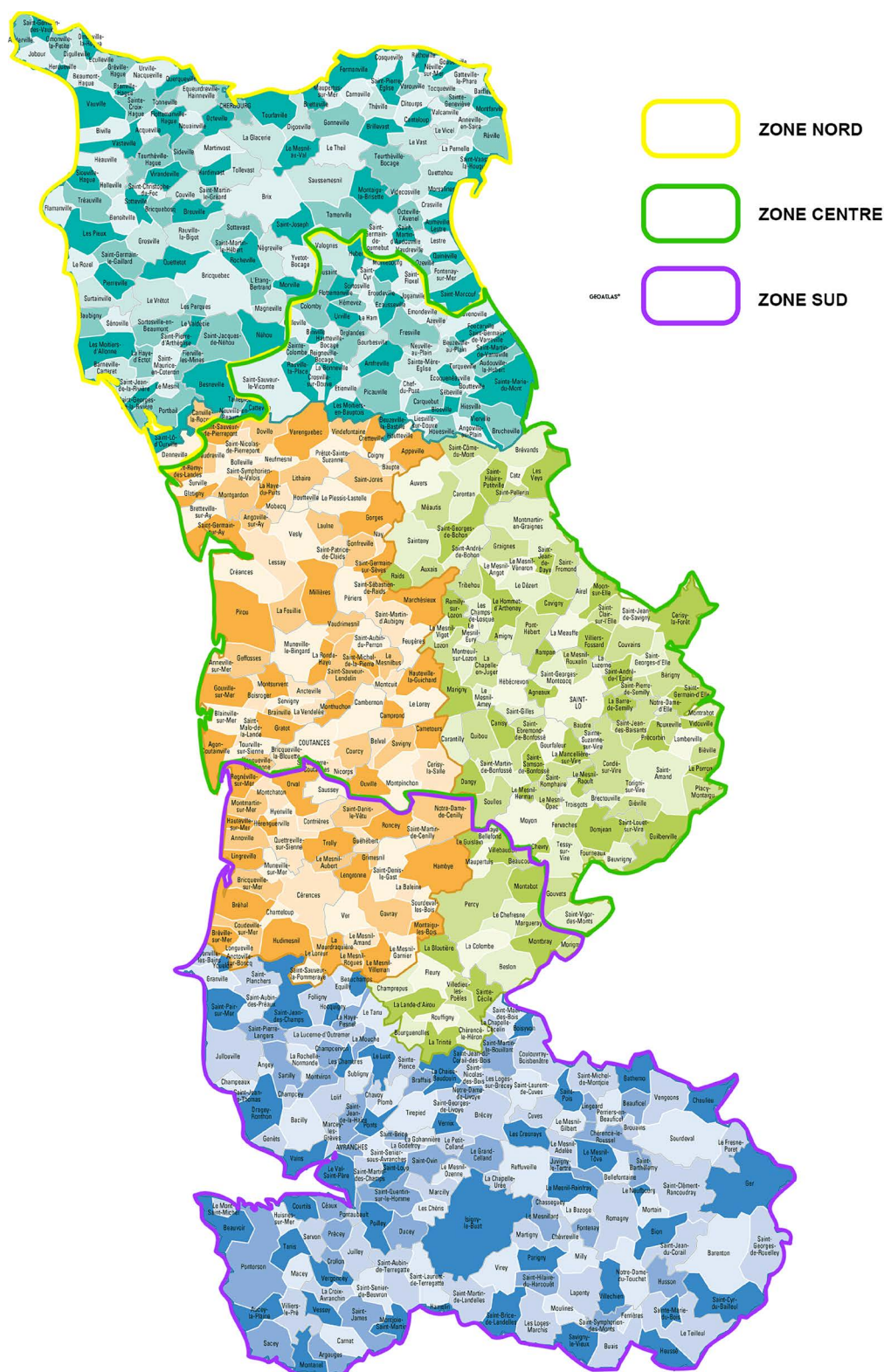
1 SITE sur le SUD MANCHE

Avranches :
6 rue de la 4^{ème} DBA

Ces 3 sites recouvrent les 9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité (carte ci-dessous).

En novembre 2024, une réflexion sur une nouvelle organisation départementale des interventions en Milieu Ouvert et une redistribution des territoires d'intervention des secteurs pour toutes les nouvelles mesures AEMO a eu lieu.

Carte des zones d'intervention des SMO validée en novembre 2024



ACTIVITE 2024

L'année 2024 aura été marquée par le déménagement en mai 2024 des équipes de la direction dans les locaux rue de l'exode à Saint-Lô, puis par l'emménagement des équipes du Milieu Ouvert du centre le 26 septembre 2024, réunifiant

l'ensemble des équipes du centre sur un même lieu.

De plus, l'activité de l'Action éducative en Milieu Ouvert, en déclin depuis 2018 par rapport à la capacité autorisée (900 mesures depuis 2017), a fait l'objet d'un avenant au CPOM

dont l'effectivité au 1^{er} janvier 2025 passe de 900 mesures à 750 mesures par an.

Le CPOM contractualisé en 2023 conservait la capacité d'origine, malgré une sous activité récurrente.

Activités	2017 Fin AED	2018	2019	2020 COVID	2021	2022	2023	2024
Nombre de journées / 328 500 à réaliser	323 723	296 963	281 339	271 967	276 281	266 135	242 089	248 146

Ainsi, ce nouvel avenant vient également statuer une baisse du nombre d'ETP au sein du dispositif départemental et donc des équilibres organisationnels.

Les difficultés de recrutement ont fait perdurer une liste d'attente importante sur le nord notamment en lien avec le délai d'attribution des mesures (6 semaines). Avec l'arrivée du deuxième chef de service, l'organisation interne du service a pu

se mettre en place et progressivement le délai d'attribution des mesures est revenu à 15 jours.

Des renforts en CDD permettent de résorber progressivement cette liste d'attente.

Les autres secteurs centre et sud n'ont quasiment pas de liste d'attente; générée en fonction des entrées et des sorties, elle est rapidement résorbée.

Reconduction sur le secteur de Cherbourg de l'appel à projet en milieu carcéral et milieu ouvert avec le SPIP sur le volet prévention des violences intrafamiliales : un éducateur et une médiatrice interviennent auprès des auteurs.

Les mouvements de l'activité 2024 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :

	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE			DÉCISION ASE (DJIM)			GLOBAL
	GARÇONS	FILLES	TOTAL	GARÇONS	FILLES	TOTAL	TOTAL
Jeunes en charge au 01.01.2024	369	340	709	0	0	0	709
Jeunes entrés en 2024	253	223	476	1	3	4	480
Jeunes sortis en 2024	197	184	381	0	1	1	382
Jeunes en charge au 31.12.2024	425	379	804	1	2	3	807
Jeunes suivis sur l'année 2024	623	566	1 185	1	3	4	1 189

Au 31/12/24, 807 mineurs faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année 248 146 journées soit une sous-activité de l'ordre de 80 354 journées qui correspond à 24,46 % de déficit par rapport au prévisionnel de 328 500 journées (900 mesures).

Plusieurs éléments viennent expliquer cette baisse d'activité :

- Des arrêts maladies de nos collaborateurs, non remplacés.
- Des difficultés au sein des Tribunaux judiciaires, qui sont également impactés par des problématiques RH.
- Notre secteur est féminisé c'est un constat. Ainsi, nous avons eu plusieurs congés maternité, suivi de congés parentaux nécessitant des adaptations constantes.
- Un manque d'attractivité du secteur social et médico-social et donc des recrutements complexes

Ainsi, au 31/12/24 :

- 807 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO.
- Dont 16 mineurs étaient en attente de décision (d'une ordonnance de renouvellement).
- 49 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore

facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).

- 141 enfants en attente de placement avec séparation ou à domicile, soit une augmentation par rapport à 2023 (112 enfants).

Nous avons suivi au cours de l'année 2024 :

- 1 189 jeunes (présents au 31/12/24 + sortis)
- 52 % de garçons et 48 % de filles.

Evolution globale des journées réalisées de 2022 à 2024

	REALISÉ	PREVISIONNEL	DEFICIT
2022	266 135	328 500	62 365
2023	242 089	328 500	86 411
2024	248 146	328 500	80 354

Ces chiffres doivent être analysés sous l'angle de l'accompagnement qualitatif par typologie de mesures accompagnées par nos services. Le constat reste le même que les années précédentes.

Ce déficit doit être analysé sous l'angle des mesures d'AEMO en attente de prise en charge et la nature des mesures réalisées par nos services.

Les listes d'attente des autres dispositifs conduisent les magistrats à mandater une mesure d'AEMO dans l'attente de l'effectivité de mesures type MDAI, placement avec séparation, SEMO, AED.

Le tableau suivant indique le nombre d'enfants pris en charge par le dispositif AEMO en dehors du projet de service.

De nouveau, le nombre de mesures uniques accompagnées, augmente comme les années précédentes. En effet, l'accompagnement des mesures uniques démultiplie le nombre d'interventions dans les familles et augmente la charge de travail de l'ensemble du service.

Mesures AEMO ordonnées en 2024 dans l'attente d'une mesure placement sur le département.

SERVICE AEMO ADSEAM

Nombre de Mesures ordonnées « en attente de » sur l'année					Nombre OPP				Nombre de Mesures hors du cadre du projet de service		
AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT MDAI	AEMO EN ATTENTE DE SEMO	AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTAL DES MESURES AEMO EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	OPP PRISE EN CHARGE ASE (placement familiale ou établissement)	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURE AEMO SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	NOMBRE DE MESURES NECESSITANT UNE INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMO AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS	
ST-LÔ											
En nombre d'enfants	37	12	11	60	9	0	2	7	1	5	25
En nombre de familles	21	9	6	36	3	0	2	6	1	4	16
AVRANCHES											
En nombre d'enfants	17	1	3	21	5	0	0	0	7	26	6
En nombre de familles	4	1	2	7	4	0	0	0	2	7	1
CHERBOURG											
En nombre d'enfants	26	34	0	60	8	2	1	0	0	62	33
En nombre de familles	18	18	0	36	7	1	1	0	0	37	23
TOTAL											
En nombre d'enfants	80	47	14	141	22	2	3	7	8	93	64
En nombre de familles	43	28	8	79	14	1	3	6	3	48	40

En 2024, le service a accompagné :

141 ENFANTS
PLACÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE,
contre 112 en 2023.

Nous ne pouvons que constater que ce chiffre augmente.

34 ORDONNANCES DE PLACEMENT PROVISoire ont été demandés par les services contre 30 en 2023, dont 22 enfants ont été pris en charge par l'ASE. (23 en 2023).	5 ENFANTS confiés à un des parents (2 en 2023).	7 ENFANTS CONFIÉS EN OPP à un tiers (loi Taquet) contre 5 en 2023.
8 ENFANTS SONT ACCOMPAGNÉS EN AEMO dans le cadre d'un retour au domicile suite à l'échec du placement (5 en 2023).	64 ENFANTS DANS LE CADRE D'UNE MESURE AEMO sous conditions nécessitant un suivi plus important auprès de la famille, ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2023 (38).	93 ENFANTS SONT SUIVIS PAR LES SERVICES nécessitant minimum une intervention par semaine, hors cadre du projet du service. <i>On constate une forte augmentation par rapport à 2023 (55 enfants).</i>

Ainsi, nous poursuivons notre accompagnement auprès des enfants et des familles dans un contexte de saturation des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Répartition de l'activité en 2024 par secteur géographique et par prescripteur

	CHERBOURG	ST LÔ	AVRANCHES	TOTAL
Judiciaire Manche	115 266	70 460	47 101	232 827
DJIM Manche	520	262	-	782
Autres départements	3 814	6 428	4 295	14 537
TOTAL	119 600	77 150	51 396	248 146

La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est

	2024	2023	2022	2021
Secteur Cherbourg	48 %	46 %	46%	49%
Secteur Saint-Lô	31 %	30 %	31%	29%
Secteur Avranches	21 %	24 %	23%	23%

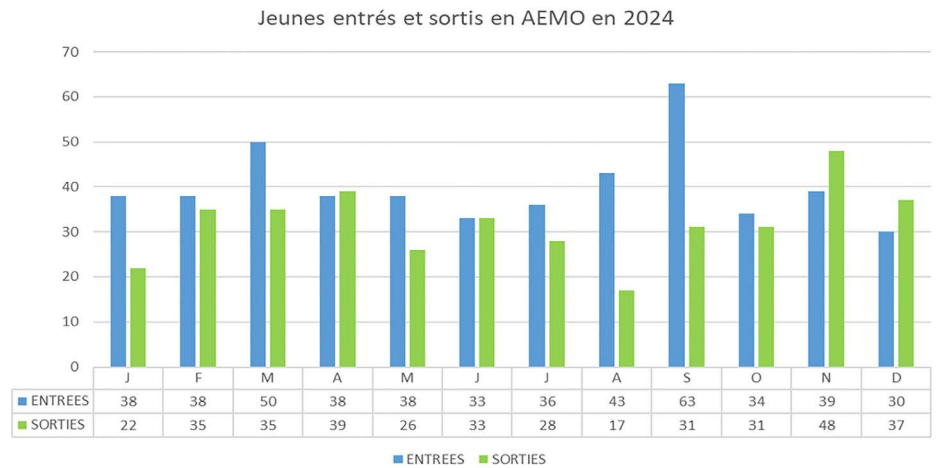
Nous constatons que, pour l'année 2024, l'activité sur le nord a très légèrement augmenté par rapport à 2023 (+ 2 %).

L'activité du centre a, elle, augmenté de 1 % et celle du sud a diminué de 3 %.

On constate que globalement l'activité est d'environ 50% sur le nord, de 30% sur le centre et de 20% sur le sud avec des années qui sensiblement peuvent variés mais de quelques points seulement.

Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO en 2024

En 2024, le nombre de nouveaux jugements en Assistance Educative ordonnés par les juges des enfants est de 476 mesures (+ 4 mesures DJIM ordonnées par l'ASE) soit 480 mesures au total et le nombre d'arrêts de mesures est de 382 (dont 1 mesure DJIM sortie). Il y a eu plus d'entrées que de sorties prononcées.



Ainsi, sur les 1189 mesures (enfants) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

- 1189 mesures – 480 sorties = 709 mesures retenues à l'activité au 31 décembre 2024
- 709 mesures - 382 nouvelles mesures en AEMO = 327

Ainsi, nous pouvons estimer que le nombre de mesures renouvelées dans l'année est de 327 mesures.

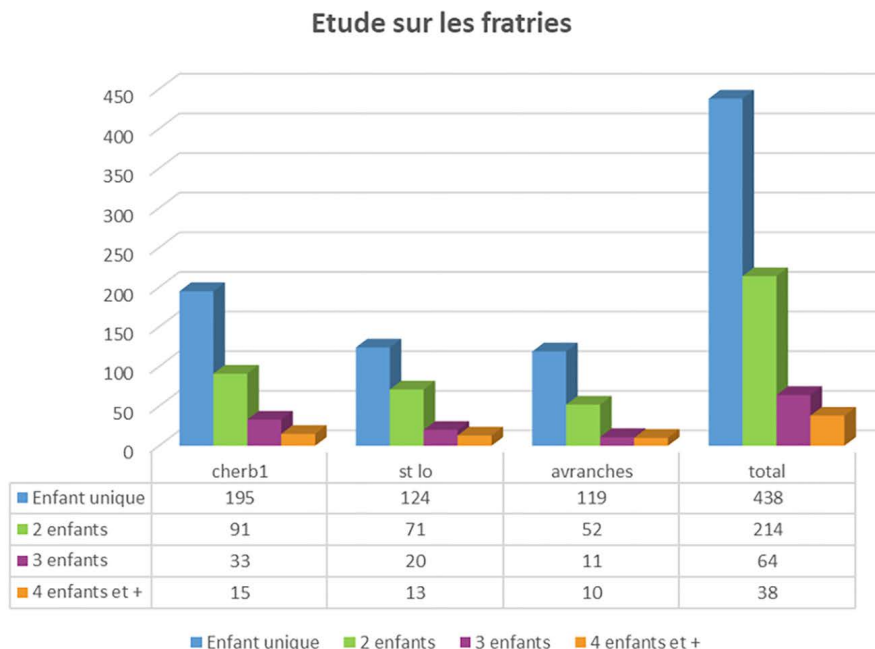
Pour analyser l'activité de l'AEMO en 2024, il faut prendre en considération

le nombre de mandatements reçus par le tribunal.

Le bilan est donc 327 mesures renouvelées + 382 nouvelles mesures en AE.

Etude concernant les fratries suivies en 2024

Le graphique, ci-dessous, indique le nombre de familles par taille de la fratrie :



Ainsi, sur 754 familles suivies en 2024 :

- 58,09 % concernent des mesures uniques
- 28,40 % des fratries de 2 enfants
- 8,48 % des fratries de 3 enfants
- 5,03 % des fratries de 4 enfants et +

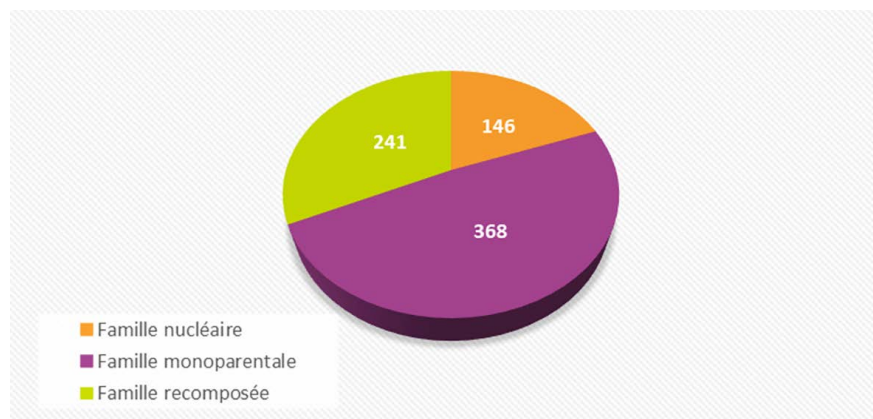
La part des enfants uniques ne cesse d'augmenter depuis 2021 (58,09 % en 2024). En effet, comme indiqué précédemment, les configurations familiales (de moins en moins de familles nucléaires, une augmentation des familles monoparentales et des accueils tiers digne de confiance, les placements chez un des parents)

viennent modifier le rythme de l'intervention de la mesure éducative (nombre d'entretiens, nombre de km parcourus).

Nous constatons toujours des situations fortement dégradées lorsque la mesure AEMO se met en place, notamment lorsqu'elle est

mise en place dans l'attente d'un placement éducatif à domicile ou lorsque le placement n'est pas effectif auprès de l'ASE. La temporalité entre la saisine judiciaire, l'ordonnancement, et l'attribution de la mesure par nos services accentue ce constat.

Typologie des familles suivies en 2024



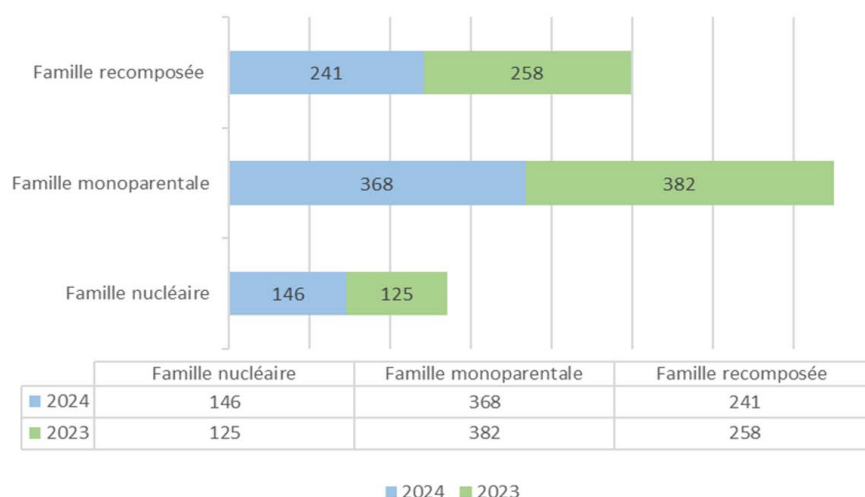
Entre 2023 et 2024, le nombre de familles monoparentales accompagnées reste stable (382 familles en 2023 contre 368 en 2024) soit 50 % des accompagnements du dispositif.

31,9% de l'accompagnement éducatif concerne les familles recomposées. Bien que stable par rapport à 2023 (40%) le phénomène s'est accéléré depuis 2021 (31 %).

Ces données doivent être prises en considération dans le travail quotidien des référents éducatifs, elles impliquent des temps de déplacement supplémentaires et des temps de rencontre auprès des différents parents de la situation de l'enfant.

La famille nucléaire représente aujourd'hui seulement 18,1 % de nos interventions auprès des familles.

Comparatif 2024/2023 « typologie des familles suivies en 2024 »

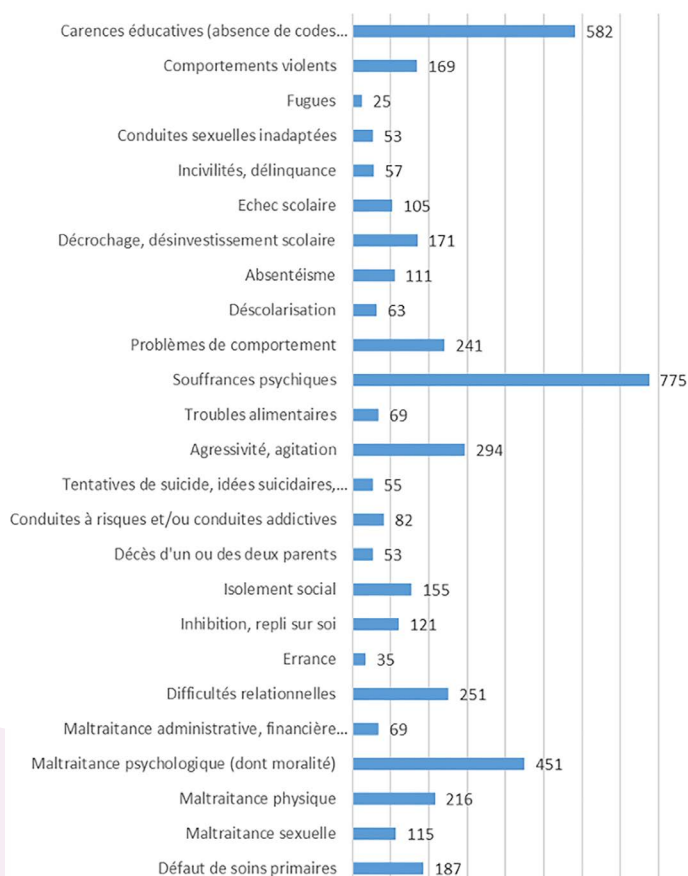


Les problématiques principales observées chez l'enfant en 2024

En 2022, nous avons retravaillé les indicateurs de la grille CPOM lors d'une séance de travail avec la Référente établissements et services – Service qualité, analyse et développement de la DPEEF.

Tous les chiffres sont importants mais certains doivent venir nous alerter sur le champ de la prévention et de la protection. **Nous constatons une augmentation substantielle en un an des enfants identifiés en souffrance psychique, passant de 715 à 775, ce qui représente 65% des enfants accompagnés dans l'année.** Nous devons tous nous alerter de ce taux en constante progression.

Le constat reste le même que l'année dernière concernant les prises en charge via le CMPEA /CMPP dont les



délais d'attente sont très importants (délai de prise en charge qui varie de 18 mois à 2 ans).

Cela impacte le temps d'intervention des psychologues qui viennent, quand elles le peuvent, rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.

334 droits de visite médiatisés ont été réalisés dans le cadre des mesures AEMO, placement chez un des deux parents, MDAI dans l'attente avec des droits de visites qui relève de la compétence de l'ASE normalement.

Ce chiffre doit absolument alerter l'ensemble des institutions.

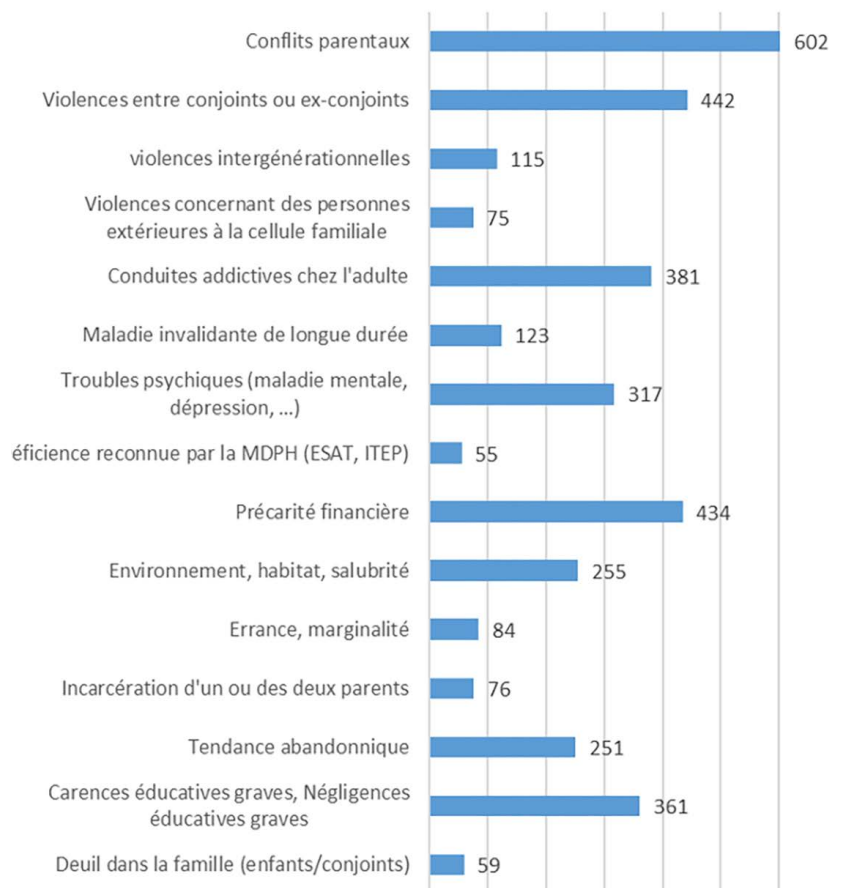
115 enfants ont été identifiés ayant subi des maltraitances sexuelles (reconnues ou suspicions) et 216 enfants subissent des maltraitances physiques, 451 enfants des maltraitances psychologiques

Les problématiques principales observées chez les parents en 2024

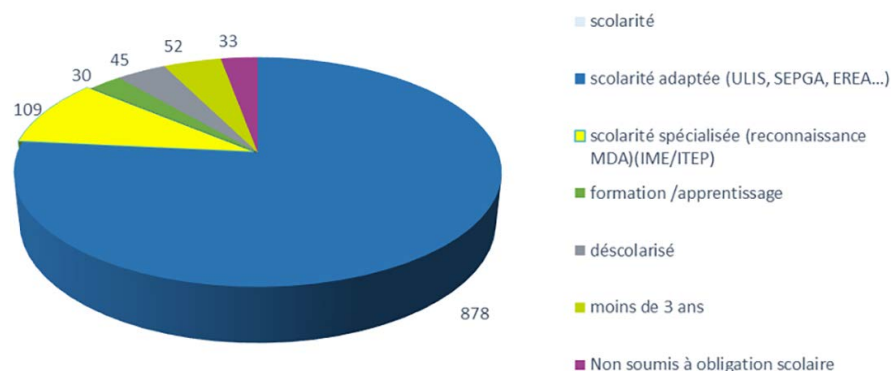
Les carences éducatives et le conflit parental restent les problématiques majeures dans nos accompagnements auprès des enfants et des familles.

Certains chiffres doivent attirer notre attention, notamment par rapport à 2023 :

- Dans le cadre des conflits parentaux, 602 sont victimes de violences conjugales, soit 50 % des mesures accompagnées dans l'année (forte augmentation par rapport à 2023)
- 251 adultes ont été identifiés avec des tendances abandonniques envers l'enfant
- 381 adultes présentent des conduites addictives, soit 32 %
- 434 adultes sont en précarité financière, chiffre en augmentation constante depuis 2022
- 400 adultes rencontrent des problèmes de santé dont 317 avec des troubles psychiques
- 59 parents ont été confrontés au deuil pendant la mesure (enfants ou conjoint)



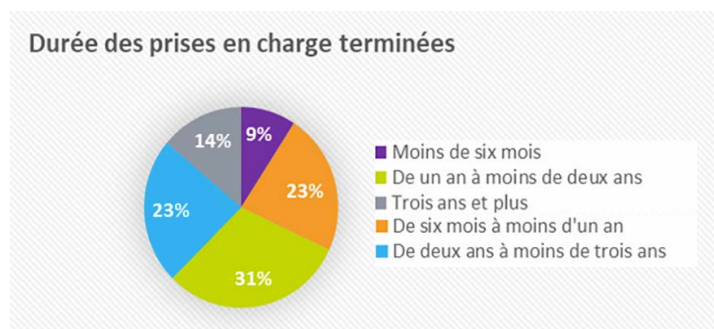
Scolarité des jeunes enfants suivis en 2024



Depuis 2022, on constate une augmentation du nombre d'enfants déscolarisés sur l'ensemble des accompagnements du service, passant de 33 à 52 enfants soit 4,37 % des mineurs accompagnés durant l'année.

9,44 % des enfants sont pris en charge dans le cadre d'une scolarité adaptée à leur situation et relevant d'une notification MDA.

Durée moyenne des prises en charge achevées en 2024



MOYENNE DE LA DURÉE DES PRISES EN CHARGE	
Année 2023	22 mois
Année 2024	20 mois

La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevée en 2024 est de 20 mois.

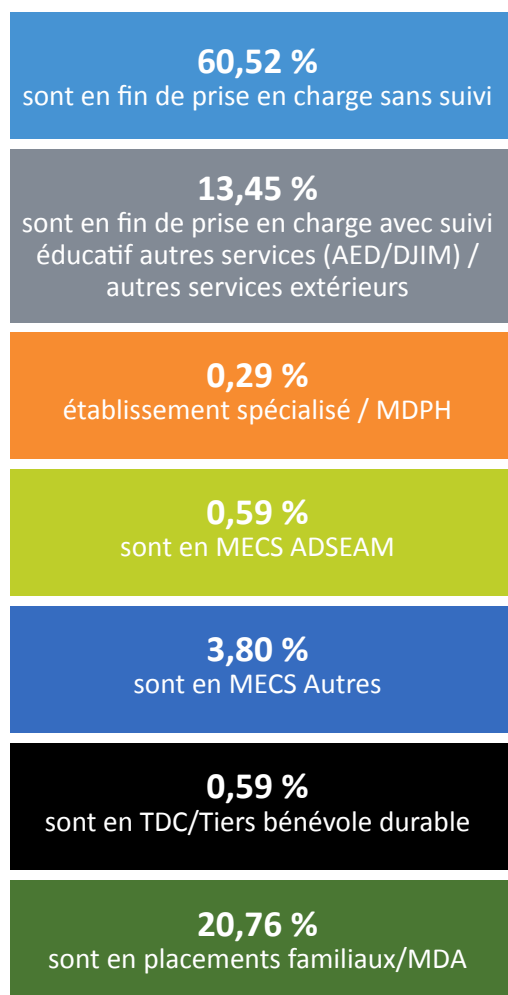
Le calcul de la durée des PEC est comptabilisée dans notre logiciel de suivi (OMEGA) à compter de la date de l'ordonnance et non à compter la date de l'attribution de la mesure.

On constate que la durée moyenne des prises en charge a diminué de 2 mois par rapport à l'année 2023.

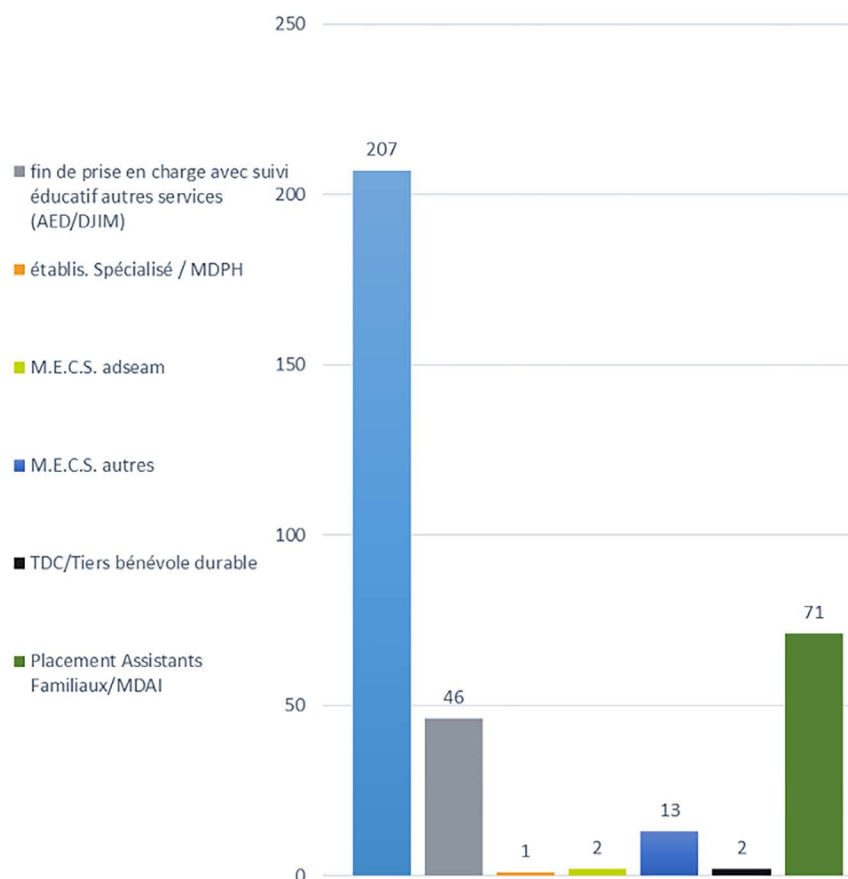
Orientations des jeunes à la fin de prise en charge

Sur les 382 enfants sortis au cours de l'année 2024 :

Sur les 342 enfants renseignés :



ORIENTATIONS FIN DE PRISE EN CHARGE



La formation

Notre Plan de Développement des Compétences pour l'année 2024 a permis à 6 salariés de bénéficier de formations.

Une de ces personnes a commencé un parcours VAE dans l'objectif d'obtenir son diplôme de médiateur familial.

Ce parcours se poursuivra quelques mois sur l'année 2025.

Les journées d'études ou congrès :

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 11 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La Direction s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année sur les journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S ou encore la FFER. Les assises du CNAEMO étant très prisées, les salariés des Services en Milieu Ouvert n'ont malheureusement pas pu y assister cette année faute

de places disponibles au moment de leur inscription.

Le budget interne de formation des SMO a été mobilisé cette année afin, également, de former ou recycler 10 salariés à la formation de Sauveteur Secouriste au travail.

L'analyse des pratiques :

Tous les secteurs des Services en Milieu Ouvert ont bénéficié d'une analyse des pratiques soit 6 séances par salarié et par an.

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre aux personnels des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, à une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de ses missions.

Elle permet aussi aux professionnels une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation délivrée. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :

- Mme Anne CHEVALIER, de l'organisme « MIML Conseils et Formations » pour l'équipe AEMO d'Avranches
- Mme Linda TROMELEU et Mr RASSINON, psychologues cliniciens, sont intervenus pour les équipes AEMO de Cherbourg,
- Mr Josselin CHATEL, Thérapeute systémique et consultant en analyse des pratiques pour l'équipe AEMO de Saint-Lô.
- Mme Catherine CARRE qui était l'intervenante de l'ADPP des Chefs de services.

Pour les personnels administratifs ne bénéficiant pas d'ADPP mais participant depuis 2021 à un groupe d'harmonisation plusieurs fois par an. La direction ne bénéficie pas de ce type d'intervention actuellement.

RETROSPECTIVE SUR L'ANNEE ECOULEE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Zoom sur l'activité du secteur Nord

L'année 2024 a débuté avec l'arrivée sur l'AEMO et l'ERPE d'une nouvelle cheffe de service. Cette arrivée attendue a permis une nouvelle répartition de la charge de travail sur le service du nord.

D'un point de vue des équipes, cette année, deux éducatrices en congés maternité ont réintégré l'équipe en juillet et septembre 2024. Elles ont toutes les deux repris leurs fonctions en temps partiel à 80%. Durant leur absence, un poste en CDD a été créé et maintenu jusqu'à la fin du mois de décembre 2024.

Au secrétariat, le service souligne l'arrivée en janvier 2024, d'une nouvelle assistante administrative en remplacement d'un départ. L'équipe continue de se renouveler au travers des départs en retraite.

La Psychologue du service AEMO et la Médiatrice familiale sont parties en retraite au mois de septembre 2024.

Une psychologue a pris ses fonctions en octobre 2024.

Nous avons continué à mener différents projets. Certains s'inscrivent dans une régularité, signe d'un partenariat solide, d'autres plus ponctuels, ont été soutenus par des donateurs extérieurs. Ainsi, le service a de nouveau bénéficié pour la deuxième année consécutive de places permettant d'accéder à la Cité de la mer, des places permettant d'accompagner des mineurs au Festival des Azimutés et nous avons reconduit les visites du Théâtre à l'italienne de Cherbourg via le Trident. Le service a réitéré ses interventions en partenariat avec le SPIP au sein de la maison d'arrêt de Cherbourg. Le retour de ces interventions étant positif, elles seront renouvelées en 2025.

En janvier 2024, nous avons construit un projet autour de l'aménagement

d'une salle "enfant" et "adolescent" avec un mobilier plus adapté permettant d'aborder dans un cadre plus sécurisé et chaleureux les problématiques complexes. Ce projet a été présenté à des partenaires privés qui ont accepté de financer cet aménagement.

Sur le plan des professionnels, les équipes ont bénéficié, entre autres, de formations collectives autour de la gestion du temps de travail, ainsi que sur les écrits professionnels. D'autres formations plus individuelles ont pu être financées. Il y a toujours une forte dynamique de formation au sein des équipes.

Au même titre que tous les services SMO de l'Adseam, les services du nord ont été évalués par un cabinet externe dans le cadre des évaluations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Notons par ailleurs que la réécriture des projets des dispositifs est achevée.

La fin d'année reste plus en demi-teinte avec un avenant au CPOM précisant le passage de 900 à 750 mesures annuelles et une liste d'attente conséquentes sur notre secteur. Un poste en CDD jusqu'à la fin du mois de septembre 2025 devrait venir soutenir cette difficulté. Il nous paraît important de souligner le manque d'attractivité de nos emplois et la difficulté à recruter des professionnels. Notre champ d'intervention en protection de l'enfance complexifie le recrutement.

Sur le site du Nord nous avons effectué un travail important afin de définir des protocoles incendie et sécurité. Nous effectuons deux exercices incendie par an, avec des zones de regroupement aujourd'hui bien définies.

Il est à souligné que le travail de qualité que nous menons auprès des familles ne peut être dissocié d'un véritable engagement des équipes dans leurs missions.

Le service AEMO a également été traversé, et l'est encore, par les difficultés rencontrées par le Tribunal pour Enfant. Une juge a quitté ses fonctions à Cherbourg au mois de

septembre, remplacée par une juge affectée jusqu'au 28 décembre 2024. Cela impacte le travail réalisé par l'équipe car l'ensemble des audiences n'est pas mené ce qui amène beaucoup d'anticipations sur le rendu compte auprès des Juges Pour Enfant. Pour l'année 2025 qui débute, le TPE a d'ores et déjà fait savoir qu'il fonctionnerait en mode dégradé.

L'activité reste impactée par les nombreuses situations où les familles sont en attente d'autres prises en charge (attente SEMO, attente AEMO R, attente MDAI). Ce type de situation génère bien souvent les mesures d'OPP.

Zoom sur l'activité du secteur Centre

Cette année 2024 a été marquée par un changement de chef de service dans le cadre d'une mobilité interne, passation effectuée en janvier. De fait, le chef de service en charge du service AEMO de St Lô depuis 2016 a pris ses fonctions à l'AEMO de Cherbourg le 8 janvier 2024. Dans le même temps, un nouveau chef de service a été nommé au centre.

D'un point de vue global, le "fil rouge" de cette année 2024 fut sans conteste le déménagement du service, qui a quitté les locaux de la rue de Tessy pour emménager rue de l'Exode dans des locaux appartenant au département.

Ce déménagement, initialement prévu en 2023, puis repoussé par 2 fois en 2024, fut effectif en septembre 2024. Il a nécessité la mobilisation de l'ensemble de l'équipe afin d'appréhender au mieux un changement notoire pour la plupart des référents éducatifs. A la faveur de cet emménagement, l'ensemble des services du SMO est maintenant regroupé au sein d'un même établissement, y compris l'équipe de direction.

En mars, le service a accueilli un nouvel assistant administratif venu compléter l'équipe du secrétariat et nécessitant une nouvelle répartition des tâches entre les différents dispositifs que sont l'AEMO, l'AEMO R, la MJIE et la Médiation.

En juin 2024, une référente éducative a fait valoir, dans le cadre de sa maternité, ses droits à la fois à un arrêt de travail puis à un congé

maternité. A cette date, le service est passé de 10,70 ETP prévus à 9,70 ETP effectifs.

En novembre 2024, la psychologue du service, a quitté le service du centre pour intégrer celui du Sud. En conséquence, l'AEMO centre n'a plus de psychologue depuis cette date malgré la parution de l'offre d'emploi. Soucieuse de pérenniser l'efficacité du travail auprès des familles qu'elle accompagne, le service a multiplié les rencontres favorisant la qualité de son réseau (Juge des enfants, avocat ou encore équipe du CMPEA).

En prolongement et toujours dans un souci de qualité, l'équipe a bénéficié d'une ADPP commune avec l'AEMO renforcée. Le bilan, satisfaisant du point de la qualité de l'intervention, met en lumière la nécessité de répondre plus spécifiquement aux besoins exprimés par l'équipe d'AEMO R. En ce sens, il est décidé de se projeter en 2025 vers une ADPP spécifique AEMO/AEMO Renforcée.

D'autre part, quelques membres de l'équipe ont bénéficié d'une formation collective sur la gestion du temps de travail et sur les écrits professionnels.

En septembre 2024, le service AEMO a également évalué par un cabinet extérieur dans le cadre de l'obligation légale d'une telle démarche et en référence avec les indicateurs construits par la Haute autorité de santé (HAS). Si ces mêmes indicateurs ont pu parfois paraître en inadéquation avec la réalité du terrain, cela permet malgré tout de

s'interroger sur nos pratiques et ainsi penser les réajustements nécessaires auprès des besoins des familles.

En fin d'année 2024, le service a été animé, et l'est encore, par l'incertitude d'une activité pérenne générant des réponses de nos financeurs qui, sans être illégitimes, alimentent toutes formes de spéculations voire de fantasmes.

L'avenant décidé par le département en décembre 2024 et effectif au 1er janvier 2025 réduisant le nombre de mesures à réaliser nourrit inéluctablement un sentiment d'inquiétude au sein du service.

Pour autant, l'équipe d'AEMO reste attachée à ses missions et à la qualité de l'accompagnement proposé. En ce sens, l'AEMO de demain se pense et c'est ainsi que des discussions initiées en juin 2024 seront reconduites en 2025. Il s'agira notamment de réfléchir autour du projet parentalité ou encore d'imaginer une expérimentation concernant l'accompagnement des familles ayant bénéficié d'une AEMO et dont les enfants ont fait l'objet d'une mesure de placement. Comment penser la continuité éducative malgré la violence et le traumatisme d'une séparation ? Cette continuité éducative peut-elle constituer une réelle plus-value et favoriser un travail efficient sur la parentalité ?

Autant de questions qui traversent les réflexions de l'équipe AEMO et investiront sans nul doute l'espace réflexif en concertation avec l'ASE en 2025.

Zoom sur l'activité du secteur Sud

L'activité du secteur sud a diminué de 3 points en 2024 comparativement à 2023. Elle se répartit de façon assez équilibrée entre les Territoires de solidarités : 31,11 % pour la Baie du Mont Saint-Michel, 29,40 % pour le territoire de Mortain et Saint-Hilaire, 39,48 % pour celui de Granville.

Pour tenter de réduire les délais de mise en œuvre sur les autres secteurs et accroître l'activité du sud, un redécoupage de la zone d'intervention a été réalisé. L'antenne d'Avranches a étendu son périmètre géographique. Désormais les accompagnements se font également sur les territoires du Val de Vire et de Coutances.

Cette année le dispositif d'AEMO a été évalué par un cabinet externe, sur les aspects et critères définis par le référentiel national de la Haute Autorité de Santé, commun aux Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux. Une phase d'information a d'abord été réalisée auprès de l'ensemble des professionnels, avec les apports de la responsable qualité de l'association et la référente qualité auprès de la direction du service. Une auto-évaluation a ensuite été faite auprès des professionnels participant à l'évaluation menée par le cabinet. La préparation de cette dernière a été conséquente, en termes de temps, de réassurance auprès des collègues, de recherche de familles acceptant de participer. Grâce à la mobilisation de chacun, nous étions prêts aux dates convenues, les 17 et 18 septembre 2024.

Concernant le volet des ressources humaines, le remplacement des postes non pourvus en fin d'année 2023, l'a été partiellement. Le recrutement a pris plusieurs mois en raison de la difficulté à attirer des candidats. Un référent éducatif à temps plein a pris son poste en avril. L'autre poste a été « gelé », au regard du manque d'activité. Par ailleurs, le remplacement d'un référent éducatif pour congé maternité a été plus aisé. En raison de la sous-activité et de l'embauche en juin, la continuité des accompagnements a pu être assurée. Enfin, le service a été confronté à l'arrêt prolongé de la psychologue. Un recrutement en CDD a débuté au mois de juin et a été finalisé au

mois de novembre par une mobilité en interne avec avenant au contrat initial.

Dans le cadre de l'harmonisation des écrits au sein des dispositifs du SMO, les professionnels de l'AEMO ont dû utiliser les nouvelles trames présentes dans le dossier de l'enfant. Ces changements portant sur la fiche de suivi, le Projet Pour l'Enfant, le rapport d'échéance et la fiche d'évaluation, ont suscité des questionnements, des freins qui pour autant ne font pas obstacle aux obligations de rendre-compte. Les professionnels cherchent à rendre ces nouvelles versions d'outils plus faciles à l'usage. Chacun avance à son rythme et à sa manière.

Sur le plan informatique, plus précisément à propos du dossier de l'enfant, des problèmes de synchronisations des données, des pertes provisoires d'éléments enregistrés, sont venus créer de l'insécurité chez les professionnels, toutes catégories confondues. La sollicitation du Responsable Systèmes et Information de l'association a permis de remédier aux problèmes survenus, sans parvenir néanmoins à éviter la répétition de ceux-ci.

L'organisation de la suppléance de la cheffe de service a été repensée. Jusqu'à la rentrée scolaire, elle a été assurée par son collègue du centre, en responsabilité également de l'AEMO à Saint-Lô. Cependant, le départ en formation longue de la cheffe de service a nécessité, à la demande des professionnels de terrain, de revoir l'organisation existante. En effet, l'absence une semaine par mois, couplée à la vacance du poste de psychologue, a fait émerger le besoin d'un cadre de proximité. Dès lors, il a été réfléchi puis validé par la direction le fait que la suppléance soit établie par territoire et non plus seulement par dispositif. Ainsi, la collègue cheffe de service de l'AEMO-Renforcée et de l'ERPE d'Avranches assure le relai et apporte les réponses auprès des professionnels du site, du personnel administratif et des référents éducatifs en AEMO.

Bien qu'ayant connu des périodes d'instabilités dans sa constitution, l'équipe d'AEMO poursuit son travail de partenariat avec les municipalités d'Avranches et de Granville à travers les réseaux VIF. Également, quatre

demi-journées de groupe de paroles ont été organisées à l'attention d'adolescents suivis en AEMO. Cet été, des sorties collectives ont eu lieu, permettant de créer un autre lien avec le mineur et son parent, d'observer et mettre au travail des éléments qui n'apparaîtraient pas dans le cadre d'entretiens. Des ateliers créatifs ont été proposés à chaque période de vacances scolaires aux mineurs suivis en AEMO simple et en AEMO renforcée. Les professionnels à l'initiative ont établi les programmes conjointement.

Au cours du dernier trimestre 2024, l'Analyse de la Pratique Professionnelle a été mixte, réunissant les professionnels des deux dispositifs.

Si nous pouvons souligner qu'à l'interne, du fait de l'évolution des situations familiales, les modalités d'accompagnement s'élaborent et se diversifient pour répondre à la question du sens et de l'intérêt de l'enfant, les temps de travail entre cadres ASE et de l'AEMO sont quant à eux insuffisants pour améliorer la prise en charge des enfants. Les contacts sont ponctuels, répondant au présent et inexistant pour penser la continuité de parcours en protection de l'enfance. Les échanges avec les professionnels de l'ASE du Sud-Manche sont malgré tout fluides. Les cadres de l'ASE comme de l'AEMO partagent l'envie et sont convaincus de la nécessité de travailler davantage ensemble mais chaque service est aux prises avec sa réalité de terrain : formations, remplacements à assurer, arrêts maladie...

Préparée avec l'ensemble des professionnels du SMO, la rencontre avec le juge des enfants et un représentant du Parquet chargé des VIF, n'a pas eu lieu. D'abord reportée en raison d'une intempérie, elle a été annulée par le magistrat en raison de sa charge de travail. Cependant, il est à préciser que la communication avec celui-ci demeure de qualité. Cette perception est partagée par le magistrat et les professionnels. Par sa présence en tant qu'invité à la journée institutionnelle du SMO, dont le thème était l'aide contrainte, le juge des enfants a permis des temps d'échanges « informels » avec les professionnels, ce qui indirectement renforce notre relation de travail.

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCÉE (AEMO R)

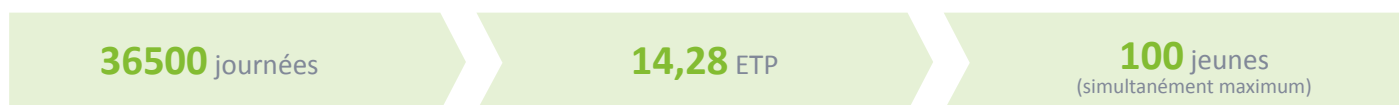
NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	586 rue de l'Exode 50001 SAINT-LO Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	6 Rue de la 4 ^{ème} DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr
Cheffes de service		
Marie COPLO	Marie COPLO Ophélie PENET	Ophélie PENET

AUTORISATION/ HABILITATION

L'arrêté d'habilitation du service en date du 20 juillet 2023 précise que la capacité du service est de « 100 mesures éducatives en milieu ouvert renforcées sont créées et réparties sur le département de la manche ».

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2024 a été fixée à **36 500 journées** pour **14,28 ETP de travailleurs sociaux**. La capacité du service est de 100 jeunes suivis simultanément, soit 7 mineurs pour un ETP d'intervenant.



POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 13 ans, en cas de fratrie l'âge est étendu pour l'intérêt des mineurs.

FINANCEMENT

Le budget 2024 a été fixé le 14 mars 2024 par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un

des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est

précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la

maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences

parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe

le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO Renforcée. A réception du jugement, en lien avec la liste d'attente, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont concernés par la mesure les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, Le référent éducatif reçoit la famille, le jugement est intégralement lu.

Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille. Le livret d'accueil est transmis à la famille,

ainsi que le numéro d'astreinte en cas de besoin.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention.

Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Chaque enfant doit être rencontré toutes les semaines, soit

individuellement, soit en présence de ses parents et/ou de sa fratrie.

Il existe quatre formes d'intervention auprès de la famille : les visites à domicile (VAD), les entretiens, les actions socio-éducatives et le rendez-vous de recadrage, lorsque nécessaire.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire interviennent régulièrement sur des temps clés de la vie quotidienne de l'enfant qui peuvent nécessiter de l'accompagnement. Ils sont donc amenés à se déplacer tôt le matin, en soirée, le samedi avec un objectif de travail ciblé dans le projet pour l'enfant et en cas de séparation des parents

Temporalité de la mesure AEMO Renforcée :



SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs dans le département de la Manche :

1 SITE sur le NORD MANCHE

Cherbourg en Cotentin :
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE

1 SITE sur le CENTRE MANCHE

Saint-Lô : 586, rue de l'exode
(À compter du 26 septembre 2024)

1 SITE sur le SUD MANCHE

Avranches :
6 rue de la 4^{ème} DBA

Ces 3 sites recouvrent les **9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité** (Cf. la carte dans le rapport d'activité de l'AEMO).

ORGANIGRAMME DEPARTEMENTAL



ACTIVITÉ 2024

Le service a ouvert le 2 mai 2023. Le CPOM a été signé le 21 juin 2023 par les représentants du Conseil Départemental de la Manche, de l'ARS et du Président de l'ADSEAM.

Le déploiement de la mesure d'AEMO Renforcée a été inscrit dans l'objectif 3 du CPOM 2023 – 2027.

Les mouvements de l'activité 2024 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :

	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes en charge au 01/01/24	53	59	112
Jeunes entrés en 2024	73	70	143
Jeunes sortis en 2024	40	34	74
Jeunes en charge au 31.12.2024	86	95	181
Jeunes suivis sur l'année 2024	126	129	255

Au 31/12/24, 181 mineurs étaient pris en charge par le service :

1 MINEUR était en attente de décision (d'une ordonnance de renouvellement).	74 MINEURS étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).	2 ENFANTS étaient en attente de placement.
---	--	--

Nous avons suivi au cours de l'année 2024 :

255 JEUNES (présents au 31/12/24 + sortis)	49% DE GARÇONS	51% DE FILLES
--	---------------------------------	--------------------------------

L'activité provisionnelle inscrite au CPOM est de 100 mesures en fil active, **soit 36 500 journées.**

Le nombre de journées réalisées est de 31 349 jours, **soit un taux de 85.88 %.**

L'activité prévisionnelle 2024 a été calculée sur un effectif de **14,28 ETP de travailleurs sociaux**, conformément à la date d'ouverture financière du CPOM le 2 mai 2023.

Mesures AEMO Renforcées ordonnées en 2024 dans l'attente d'une mesure placement sur le département.

SERVICE AEMOR ADSEAM

Nombre de Mesures ordonnées « en attente de » sur l'année					Nombre OPP				Nombre de Mesures hors du cadre du projet de service		
	AEMOR EN ATTENTE DE PLACEMENT MDAI	AEMOR EN ATTENTE DE SEMO	AEMOR EN ATTENTE DE PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTAL DES MESURES AEMOR EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	OPP PRISE EN CHARGE ASE (placement familiale ou établissement)	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURE AEMOR SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	NOMBRE DE MESURES NECESSITANT MINIMUM UNE INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMOR AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS
ST-LÔ											
En nombre d'enfants	0	0	5	5	3	2	0	0	2	5	10
En nombre de familles	0	0	2	2	3	1	0	0	2	4	6
AVRANCHES											
En nombre d'enfants	-	-	-	0	1	0	0	0	3	2	7
En nombre de familles	-	-	-	0	1	0	0	0	3	2	4
CHERBOURG											
En nombre d'enfants	2	1	1	4	3	0	0	0	1	3	15
En nombre de familles	2	1	1	4	2	0	0	0	1	2	11
TOTAL											

En 2024 :

7
ENFANTS
placés à l'aide sociale
à l'enfance.

Sur **255 JEUNES**
accompagnés dans l'année,
9 Ordonnances de Placement
Provisoire ont été prononcées dont 7
enfants ont été pris en charge
par l'ASE et 2 enfants
confiés à un des parents.

32
ENFANTS
dans le cadre d'une mesure AEMO
sous conditions nécessitant un suivi
plus important auprès de la famille.

Ainsi, nous poursuivons notre accompagnement auprès des enfants dans un contexte de saturation des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Par conséquent, et en fonction du nombre de mesures hors cadre du

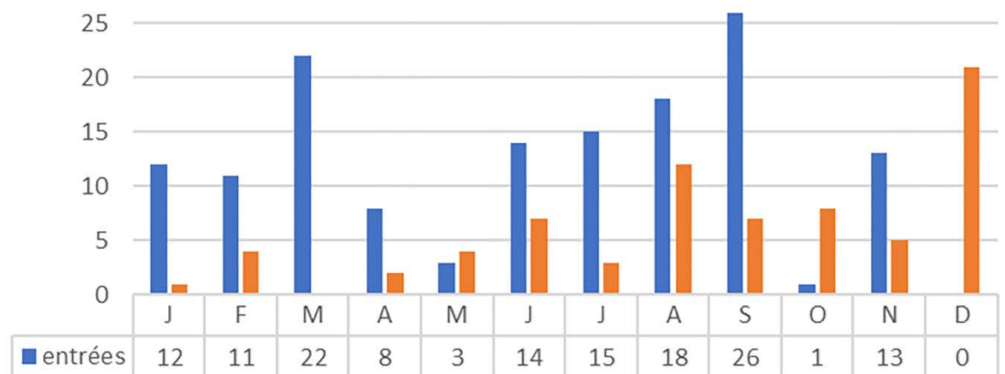
champ d'intervention de la mesure AEMO Renforcée en lien avec le projet de service, le nombre d'attributions de mesures par référent est évalué et réajusté par le chef de service et l'équipe.

Il est à noter une liste d'attente de plus en plus importante, effet boomerang prévisible à l'ouverture d'un nouveau dispositif dans le champ de la protection de l'enfance.

Répartition de l'activité en 2024 par secteur géographique et par prescripteur

	CHERBOURG	ST LÔ	AVRANCHES	TOTAL
Nombre mesures prévues	10 950	14 600	10 950	36 500
Nombre de mesures réalisées	9 920	12 548	8 881	31 349
Taux d'activité réalisé	90.59 %	85.94 %	81.10 %	85.88 %

Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO Renforcée en 2024



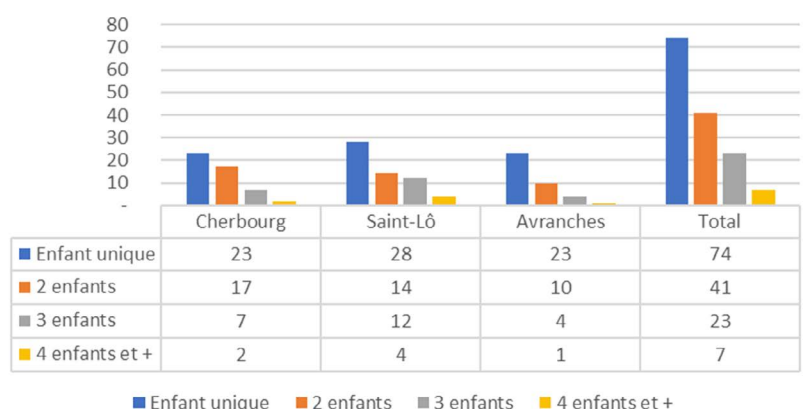
Etude concernant les fratries suivies en 2024

Le graphique, ci-contre, indique le nombre de familles par taille de la fratrie :

Ainsi, sur 145 familles suivies en 2024 :

- 51 % concerne des mesures uniques
- 28 % des fratries de 2 enfants
- 16 % des fratries de 3 enfants
- 5 % des fratries de 4 enfants et +

Les argumentaires développés dans l'action éducative simple sont identiques en AEMO Renforcée.



Nous constatons la même mécanique sur le dispositif AEMO R avec des situations fortement dégradées lorsque la mesure AEMO R se met

en place, notamment lorsqu'elle est mise en place dans l'attente d'un placement éducatif à domicile ou lorsque le placement n'est pas effectif

auprès de l'ASE. La temporalité entre la saisine judiciaire, l'ordonnancement, et l'attribution de la mesure par nos services accentue ce constat.

Types de familles suivies en 2024

Sur 145 familles accompagnées dans l'année :

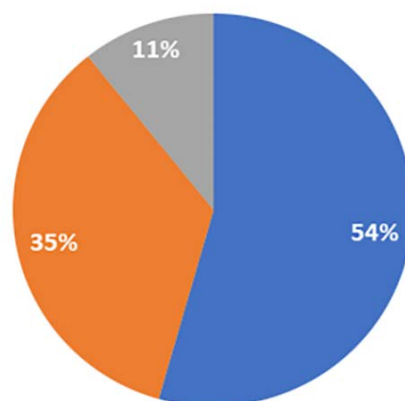
- 54 % des familles concerne les familles monoparentales
- 35 % les familles nucléaires
- 11 % les familles recomposées

■ Familles monoparentales
■ Familles nucléaires
■ Familles recomposées

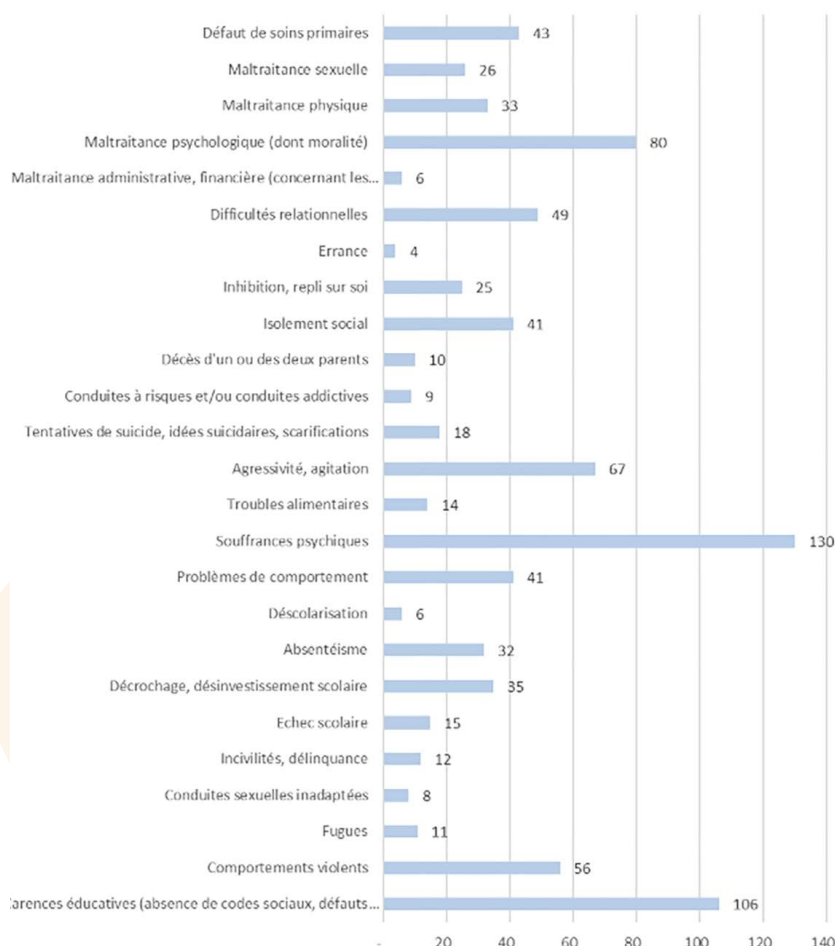
La famille monoparentale est majoritaire en AEMO R, tout comme en AEMO.

A titre de comparaison sur l'AEMO, la famille nucléaire reste à la marge avec 16% alors qu'elle est de 35% en AEMO R.

Nous devons rester vigilants sur ces chiffres par rapport aux nombres d'accompagnement qui est à prendre en compte dans l'analyse.



Les problématiques principales observées chez l'enfant en 2024



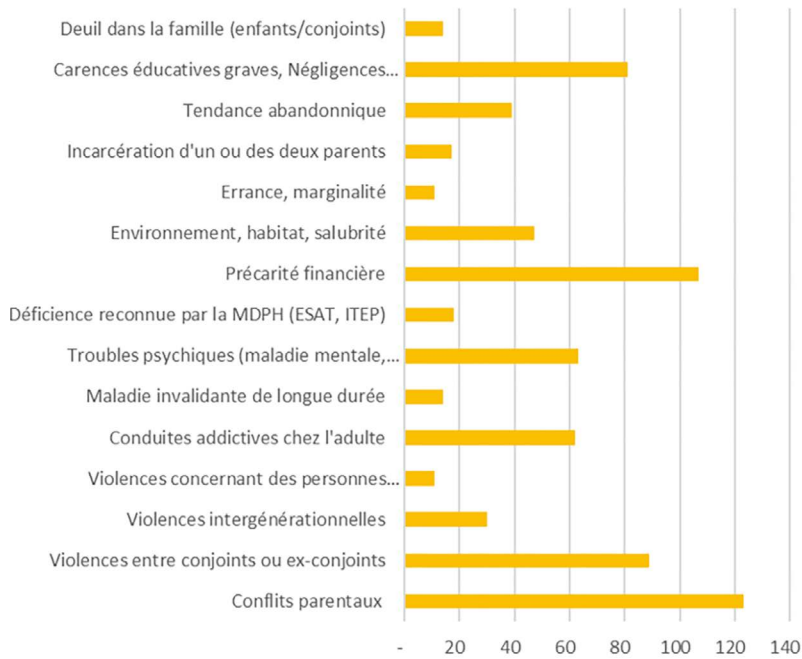
Tous les chiffres sont importants mais certains doivent venir nous alerter sur le champ de la prévention et de la protection :

• 130 enfants sont identifiés en souffrance psychique. Le constat reste le même qu'en AEMO concernant les prises en charge via le CMPEA / CMPP dont les délais d'attente sont très importants (délais de prise en charge qui varie de 18 mois à 2 ans). Cela impacte le temps d'intervention des psychologues qui viennent quand elles le peuvent rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.

• 43 enfants sont en défauts de soins primaires, les 1000 premiers jours sont déterminants dans l'accompagnement.

• 26 enfants sont identifiés ayant subi des maltraitances sexuelles (reconnues ou suspicions) et 33 enfants subissent des maltraitances physiques, 80 enfants subissent des maltraitances psychologiques.

Les problématiques principales observées chez les parents en 2024

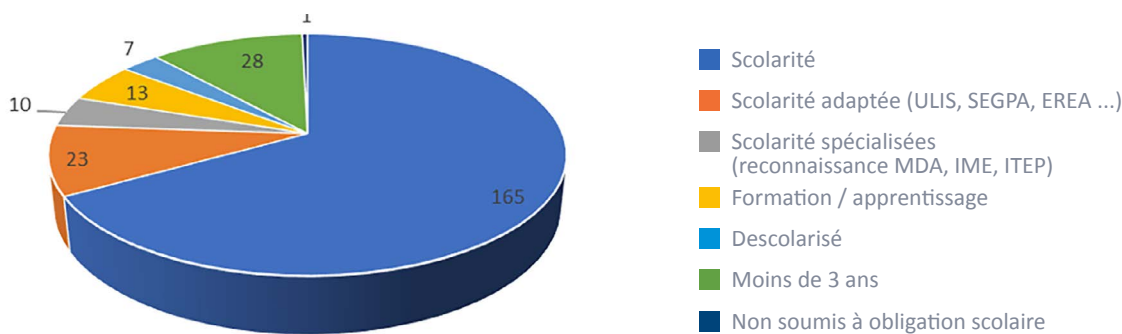


La précarité financière et le conflit parental restent des majeurs dans nos accompagnements auprès des enfants et des familles en AEMO R.

Ainsi, certains chiffres doivent attirer notre attention :

- Dans le cadre des conflits parentaux, 89 sont victimes de violences conjugales.
- 62 adultes présentent des conduites addictives.
- 107 adultes sont en situation de précarité.
- 77 adultes subissent des problèmes de santé, dont 63 des troubles psychiques.
- 14 parents ont été confrontés au deuil pendant la mesure (enfants conjoints).

Scolarité des jeunes enfants suivis en 2024



Concernant la scolarisation des enfants suivis en 2024, il est nécessaire d'indiquer que certaines situations n'ont pas pu être prises en compte.

En effet, on constate sur le secteur d'Avranches que 8 enfants n'ont pas

été comptabilisés en raison d'un manque d'éléments.

- 7 enfants sont déscolarisés sur l'ensemble des accompagnements du service en 2024.

- 10 enfants sont pris en charge dans le cadre d'une scolarité adaptée à leur situation et relevant d'une notification MDA.

Durée moyenne des prises en charge achevées en 2024

La moyenne de la durée des prises en charge AEMO R achevée en 2024 est de 294 jours.

Elle est calculée à compter de la date de l'ordonnance et non de la date d'attribution de la mesure.

On constate que la mesure est renouvelée du fait de la liste d'attente qui s'est créée, et du fait que les deux TPE ne fonctionnent pas de la même façon. En effet, sur le TPE de

Cherbourg et du fait d'une charge de travail importante, les juges ordonnent des mesures d'un an malgré un projet de dispositif de 6 mois renouvelable une fois.

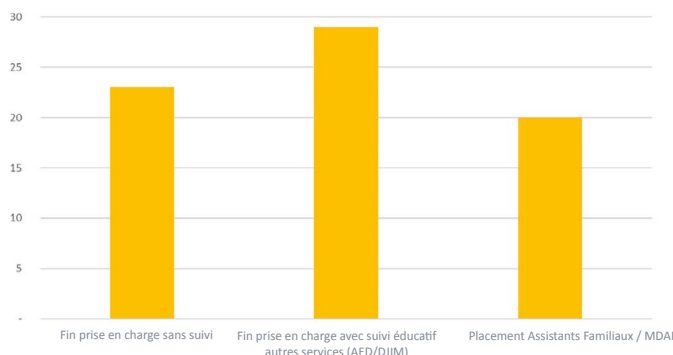
Sur Coutances, les juges ont également une charge de travail importante mais mandatent des mesures de 6 mois.

La mesure d'AEMO R qui avait pour objectif de répondre au juste droit de la mesure préconisée par les services

dans l'intérêt de l'enfant et de la famille et de ne pas préconiser par dépit une mesure faute de dispositifs saturés, va se retrouver en étau des difficultés institutionnelles à court terme.

Nous devons rester vigilants sur le sens de la mise en place pour le mineur avant tout et sur ce qu'on lui renvoie.

Orientations des jeunes à la fin de prise en charge



Sur les 74 enfants sortis au cours de l'année 2024 :

- 31 % sont en fin de prise en charge sans suivi.
- 27 % sont en placements familiaux/MDAI.
- 39 % sont fin de prise en charge avec suivi éducatif.

La formation

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Plan de développement de compétences est associatif.

• Les journées d'études ou congrès

Le Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 15 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La direction du service s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année sur les journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S ou encore la FFER.

• **L'analyse des pratiques** Le service ayant été ouvert récemment, les salariés de l'AEMO R bénéficient depuis le 1er janvier 2024 de l'ADPP mutualisé avec le

dispositif d'AEMO, à raison de 6 séances par salarié et par an.

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre aux personnels des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, à une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de ses missions.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :

- Mme Anne CHEVALIER, de l'organisme « MIML Conseils et Formations » pour l'équipe AEMO d'Avranches,

- Mme Linda TROMELEU et Mr RASSINON, psychologues cliniciens, sont intervenus pour les équipes AEMO de Cherbourg,

- Mr Josselin CHATEL, Thérapeute systémique et consultant en analyse des pratiques pour l'équipe AEMO de Saint-Lô,

- Mme Catherine CARRE qui était l'intervenante de l'ADPP des Chefs de services.

Les personnels administratifs ne bénéficient pas d'ADPP mais participent à leur demande depuis 2021 à un groupe d'harmonisation plusieurs fois par an.

La direction ne bénéficie pas de ce type d'intervention actuellement.

RETROSPECTIVE SUR L'ANNEE ECOULEE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En septembre 2024, le service AEMO Renforcée a été évalué par un cabinet extérieur dans le cadre de l'obligation légale d'une telle démarche et en référence avec les

indicateurs construits par la Haute autorité de santé (HAS).

Si ces mêmes indicateurs ont pu parfois paraître en inadéquation avec

la réalité de terrain, cela a permis de s'interroger sur nos pratiques et ainsi penser les réajustements nécessaires auprès des besoins des familles.

Zoom sur l'activité du secteur Nord

L'équipe d'AEMO R est constituée d'un ETP d'assistant administratif, de 4 ETP de référents éducatifs et d'un ETP de TISF. Un nouvel assistant administratif est venu compléter les effectifs le 8 janvier 2024.

L'équipe a trouvé un certain équilibre pendant plusieurs mois, jusqu'au départ d'une salariée au mois d'août 2024. Une nouvelle salariée est arrivée sur le poste vacant le 2 décembre 2024, mais son contrat a pris fin au terme de sa période d'essai.

L'année a également été ponctuée par l'arrivée d'une psychologue départementale au mois de mars 2024.

Sur l'ensemble de cette année 2024, les services des SMO Nord ont pris en charge 89 mineurs bénéficiant d'une AEMO Renforcée, dont 11 mesures étaient assorties d'un maintien à domicile sous conditions. Par ailleurs, 2 enfants se trouvaient en attente d'une prise en charge MDAI. 3 OPP ont été réalisées au cours de l'année.

La liste d'attente n'a cessé de croître au cours de cette année. Au 31 décembre, 44 mineurs se trouvaient sur liste d'attente.

L'année 2024 a été ponctuée par l'organisation de plusieurs actions collectives, à l'initiative de l'équipe, et à destination des enfants et/ou des parents, autour de diverses activités, celles-ci organisées pendant les vacances scolaires. Pour ce faire, les professionnelles ont utilisé l'espace rencontre parents enfants, pourvu d'un espace cuisine et de jeux.

Les équipes ont bénéficié, entre autres, cette année de formations collectives autour de la gestion du temps de travail, ainsi que sur les écrits professionnels. L'équipe a bénéficié, en 2024, de l'analyse des pratiques professionnelles, mutualisée avec les professionnels de l'AEMO. Cet espace collectif permet l'apport de différents regards, un partage de compétences et vient enrichir l'analyse des situations familiales et des problématiques rencontrées.

Le service d'AEMO renforcée a été impacté par les difficultés rencontrées par le Tribunal pour Enfants. Suite au départ d'une des deux Juges en septembre 2024, une Juge placée a été affectée au tribunal pour enfants dans le cadre d'une délégation, celle-ci prenant fin le 30 décembre 2024. Or, sa délégation n'a pas été renouvelée si bien que depuis le 30 décembre 2024, le cabinet 2 est dépourvu de juge des enfants.

Le cabinet 1 étant dans l'impossibilité d'absorber en totalité la gestion du cabinet 2, le TPE a été contraint d'opérer des renouvellements et mainlevées des mesures AEMO R sans audience, ceci impactant directement les équipes et de manière plus globale les familles. Différentes rencontres ont été organisées cette année auprès de certains de nos partenaires (juge des enfants, services MDAI, ASE) afin de favoriser la fluidité du lien et travailler ensemble dans l'intérêt des familles.

Zoom sur l'activité du secteur Centre

L'équipe d'AEMO R est constituée d'un ETP d'assistant administratif, de 6 ETP de référents éducatifs et d'un ETP de TISF. Trois postes étaient vacants au début de l'année 2024, à savoir les postes de référent éducatif, TISF et psychologue. Deux professionnelles ont pris leurs fonctions consécutivement, la psychologue a rejoint nos équipes le 25 mars 2024, et la TISF le 02 avril 2024. En mars 2024, le service a accueilli un nouvel assistant administratif venant ainsi compléter l'équipe du secrétariat et nécessitant une nouvelle répartition des tâches entre les différents dispositifs que sont l'AEMO, l'AEMO R, la MJIE et la Médiation. Il faudra attendre le 12 novembre 2024 pour avoir une équipe au complet

sur le Centre, avec l'arrivée d'une professionnelle sur le dernier poste vacant de référent éducatif. Cette année 2024 a été marquée par le déménagement de deux sites sur le centre pour investir un lieu commun appartenant au Département. Ainsi, l'ensemble des services du SMO est regroupé au sein d'un seul et même établissement, y compris l'équipe de Direction. Ce déménagement a mobilisé l'ensemble de l'équipe. Sur l'ensemble de l'année 2024, les services des SMO centre ont pris en charge 104 mineurs bénéficiant d'une AEMO Renforcée, dont 10 mesures étaient assorties d'un maintien à domicile sous conditions. Par ailleurs, 5 enfants étaient en attente de

placement avec séparation. 3 OPP ont été réalisées au cours de l'année. Comme sur le Nord, la liste d'attente a été de plus en plus importante en AEMO R sur le Centre. Celle-ci comptabilisait 33 enfants au 31 décembre 2024. L'année 2024 a été ponctuée par l'organisation de plusieurs actions collectives, à l'initiative de l'équipe, et à destination des enfants et/ou des parents, autour de diverses activités, celles-ci organisées pendant les vacances scolaires. Il est important de souligner la qualité et la fluidité des échanges que nous entretenons avec les Juges des Enfants, permettant un travail efficient, et ce, toujours dans l'intérêt des familles.

Zoom sur l'activité du secteur Sud

Le début d'année 2024 a commencé sur la même base que décembre 2023 c'est-à-dire un binôme de référentes éducatives ainsi que la présence de la TISF. Les recrutements en ce mois de janvier pour le deuxième binôme se sont poursuivis. Il faudra attendre le 15 avril 2024 pour avoir une équipe complète sur le secteur d'Avranches. L'arrivée de ces deux nouvelles collègues a nécessité l'implication du service entier. Au regard de la précarité des locaux, des changements de bureaux ont dû être opérés. Aujourd'hui l'équipe se compose de quatre référentes éducatives, d'une TISF, une psychologue, arrivée en mars 2024 et l'infirmière puéricultrice. Etant toutes deux départementales elles n'ont pas d'espace dédié sur le site d'Avranches. Un partage de bureau se fait lorsqu'elles viennent dans les locaux. L'équipe a également intégré le groupe d'analyse des pratiques, une mutualisation avec l'AEMO qui s'est

opérée progressivement : une journée AEMOR puis journée AEMO avant de travailler sur une demi-journée pour chaque groupe la réunification des deux équipes. L'arrivée de ce deuxième binôme a très rapidement permis d'épurer la liste d'attente en AEMOR. Force de proposition et de diversification dans les interventions, l'équipe a réfléchi à la constitution d'un groupe d'enfants pour des ateliers créatifs lors des vacances scolaires. Pour ce faire les dispositifs d'AEMO et de MJIE ont été associés à ce projet. C'est ainsi que durant les mois de juillet et d'août des ateliers ont été organisés une demi-journée par semaine, groupes composés d'enfants bénéficiant soit d'une mesure AEMOR ou AEMO avec des référents également de l'ensemble des dispositifs des SMO. Une sortie dans un parc d'attraction a également été proposée en présence

des familles mixant également AEMO/AEMOR. Concernant l'activité il est à noter que la liste d'attente est toujours existante. Si le projet de dispositif prévoyait une intervention éducative renforcée orientée vers les 0-13 ans nous observons une forte demande des magistrats auprès des + de 13 ans. Tout comme la durée d'intervention initiale de 6 mois et actuellement d'un an. La priorité pour l'année 2025 reste la recherche de nouveaux locaux, l'équipe AEMOR évolue dans un espace peu adapté. Si des travaux d'embellissement devaient être réalisés en fin d'année 2024, ils ont dû être reportés dans l'attente des diagnostics amiante et plomb. La direction générale réfléchit à différents projets pour répondre aux besoins immobiliers des équipes d'Avranches.

MÉDIATION FAMILIALE

NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	Depuis le 26 septembre 2024 : 586 rue de l'Exode 50001 SAINT-LO Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	36 Rue de Lille 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr
Chef de service : Baptiste HENRY		

AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM est habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité sur le territoire avec l'UDAF.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, l'activité est passée de 1.25 ETP au 01/01/18 à 2,25 ETP suite à la mise en place de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO).

Aussi, par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal judiciaire (TJ) de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative

de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TJ de Cherbourg, le 8 septembre 2017. La convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024.

Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à

hauteur de 1.5 ETP de médiateur pour la TMFPO, également répartis auprès des deux opérateurs (UDAF et ADSEAM), soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

L'activité prévisionnelle est établie sur la base du référentiel national de financement partenarial des services de médiation familiale V2 en novembre 2018 réalisé par la CNAF. Selon le référentiel, un ETP de médiateur doit réaliser 50 mesures de médiation terminées ou en cours au 31 décembre de l'année N et 320 entretiens par an et par ETP.

Les informations individuelles et/ou collectives
en direction du public
(MJD, PAD, TGI
et autres lieux d'informations)

Les séances partenariales d'information collectives « parents après la séparation »
en direction du public et des professionnels

Les entretiens d'informations préalables
(qu'ils aboutissent ou non à une médiation familiale)

Les séances de médiation familiale

Les actions de promotion de la médiation familiale auprès des partenaires locaux
(Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, Point Info Famille, EICCF, PMI, Centres sociaux, etc.)
et par la sensibilisation spécifique de professionnels
(travailleurs sociaux, avocats, magistrats, etc.)

Les permanences
au TGI, MJD, PAD, etc.

Pour 2,25 ETP de médiateur, notre activité prévisionnelle conformément au référentiel est de 112 médiations terminées et en cours au 31/12/N.

Ces mesures sont réparties de la façon suivante pour l'ADSEAM :

	ETP MÉDIATION JUDICIAIRE OU CONVENTIONNELLE	ETP TMFPO
CHERBOURG	0,65	0,35
CHERBOURG	-	0,40
COUTANCES	0,45	-
AVRANCHES	0,40	-
TOTAL	1,5	0,75

POPULATION ACCUEILLIE

Les couples mariés ou non avec enfant(s), en situation de séparation.

Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords

Les parents en rupture de liens avec un adolescent

Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.

Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants

Les frères et sœurs en désaccord au sujet des frais liés à la prise en charge d'un parent âgé, d'une succession...

FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (calculé selon le barème de participation

retenu par la CNAF), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF.

Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse

d'Allocations Familiales, complété par des subventions versées par la MSA, le Conseil Départemental et la Cour d'Appel.

MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de

ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens

confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. »

DEFINITION DU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DE LA MEDIATION FAMILIALE, DE DECEMBRE 2003.

ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur coparentalité. Elle peut étendre son champ d'action aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes.

Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes :

- de tenter de renouer un dialogue
- de négocier, voire de parvenir à des accords sur les thèmes qui leur importent.

La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel :

• **Soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales** : médiation ordonnée suite à l'accord des

personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information),

• **Soit par contact direct** : médiation conventionnelle,
• **Soit par le juge des enfants.**

Mais également, et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire

expérimentée depuis septembre 2017 :

• **À la demande d'un des parents souhaitant la révision d'un jugement existant concernant :**

- le lieu de résidence habituelle de ou des enfants
- le droit de visite et d'hébergement
- la Contribution à l'Entretien et l'Education des Enfants (CEEE)
- les décisions relatives à l'autorité parentale (AP) pouvant être reprise par un JAF.

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

Modalités de mises en œuvre :

Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation. Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche.

Le nombre d'entretiens varie en moyenne d'un à six entretiens, selon

les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche.

Chaque entretien dure entre une à deux heures.

La médiation se termine donc :

- Lorsque des accords même partiels, écrits ou oraux, sont trouvés,
- Par interruption d'un commun accord, sans qu'un accord ait été trouvé,
- À la demande d'une seule des parties,
- Enfin, à l'initiative du médiateur : lorsque les conditions de la médiation ne sont pas réunies.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :

SECTEUR NORD À TOURLAVILLE

TMFPO et Médiation familiale

SECTEUR CENTRE À SAINT-LÔ ET COUTANCES

Médiation familiale
Conformément à la convention de territoire
signé avec l'UDAF sur le centre

SECTEUR SUD À AVRANCHES

Médiation familiale

ACTIVITÉ 2024

L'activité s'est maintenue sur un rythme permettant une bonne dynamique de service.

On peut toutefois préciser qu'en novembre 2024, l'annonce de l'arrêt de TMFPO a été actée au 31 décembre 2024. Ce qui a mis en insécurité les différentes instances, qu'elles soient judiciaires (JAF) ou associatives dans le cadre du partenariat entre l'UDAF et l'ADSEAM sur la TMFPO depuis 2017.

Au niveau des ressources humaines, une médiatrice a été en arrêt pendant plusieurs mois sur le nord et son départ en retraite effectif en septembre 2024. Il a donc été décidé de ne pas reconduire l'ouverture du poste notamment avec l'incertitude du renouvellement de la TMFPO en 2025.

En 2024, il y avait 2,25 ETP de médiateur au sein de l'ADSEAM.

Le dispositif de médiation est encadré par un chef de service sur les 3 secteurs, pour 0,20 ETP. Le dispositif fonctionne ainsi depuis mai 2023 et permet de mettre en place une stratégie départementale et une lecture globale de la prestation.

L'activité se calcule sur les mesures réalisées et les mesures en cours au 31/N. Ainsi, aux 134 médiations réalisées, il faut ajouter les 22 mesures en cours au 31 décembre 2024.

Pour conclure, l'activité est excessive et cela depuis plusieurs années par le dispositif de médiation : 156 médiations réalisées en 2024, alors que les ETP alloués nous permettent de réaliser 112 médiations.

Avec un ETP en moins en 2024, l'activité est très nettement au-dessus de la capacité. Il faudra revoir avec les financeurs les moyens alloués afin de ne pas épuiser les équipes sur les secteurs.

Un appel à projet auprès du SPIP de Cherbourg qui s'est poursuivi en 2024, mobilise une médiatrice dans le cadre de la prévention en milieu carcéral fermé et ouvert ; cette activité s'ajoute à son activité. Pour autant, ce travail commun avec le SPIP est une action importante auprès des auteurs.

Un projet parentalité a été soumis en juin 2023 à l'ensemble des financeurs dont nous attendons le retour à la date d'écriture du rapport d'activité 2024.

La médiation en quelques chiffres

Rappel des cibles de volume d'activité minimum par ETP de médiateur et par an (Source : Référentiel National de la MF) :

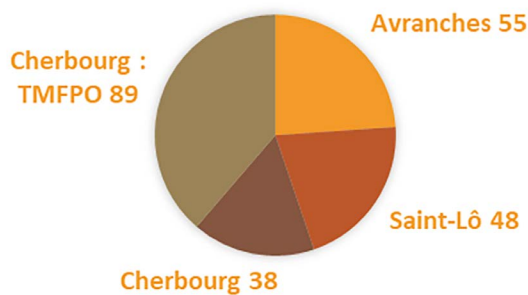
- 320 entretiens individuels ou séances coll de promotion/information
- 50 mesures de médiation (terminées ou en cours au 31 décembre de l'année)

ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLES 2024				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2024							
JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL	NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
138	89	92	230	102	83	32	29	163	317	-	-

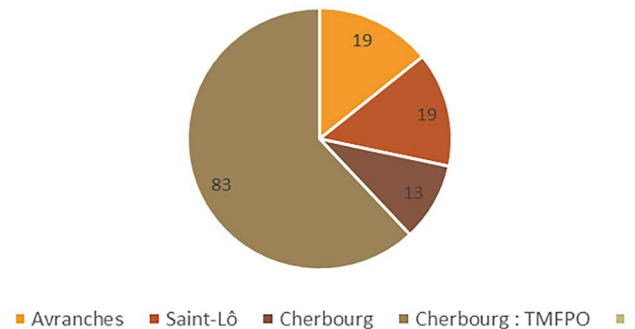
ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLES 2023				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2023							
JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL	NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
181	156	76	257	13	101	35	38	187	327	1,75	69,8

On constate une progression dans tous les entretiens en 2023, il est important de noter le nombre important de mesures TMFPO réalisées dans l'année et d'entretiens réalisés.

ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLE 2024



MESURES TERMINÉES AU 31/12/2024

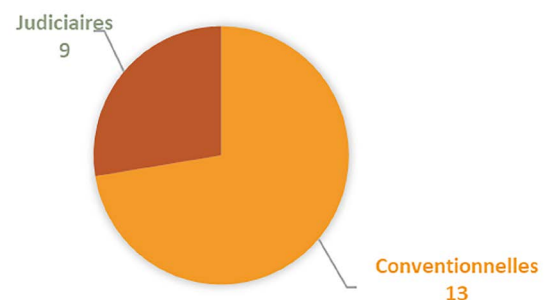


L'activité de la Médiation Familiale reste importante, soit 156 médiations réalisées en 2024 contre 187 en 2023.

230 entretiens préalables ont été réalisés en 2024, contre 257 en 2023.

Ces chiffres avec un ETP en moins sur le territoire nord.

MESURES EN COURS AU 31/12/2024



Quelques éléments d'analyses de l'augmentation de l'activité en 2024 :

- L'expérimentation de la TMFPO fait inéluctablement diminuer le nombre de mesures judiciaires classiques sur la juridiction de Cherbourg. Cette diminution est logique puisque la TMFPO est déployée sur le ressort du Tribunal de Cherbourg. Cette baisse peut s'entendre du fait que le tribunal judiciaire de Cherbourg n'adresse que très peu d'ordonnances et ce, depuis plusieurs années. La TMFPO est inscrite dans le processus.
- La stabilité des embauches sur les postes de médiation depuis juillet 2021.
- Les actions de promotion des médiatrices se développent, permettant la diffusion du dispositif auprès des partenaires et des usagers (investissement dans des flammes, des Kakemonos et flyers pour la diffusion de la médiation en 2023).
- Les outils de communication ont été en 2022 réactualisés et modernisés. L'impression de flyers à destination des partenaires contribue au développement de l'activité du dispositif sur l'ensemble du département.

La TMFPO en 2024

Nombre de demandes de TMFPO	195	
Nombre de demandes ayant abouti à un processus de médiation	93	47,69%
Nombre de demandes n'ayant pas abouti à un processus de médiation	82	42,05%
Nombre des médiations ayant abouti à un accord	35	17,95%

Situations qui ne rentrent pas dans l'obligation d'une TMFPO

Violence	5	6,10%
Plus de 100 kms	1	1,22%
Erreur de juridiction ou réorientation	4	4,88%
Présence d'une seule personne	55	67,07%
Abandon de procédure (non venus)	10	12,20%
Refus de médiation (2 personnes présentes mais pas de poursuite)	7	8,54%
Médiation en attente du 1 ^{er} RDV d'info	20	10,26%

Zoom sur l'activité de Cherbourg

Il est à noter pour l'équipe de Cherbourg que sur l'année 2024, une seule des deux médiatrices était présente. En effet, la deuxième médiatrice a été en arrêt maladie de janvier à juillet et est revenue deux semaines en août, avant son départ à la retraite. Son retour a principalement permis de clôturer des processus de médiation débutés plusieurs mois auparavant, ou de proposer aux médiés de débiter un nouveau processus auprès de sa collègue.

Cependant, la médiatrice présente sur l'équipe s'est fortement mobilisée pour faire face au surcroît d'activité engendré par l'arrêt puis au départ de sa collègue. Cette forte mobilisation ne pourra se poursuivre en 2025 et le

service devra donc instaurer des listes d'attentes de plusieurs mois pour faire face à la demande de médiations.

L'arrêt de l'expérimentation de la TMFPO sur le tribunal de Cherbourg entraîne la perte d'un poste à temps plein sur l'équipe de médiation, ainsi que le départ d'une secrétaire, détachée jusque-là par l'UDAF pour la TMFPO. Cet arrêt de la TMFPO risque d'engendrer des répercussions sur le nombre de médiations en judiciaire et en conventionnelle en 2025 et venir saturer les listes d'attente de la médiation familiale.

La médiatrice a participé tout au long de l'année avec le SPIP de Cherbourg à des séances auprès de certains détenus, de formation et d'information sur les

L'analyse des pratiques

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de la médiation familiale.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Madame Claire DUHAMEL a mené les 7 séances d'ADPP pour les médiatrices familiales de l'établissement. Ces instances sont partagées avec les professionnels de l'UDAF et de l'ACSEA.

besoins fondamentaux des enfants, sur la parentalité, la séparation, l'autorité parentale ou d'autres sujets similaires. 10 ateliers ont été réalisés au sein du centre pénitentiaire et 2 ateliers en milieu ouvert. Le manque de participation pour les séances en milieu ouvert nous a conduit à prendre la décision de ne pas les reconduire en 2025 pour nous concentrer sur le milieu fermé, s'avérant plus pertinent pour les détenus.

Dans le cadre de la convention à l'amiable depuis 2023 au Tribunal de Cherbourg, la médiatrice a assuré une permanence à six reprises cette année.

Zoom sur l'activité de Coutances/Saint-Lô

La médiatrice présente sur le centre du département travaille à hauteur de 0.45 ETP. Elle a été présente tout au long de l'année et a réalisé son activité ainsi que diverses actions de promotion de la médiation familiale, auprès de SOLIHA ou de l'ASPIC notamment. En fin d'année, un projet de partenariat avec l'association Espace des Parents est en cours de réflexion pour animer, en 2025 des

espaces de parole et de partage autour de la parentalité séparée.

L'activité de médiation familiale reste en grande partie localisée autour de Coutances, malgré le déménagement des locaux à Saint-Lô en septembre 2023, ce qui nécessite une organisation entre les deux sites. Un bureau a été conservé à Coutances pour accueillir les médiés. A Saint-Lô, c'est tout le

service des milieux ouverts qui a déménagé dans de nouveaux locaux le 26 septembre.

Dans ce nouveau bâtiment, une salle est consacrée à la médiation familiale.

Zoom sur l'activité d'Avranches

La médiatrice du Centre-Manche intervient aussi sur le Sud-Manche, à hauteur de 0.40 ETP. Elle a réalisé son activité 2024 et participé à la promotion de la médiation sur le territoire. Elle a notamment participé à plusieurs café-parents, organisés avec l'UDAF et la CAF. Elle a aussi pu faire une présentation de son activité

à ses collègues des milieux ouverts du Sud.

La répartition de son poste sur 3 sites géographiques complexifie son organisation. De même que les problématiques liées aux locaux d'Avranches, qui ne permettent pas de consacrer une pièce à la médiation, ni

d'offrir un espace de travail pérenne à la médiatrice.

La médiatrice a tout de même pu accueillir plusieurs stagiaires en 2024, sur des durées différentes, afin d'accompagner et de former les futurs professionnels de la médiation familiale.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

La médiation familiale reste toujours plus d'actualité dans une société qui souhaite encourager la communication et l'échange, la résolution amiable des conflits et protéger les enfants, souvent au cœur de conflits familiaux.

C'est pourquoi la poursuite de l'activité ainsi que la promotion de la médiation auprès des partenaires et des médiés restent dans nos priorités.

Pour le Nord, l'enjeu principal sera de réduire l'activité en lien avec l'arrêt de la TMFPO.

Pour le Centre, il s'agira d'investir les nouveaux locaux tout en déployant l'activité sur le territoire.

Pour le Sud, c'est certainement la recherche de locaux adaptés et confortables qui permettraient à la

médiation de se déployer dans de bonnes conditions.

La poursuite de l'appel à projet avec le SPIP de Cherbourg et son développement en cours sur la juridiction du SPIP de Coutances.

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE (MJIE)

NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	Depuis le 26 septembre 2024 : 586 rue de l'Exode 50001 SAINT-LO Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	6 rue de la 4^{ème} DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr
Chef de service : Baptiste HENRY		

AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE.

Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de dispositif MJIE a été réécrit et validé par le conseil d'administration de l'ADSEAM

en 2024. Il propose notamment une organisation départementale et différentes temporalités pour répondre aux besoins des juges.

CAPACITÉ AUTORISÉE

En 2022, l'activité a été autorisée pour 175 MJIE, par arrêté préfectoral du 29 juin 2022.

POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et leur environnement. Elle est ordonnée par le Juge des Enfants et elle n'est pas susceptible d'appel.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

La CRIP (Cellule de Recueil d'Information Préoccupante), le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.	Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement sur des notions/ interrogations de danger chez un mineur autour de carences éducatives, conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.
--	--

FINANCEMENT

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative est financée et tarifiée suivant un prix à l'acte, fixé tous les ans conformément au décret DRPJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 30 mai 2024, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2840.80 €.

La tarification des services habilités est indiquée dans la circulaire de la DRPJ de juillet 2020.

MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation

familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ».

Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une

intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie signalée en danger par les services

sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information

Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficaces.

ACTIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à évaluer :

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,

La prise en compte de ses besoins fondamentaux,

Les difficultés des adultes responsables du mineur,

Les ressources parentales et environnementales,

Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille,

L'histoire familiale.

Les rencontres avec les membres de la famille ou le tuteur des mineurs (famille, couple, individuelles) et les différents intervenants,

Le lieu des entretiens (service, domicile, autre),

Les temps d'évaluation interdisciplinaire,

Les contacts extérieurs (partenaires sociaux, médecins, psychologues...),

L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, une compréhension de l'histoire familiale dans laquelle évolue le mineur fait partie des investigations prioritaires.

Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Il va alors être mis en évidence les éventuels dangers pour le mineur, mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la

famille, ainsi que son adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins ...) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire, en permettant aux mineurs et à leurs

responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et d'impulser :

- Une démarche dynamique de la famille,
- Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),
- Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,
- Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

SECTEUR NORD À CHERBOURG

(260 rue des Noisetiers, Tourlaville)

SECTEUR CENTRE À SAINT-LÔ

(586 rue de l'Exode, Saint-Lô)

à compter du 26 septembre 2024

SECTEUR SUD À AVRANCHES

(6 rue de la 4^{ème} DBA, Avranches)

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs des Services en Milieu Ouvert (AEMO, AEMO R, Espace de rencontre Parents Enfants, Médiation

Familiale) permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

ACTIVITÉ 2024

En 2024, le service a reçu 75 ordonnances des deux Tribunaux Judiciaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, concernant 118 mineurs.

Nous avons facturé 65 ordonnances dans l'année, concernant 116 mineurs.

En effet, en 2024, l'activité du dispositif à prendre en compte est :
- 116 mineurs facturées à la DRTPJJ
+ 19 mineurs en attente
Soit 135 mineurs au total sur l'année.

A cela, il faut ajouter les mesures en cours au 31 décembre 2024 au nombre de 58 ordonnances pour 83 mineurs (file active).

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'activité du dispositif est :
- 65 ordonnances (pour 116 mesures facturées) + 58 ordonnances en cours (pour 83 mineurs) + 10 ordonnances en liste d'attente (pour 19 mineurs)

Soit une activité globale de 133 MJIE pour 218 mineurs, pour une activité prévisionnelle de 175 mineurs.

Nombre de mineurs par famille / décision	1	2	3	4	5	6	7	8 et +	TOTAL
Nombre de familles / décision judiciaire	33	19	8	4	1	0	0	0	65
nombre de mineurs	33	38	24	16	5	0	0	0	116
Pourcentage	28,4	32,8	20,7	13,8	4,3	0	0	0	100

Sur 67 ordonnances, 36 mesures correspondent à une mesure unique, soit 31 % de l'activité réalisée au niveau départemental.

La facturation des 175 mesures (mineurs) n'est réalisable qu'avec un ratio fratrie se situant au-dessus de 1,65 et sans vacances de poste, ni arrêts maladies ou congés maternités et parentaux.

L'organisation du service a rencontré des difficultés en termes de ressources humaines cette année encore comme les années précédentes.

En effet, le dispositif a connu des arrêts maladie, déséquilibrant l'activité, et des réorganisations ont dû s'opérer en interne afin d'assurer la continuité de service.

Cette difficulté perdure en lien avec les ETP alloués qui restent strictement en lien avec la circulaire MJIE datant 2011.

Les évolutions sociétales, la réglementation du travail, la convention 66 ne permettent pas en 2024, d'organiser les services sur cette circulaire obsolète.

Chaque année lors de la réunion de tarification entre l'ADSEAM et la DRTPJJ, nous défendons avec des données chiffrées la mise en place de moyens qui répondent à ces problématiques et qui, de fait, mettent le service en sous-activité et induisent des réponses tardives aux familles.

Au niveau ressources humaines au niveau départemental en 2023, la DRTPJJ attribue à l'ADSEAM :



Chaque secteur décrit, dans le zoom par activité, les vacances de poste, les arrêts maladies, les mouvements internes. Les indicateurs sont détaillés dans le rapport d'activité pour affiner le niveau d'analyse par secteurs géographiques.

L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :

- 46 % avaient 6 ans et moins
- 22 % avaient entre 7 et 9 ans
- 17 % avaient entre 10 et 12 ans
- 11 % avaient entre 13 et 15 ans
- 4 % avaient entre 16 et 17 ans

Dans les précédents rapports d'activité, les indicateurs se déclinaient par 4 catégories d'âge : moins de 10 ans, 10 à 12 ans, 13 à 15 ans et de 16 ans à 17 ans.

Nous avons fait évoluer ces indicateurs afin de disposer d'éléments plus précis pour l'analyse. En effet, l'indicateur de 0 à 10 ans ne permet pas d'estimer la part des très jeunes enfants dans le cadre des MJIE.

Ainsi, en 2024 :

- 46 % des mesures concernaient des enfants de 0 à 6 ans
- 22 % des 7 -9 ans.

La part des enfants de moins de 10 ans est en forte hausse avec 68 %.

- La part des 10 et 12 ans reste stable à 17 %.

- On constate une diminution de 50 % dans les catégories d'âge 13 ans à 17 ans

La part des enfants de moins de 6 ans est très importante (46%) et vient appuyer

le fait qu'une intervention auprès des très jeunes enfants doit être rapide afin d'évaluer le danger, notamment dans les 1000 premiers jours de l'enfant.

La MJIE est très souvent ordonnée en tant que primo mesure, lorsque la famille n'est pas connue du Juge des Enfants. Pour autant, cette mesure peut également être ordonnée dans le cadre de la mesure éducative ou du placement, pour répondre à un besoin d'investigation ciblé, ce qui est peu pratiqué dans le département.

En janvier 2024, nous avons soumis un travail avec la PJJ du Calvados qui a été accepté et nous remplissons des critères qualitatifs sur la situation de la famille au moment de l'intervention.

Le ratio fratrie

Le ratio fratrie se calcule sur les 3 dernières années validés en compte administratif. Ainsi, le ratio est de 1,615 pour 2020, 2021 et 2022 en dessous de 1,65.

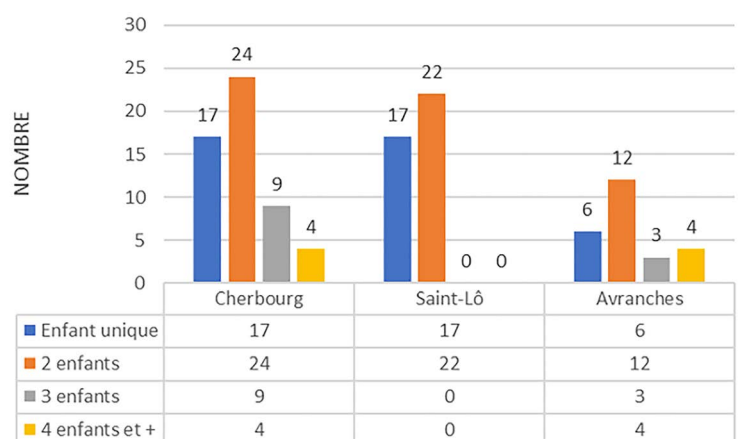
	FACTURÉES	NOMBRE D'ORDONNANCES	FRATRIES				CALCUL DU RATIO FRATRIE SUR LES 3 ANNÉES PRÉCÉDENTES
			ENFANT UNIQUE		> 2 ENFANTS		
2017	182	104	56	54%	48	46%	-
2018	193	115	67	58%	48	42%	-
2019	168	103	58	56%	45	44%	1,68
2020	144	93	55	59%	38	41%	1,62
2021	138	77	45	58%	93	121%	1,64
2022	117	77	47	61%	30	39%	1,61
2023	115	67	36	54%	31	46%	1,67
2024	116	65	40	34%	76	66%	1,67

Ce chiffre ne prend pas en compte les mesures en cours au 31 décembre ni les mesures en attente.

Ordonnances reçues au cours de l'année 2024

La durée des mesures est de 6 mois maximum au sein du dispositif. Nous intervenons également sur des mesures courtes 1 mois et 3 mois en fonction de la demande du magistrat et conformément au projet du dispositif validé en avril 2024.

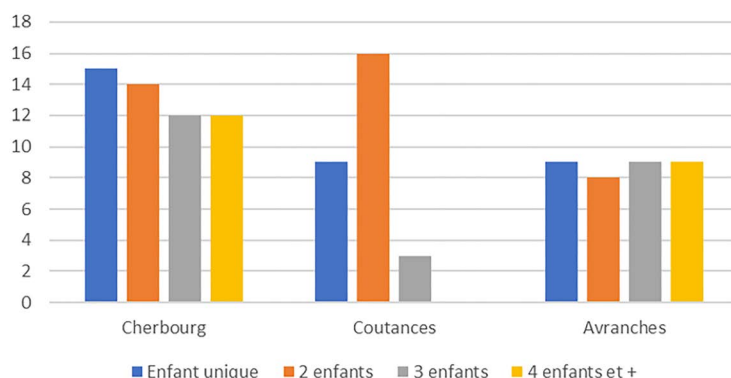
ETUDE CONCERNANT LES FRATRIES EN 2024



Ordonnances sorties au cours de l'année 2024

Les mineurs sortis dans l'année ont concerné 61 garçons et 55 filles sur tout le département.

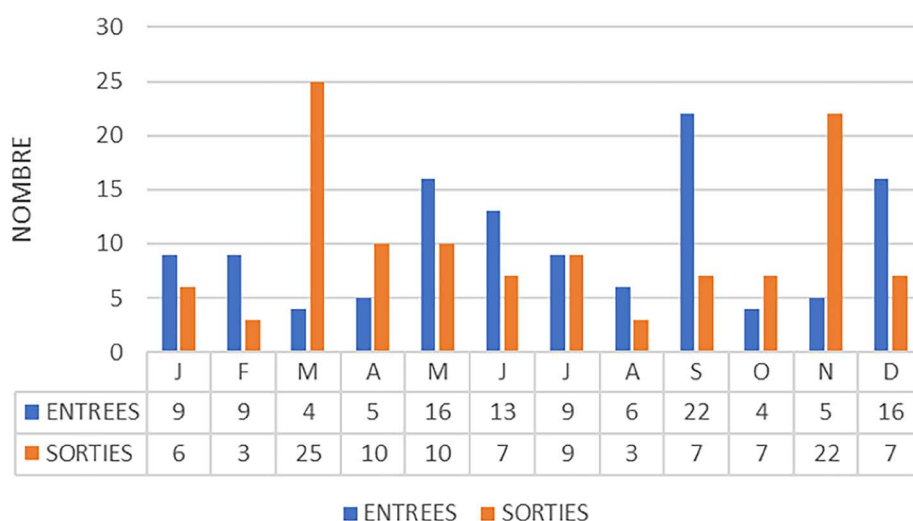
RATIO FRATRIE 2024



ORIGINES DES DEMANDES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE COUTANCES		TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CHERBOURG		TOTAL	
	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS
En cours au 01/01/24	16	23	10	20	26	43
Entrées dans l'année	42	64	33	54	75	118
Sorties dans l'année	36	63	29	53	65	116
En cours au 31/12/24	35	45	23	38	58	83

Les mesures entrées/sorties

MESURES MJIE ENTRÉES ET SORTIES EN 2024



L'analyse des pratiques

Le service a bénéficié de 6 séances d'analyse des pratiques.

L'objectif est de permettre au personnel du dispositif, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à

partir de situations familiales suivies dans le contexte du dispositif MJIE.

Elle permet aussi aux professionnels une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par Madame Corinne LE BARS et mutualisée pour les équipes d'Avranches, Cherbourg et Coutances qui sont en charge des MJIE.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Cherbourg

Sur le territoire du Nord, ce sont 53 MJIE qui ont été réalisées en 2024. La moitié de l'année, un poste sur les deux professionnels qui composent l'équipe n'a pas été remplacé. L'équipe a donc été réduite de moitié jusqu'en juin 2024, date d'arrivée

d'une nouvelle collègue, ayant tout de suite repris 7 dossiers concernant 10 enfants.

Il a été effectué, à la demande urgente du tribunal de Caen, une MJIE d'une semaine pour lever un

soupçon d'enlèvement. Ce qui a pu être réalisé grâce à la réactivité et à la mobilisation des équipes.

	ETP attribués	ETP vacants en 2024	Prévisionnel	1	2	3	4	5	TOTAL
Secteur NORD nombre d'ordonnances	-	-	77	15	7	4	3	0	29
TOTAL jeunes				15	14	12	12	0	53
Pourcentage				28,4	26,4	22,6	22,6	0	100

Zoom sur l'activité de la MJIE à Saint-Lô

Sur le territoire du Centre, ce sont 28 MJIE qui ont été réalisées en 2024.

Ce chiffre assez bas par rapport à l'habilitation de 67 MJIE sur le Centre est à relativiser et peut s'expliquer notamment par la situation RH de l'équipe.

Une référente éducative a été recrutée en octobre 2024, à temps plein, et a pu débiter immédiatement 7 dossiers concernant 16 enfants. Malgré ces longues périodes d'absence des référentes, seulement 4 MJIE n'ont pu être exercées, les autres ayant pu être décalées. La psychologue a cependant dû

réaliser une MJIE seule, de manière exceptionnelle et pour un cas d'urgence caractérisé.

Dans un même temps, l'équipe a connu un déménagement dans de nouveaux locaux et une réorganisation départementale avec un chef de service attitré.

	ETP attribués	ETP vacants en 2024	Prévisionnel	1	2	3	4	5	TOTAL
Secteur CENTRE nombre d'ordonnances	-	-	67	9	8	1	0	0	18
TOTAL jeunes				9	16	3	0	0	28
Pourcentage				32,1	57,2	10,7	0	0	100

Zoom sur l'activité de la MJIE à Avranches

Sur le territoire du Sud, ce sont 35 MJIE qui ont été réalisées en 2024. Il est à noter qu'en janvier 2024, les mesures attribuées dataient de 2022 alors qu'en décembre 2024, les mesures attribuées dataient

d'octobre 2024. La liste d'attente a été complètement résorbée et les nouvelles mesures ont démarré rapidement après l'audience, malgré une équipe incomplète.

Sept MJIE ont dû être réalisées en moins de quatre mois à la demande des juges et une MJIE a nécessité pour chacun des 5 entretiens la présence d'un interprète en Langue des Signes Française.

	ETP attribués	ETP vacants en 2024	Prévisionnel	1	2	3	4	5	TOTAL
Secteur SUD nombre d'ordonnances	-	-	31	9	4	3	1	1	18
TOTAL jeunes				9	8	9	4	5	28
Pourcentage				25,7	22,9	25,7	11,4	14,3	100

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

La stabilisation du dispositif reste la priorité, afin de répondre aux demandes des magistrats dans un temps raisonnable pour l'analyse de la situation du mineur.

L'arrivée d'un chef de service dédié sur le Milieu Ouvert a permis de stabiliser progressivement le dispositif sur l'année 2024. Les effets sont positifs.

2025 permettra de tirer les premières conclusions sur l'activité de l'organisation centralisée en termes de pilotage.

ESPACES RENCONTRE PARENTS-ENFANTS (ERP)

NORD (TOURLAVILLE)

260 rue des Noisetiers
TOURLAVILLE
50110 Cherbourg-en-Cotentin
Tél : 02 33 88 57 20
smo.nord@adseam.asso.fr

SUD (AVRANCHES)

6 rue de la 4^{ème} DBA
50300 AVRANCHES
Tél : 02 33 89 28 89
smo.sud@adseam.asso.fr

Cheffes de service : Virginie LOQUET

Ophélie PENET

AUTORISATION/ HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à d'Avranches et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national. Depuis le 1^{er} janvier 2022, un référentiel est établi par la CNAF

(Caisse Nationale des Allocations Familiales).

Le service Espace Rencontre parents enfants est ouvert un samedi sur deux de 13h30 à 18h30.

CAPACITÉ AUTORISÉE & CRÉNEAUX D'OUVERTURE

La capacité d'accueil est de 72 mesures par an, réparties entre les deux zones d'implantation, équitablement. Le service Espace Rencontre parents enfants est ouvert un samedi sur deux de 13h30 à 18h30.

POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnés par

un tiers « aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une

période de rupture prolongée » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré à hauteur de 60 % par la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Des demandes de subventions sont

réalisées chaque année auprès de la Cour d'appel, de la MSA, de la DDCS, des mairies afin d'assurer le fonctionnement du service.

Depuis le 2 mai 2023, le Conseil Départemental de la Manche participe financièrement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

MISSIONS

Selon le référentiel national des Espaces Rencontre du 1^{er} Janvier 2022 et conformément à l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles : « l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un

enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ».

L'espace de rencontre est un lieu sécurisant pour les familles, où des professionnels qualifiés assurent la qualité de l'accueil des enfants, des

parents et des tiers et garantissent la sécurité physique et psychique de chacun.

L'espace de rencontre participe à l'apaisement du conflit parental et, dans les situations où cela est possible, à la recherche d'accord entre les parents dans l'intérêt de l'enfant.

ACTIONS

Pendant plusieurs années, les ERPE de l'ADSEAM se positionnaient sur un principe de neutralité et un projet d'intervention réduit sur 4 mois.

Le projet de ce dispositif a été réécrit et est en attente de validation par le Conseil d'Administration de l'Adseam.

Notre volonté est :

- **De développer les temps d'accueil pour les besoins des familles et de leurs enfants** dans le cadre de droits de visite médiatisés (DVM),
- **De mettre en valeur l'analyse des professionnels présents et faisant tiers pendant le droit de visite**, en lien avec l'expertise de leurs missions en prévention et protection de l'enfance,
- **D'ouvrir cet espace aux mandats des juges des enfants conformément à la loi**, dans le cadre de mesures de placement, de placement chez l'un des parents mais également dans le cadre des mesures de placement à domicile avec une AEMO dans l'attente, incluant des DV réalisés par nos services, aujourd'hui bénévolement.

L'intervention n'a pas vocation à être pérennisée. Elle doit permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées. Certaines situations nécessitent du temps d'accompagnement qui doit être évalué par le service lors des rencontres, et formalisé ensuite aux magistrats ou à l'organisme mandataire en charge de la situation.

L'organisation des rencontres peut prendre les formes suivantes :

- **La mesure d'accueil** : Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure, en présence de deux accueillants.
- **La mesure de passation** : Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents, dans des conditions de

nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux du service, avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir à son domicile, ou dans un lieu de son choix, son enfant, pour une durée délimitée par le magistrat et dans le respect du projet de service. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource auprès du parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et accompagné par les accueillants.

- **La mesure d'accueil individuelle sur Cherbourg** : un espace individuel à l'intérieur de l'ERPE permettant un droit de visite plus individualisé
- **Une mesure d'accueil en visio-conférence** suivant la demande du parent et son lieu de résidence.

A réception du jugement ou d'une mesure conventionnelle, chaque parent est rencontré en début et en fin de mesure, avec la possibilité de solliciter le service durant l'effectivité de la mesure.

L'espace de rencontre informe l'ordonnateur de la mesure la fin de celle-ci. Une note de fin de mesure est établie et communiquée, ainsi qu'aux parties qui peuvent, le cas échéant, la transmettre à leur avocat. Cette note comporte notamment :

- **Le calendrier des visites effectuées**
- **Leurs modalités** (durée, sorties effectives ou non)
- **Le motif de la fin de la mesure**, en indiquant s'il s'agit du terme prévu dans la décision, d'un accord des parents, d'une demande d'un parent en cas d'absence de l'autre parent, d'une demande de l'espace de rencontre (en cas d'incident, absence des parents, information préoccupante)

- **Le déroulement des rencontres** (décrivant notamment comment les parents et les enfants se sont investis dans la mesure).

Cette note factuelle doit permettre à l'ordonnateur de disposer de l'ensemble des éléments relatifs à l'exécution de la mesure qu'il a ordonnée et d'apprécier l'évolution de la situation familiale et les mesures à fixer pour l'avenir (ex. : maintien d'un droit de visite ou d'une remise de l'enfant dans un espace de rencontre ou non, reprise d'un droit de visite et d'hébergement classique à l'extérieur, fixation d'un droit de visite simple ou progressif, accompagnement à la rupture du lien quand cela est nécessaire pour l'enfant).

Dans cette note, l'espace de rencontre peut, le cas échéant, faire des préconisations au magistrat, après les avoir évoquées avec les parents.

« En cas de difficulté dans la mise en œuvre de la mesure, la personne gestionnaire de l'espace de rencontre en réfère immédiatement au juge » (art. 1180-5 du code de procédure civile). Il s'agit d'une obligation qui s'impose à l'espace de rencontre. Le juge doit être informé sans délai. Une copie du rapport écrit factuel relatif à l'incident est envoyé au juge et adressé aux parties. Concourant à la politique de protection de l'enfance dans le département au sens des articles L. 226-2-1 et L. 226-2-2 l'article du code de l'action sociale et des familles, les espaces de rencontre sont également tenus de transmettre au président du conseil départemental toute information préoccupante sur un mineur en danger ou en risque de l'être. Enfin, l'article 434-3 du code pénal oblige toute personne qui a connaissance de privations, de mauvais traitements, d'agressions ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur à en informer les autorités judiciaires ou administratives.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

SECTEUR NORD
À CHERBOURG EN COTENTIN

SECTEUR SUD
À AVRANCHES

ACTIVITÉ 2024

L'activité se calcule sur les mesures réalisées et les mesures en cours au 31 décembre de l'année N.

Ainsi, le dispositif a réalisé 49 mesures, à cela s'ajoutent 22 mesures en cours au 31 décembre.

L'activité est donc de 71 mesures pour le département. L'activité est donc réalisée conformément à la capacité autorisée.

Nous pouvons indiquer également une liste d'attente de 16 situations au 31 décembre 2024.

L'activité a été marquée par l'arrivée de deux nouveaux chefs de service sur les dispositifs d'Avranches et de Cherbourg en 2024.

La profession étant fortement féminisée, nous devons ajuster l'organisation avec les congés maternités des salariés. Les salariés des autres dispositifs du Milieu Ouvert ont été impliqués et ont pris part à ces réajustements afin que les familles puissent bénéficier de cet accompagnement.

En 2024, nous avons accompagné 256 droits de visite médiatisés (DVM) dans le cadre d'un jugement JAF et de l'ERPE ; contre 278 en 2023.

334 droits de visite médiatisés dans le cadre d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert mandaté par le juge des enfants. Les salariés, afin de répondre aux besoins de l'enfant et de la famille, ont mis en place sur les temps d'activité de l'Action éducative

simple ou renforcée, un mercredi sur deux, un temps de rencontre afin que les enfants et les parents puissent être accompagnés dans le lien, conformément aux demandes des Juges des Enfants. Cette question devra être étudiée de nouveau avec les membres du Comité des financeurs en 2025.

Ces réflexions et arguments nous ont permis en juillet 2023, de faire une proposition de projet « parentalité » auprès de l'ensemble des financeurs, pour la création d'un service dédié par territoire, ouvert du lundi au vendredi et deux samedis par mois en lien avec les objectifs du CPOM.

En effet, nous devons adapter les créneaux aux besoins de familles qui travaillent parfois le samedi.

De plus, il est important de notifier que le taux d'encadrement n'est pas pris en compte dans la gestion chronophage de ce dispositif et dans ces réajustements constants, au regard des ETP alloués pour l'ensemble du département (1,32 ETP répartis à hauteur de 0,11 ETP sur 12 salariés exerçant d'autres missions au sein de nos services) et des difficultés RH que le dispositif connaît.

Pour assurer une organisation plus fluide et dans l'attente de la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé, les SMO ont développé, depuis 2021, des outils informatiques mutualisés, des calendriers

numériques partagés par l'ensemble du personnel administratif des secteurs et de la direction, des bases sécurisées pour la tenue de la mesure mandatée. Il est indispensable de se doter d'outils de gestion qui facilitent la gestion administrative de l'activité et le management d'équipes. Le DUI est en cours de déploiement à partir de mars 2025.

Bien que les services s'adaptent, il n'en reste pas moins que la structuration des petits dispositifs de médiation doit être repensée. Ce travail a été projeté dans le cadre de l'actualisation du projet de dispositif et modélisé dans un document par l'ensemble des équipes du groupe de travail. Il permettra le moment venu d'appuyer le dialogue de gestion entre institutions.

De plus, notre projet de dispositif va progressivement tendre vers un accueil plus spécifique aux besoins de l'enfant en y ajoutant l'expertise des travailleurs sociaux. Il faut accompagner les équipes et finaliser le ou les protocoles d'accueil pour 2024-2028.

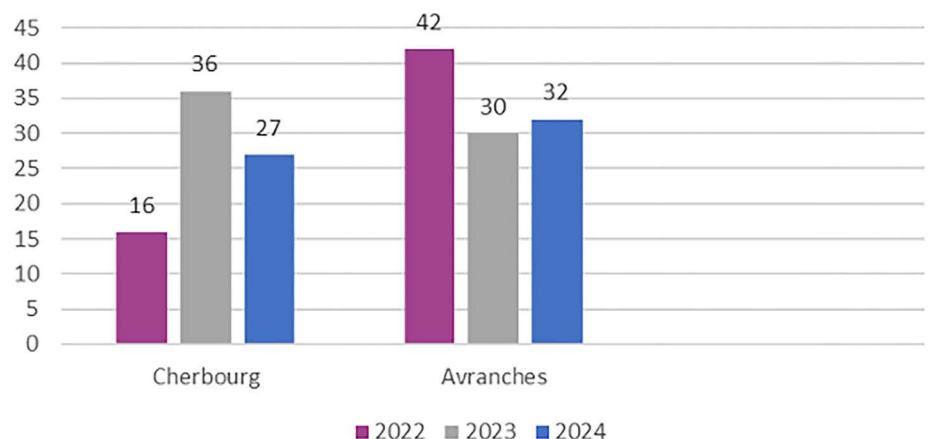
Ainsi, nous développons des outils et des indicateurs d'activité qui permettront de faire remonter l'activité de nos services auprès des financeurs et d'échanger sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une prestation qui réponde aux besoins des enfants.

La mesure de médiation et d'accueil en quelques chiffres

En 2024, on constate une diminution du nombre d'ordonnances reçues sur l'ensemble du département.

Passant de 66 ordonnances en 2023, à 59 ordonnances reçues en 2024, celles-ci exclusivement mandatées par les Juges aux Affaires Familiales.

Evolution du nombre de mesures ordonnées au cours de l'année, par année et par secteur



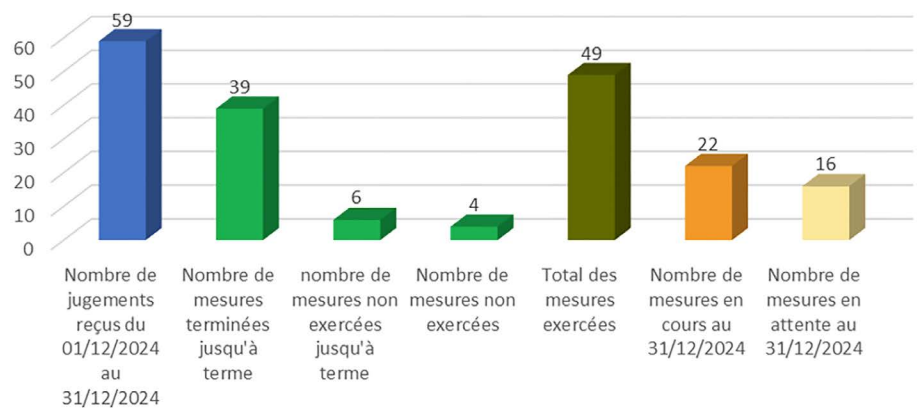
Cette diminution concerne notamment le nord avec une diminution des mandats.

Sur le sud, la difficulté reste identique aux années précédentes, malgré une stabilité des mandats des juges aux affaires familiales en 2024. La saturation de l'accueil conduit à une diminution des mandats par les juges du fait d'une liste d'attente qui perdure.

Sur une capacité de 72 mesures ERPE, les mesures sont réparties par territoire :

- 36 mesures sur Cherbourg
- 36 mesures sur Avranches

TOTAL ACTIVITE ERPE au 31/12/2024



L'activité réalisée est de 71 mesures en 2024. Ce chiffre tient compte des 49 mesures réalisées dans l'année et des 16 mesures encore en cours au 31 décembre 2024.

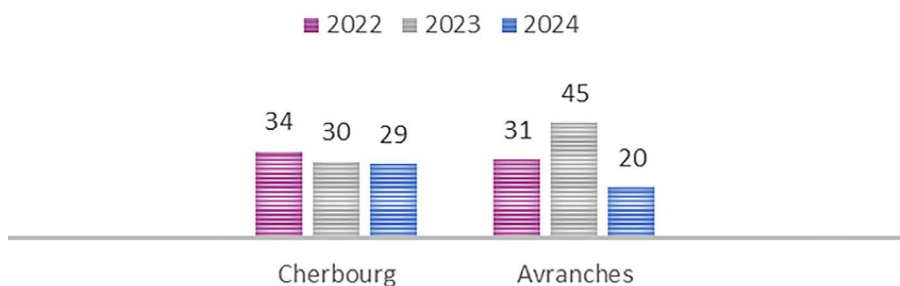
Au 31/12/2024, la liste d'attente augmente par rapport à 2023,

passant de 16 mesures contre 8 mesures au 31/12/2023.

L'ouverture de l'ERPE de Cherbourg a permis de désengorger une liste d'attente structurelle depuis plusieurs années. Ainsi, au 31/12/2024, la liste d'attente était de 5 mesures à Cherbourg.

À Avranches, il y a 11 mesures en attente au 31/12/2024. Cette liste d'attente est générée entre autres par des problématiques en termes de ressources humaines, de locaux et d'accessibilité pour le public accompagné (transport).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES TERMINÉES AU 31 DÉCEMBRE, PAR ANNÉE ET PAR SECTEUR



Le graphique ci-contre permet d'évaluer la progression des mesures exercées au cours de l'année. Ce graphique ne prend pas en compte les mesures en cours au 31/12/2024.

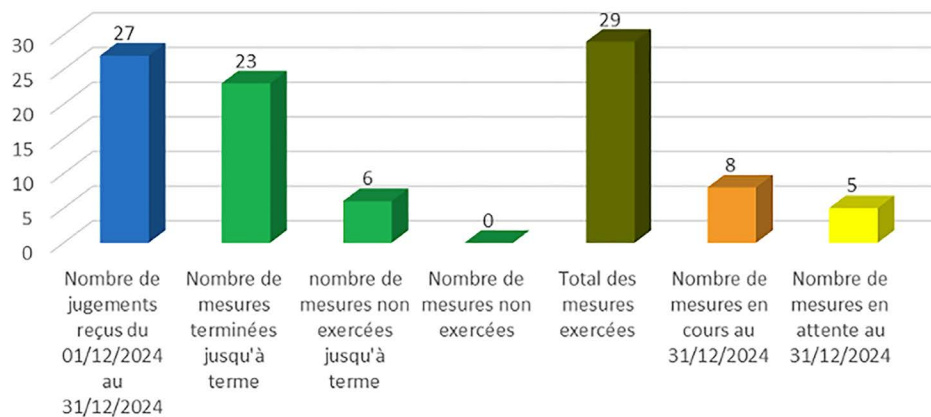
Ainsi,

- En 2024, 49 mesures + 22 mesures en cours soit 71 mesures et 16 mesures en attente.
- En 2023, 75 mesures + 18 mesures en cours soit 93 mesures et 8 mesures en attente.
- En 2022, 65 mesures + 12 mesures en cours soit 77 mesures et 25 mesures en attente.
- En 2021, 66 mesures + 14 mesures en cours soit 80 mesures et 32 mesures en attente.
- En 2020, 65 mesures + 12 mesures en cours soit 72 mesures et 6 mesures en attente (COVID).

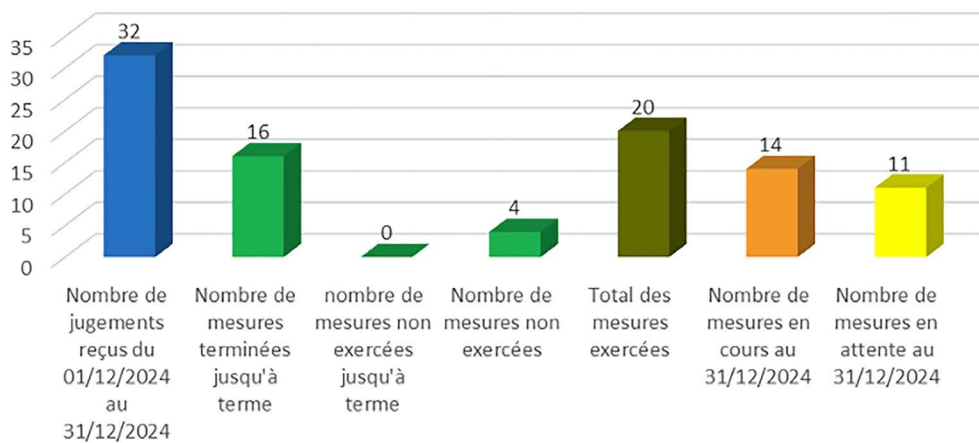
Pour conclure, notre activité en 2024 est en lien avec la capacité autorisée, on constate que la liste d'attente a augmenté de 50% entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. Il faudra être vigilant en 2025 à cette liste d'attente qui tend à augmenter la durée d'attente de prise en charge des situations bien qu'elle reste inférieure à 6 mois.

Précisions par secteur

ACTIVITE ERPE Nord 2024



ACTIVITE ERPE Sud 2024



Les situations accompagnées

Durée des situation terminées

	2024	2022	2021
Inférieure ou égale à 6 mois	46	31	11
Entre 6 mois et 1 an	3	26	54
Entre 1 an et 2 ans	0	18	0

On constate que la durée de prise en charge est majoritairement inférieure à 6 mois contrairement aux années précédentes.

L'activité se fluidifie et se stabilise avec un temps d'attente très largement diminué.

Nombre de visiteurs

	2024	2023	2022
Parents	39	44	35
Grands-parents	0	0	1
Tante	0	0	0
Total	39	44	36

L'ERPE accompagne essentiellement des reprises de lien entre le parent et l'enfant, nous devons développer la communication vers les liens intergénérationnels.

Modalités des rencontres installées au départ

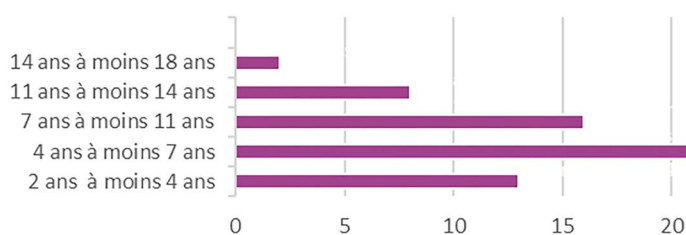
	2024	2023	2022
Passages de bras	0	16	7
Rencontre sans sortie	238	249	243
Rencontre avec sortie	18	11	0
Total	256	276	250

On constate que l'activité principale est centrée sur les rencontres sans sorties, et qu'il n'y a eu aucun mandat de passages de bras en 2024.

Ainsi, nous pouvons dire que les mandats concernent de plus en plus des droits de visite encadrés par les professionnels et demandant un tiers dans la relation.

Âge des enfants

Répartition par tranches d'âge



Pour les tranches d'âges entre 7 ans et moins de 18 ans, les chiffres restent stables.

On constate :

- les droits de visite concernent majoritairement des enfants de moins de 11 ans et que le chiffre progresse (37 contre 25 en 2023).
- Une augmentation de mesures dont les enfants ont moins de 7 ans, en 2024, 21 mesures concernaient cette tranche d'âge contre 10 mesures en 2023.
- Pour les moins de 4 ans, augmentation des droits de visite encadrés avec 13 enfants en 2024, contre 9 en 2023.

Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus

	2024	2023	2022
1 enfant	29	54	36
2 enfants	8	11	23
3 enfants	9	4	3
4 enfants ou plus	3	6	3
Total	49	75	65

La composition des familles reste stable, on note de nouveau en 2024 un taux supérieur à 50 % des mesures uniques.

L'analyse des pratiques

L'objectif de l'analyse des pratiques professionnelles est d'enrichir, d'échanger autour d'un intervenant au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'usager, ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants. Elle doit permettre

de donner du sens et de la cohérence aux interventions tout en intégrant la diversité des acteurs et les différences de points de vue. Ces séances d'analyse des pratiques s'articulent sur les thèmes suivants :

- Mettre à jour les pratiques professionnelles nécessitant une relecture collective,
- Mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'équipe,

- Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe,
- Apprendre et développer des stratégies collectives de réflexion et de créativité en matière d'interventions,
- S'accorder sur un sens commun aux interventions.

Madame Claire DUHAMEL a mené 3 séances pour les accueillants en 2024.

Zoom sur l'activité de l'ERPE de Cherbourg

Nous avons noté une légère baisse d'activité début 2024 mais qui n'a pas duré. En fin d'année, la liste d'attente est de 4 mois.

Nous avons accueilli de très nombreux enfants en bas âge (moins de deux ans) qui ne connaissaient pas leur 2ème parent. Cela nous a amené à moduler les temps d'accueil afin de sécuriser les enfants et permettre une prise de lien dans un cadre sécurisant

et rassurant, tout en tenant compte des besoins liés à l'âge des enfants.

Le profil des parents visiteurs est de plus en plus jeune, avec de nombreuses problématiques marquées autour de l'absence de lien avec leurs jeunes enfants. Nous constatons également beaucoup de dépendances qu'elles soient autour de l'alcool ou des stupéfiants.

Nous avons refusé l'exécution de deux mesures sur l'année 2024 :

- L'une car l'enfant accueilli présentait des problèmes de santé grave, pour lesquels le parent non hébergeant ne pouvait assurer les soins.

- La seconde car l'instauration du droit ordonné entraînait une situation de violence et de mal être trop importante pour les enfants et face à laquelle le parent non hébergeant ne paraissait pas en mesure d'adapter sa posture.

Zoom sur l'activité de l'ERPE d'Avranches

L'année 2024 a été marquée par deux longs arrêts maladies concernant deux accueillantes : pour l'une en arrêt depuis janvier 2024, pour la deuxième en arrêt à compter du mois d'avril puis en congés maternité jusqu'à la fin de l'année 2024.

L'équipe a dû rapidement s'adapter et les collègues des autres services des milieux ouverts sollicités sur différents accueils. Cette configuration a généré certaines tensions au sein de l'équipe des milieux ouverts et de l'ERPE.

Concernant le personnel administratif une organisation en binôme pour l'ensemble des dispositifs des milieux ouverts était en expérimentation fin 2023 ; un retour d'expérience nous a fait faire un pas de côté. En effet fort

de son expérience multi-dispositifs, le binôme administratif a proposé une nouvelle répartition pour faciliter les échanges au sein de l'équipe et assurer la continuité de service durant les congés.

Une des prérogatives de notre fonctionnement est la prise de contact à l'initiative des parents, cette information est notée dans l'ensemble des jugements, priorité est donc donnée aux parents qui prennent contact avec le service.

Beaucoup de jeunes enfants ont été accueillis avec la particularité de n'avoir que très peu de lien avec le parent non hébergeant. Une adaptation dans la durée des accueils a été favorisée par le service afin de privilégier la qualité

du lien pour arriver progressivement aux deux heures d'accueil.

Certaines mesures n'ont pas pu se mettre en place par refus d'un des deux parents.

L'absence de moyen de transport est une vraie problématique majorée par la complexité des transports en communs dans le sud du département. Une recherche de nouveaux locaux permettant de regrouper l'ensemble des services des milieux ouverts est en cours.

Les accueillants bénéficient de deux journées d'analyses des pratiques par an.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le projet de dispositif est finalisé et doit être validé en 2025 par le Conseil d'Administration de l'Adseam dans le cadre du projet d'établissement du Milieu Ouvert réalisé par l'ensemble des équipes.

L'arrivée des équipes du centre du département rue de l'Exode à Saint-Lô dans les locaux mis à disposition par le Conseil Département de la Manche a permis l'aménagement d'un espace adapté pour tendre vers de nouveaux projets d'accueils et d'accompagnement. Le travail de réflexion est en cours et se poursuit

avec les équipes et les chefs de service du centre, notamment sur la mise en place de droit de visite dans le cadre d'une mesure AEMO.

Une réflexion est aussi en cours avec le Conseil Départemental sur une nouvelle prestation entre le Milieu Ouvert et l'ASE. Ce type de projet prend du temps et doit s'articuler autour des valeurs associatives et des compétences des professionnels des deux structures.

Afin de désengorger la liste d'attente d'Avranches, le projet de changement

de local doit pouvoir aboutir, que ce soit pour les conditions d'accueil du public et pour les conditions de travail des salariés du Milieu Ouvert d'Avranches.

Le conseil d'administration, la direction générale et la direction des SMO réfléchissent à différents projets pour répondre aux besoins immobiliers des équipes d'Avranches.

SERVICES EN MILIEU OUVERT

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le département de la Manche connaît une baisse du nombre de mineurs depuis plusieurs années.

A cela, il faut prendre en considération le système de protection de l'enfance dans sa globalité notamment les grandes difficultés de prises en charge à tous les niveaux institutionnels.

L'action Educative en Milieu Ouvert est créée par l'ordonnance du 23 décembre 1958, en lien avec l'émergence d'un nouveau regard posé sur l'enfance qui devient à cette période de l'histoire **"un sujet inscrit dans une histoire personnelle et familiale"**. Elle a donc 67 ans d'existence. Sans refondre l'essence de son principe, l'action éducative semble être le refuge des mesures non exercées par un système saturé dont les professionnels tiennent à bras le corps des situations plus que dégradées, des enfants placés qui restent au domicile faute de prise en charge etc.

Tout ce système peut décourager les professionnels bien qu'ils soient combatifs dans leurs missions pour ceux qui sont en poste. Et la problématique de recrutement existe à toutes les échelles des acteurs de la protection de l'enfance, pas uniquement aux services habilités.

Il sera déterminant que les institutions se réunissent pour réfléchir conjointement (en prenant en compte

leur système organisationnel) afin de répondre au plus juste et au plus près des besoins de familles et des mineurs en protection de l'enfance.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que faire le constat d'une situation générale dégradée à toutes les strates de la politique publique liée à l'enfance. Il faut s'inspirer de ce qui existe et fonctionne ailleurs, en France mais aussi dans le monde. Il va falloir apporter de l'adaptation au système tout en calibrant une sécurité pour les acteurs de terrain.

Fin 2024, après avoir ouvert le dispositif d'AEMO renforcée dans l'urgence, avec les moyens et organisations liées au CPOM 2023-2028, l'acceptation du nouveau dispositif dans la culture du Milieu Ouvert prend forme.

L'expérimentation est en cours pour mutualiser les deux dispositifs (AEMO et AEMOR) lors des évaluations pluridisciplinaires. Il faudra également du temps pour cette mise en place sur chacun des secteurs d'interventions et une organisation en marche par secteur géographique. En effet, les professionnels sont en demande de proximité accrue du cadre. Cette organisation est en place au moment de la rédaction du rapport d'activité 2024.

Les partenariats, qu'ils soient institutionnels ou dans le cadre du mécénat, sont des vecteurs de

développement qu'il faut poursuivre pour apporter de la souplesse dans nos organisations, surtout dans le cadre de la prévention, valeur essentielle dans notre champ d'intervention.

Les liens entre territoire et acteurs restent, selon nous, le socle du sens de nos missions. Elle doit s'intégrer de manière naturelle dans notre quotidien malgré la complexité des organisations des différentes structures. C'est bien en se rencontrant, en échangeant régulièrement entre acteurs du territoire, que l'on pourra créer de la dynamique et favoriser les réponses les plus adaptées possible aux mineurs dont nous avons la responsabilité.

Former, accompagner les professionnels reste un facteur indispensable qui est encore aujourd'hui difficile à mettre en œuvre du fait des moyens très limités dans le plan de développement de compétences.

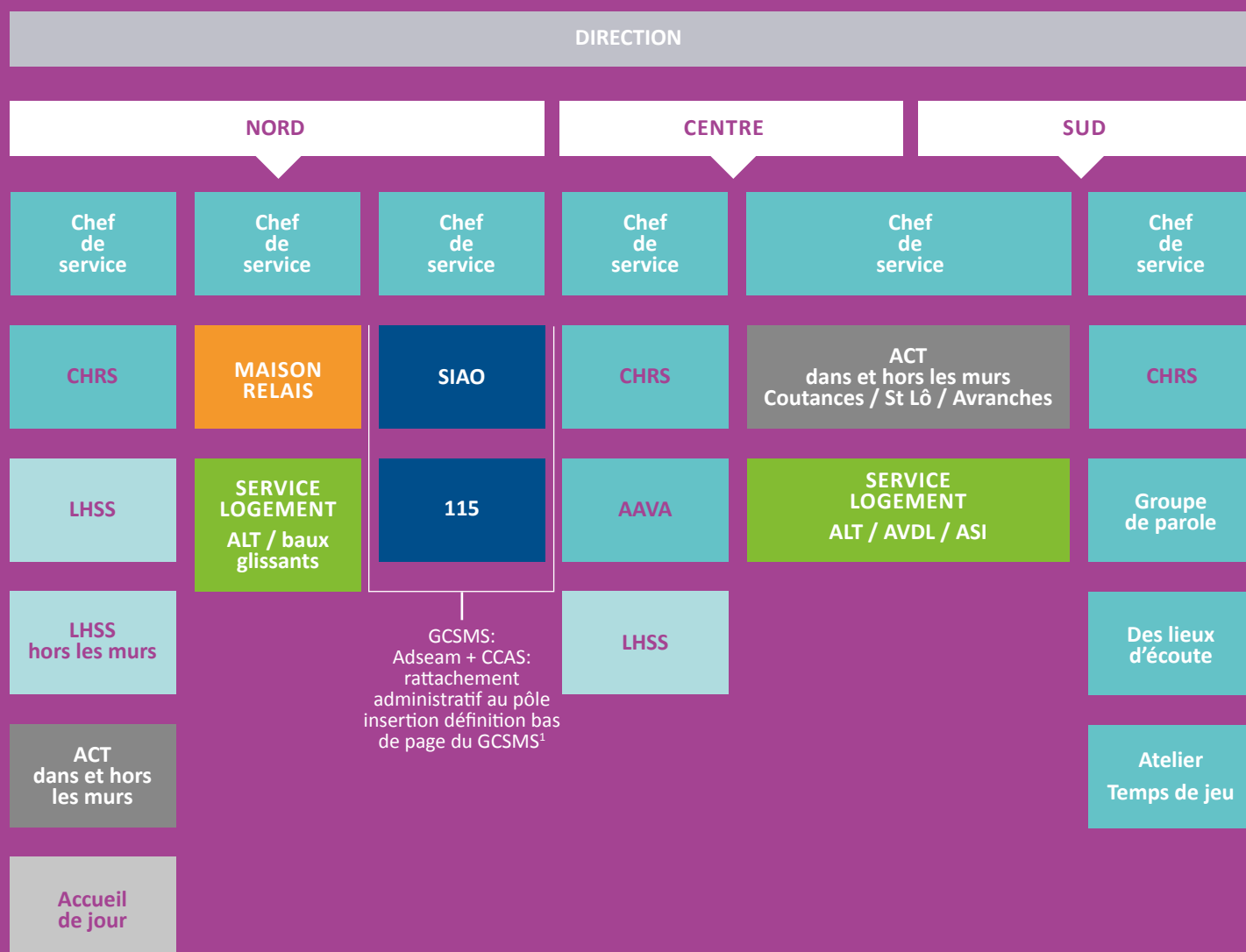
En 2025, le projet établissement de l'ensemble des dispositifs devra être formalisé, puis validé par le Conseil d'Administration afin que l'ensemble des équipes dispose d'un outil de pilotage à jour.



INSERTION

ORGANIGRAMME

PÔLE INSERTION



¹ GCSMS : Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale est un outil qui favorise la coopération et l'optimisation des ressources dans leurs secteurs respectifs, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge des patients et des usagers.

ORGANIGRAMME DES PLACES

CAPACITÉ D'ACCUEIL					
NORD		CENTRE		SUD	
CHRS Cherbourg (31 places) Diffus : 22 Collectif : 5 Urgence : 4	ACT Nord avec hébergement 5 places ACT Nord hors les murs 6 places	CHRS Coutances (23 places) Diffus : 7 Collectif : 12 Urgence : 4	ACT Centre avec hébergement 8 places ACT Centre hors les murs 5 places	CHRS Avranches (32 places) Diffus : 22 Urgence : 6 FVV : 4	ACT Sud avec hébergement 6 places ACT Sud hors les murs 4 places
LHSS avec hébergement 5 places LHSS hors les murs 4 à 5 mesures	Service logement ALT 9 logements (28 places) BAUX GLISSANTS jusqu'à 10 baux glissants par an	AAVA Agrément pour 6 places	Service logement ALT : 6 logements (21 places) ASI : 8 mesures AVDL : 10 mesures		
Maison relais 54 places		LHSS avec hébergement 3 places			
Accueil de jour Moyenne de 50 accueil/jour		Maison Relais 23 places			

2

PÔLE INSERTION



DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX
Tel : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE :

Nadège AULNAY
naulnay@adseam.asso.fr

L'année 2024 a été une année importante pour le Pôle Insertion, marquée par de nombreuses évolutions et une forte mobilisation des équipes.

Plusieurs chantiers significatifs ont été menés, à la fois sur le développement des services, l'amélioration de l'accompagnement des personnes et la structuration interne du pôle.

Ces efforts se sont traduits par la refonte des projets de service des CHRS, LHSS et des ACT, une réorganisation des ACT, un large panel de formations proposées et le lancement de nouveaux projets.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR REPENSER LES PROJETS DE SERVICE

L'un des axes travaillés de l'année a été la réécriture des projets de service, notamment pour les CHRS, les LHSS et les ACT.

Cette démarche a reposé sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs du pôle, permettant de construire des projets en cohérence avec les besoins des personnes

accompagnées et les exigences réglementaires.

Le travail a commencé avec la mise en place d'un comité de pilotage, rassemblant les membres du Comité de Direction du Pôle Insertion. Ce groupe a défini une feuille de route en identifiant les étapes importantes pour structurer les projets de service

et en déterminant les thématiques à développer.

Un moment fort de cette démarche a été la journée institutionnelle du 14 avril 2024, qui a rassemblé 53 salariés, des bénévoles et des résidents. Cette journée a permis d'échanger sur les pratiques et de poser les bases des futurs projets.

- Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), pour garantir un suivi individualisé adapté aux attentes et aux besoins des personnes.

- L'accueil et l'admission des résidents, en cherchant à améliorer le premier contact, le rendre plus clair, rassurant et respectueux.

- L'accompagnement vers et dans le logement, avec un début de réflexion sur l'installation dans un logement autonome et la gestion du quotidien.

- L'accompagnement à la santé et au bien-être, en mettant l'accent sur l'accès aux soins et l'estime de soi des personnes en situation de précarité.

- Les partenariats, afin de renforcer la collaboration avec d'autres structures et proposer un accompagnement plus complet.

- L'implication des personnes accompagnées, pour qu'elles soient actrices de leur parcours et puissent participer aux décisions les concernant. L'implication directe des personnes accompagnées dans ces groupes de travail était par conséquent un impératif. 13 personnes ont répondu présentes et leur parole a été écoutée et intégrée dans les projets de service.

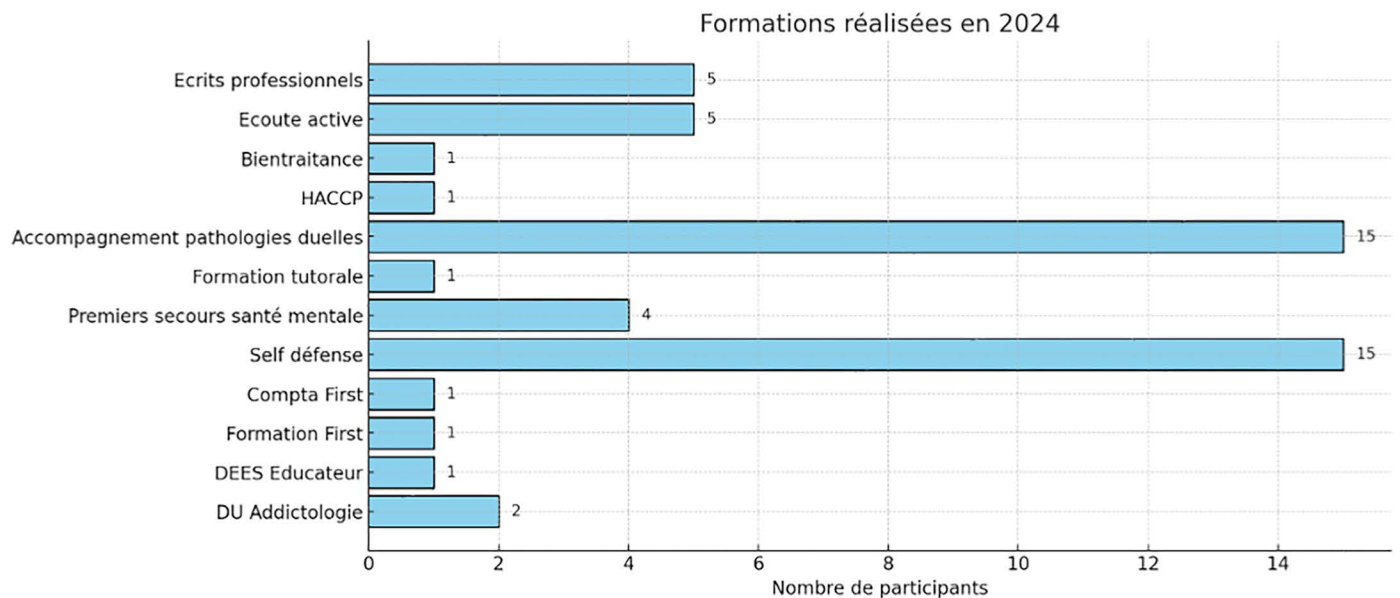
Un gros travail de construction et de rédaction a ensuite débuté pour une quasi finalisation des projets en décembre.

RENFORCER LA FORMATION ET LE SUIVI DES ÉQUIPES

En parallèle, l'accent a été mis sur la formation des équipes et le suivi des parcours professionnels. Après un retard dans le suivi des entretiens professionnels, un rattrapage a été effectué en 2024 pour s'assurer

que chaque salarié bénéficie d'un entretien. De plus les actions de formation ont permis d'adapter les compétences aux nouvelles problématiques rencontrées par les professionnels

du Pôle Insertion. Un graphique récapitulatif présente en détail les formations suivies et le nombre de salariés concernés.



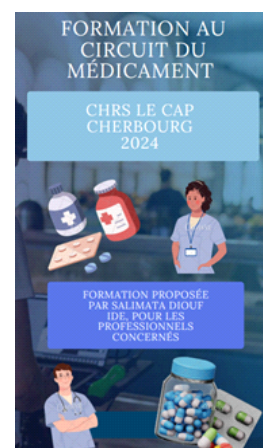
DES ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES ET L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS

L'année 2024 a également été marquée par plusieurs évolutions organisationnelles :

- **Suite à l'extension de 5 places ACT avec hébergement sur le secteur de Saint-Lô et de 5 places Hors les Murs (HLM) :** Une réorganisation des ACT et du service logement, sur les secteurs Centre et Sud a permis l'embauche d'un nouveau chef de service, Monsieur HOULIER-BASSANG afin d'accompagner au mieux les équipes.
- **L'emménagement dans de nouveaux locaux au 25 rue du Dr GUILLARD à Coutances,** permet d'accueillir une équipe élargie.
- **L'émergence d'un projet de Maison Relais à Granville,** illustrant la volonté d'étendre l'offre de logements dans la Manche.
- **Le lancement de recrutements, pour renforcer les équipes ACT/ALT/AVDL** et répondre aux nouveaux besoins.

D'AUTRES ÉVOLUTIONS ONT CONCERNÉ LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LA QUALITÉ DES SERVICES

- **Les évaluations externes des ACT et LHSS,** confiées à un cabinet indépendant, dont la première session s'est tenue en décembre 2024 et se poursuivra en début d'année 2025.
- **L'élaboration avec les infirmières du pôle et la responsable qualité de l'Association et la mise en place d'une procédure pour le circuit du médicament.** Les infirmières ont pu organiser un temps de formation/sensibilisation pour organiser sa mise en œuvre auprès des équipes concernées.
- **L'engagement d'un travail sur l'harmonisation des outils liés à la loi de 2002,** pour garantir une prise en charge de qualité et mieux structurer les pratiques à l'échelle du pôle. Ce travail sera finalisé début 2025.



LES NÉGOCIATIONS AUTOUR DU CPOM

Elles ont abouti et la signature est intervenue toute fin décembre. Dans l'attente de la réforme de la tarification des CHRS, nos efforts se concentreront sur la mise en œuvre de fiches actions construites pour renforcer la qualité de notre accompagnement.

Cependant, en l'absence de perspectives budgétaires claires, ces démarches, bien que nécessaires pour le développement qualitatif de nos services, restent limitées.

En lien avec ce qui précède récapitulant les points majeurs de l'année 2024, ce rapport d'activité entend souligner la richesse et la diversité des actions menées au

quotidien par les équipes et offre ainsi une vision du travail réalisé et de son impact sur les publics accompagnés. Je dirais ainsi un grand merci à toutes les équipes du Pôle Insertion.

Leur fiabilité et leur engagement au quotidien rendent possibles chacune des étapes franchies et cela malgré la densité du travail à réaliser et la difficulté d'accompagner nos publics.

LES CHRS

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE LE CAP ET LE PRÉPONT

CENTRE (PRÉPONT)	NORD	SUD
14 rue de la Verjuzières 50200 COUTANCES Tél : 02.33.19.06.69 fgalles@adseam.asso.fr	60 Rue Robert Lecouvey - BP 11 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr	24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tel : 02.33.60.94.26 cernouf@adseam.asso.fr
Chef(fe)s de service :		
Florence GALLES	Yann GIROT	Caroline ERNOUF

AUTORISATION/ HABILITATION

- Arrêté du 27 mars 1986 autorisant la création d'un CHRS
- Arrêté du 30 mars 2000 transférant la gestion du CHRS à l'ADSEAM
- Arrêté du 29 août 2001, 30 places autorisées
- Arrêté du 16 novembre 2005, 34 places dans le cadre de la création d'une antenne à Avranches
- Arrêté du 19 décembre 2007, 45 places dont 30 places pour Cherbourg-Octeville, 15 places pour Avranches
- Arrêté de décembre 2008, 3 places supplémentaires d'accueil d'urgence avec des fonds non pérennes
- Arrêté du 25 février 2010, portant création de 10 nouvelles places sur le Sud-Manche.
Ce qui porte à 55 places réparties comme suit :
 - o 23 places d'insertion, 4 places de stabilisation, 3 places d'urgences à Cherbourg.
 - o 22 places à St Hilaire et Avranches dont 2 d'insertion ne sont pas financées.
- Arrêté du 29 octobre 2015, portant transformation de trois places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 58 places réparties :
 - o 30 places sur Cherbourg (dont 3 d'urgence),
 - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).
- Arrêté du 05 octobre 2016, portant transformation d'une place d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 59 places réparties :
 - o 31 places sur Cherbourg (dont 4 d'urgence / 1 financée en un seul versement),
 - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence / 3 non financées).
- Arrêté d'octobre 2019, 2 places dédiées Femmes Victimes de Violence (subvention).

CAPACITE AUTORISEE

- Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgence, 27 places en insertion.
- Pour le CHRS de Coutances : 23 places dont 4 d'urgence, 19 places en insertion.
- Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : 28 places dont 22 places en insertion, 6 places en urgence et 2 places dédiées aux femmes victimes de violences.

POPULATION ACCUEILLIE

- Pour le CHRS de Cherbourg : Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent sortir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.
- Pour le CHRS de Coutances : Hommes majeurs seuls
- Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : Femmes majeures seules avec ou sans enfant(s), confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. Près de 80% des personnes sont accueillies pour des problématiques de violences conjugales (p 102).

FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement du CHRS le Cap est assuré par une dotation globale de l'Etat, versée au titre de l'aide sociale.

Ce service perçoit également des subventions de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le financement du fonctionnement du CHRS le Prépont est assuré par

une dotation globale de l'Etat versée au titre de l'aide sociale. Ce service perçoit également des subventions de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage.

EQUIPES

Secteur Nord et Sud CHRS Le Cap

- 3 ETP Direction/Encadrement,
 - 2,35 ETP pour l'Administration/Gestion,
 - 8,66 ETP pour le personnel Socio-éducatif
- Soit 14,01 ETP**

Secteur Centre CHRS Le Prépont

- 1 ETP Direction/Encadrement,
 - 0,5 ETP pour l'Administration/Gestion,
 - 5,84 ETP pour le personnel Socio-éducatif
- Soit 7, 34 ETP**

MISSIONS

Notre principale mission est d'assurer la réinsertion sociale des personnes hébergées, en les aidant à retrouver leur autonomie personnelle et économique.

ACTIONS

Le CHRS permet à la personne de « se poser », de se réimpliquer dans des relations, de retrouver l'estime de soi et de préparer son projet de vie, dans un cadre sécurisant.

A partir d'un bilan de la situation de la personne, une équipe pluridisciplinaire met en place un dispositif de soutien matériel, psychologique et éducatif, apporte

un accompagnement social et mène des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi, aux soins, à la santé et au logement.

SECTEURS D'INTERVENTION

POUR LE CHRS DE CHERBOURG

L'hébergement collectif se situe dans le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartements en diffus, situés dans un périmètre de quelques kilomètres autour du collectif, sur les communes de Cherbourg en Cotentin.

POUR LE CHRS LE PRÉPONT À COUTANCES

L'hébergement collectif se situe 14 rue de la Verjuzière à Coutances. Nous disposons également de quelques appartements en diffus, situés dans le centre-ville.

POUR LE CHRS D'AVRANCHES

Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située à Avranches, à côté des bureaux du service. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kilomètres autour de l'accueil d'urgence, mais également sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

CHRS LE CAP CHERBOURG

PROPOS INTRODUCTIFS

Le service et les résidents ont repris leurs marques sur un service rénové avec un mode de vie différent de celui qu'ils avaient connus dans les Algeco du terrain d'Equeurdreville. Sur le site du Maupas, la proximité est plus importante avec l'équipe, la vie collective plus dense, avec plus d'espaces de détente et de convivialité.

Les personnes accueillies en urgence ont une plus grande facilité d'accès et de proximité avec le centre-ville de Cherbourg, les personnes en emploi ne sont

plus freinées par des problèmes de mobilité.

Nos effectifs ont été constant sur cette année, avec un taux d'activité aussi stable que l'an dernier. En effet, nous avons accueillis plusieurs familles avec enfants, de même que des pères accueillant leurs enfants. Dans l'équipe du CHRS, le poste de maitresse de maison a été pourvu et a enfin trouvé une stabilité. On perçoit alors l'importance de cette fonction auprès des résidents, avec des liens éducatifs qui se tissent. L'équipe a elle aussi vécu

des changements, avec le départ d'un éducateur en poste depuis 15 ans et l'arrivée d'un nouvel éducateur diplômé. Deux membres de l'équipe, l'infirmière et une monitrice éducatrice, ont souhaité s'engager dans un diplôme universitaire en addictologie pour répondre au mieux au besoin de notre public majoritairement concerné par les addictions. Nos pratiques évoluent et s'adaptent au public avec une meilleure analyse et compréhension des capacités des personnes accompagnées.

Théâtre, culture

Le dispositif des places de théâtre à 2€ dont nous bénéficions depuis plusieurs années a été suspendu par

la ville de Cherbourg. Nous n'avons pas eu les moyens de poursuivre nos

accompagnements sans cette aide financière.

Groupes de parole

Le groupe de parole pour les résidents du CHRS a été imaginée afin que des sujets sensibles comme la sexualité, le rapport hommes/femmes, la vie amoureuse, de couple, la famille... sujets souvent douloureux pour nos résidents, puissent être abordés avec un intervenant tiers au CHRS et un référent de groupe, éducateur du CHRS. Deux conseillères conjugales des CMS de Cherbourg animent ces groupes de parole, avec le Chef de service.

A raison d'une séance toutes les six semaines. Ces séances ont connu une fréquentation variable cette année, malgré la disponibilité d'un lieu adapté à la discrétion des échanges. Pour beaucoup de bénéficiaires, parler ne sert à rien, fait peur et ces séances n'étant pas obligatoires, le repli sur soi demeure une valeur sûre face à l'inconnue.

Les participants apprécient d'avoir un temps qui leur est consacré sans

tabou. La plupart font l'expérience de parler en public, de se dévoiler ou tout simplement d'écouter. Ils se sentent moins seuls dans leurs expériences de vies partagées, peuvent relativiser ou au contraire être reconnus dans leurs souffrances légitimes. Certains ont ensuite fait la démarche de demander un rendez-vous avec une psychologue.

Sport et détente

Journée de convivialité : une journée a été organisée par l'équipe du CHRS de Cherbourg cette année, sur le thème de la découverte de la rade de Cherbourg en bateau, suivi d'un pique-nique et de la visite du parc animalier de Champrepus. Cette journée fut un succès, elle a rassemblé les équipes des CHRS de Coutances, Avranches, Cherbourg, mais aussi des ACT, LHSS...

Les soirées Karaoké : l'année dernière, nous avons accueilli un homme dans le cadre d'une mesure d'éloignement du conjoint violent. Après un travail personnel engagé autour de l'alcool et de la violence, Monsieur a sollicité un accueil de couple que nous avons validé. Ce couple a fait profiter le CHRS de ses talents d'animation pour organiser, tous les deux mois environ, des soirées Karaoké gratuites sur le CHRS. Relogés, ils ont maintenu cette dynamique bénévolement et nous

ont fait le plaisir de fêter le jour de l'an avec le CHRS. Ils ont tenu à animer la soirée, qui a été très appréciée. L'importance de favoriser l'expression et la participation des résidents et leurs talents est ici parfaitement illustrée.

ACTIVITE DU CHRS LE CAP CHERBOURG EN COTENTIN

A. Insertion

ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG EN COTENTIN

A - Insertion

	JOURNÉES	COLLECTIF	DIFFUS	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2022	6427	1575	4867	65%
Insertion 2023	9258	2233	7040	94%
Insertion 2024	9127	1849	7278	93%
		101,4%	90,6%	

Le taux d'occupation du collectif en insertion est encore supérieur à 100% cette année. Les places d'insertion et de LHSS étant « mutualisées », en cas de vacance, certaines chambres inoccupées peuvent être attribuées à des personnes en insertion.

De même que les années précédentes, nous pouvons constater une baisse d'activité sur la période d'été pour les entrées sur le collectif. Cependant, contrairement aux années précédentes, la baisse a été moins sensible et l'activité plus constante au cours de l'année. L'accueil en diffus a connu une hausse d'activité du fait de l'accueil de familles occupant nos grands appartements à 100% de leurs capacités, de même que l'accueil d'hommes exerçant leurs droits de garde et d'hébergement auprès de leurs enfants, et l'accueil d'un couple

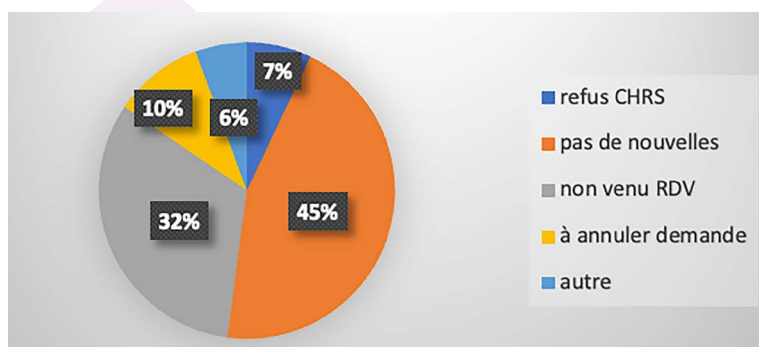
	COLLECTIF	DIFFUS	TOTAL
Janvier	176	715	891
Février	139	696	835
Mars	165	764	929
Avril	173	735	908
Mai	184	634	818
Juin	142	530	672
Juillet	115	557	672
Août	121	552	673
Septembre	176	540	716
Octobre	172	558	730
Novembre	172	511	683
Décembre	114	486	600
	1 849	7 278	9127

occupant un T2. Cependant nous demeurons à un taux d'occupation de 93% car nos 13 appartements ne sont pas tous occupés à 100% du

nombre de places théoriques, sans être vacants pour autant.

a) Demandes d'Admission Non Abouties en 2024 suite aux orientations SIAO

- **Total des demandes non abouties sur l'année : 71**
- **Répartition des motifs :**
 - Pas de nouvelles : 32 personnes (45%)
 - Non venu au RDV : 23 personnes (32%)
 - Annulation de demande : 7 personnes (10%)
 - Refus CHRS : 5 personnes (7%)
 - Autres motifs (décès, orientation vers autre structure) : 4 personnes (6%)



a.0) Typologie des publics sur le collectif et le diffus

Composition familiale à l'arrivée

Collectif

Hommes seuls	
TOTAL	29

Diffus

17	Hommes seuls	Soit 17 personnes
1	Couple	Soit 2 personnes
3	Couple avec enfants	Soit 13 personnes
2	Isolés avec 1 à 3 enfants	Soit 2 personnes
TOTAL		34 personnes

a.1) Tranches d'âge

Le nombre de seniors augmente, la précarité ou les ruptures familiales touchent même des personnes retraitées.

Collectif

Âge	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	0	0	4	22	3	29
%	0%	0%	14%	76%	10%	100%

Diffus

Âge	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	2	5	3	21	3	34
%	6%	15%	9%	62%	9%	100%

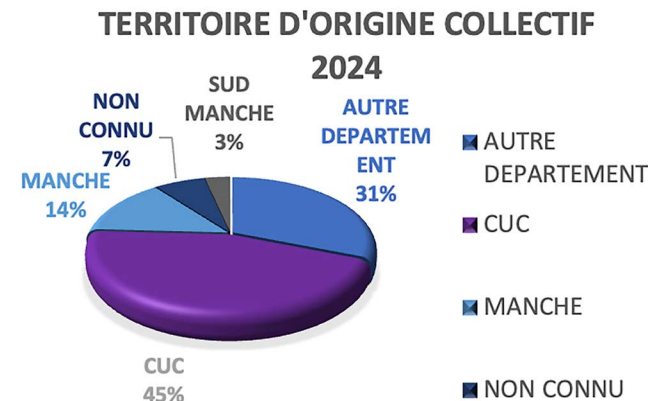
a.2) Origine géographique

L'attractivité économique du territoire de Cherbourg, très porteuse ces dernières années, explique probablement l'attrait de notre région pour les nouvelles personnes.

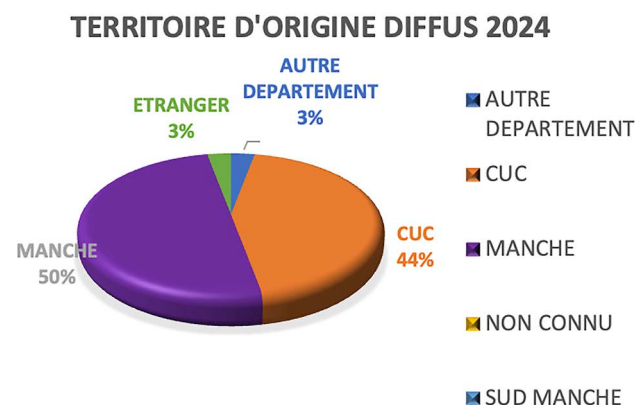
Ainsi, on peut remarquer que presque 1/3 des personnes accueillies en 2024 venaient d'autres département que la Manche. Cependant en observant le nombre de ces personnes dans les

effectifs du diffus, on se rend compte que peu d'entre eux (3%) restent ou parviennent à mener à bien un projet d'insertion.

Collectif



Diffus



b) Prescripteurs de demande d'accueil

Les personnes accueillies au CHRS entrent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur autonomie, travailler le lien avant de leur proposer un passage en appartement du CHRS. Seules les familles ou les couples entrent directement en diffus.

Collectif

115/CONSCIENCE HUMANITAIRE/ITINERANCE	3
ACCUEIL DE JOUR	2
ACT	1
CCASS/CMS	9
CDHAT	2
CHRS	1
FRANCE TERRE D'ASILE COALIA	3
HOPITAL PSY	1
JUSTICE	1
LE BENEFICIAIRE/FAMILLE	2
POST CURE	2
SPIP	2
TOTAL	29

Diffus

ACCUEIL DE JOUR	1
CCASS/CMS	6
CDHAT	8
CHRS	1
CURE-POSTE CURE	2
FRANCE TERRE D'ASILE COALIA	6
HOPITAL PSY	1
JUSTICE	1
LE BÉNÉFICIAIRE/FAMILLE	5
LHSS	1
SPIP	2
TOTAL	34

c) Motifs de demande d'accueil des ménages

50% des personnes accueillies étaient SDF, de même que l'an dernier.

Nous avons accueilli une personne dans le cadre de la convention d'éloignement du conjoint violent signée avec la justice et l'ACJM.

Collectif

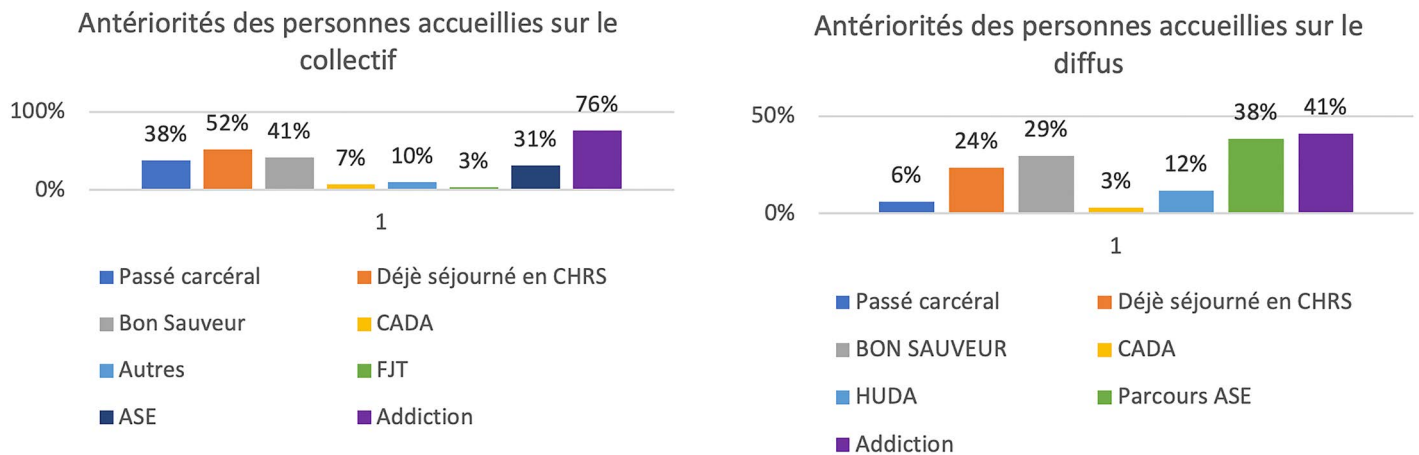
MOTIF DE LA DEMANDE	
AUTRE	2
ETRANGER SANS RESSOURCE	1
FIN D'ACCUEIL CADA	2
FIN D'ACCUEIL LHSS	1
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	2
IMPAYÉS (EXPULSIONS, ANTÉCÉDENTS D'IMPAYÉS, DETTES...)	1
RUPTURES FAMILIALES	1
SANTÉ	4
SDF	14
VIOLENCES FAMILIALES	1
TOTAL	29

Diffus

MOTIF DE LA DEMANDE	
AUTRE	1
FIN D'ACCUEIL CADA	5
FIN D'ACCUEIL LHSS	1
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	2
IMPAYÉS (EXPULSIONS, ANTÉCÉDENTS D'IMPAYÉS, DETTES...)	11
RUPTURES FAMILIALES	1
SANTÉ	6
SDF	4
VIOLENCES FAMILIALES	3
TOTAL	34

La majeure partie des personnes accueillies sur le collectif sont des SDF. En revanche pour le diffus, nous accueillons principalement des personnes qui ont été expulsées de leur logement. Ces personnes sont des familles qui n'entrent pas dans le collectif, mais directement en appartement.

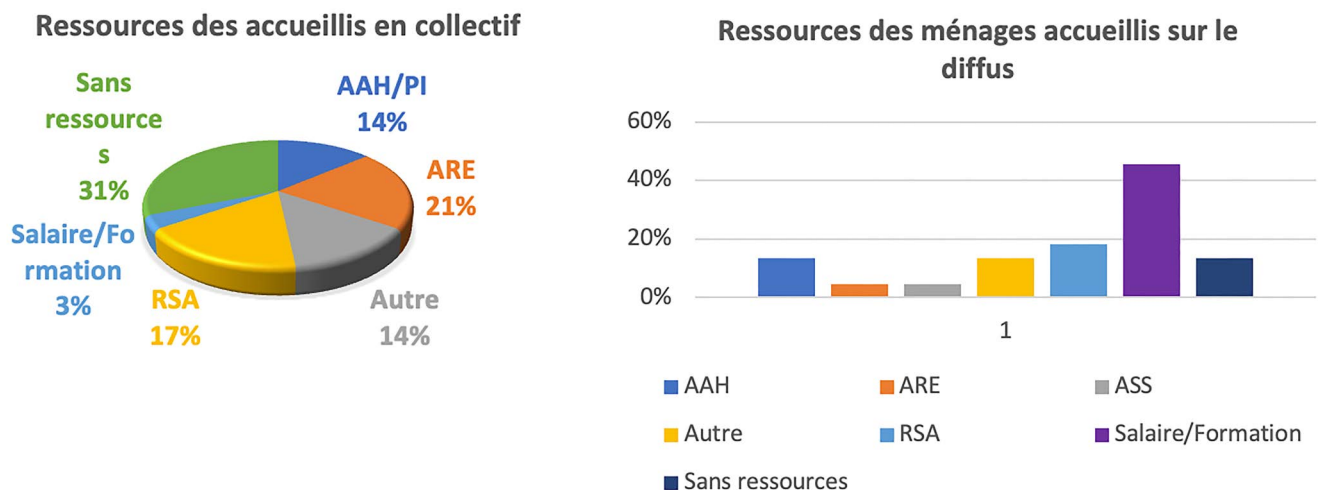
d) Antériorité des personnes accueillies



Les pourcentages sont calculés par rapport à la population adulte, sauf pour le parcours ASE qui inclut les enfants. La corrélation entre passé carcéral, passé ASE et le fait d'être SDF semble évident, mais sans certitude.

e) Ressources des ménages

53% des personnes accueillies n'avaient pas de ressources à leur arrivée en 2023, nous en avons comptabilisées 31% en 2024.



Certains ménages ont plusieurs sources de revenus, le nombre total des origines des ressources est donc supérieur à 100%. Les enfants ne sont pas comptabilisés pour ne pas fausser les chiffres.

Le marché de l'emploi sur Cherbourg est exceptionnel depuis 2022. Presque toutes les personnes motivées trouvent un emploi ou une formation. Aussi on repère bien qu'à la sortie du CHRS, 52% des résidents

avaient des ressources liées à l'emploi. Dans de telles conjonctures, le travail de réinsertion par l'emploi prend tout son sens.

f) Type d'hébergement à la sortie

Collectif

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES
115	12
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	3
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	2
ENTRÉS SUR LE DIFFUS	8
TOTAL	25

Diffus

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	5
DÉCÉDÉ	1
BATEAU	1
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	1
BAILLEUR PRIVÉ	0
BAILLEUR PUBLIC	10
RETOUR COLLECTIF	0
TOTAL	18

La population accueillie en 2024 était encore marquée par la polytoxicomanie. Ce type d'accompagnement vers la réinsertion est le plus difficile et incertain. Les pulsions d'addictions sont telles que la gestion du budget est inaccessible au travail d'accompagnement social. En effet cela permet de prioriser les consommations de toxiques, quand bien-même la plupart bénéficie de traitements de substitution. Incapacité à prioriser les dépenses, défaut de paiement des participations financières, trafic sur site, amènent à

des ruptures de séjour et des sorties vers le 115 ou chez des tiers, ce qui représente 50% des cas de figure.

50% des personnes accueillies sur le collectif sont passées en diffus et ont poursuivi leur parcours d'insertion. Sur ces 50% passées en appartement, les 2/3 réussissent leur parcours d'insertion vers une solution d'hébergement adaptée à leurs choix. Certaines personnes ne supportent pas la solitude et sombrent dès lors dans la déprime et la reprise des addictions. Ce fut

le cas pour un homme accueilli dans un premier temps sur le collectif, puis passé en appartement. A la vue de sa dégradation et de ses reprises d'alcool massives, il fut réintégré sur le collectif pour le protéger. Il avait alors repris des soins en addictologie puis en hôpital de jour. Une fois qu'il s'est senti près, nous l'avons à nouveau accompagné vers le logement en diffus où son état s'est de nouveau dégradé jusqu'à son décès dans l'appartement qu'il occupait.

g) Durée de séjour des sorties au 31.12.2024

Collectif

En collectif, la durée moyenne de séjour est de 92.4 jours soit 3.08 mois.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2024	%
Séjours < à 8 jours	2	8%
8 jours < séjours < 6 mois	19	76%
Séjours > 6 mois	4	16%
TOTAL	25	100%

Diffus

Sur le diffus, la durée moyenne est de 345 jours soit 11.5 mois. Les personnes qui sont passées en diffus réussissent la plupart du temps leur projet d'insertion.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2024	%
Séjours < à 8 jours	0	0%
8 jours < séjours < 6 mois	4	16%
Séjours > 6 mois	14	56%
TOTAL	18	72%

B - Urgence

a) Taux d'occupation

Bien que nous ayons disposé de toutes nos capacités d'accueil sur l'année, certaines périodes ont été peu sollicitées par le 115.

D'autre part, 196 demandes de nuitées n'ont pas été pourvues :

- 37% de demandes (73 demandes) où la personne n'est pas venue.
- 14% de demandes annulées (28 personnes)
- 13% sont venues et sont reparties (13 personnes)

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
Urgence	1172	80,27%

b) Durée du séjour

MOIS	TOTAL MENSUEL	%
JANVIER	113	10%
FÉVRIER	75	6%
MARS	99	8%
AVRIL	97	8%
MAI	100	9%
JUIN	109	9%
JUILLET	112	10%
AOÛT	96	8%
SEPTEMBRE	92	8%
OCTOBRE	79	7%
NOVEMBRE	95	8%
DÉCEMBRE	105	9%
TOTAL	1172	100%

Nous avons cumulé 1172 nuitées d'urgence en 2024, correspondant à 371 séjours de 136 personnes différentes.

La durée moyenne est de 3.17 jours consécutifs, ce qui est conforme à nos règles de fonctionnement.

c) Typologie

c.1) Composition familiale à l'arrivée

371	HOMMES SEULS	Soit 371 personnes
TOTAL		371

c.2) Origine de la demande

ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL	
115 CONSCIENCE HUMANITAIRE ITINÉRANCE	368
CMS	1
ASSOCIATION/ETABLISSEMENT	1
HÔPITAUX POST CURE	1
TOTAL	371

c.3) Tranche d'âge

	NOMBRE DE PERSONNES	%
3 ans et 17 ans	0	0%
18 ans et 24 ans	64	17,25%
Entre 25 et 59 ans	298	80,32%
Entre 60 ans et +	9	2,43%
TOTAL	371	100%

On retrouve plus de jeunes et de personnes de plus de 60 ans en urgence qu'en insertion, mais globalement pour les autres tranches d'âge, peu de différence, les mêmes proportions par âge en urgence qu'en insertion, à savoir entre 25 et 59 ans. Les jeunes accueillis en insertion sont rarement intéressés par un projet d'insertion. Chez les moins de 25 ans, l'inconstance est plus présente, la

volonté de profiter d'opportunités au jour le jour, gros consommateurs de cannabis et polytoxicomane.

Certaines personnes à la rue depuis longtemps ne cherchent pas non plus à se stabiliser, mais seulement

à trouver parfois quelques nuits de répit au chaud et à l'abri.

PERSPECTIVES/REFLEXIONS

Après la réécriture du projet de service en 2024, nous allons travailler sur les outils de la loi 2002.2 afin de générer des documents communs au pôle insertion. L'objectif est de développer une culture commune sur les outils et leur utilisation.

Nous allons poursuivre le travail de rénovation des appartements qui accueillent les résidents en diffus et qui sont pour certains très défraîchis, du fait des années, mais aussi des défauts d'entretien des résidents successifs. Une équipe de maintenance s'est mise en place au niveau de l'ADSEAM, nous allons

programmer des interventions lors de départ de résidents. Une vacance des places existera, mais ne devrait pas dépasser 3 semaines d'immobilisation à chaque fois.

Un autre axe important à développer cette année sera l'accompagnement psychologique des personnes accueillies. En effet, depuis plusieurs années nous faisons le constat que notre public souffre de traumatismes profonds et anciens et qu'il manque dans notre équipe un psychologue pour favoriser cette écoute active et thérapeutique, et permettre à l'équipe d'avoir d'autres axes

de compréhension de situations individuelles et collectives. Nous allons donc recruter un professionnel à temps partiel pour exercer cette mission.

Le collectif est très prenant pour les éducateurs en poste, au détriment des personnes passées en appartement. Nous allons profiter de l'opportunité d'avoir encore dans l'équipe une apprentie éducatrice en formation pour travailler un projet d'accompagnement différent pour les personnes sur le diffus.

CHRS LE PRÉPONT COUTANCES

ACTIVITE DU CHRS LE PRÉPONT COUTANCES

A - Insertion

a) Taux d'occupation

	JOURNÉES	COLLECTIF	SEMI-AUTONOME	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2023	6420	4538	1882	92.57%
Insertion 2024	5651	3702	1949	81.49 %

En 2024, il y a eu 18 entrées en insertion. 5 personnes sont passées du collectif en semi-autonomie. Les personnes accueillies en insertion

au CHRS arrivent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur autonomie avant d'envisager un

passage en semi autonomie. Il n'y a pas aujourd'hui d'admission directe en semi-autonomie.

b) Nombre total de journée par mois

Contrairement aux années 2022 et 2023, le taux d'occupation a connu une diminution significative en 2024.

Cette baisse s'explique par un volume de demandes d'orientation moins important cette année, auquel s'ajoute un ralentissement marqué de l'activité entre juin et septembre. Durant cette période, le nombre d'entrées en insertion a été limité, faute de candidats à l'admission. Concernant la semi autonomie, deux appartements ont été complètement rénovés en 2024 ce qui a retardé deux départs de l'insertion vers la semi-autonomie.

	COLLECTIF	SEMI-AUTONOME	TOTAL
Janvier	349	155	504
Février	286	146	432
Mars	330	181	511
Avril	304	152	456
Mai	317	155	472
Juin	269	139	408
Juillet	276	179	455
Août	286	186	472
Septembre	289	173	462
Octobre	330	155	485
Novembre	312	150	462
Décembre	354	178	532
	3 702	1 949	5 651

c) Typologie

34 HOMMES SEULS	Soit 34 personnes
TOTAL	34

e) Origine géographique

ORIGINE	
France	33
Belgique	1

d) Tranche d'âge

	NOMBRE DE PERSONNES
25 – 34 ans	5
35 – 44 ans	12
45 – 54 ans	12
55 ans et +	5

La moyenne d'âge des personnes accueillie est de 45 ans.

f) Prescripteurs et motifs des demandes d'accueil

PRESCRIPTEURS DES DEMANDES D'ACCUEIL	
115	6
CCAS / CMS	21
ETABLISSEMENT DE SANTÉ	1
SPIP	5
GENDARMERIE	1
TOTAL	34

La moitié des personnes accueillies, soit 50 %, étaient en situation de sans-abrisme au moment de leur admission.

MOTIFS DES DEMANDES D'ACCUEIL	
HÉBERGEMENT PRÉCAIRE	7
RUPTURES FAMILIALES	7
SANS DOMICILE FIXE	10
PLACEMENT EXTÉRIEUR	4
FIN DE PEINE	2
EXPULSION	1
SORTIE HÔPITAL	2
PLACE ÉVICTION CONJOINT VIOLENT	1
TOTAL	34

h) Ressources à l'arrivée

AAH	1
ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE	5
ASSEDICS	7
INDEMNITÉS JOURNALIÈRE	2
RETRAITE	1
RSA	13
SANS REVENU	5
TOTAL	34

i) Durée de séjour des personnes sorties dans l'année

NOMBRE DE JOURS	INSERTION	SEMI AUTONOME
Séjours < à 8 jours	5	-
8 jours < séjours < 6 mois	2	4
Séjours > 6 mois	5	4
TOTAL	12	

Au 31 décembre 2024, la durée moyenne de séjour des personnes sorties est de 322 jours, ce qui reflète un accompagnement de long terme pour favoriser leur insertion.

Cependant, cinq personnes sont parties en moins de trois mois, non pas en raison d'une sortie positive, mais à la suite d'une exclusion pour comportement inapproprié. Ces décisions ont été nécessaires pour préserver le bon fonctionnement de l'établissement et garantir un cadre sécurisant pour l'ensemble des résidents et des salariés.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties au 31 décembre 2024 est de 322 jours. Cependant, cette moyenne est biaisée par les départs précoces de cinq personnes exclues en moins de trois mois en raison de comportements inadaptés. Sans ces départs rapides, la durée moyenne aurait été plus élevée, reflétant davantage la réalité du parcours des résidents au sein de la structure.

En effet, pour cinq autres personnes, la durée de séjour a dépassé six mois, voire bien plus. Cette prolongation

s'explique principalement par des difficultés d'accès au logement, frein majeur à une sortie.

Plusieurs facteurs entrent en jeu : le manque de logements en semi-autonomie, la forte tension sur le parc social HLM sur le territoire, allongeant considérablement les délais d'attribution et enfin, l'inaccessibilité du parc locatif privé en raison de loyers trop élevés.

j) Type d'hébergement à la sortie

	INSERTION	SEMI-AUTONOME
ETABLISSEMENT SANITAIRE / MÉDICO-SOCIAL	1	-
HÉBERGEMENT CHEZ DES TIERS	3	-
HÉBERGEMENT MOBILE (CARAVANE, SQUATTE)	1	1
LOCATAIRE PARC HLM	2	1
MAISON RELAIS	1	-
SANS DOMICILE	4	2
TOTAL	12	4

B - Urgence

a) Taux d'occupation

En 2024, il y a eu 296 séjours correspondant à 137 personnes. Le taux d'occupation des places d'urgence a diminué en 2024, en raison de plusieurs éléments qui ont affecté la disponibilité et l'attractivité des hébergements proposés.

Une chambre d'urgence fermée pendant plus de deux mois : Un des facteurs de cette baisse est la fermeture d'une chambre d'urgence entre le 1er janvier 2024 et le 7 mars 2024. Cette fermeture a été rendue nécessaire après un départ de feu causé par une personne accueillie sur une place d'urgence en fin d'année 2023, impliquant des travaux de rénovation avant de pouvoir accueillir à nouveau du public. Pendant cette période, le nombre total de places disponibles a donc été réduit, impactant directement le taux d'occupation global.

La règle des 3 jours : Un autre élément est l'application plus rigoureuse de la limite des 3 jours d'hébergement en urgence. Si cette règle est nécessaire pour permettre une rotation et garantir l'accès à un plus grand nombre de personnes, elle a aussi pu limiter le remplissage effectif des places.

Des places disponibles mais parfois inoccupées : Malgré un contexte de précarité et de demande persistante en hébergement d'urgence, il a été constaté que certaines places

sont restées vacantes plus souvent qu'auparavant.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène :

- Une baisse de sollicitations en 2024, possiblement liée à un recours accru à d'autres formes d'hébergement temporaire (hébergement chez des tiers, squats, nuitées hôtelières via d'autres dispositifs).
- Des personnes qui sollicitent le 115 mais qui ne viennent pas. 20 personnes ne se sont pas présentées. La baisse du taux d'occupation en urgence en 2024 ne traduit pas

nécessairement une diminution des besoins, mais plutôt une combinaison de facteurs qui limitent l'occupation effective des places disponibles. La fermeture temporaire d'une chambre, le respect à présent de la règle des 3 jours ont contribué à cette dynamique.

Ainsi, pour 2024, le taux d'occupation pour l'accueil d'urgence est de 78.97 %. Ce chiffre correspond à 137 personnes différentes sur le dispositif soit à 296 séjours ce qui représente un total de 1 153 nuits.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
Urgence	1153	78.97%

	TOTAL MENSUEL	%
Janvier	75	60.48 %
Février	90	80.36 %
Mars	96	77.42 %
Avril	118	98.33 %
Mai	94	75.81 %
Juin	115	95.83 %
Juillet	106	85.48 %
Août	75	60.48 %
Septembre	88	73.33 %
Octobre	82	66.13 %
Novembre	104	86.67 %
Décembre	110	88.71 %
	1 153	78.97 %

b) Durée du séjour

Le règlement stipule un accueil sur la base de trois nuitées. La durée moyenne de séjour est de 4 jours consécutifs.

Ce chiffre s'explique en raison du fait que certaines personnes peuvent rester plus longtemps sur le dispositif si :

- Elles ont une activité professionnelle à proximité

- Si elles ont une orientation CHRS validée par le SIAO et qu'elles sont attendues d'une place en insertion.
- La non sortie des personnes le dimanche du fait de l'absence de transport.

c) Typologie et Tranches d'âge

137 HOMMES SEULS	Soit 137 personnes
TOTAL	137

	NOMBRE DE PERSONNES
18 - 24 ans	34
25 - 34 ans	31
35 - 44 ans	31
45 - 54 ans	33
55 ans et +	8

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 36 ans.

d) Origine de la demande d'accueil

115	291
SPIP	2
Police/Gendarmerie	3
TOTAL	296

C - Placement extérieur

Le placement extérieur est une mesure qui a vocation à assurer la réinsertion des personnes placées sous-main de justice et à prévenir la récidive, en s'appuyant sur le partenariat privilégié du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Aménagement de peine sous écrou, le placement à l'extérieur permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier d'exécution de sa peine, l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin

d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive favorisant ainsi la sortie de la délinquance.

L'intérêt de cette mesure réside dans le fait que la peine n'est pas conçue uniquement comme une contrainte

ou une privation de liberté, mais enclenche, avant la fin de la peine, une dynamique de préparation à la sortie. Une convention passée avec le SPIP permet d'accueillir annuellement deux personnes en placement extérieur.

Sur l'année 2024, 2 hommes ont bénéficié de cette mesure. Avant de les accueillir en placement extérieur, le CHRS reçoit les hommes susceptibles de bénéficier de cette mesure lors de permissions de trois jours, ce qui permet à l'équipe d'amorcer un projet avec le futur résident.

a) Tranches d'âge

	NOMBRE DE PERSONNES
18 - 24 ans	-
25 - 34 ans	-
35 - 44 ans	1
45 - 54 ans	1
55 ans et +	-

La moyenne d'âge est de 44 ans.

b) Durée de la mesure

	NOMBRE DE JOURS DE PRÉSENCE SUR 2024
MESURE 1	92
MESURE 2	20
TOTAL	112

c) Sortie de la mesure

- 1 mesure a pris fin en 2024.
- 1 mesure est en cours au 31 décembre 2024.

D - Eviction de conjoint violent

Une convention relative à l'éloignement et à l'hébergement temporaire des hommes auteurs de violences au sein du couple a été conclue pour une durée de six mois

à compter du 01 Février 2024 entre l'ADSEAM, le Justice et l'ACJM
Une personne a bénéficié de cette mesure en 2024 - Age du bénéficiaire : 51 ans.

La convention a pris fin le 30 juin 2024.

Au 31 décembre 2024, cette personne est toujours présente en insertion.

PERSPECTIVES/REFLEXIONS

Plusieurs actions sont en cours pour l'année 2025 afin d'améliorer les pratiques professionnelles et renforcer la sécurité, l'efficacité et la cohérence des interventions au sein de l'équipe.

En 2024, les professionnels ont bénéficié d'une formation en self-défense, leur permettant d'identifier les postures et comportements à adopter pour garantir leur sécurité. Cette formation pratique a pour but de sensibiliser l'équipe à la gestion des situations potentiellement dangereuses. Une session de mise en pratique est prévue en 2025 afin de renforcer les compétences acquises et de s'assurer de leur efficacité sur le terrain.

Le travail d'analyse des pratiques professionnelles va se poursuivre avec le même intervenant. Cette démarche vise à favoriser une réflexion collective sur les situations vécues, afin de mieux en comprendre les enjeux et d'améliorer les méthodes de travail.

Un des objectifs pour début 2025 est la finalisation du projet de service. Ce projet devrait permettre une meilleure organisation des interventions et une plus grande cohérence dans la prise en charge des personnes accompagnées. Il servira de base pour les orientations futures et constituera un guide pour l'équipe. L'harmonisation des outils en lien avec la loi 2002-2 au sein du pôle insertion est également un axe prioritaire. L'objectif est de garantir une meilleure lisibilité et une cohérence dans l'utilisation des outils, afin de faciliter le suivi et l'accompagnement des usagers. Cette harmonisation vise à renforcer la collaboration entre les équipes et à optimiser la qualité des interventions, en s'assurant que chaque acteur utilise des méthodes et outils communs.

Enfin, un travail collectif sera engagé avec l'ensemble de l'équipe sur les perspectives du CHRS. Ce projet permettra de réfléchir sur l'évolution du service, d'en évaluer les impacts

et d'identifier les ajustements nécessaires pour répondre au plus près aux besoins des résidents. Cette réflexion collective sera l'occasion de définir les grandes orientations pour les années à venir.

Cette structure dispose d'une capacité autorisée de six places, exclusivement réservées aux résidents du CHRS Le Prépont. Financé par la DDETS, cet espace d'insertion est encadré par un moniteur d'atelier à temps plein (1 ETP). Son rôle est d'accompagner progressivement les bénéficiaires vers une réintégration dans le monde du travail, en leur redonnant confiance dans leurs capacités et en valorisant leurs compétences à travers les activités réalisées. L'accompagnement se déploie sur le territoire de l'agglomération de Coutances.

ACTIVITÉ DE L'AAVA

Au total 23 personnes ont fréquenté l'atelier d'insertion en 2024

A. Typologie du public accompagné

a) Les tranches d'âges

	NOMBRE DE PERSONNES
18 - 24 ans	0
25 - 34 ans	4
35 - 44 ans	8
45 - 54 ans	8
55 ans et +	3

La moyenne d'âge des personnes accueillie est de 44 ans.

b) Secteurs d'activité des personnes ayant eu un emploi

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Espace vert	2
Ostréiculture	1
Industrie alimentaire	1
Prestation de nettoyage	1

5 personnes fréquentant l'atelier en 2024 ont trouvé un emploi.

c) Freins à l'insertion

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Problèmes d'alcool	9
Problèmes psychologiques	2
Problèmes poly toxicomanie	2
Problèmes familiaux, carence affective	3
Santé	1
Immaturité	1

Les principaux freins à l'insertion sont les problèmes d'addictions.

B. Situation à la sortie

Sur les 23 participants à l'atelier, 11 résidents sont sortis au cours de l'année.

a) Motifs de sortie

	NOMBRE DE PERSONNES	
Trouvé un emploi	5	45 %
Fin de prise en charge CHRS	1	10 %
Exclusion du CHRS	5	45 %

La fin de prise en charge CHRS correspond à une personne en placement extérieur qui est partie à sa fin de peine.

b) Situation à la sortie au regard de l'emploi

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Contrat d'insertion	2	18 %
CDD	1	10 %
CDI	2	18 %
Sans emploi	6	54 %

c) Situation à la sortie au regard du logement

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Logement autonome	1	10 %
Hébergement chez un tiers	2	18 %
Errance ou Inconnu	4	36 %
Hébergement CHRS	4	36 %

C. Ventilation des heures effectuées au cours de l'année

Au cours de l'année 2024, l'atelier d'insertion a réalisé 3 980 heures de travail.

INTERVENTIONS DE L'ATELIER AVA	NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES	NOMBRE D'HEURES FACTURÉES
Clients privés/Associations et collectivités	1451	927
Entretien CHRS	490	-
Entretien de l'atelier	327	-
Entretien logements ALT	63	-
Entretien logements S.A.	42	-
Entretien maison relais	16	-
Entretien autres structures ADSEAM	94	74
Déménagement des résidents	28	24
Travaux CHRS	0	-
Travaux logements ALT	14	-
Travaux Atelier	783	-
Travaux logements S.A.	128	-
Réunions et Pédagogie	544	-
TOTAL	3 980	1 025

PERSPECTIVES/REFLEXIONS

Après une année 2023 largement consacrée aux travaux de réfection des logements de semi autonomie, des A.L.T. et du CHRS, l'année 2024 a permis de réaliser quelques travaux de rénovation de l'atelier (changement

de baies vitrées, toiture du local WC et ravalement de la façade). Tous ces travaux étant terminés, l'année 2025 pourrait s'orienter vers la réalisation de d'avantage d'ouvrages pour des clients extérieurs.

L'année 2025 sera aussi celle du renouvellement de l'agrément de l'AAVA.

CHRS LE CAP SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS / AVRANCHES

PROPOS INTRODUCTIFS

Le présent rapport d'activité sur l'année 2024 rend compte du travail mené au quotidien au CHRS LE CAP d'Avranches par l'ensemble des membres de l'équipe. Cette activité se traduit via l'hébergement, l'accompagnement social global et également dans son action spécifique : l'accueil et l'accompagnement de personnes victimes de violences intra-familiales. A ce sujet, les demandes ne faiblissent pas, les violences intrafamiliales sont assurément une problématique de santé publique, probablement liée à la précarité grandissante sur notre territoire.

Les résultats obtenus sont le fruit de l'engagement de l'équipe, du travail partenarial mené et de la confiance accordée par les personnes accueillies. L'équipe met au premier plan les potentialités des personnes accueillies, afin de construire avec

elles un projet personnalisé visant à les aider à dépasser les difficultés qu'elles rencontrent.

Sur le plan des ressources humaines, une page s'est tournée. Mme LESERVOISIER éducatrice spécialisée s'est orientée vers d'autres projets après s'être engagée pendant 17 années, soit depuis la création de l'antenne d'Avranches.

La dynamique du service reste positive, toujours engagé dans de multiples projets : le « Temps de jeu » action en direction des enfants des personnes accueillies, le dispositif des lieux d'écoute, un engagement fort dans le réseau VIF et un travail conséquent avec les partenaires. Retenons par exemple, la rencontre avec le bailleur social « Manche Habitat » qui a permis d'appréhender le cadre d'intervention des uns et des autres, en rappelant l'intérêt de la communication dans cette

collaboration pour optimiser notre travail partenarial dans l'intérêt des personnes accompagnées et relogées.

Enfin, un événement phare est à retenir, il s'agit de la venue, en mars 2024, de Madame Yaël BRAUN-PIVET, présidente de l'Assemblée Nationale, à la rencontre des membres du réseau VIF ainsi que la rencontre avec le député de la circonscription Bertrand SORRE. Si cette visite ministérielle a suscité de l'agitation, notamment dans les préparatifs de l'événement, il a aussi été l'occasion pour une personne hébergée de témoigner de son parcours en petit comité. Cette visite et rencontre ont surtout été l'occasion de signifier les besoins du territoire en termes de temps de travail, pour créer un poste de coordinateur afin éviter la mise en sommeil de ce réseau.

ACTIVITE DU CHRS D'AVRANCHES (SAINT MARTIN DES CHAMPS)

A. Les Admissions (dispositif d'insertion et d'urgence)

a) Appels pour demandes d'admission ou informations diverses

Au cours de l'année 2024, 178 appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traités, dispositif Urgence et Insertion confondu, contre 139 en 2023.

Ce chiffre est en hausse mais reste toujours à étudier avec une certaine réserve. De fait, ce chiffre doit être pris en compte comme une donnée minimale, car il ne comptabilise

pas les appels de partenaires notamment. Il s'agit essentiellement des appels concernant une demande d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion.

APPELS TELEPHONIQUES	
2020	188
2021	155
2022	160
2023	139
2024	178

• 136 appels ont concerné l'accueil d'Urgence.

• 5 appels ont concerné le dispositif d'Insertion.

• 17 appels ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS (urgence et insertion).

=> 20 appels ont concerné le dispositif « des lieux d'écoute », contre 7 appels en 2023. Entendons par 20 appels, une personne qui contacte le service et souhaite prendre directement rendez-

vous sur le dispositif. A l'évidence, les actions de communications menées auprès des partenaires facilitent le repérage de ce dispositif.

Parmi les 178 appels :

• 102 appels ont concerné des femmes seules

• 76 appels ont concerné des femmes avec des enfants

Parmi ces 76 appels, 18 appels ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans, contre 23 appels en 2023.

Les principales origines de l'appel proviennent :

21 appels	CMS (Avranches, Granville, St Hilaire, Mortain, Coutances)
45 appels	De la personne elle-même, soit 25%
39 appels	Appel du 115, soit 22%
10 appels	Gendarmerie (secteur sud manche) et Groupe Protection des Familles (GPF)
10 appels	CCAS (Avranches/St Hilaire/Brécey/Coutances)
8 appels	Famille / Amie
45 appels	Autres

Selon nos habitudes de travail, les personnes sont invitées à contacter le service pour un accueil sur le dispositif de l'urgence ou de l'insertion, afin qu'elles soient actrices de leur

projet. Cette posture de l'équipe est alors cohérente avec l'augmentation significative des appels des personnes demandeuses. Notons également une augmentation significative des appels

du 115 probablement à rapprocher avec la réorganisation de ce service et l'évolution de leurs missions.

Les solutions apportées

URGENCE – 136 appels	
33 appels	• Accueil immédiat, soit 24%
15 appels	• Nuitée hôtel, soit 11%
20 appels	• Pas de disponibilité, soit 15%
7 appels	• Pas adapté à la personne
23 appels	• Ne donne pas suite, soit 17%
4 appels	• Communiquer coordonnées CHRS AVRANCHES
11 appels	• Orienté vers une autre structure
5 appels	• Orientation vers une Assistante Sociale
1 appel	• Orientation vers une Maison Parentale
17 appels	• Orientation vers le dispositif « des lieux d'écoute »
INSERTION – 5 appels	
1 appel	• Accueil (après validation du SIAO)
1 appel	• Refus de la personne
0 appel	• Refus de la structure
3 appels	• Demande SIAO à faire par l'AS
0 appel	• Sur liste d'attente
LIEU D'ECOUTE – 17 appels	
17 appels	• Orientation vers les lieux d'écoute
0 appel	• Ecoute téléphonique

Au regard de ces chiffres, la plupart des appels concerne l'accueil d'urgence. S'il n'est pas aisé de s'assurer de la réponse aux besoins d'hébergement d'urgence, force est de constater que régulièrement le service refuse d'accueillir faute de disponibilité.

A contrario, la proportion de prises de contact pour le dispositif insertion est très faible. Ces données seront approfondies ultérieurement dans la partie SIAO.

b) Motifs de la demande

Sur les 178 fiches téléphoniques, nous remarquons que le pourcentage des motifs de la demande concernant les violences intrafamiliales a augmenté de 6% (66% contre 60% en 2023).

Ces données confirment les constats de l'an passé, à savoir l'augmentation significative de la précarité. Ce sont des éléments repérés par le service mais aussi par nos partenaires, comme les associations caritatives, réunis via le réseau « PRECARITE » animé par le CCAS d'Avranches, réseau auquel le CHRS participe.

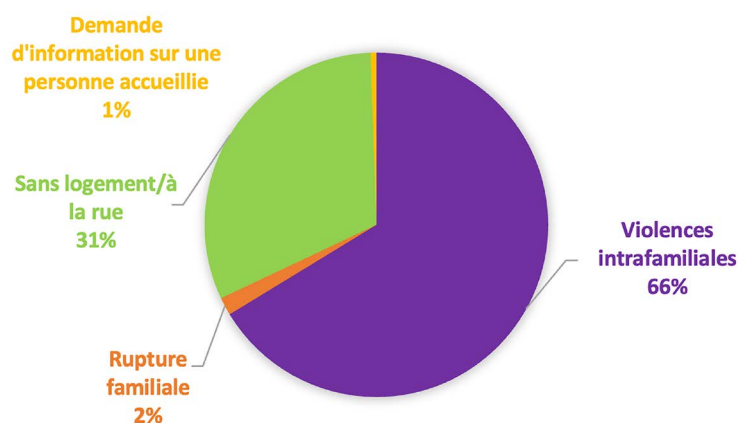
Par ailleurs, les violences ne sont pas toujours identifiées au moment de la demande, mais elles seront repérées ultérieurement lorsque le lien de confiance et la relation éducative sera établie, notamment pour les personnes sans logement et/ou vivant à la rue. Ces personnes sont souvent très méfiantes et banalisent les

violences vécues, voire sont inscrites dans une forme de déni.

La proportion de personnes accueillies rencontrant des problèmes psychiatriques reste faible, tout comme celles qui sont confrontées à une problématique addictive.

C'est une des conséquences de l'organisation de service puisque, n'ayant pas de personnel éducatif

sur la structure la nuit, les week-end et jours fériés, nous sommes régulièrement obligés de refuser ces demandes d'accueil faute d'autonomie de la personne dans son quotidien ayant pour objet de garantir la sécurité de la personne demandeuse mais aussi des autres résidentes, et surtout les enfants accueillis.



B. L'Insertion

a) Taux d'occupation pour 22 places en insertion

	NOMBRE DE JOURNÉES
2021	7571
2022	7074
2023	8542
2024	8670

Cette hausse d'activité se traduit notamment par la composition des familles accueillies.

En effet, nous avons accueilli des mères avec leurs enfants, dont 1 mère avec 3 enfants et 1 mère avec 4 enfants et des femmes seules.

Sur l'année 2024, plusieurs colocations ont été organisées par le service pour répondre aux demandes plus conséquentes des femmes seules. L'organisation de colocation est un accroissement du travail de l'équipe car il se traduit par plus de références, mais également des temps de régulation/cohabitation à mener.

b) Nombre total de journées par mois en 2024 pour 22 places en insertion

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	27	13	14	837	122,73%
FÉVRIER	27	13	14	783	122,73%
MARS	30	15	15	820	120,23%
AVRIL	33	14	15	692	104,85%
MAI	23	12	11	713	104,55%
JUIN	23	12	11	619	93,79%
JUILLET	22	12	10	608	89,15%
AOÛT	23	10	13	697	102,20%
SEPTEMBRE	24	11	13	704	106,67%
OCTOBRE	27	12	15	759	111,29%
NOVEMBRE	26	11	15	742	112,42%
DÉCEMBRE	24	10	14	696	102,05%
TOTAL				8670	107,97%

Le taux d'occupation sur l'année 2024 s'élève à 107.97 % contre 106.38% en 2023.

Ce taux d'occupation reste toujours très élevé, reflétant un dynamisme certain du fonctionnement de l'équipe, pour répondre au mieux aux besoins locaux. Cette donnée chiffrée est aussi, sans aucun doute, le reflet

du repérage de la compétence du CHRS par les partenaires. En outre, l'organisation du dispositif en modèle diffus répond aussi à un certain public, notamment le public femmes victimes, appréciant la discrétion de l'accueil et la confiance accordée sur la mise à disposition d'un logement meublé et équipé. Cette organisation en diffus

est moins stigmatisante pour certaines personnes qu'un accueil qu'elles nomment « accueil en foyer ».

En 2024, nous avons accueilli 51 personnes, contre 55 personnes en 2023.

Observons plus précisément la durée du séjour ci-après.

c) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons 27 personnes sorties dans l'année (sur les 51 personnes accueillies) sur le dispositif d'insertion en 2024. Pour rappel, certains ménages sont accueillis depuis 2022 et 2023. D'où le calcul de la durée du séjour à partir de l'accueil depuis 2022.

Nous comptabilisons au 31 décembre 2024, 8 670 nuitées pour les 27 personnes sorties.

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de 324.93 jours, soit environ 10 mois et demi contre 6 mois et demi l'an passé. Une famille a été accueillie pendant 762 jours,

donnée allongeant de fait la durée moyenne du séjour.

L'équipe éducative est presque systématiquement obligée de solliciter une demande de prolongation de séjour auprès de la DDETS en motivant sa demande.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2024	%
Séjours < à 8 jours	0	0
8 jours < séjours < 6 mois	9	33,33%
Séjours > 6 mois	18	66,67%
TOTAL	27	100%

Ce pourcentage de 66.67% au 31/12/24 est davantage révélateur de la durée de séjour au CHRS d'Avranches sur le dispositif d'insertion.

Cette durée de séjour reste tout à fait raisonnable au regard du travail à mener. En outre, il est parfois important de ne pas précipiter le relogement pour permettre une réinsertion durable et éviter les répétitions dans les parcours. L'équipe éducative a cette veille constante dans l'accompagnement social proposé, se traduisant notamment dans le faire avec et non pas faire à la place de.

d) Typologie

d.1) Composition familiale à l'arrivée par personnes et par ménage

11 femmes seules	Soit 11 personnes	Soit 11 ménages
6 mères avec 1 enfant	Soit 12 personnes	Soit 6 ménages
5 mères avec 2 enfants	Soit 15 personnes	Soit 5 ménages
2 mères avec 3 enfants	Soit 8 personnes	Soit 2 ménages
1 mère avec 4 enfants	Soit 5 personnes	Soit 1 ménage
TOTAL	51 personnes	25 ménages

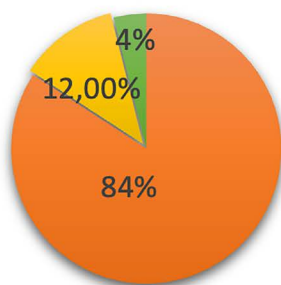
Nous avons accueilli 51 personnes en insertion en 2024, contre 55 personnes en 2023.

d.2) Motifs des demandes des personnes accueillies

Violences Intra Familiales	43 personnes	8 femmes seules 6 mères avec 1 enfant 5 mères avec 2 enfants 2 mères avec 3 enfants
Sans logement	2 personnes	2 femmes seules
Expulsion du logement	6 personnes	1 femme seule 1 mère avec 4 enfants

- **84.31% des demandes concernent des violences intra familiales.**
- **3.92% des demandes concernent des personnes sans logement.**
- **11.77% des demandes concernent une expulsion du logement.**

Motifs des demandes des personnes accueillies



■ Violences intrafamiliales ■ Expulsion ■ Sans logement

Une augmentation importante est à souligner.

Le taux de personnes victimes de violences intra familiales accueilli est de 84% en 2024 contre 69% en 2023. Ce motif de demandes est toujours conséquent et ce, depuis la création de l'antenne.

	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes victimes de violence	67.92%	79.17%	79.17%	69.09%	84.71%

Informations complémentaires des personnes accueillies (51) en insertion en 2024.

Femmes victimes de violence (avec ou sans enfant)	21 personnes
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	0 personne
Personnes placées sous-main de justice	1 personne
Personnes présentant des troubles psychiques	0 personne
Personnes victimes de violence	43 personnes
Jeunes majeurs (18 – 25 ans)	1 personne
Personnes en situation de grande marginalité	1 personne
Personnes sortant d'incarcération	0 personne
Personnes en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	1 personne
Personnes bénéficiant d'un suivi psychologique (CMP et psychologue au service)	42 personnes

Ressources

- RSA : 14 personnes
- Salaire : 4 personnes
- Retraite : 1 personne
- Allocations Familiales : 11 personnes
- Indemnité pôle emploi : 1 personne
- AAH : 1 personne
- Mission locale : 1 personne

d.3) Tranches d'âge

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Insertion	3	23	1	23	1	51
%	5,88	45,10	1,96	45,10	1,96	100

Nous avons accueilli en Insertion, 26 enfants âgés de 0 à 17 ans contre 27 enfants en 2023, ce qui correspond à 50.98% des personnes accueillies. **Cette donnée confirme toujours l'intérêt pour les femmes d'être accueillie avec leurs enfants.**

Notons que sur l'atelier temps de jeux, 20 enfants ont fréquenté le lieu sur l'année 2024 contre 15 en 2023.

e) Origine des demandes

CMS GRANVILLE	2 femmes seules	CAF	2 mères avec 1 enfant
CMS AVRANCHES	1 mère avec 2 enfants	ATMPM	1 mère avec 4 enfants
CMS COUTANCES	1 mère avec 3 enfants	ELLE-MÊME	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
PÔLE MÉDICO-SOCIAL MORTAIN	1 femme seule 1 mère avec 2 enfants	115	2 femmes seules 1 mère avec 2 enfants
ASSOCIATION PASSERELLES	1 mère avec 1 enfant	CCAS AVRANCHES	1 femme seule
GENDARMERIE GPF	2 femmes seules	LIEUX D'ÉCOUTE	1 mère avec 1 enfant
GENDARMERIE SAINT POIS	1 femme seule	ITINÉRANCE	1 mère avec 1 enfant
CDIFF	1 mère avec 2 enfants	MAISON D'ENFANTS PREAMIS	1 mère avec 3 enfants
CH ESTRAN	1 femme seule		
TOTAL		51 PERSONNES	

Comme ce tableau l'indique, l'origine des demandes reste variée soulignant la diversité et la multiplicité du réseau de partenaires de l'équipe du CHRS.

f) Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion

Nous comptabilisons 27 personnes sorties en insertion en 2024 contre 28 en 2023.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE DE MÉNAGES
LOGEMENT PUBLIC SOCIAL	20 personnes	3 femmes seules 2 mères avec 1 enfant 3 mères avec 2 enfants 1 mère avec 3 enfants	9 ménages
LOGEMENT PRIVÉ	2 personnes	2 femmes seules	2 ménages
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	3 personnes	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant	2 ménages
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	1 personne	1 femme seule	1 ménage
RETOUR À LA RUE DÉPART VOLONTAIRE DE LA PERSONNE	1 personne	1 femme seule	1 ménage
Total	27 personnes sorties		

En 2024, 74.07% des familles accompagnées sont relogées dans le logement public social.

2 femmes seules ont eu accès au logement privé.

Mouvements en 2024

- 51 personnes présentes en insertion en 2024.
- 27 personnes sorties en insertion au 31/12/2024.

- 24 personnes présentes, soit 10 femmes et 14 enfants, en insertion au 31/12/2024.

C. L'Urgence

a) Taux d'occupation pour 10 places d'urgence

Les 4 places dédiées Femmes Victimes de Violences (FVV) respectivement attribuées en 2019 et en 2021 sont devenues pérennes en janvier 2022.

La capacité d'accueil du dispositif d'urgence est alors de 10 places soit 4 FVV et 6 classiques.

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	9	6	3	210	67,74%
FÉVRIER	14	10	4	245	84,48%
MARS	19	12	7	338	109,03%
AVRIL	17	9	8	262	87,33%
MAI	12	8	4	241	77,74%
JUIN	13	9	4	236	78,66%
JUILLET	14	9	5	222	71,61%
AOÛT	12	8	4	148	47,74%
SEPTEMBRE	24	13	11	280	93,33%
OCTOBRE	16	11	5	256	82,58%
NOVEMBRE	11	6	5	235	78,33%
DÉCEMBRE	18	9	9	292	94,19%
TOTAL				2965	81,23%

Le taux d'occupation est de 81.23% sur l'année 2024 pour 10 places, contre 97.54 % en 2023.

Nous avons accueilli 94 personnes sur le dispositif d'urgence en 2024 contre 61 en 2023. Cette augmentation est très significative montrant un mouvement conséquent, générant aussi une logistique conséquente pour l'équipe éducative.

Et rappelons-le, le service est non doté d'agent de maintenance et d'entretien. 27.38 % des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS LE CAP d'Avranches.

Ce pourcentage est constant et montre l'intérêt de la diversité d'offres de prestation au sein du service. Très souvent, lorsque la relation de

confiance s'est construite dans une situation d'urgence, les personnes sont intéressées et demandeuses de poursuivre le travail engagé avec cette même équipe et sollicitent l'accueil sur le dispositif insertion.

b)Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons 84 personnes sorties de l'urgence au 31/12/2024.

Près de 41.67% des personnes ont été accueillies moins de 8 jours sur le dispositif d'urgence contre 18.20% en 2023. Nous avons accueilli plus de personnes cette année avec une durée de séjour inférieur à 8 jours.

Nous comptabilisons 84 personnes sorties dans l'année (sur les 94 personnes accueillies) sur le dispositif d'urgence en 2024. Pour rappel, certains ménages ont été accueillis depuis 2021. D'où le calcul de la durée du séjour à partir de l'accueil depuis 2021.

Nous comptabilisons au 31 décembre 2024, 5123 nuitées pour les personnes sorties.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2023	%
Séjours < à 8 jours	35	41,67%
8 jours < séjours < 6 mois	45	53,57%
Séjours > 6 mois	4	4,76%
TOTAL	84	100%

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de 61 jours, contre 48 jours en 2023.

Cette durée de séjour s'est considérablement allongée. Elle est notamment liée à la durée d'accueil des femmes sur les places femmes victimes. En effet, leur santé est

dégradée suite aux violences subies, le délai des procédures judiciaires est conséquent et le relogement est rarement envisageable avant 6 mois. En outre, une famille est accueillie sur ces places depuis novembre 2021 ce qui allonge la durée moyenne de séjour.

c) Typologie

c.1) Composition familiale à l'arrivée

URGENCES			
38	femmes seules	Soit 38 personnes	Soit 38 ménages
13	mères avec 1 enfant	Soit 26 personnes	Soit 13 ménages
6	mères avec 2 enfants	Soit 18 personnes	Soit 6 ménages
3	Mères avec 3 enfants	Soit 12 personnes	Soit 3 ménages
Total		94 personnes	60 ménages

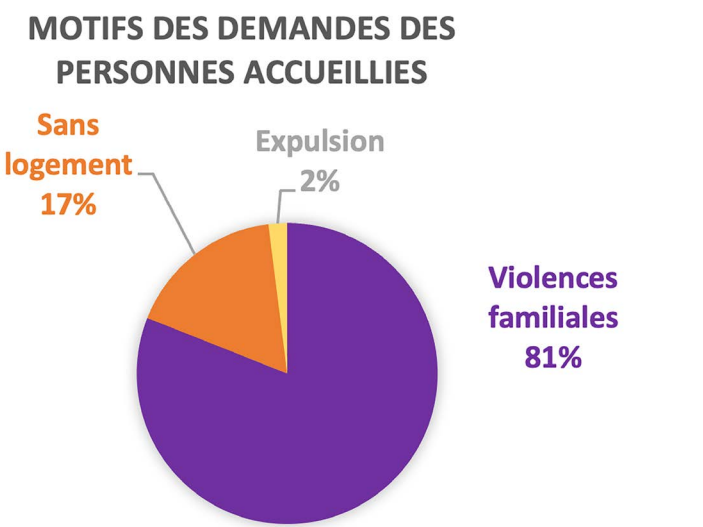
HÔTEL		
14	femmes seules	Soit 14 personnes
2	mères avec 1 enfant	Soit 4 personnes
1	mère avec 3 enfants	Soit 4 personnes
Total		22 personnes

En 2024, le service a accueilli **22 personnes à l'hôtel pour 40 nuitées, contre 16 personnes pour 30 nuitées en 2023.**
A la suite de leur accueil à l'hôtel : **10 personnes, soit 7 ménages** ont intégré l'accueil d'urgence.

c.2) Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence

Violences Intra Familiales	76 personnes	45 ménages	26 femmes seules 10 mères avec 1 enfant 6 mères avec 2 enfants 3 mères avec 3 enfants
Sans logement	16 personnes	13 ménages	10 femmes seules 3 mères avec 1 enfant
Expulsion du logement	2 personnes	2 ménages	2 femmes seules

- **80.85%** des accueils en urgence ont pour motif un contexte de violences familiales.
- **17.02%** des accueils en urgence ont pour motif sans logement
- **2.13%** des accueils en urgence ont pour motif expulsion



Informations complémentaires des personnes accueillies (94) à l'urgence en 2024.

Femmes victimes de violence (avec ou sans enfant)	45 personnes
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	2 personnes
Personnes placées sous-main de justice	0 personne
Personnes présentant des troubles psychiques	6 personnes
Personnes victimes de violence	76 personnes
Jeunes majeurs (18 – 25 ans)	5 personnes
Personnes en situation de grande marginalité	1 personne
Personnes sortant d'incarcération	0 personne
Personnes en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	1 personne

c.3) Tranches d'âges

Âge	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Insertion	9	25	7	47	6	94
%	9,57	26,60	7,45	50	6,38	100

L'accueil des enfants au CHRS à l'urgence reste important.
 Nous avons accueilli à l'urgence 34 enfants âgés de 0 à 17 ans, soit 36.17% des personnes accueillies contre 32.79% en 2023

d) Origine des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence

CMS	5 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants 1 mère avec 3 enfants	CH Vire CH Avranches	1 femme seule 1 femme seule
CMS Mortain CMS Granville CMS Cherbourg CMS Saint Hilaire	1 femme seule 1 femme seule 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 1 enfant	CAF	1 mère avec 1 enfant
Gendarmerie GPF Gendarmerie Bréhal Gendarmerie	2 femmes seules 1 femme seule 1 femme seule	Lieu d'écoute St Hilaire/Avranches	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
CAB	1 femme seule	CHRS Villa Myriam	1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 3 enfants
Elle - même	2 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants	Itinérance	1 mère avec 1 enfant
115	17 femmes seules 2 mères avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants	CMP	1 femme seule
		Un ami Famille	1 femme seule 1 femme seule

ACJM	1 femme seule	AEMO	1 mère avec 1 enfant
PREAMIS	1 mère avec 3 enfants	CADA	1 mère avec 2 enfants
France Service Brécey	1 mère avec 1 enfant	PMI	1 mère avec 1 enfant
TOTAL		61 PERSONNES	

Nous remarquons que le dispositif 115 a orienté 27 personnes à l'urgence, soit 28.72%.

e) Type d'hébergement à la sortie (84 personnes sorties)

TYPE D'HÉBERGEMENT	NBR DE PERSONNES	NBR DE FAMILLES	NBR DE MÉNAGES
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LE CAP AVRANCHES	23 personnes	4 femmes seules 3 mères avec 1 enfant 3 mères avec 2 enfants 1 mère avec 1 enfant	11 ménages
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS VILLA MYRIAM	1 personne	1 femme seule	1 ménage
LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	1 personnes	1 mère avec 2 enfants	1 ménage
LOGEMENT PRIVÉ	3 personnes	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant	2 ménages
MAISON PARENTALE SAINT-LÔ	2 personnes	1 mère avec 1 enfant	1 ménage
FJT AVRANCHES	1 personne	1 femme seule	1 ménage
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	19 personnes	7 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants 1 mère avec 3 enfants	11 ménages
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	10 personnes	4 femmes seules 3 mères avec 1 enfant	7 ménages
RETOUR AU DOMICILE DU PÈRE	1 personne	1 femme seule	1 ménage
RETOUR À LA RUE :	18 personnes		
EXCLUSION TEMPORAIRE		1 femme seule	
DÉLAI ACCUEIL 7 JOURS PASSÉS		6 femmes seules 1 mère avec 1 enfant	15 ménages
NON - RESPECT DU RÈGLEMENT		3 femmes seules	
PARTIS SANS PRÉVENIR		2 femmes seules 2 mères avec 1 enfant	
HOSPITALISATION	3 personnse	3 femmes seules	3 ménages
TOTAL PERSONNES SORTIES	84 PERSONNES		54 MÉNAGES

En 2024, voici les proportions les plus conséquentes sur 3 thématiques retenues :

- **27.38%** des personnes accompagnées ont été accueillies sur le dispositif insertion au CHRS LE CAP AVRANCHES
- **22.61%** des personnes accompagnées sont retournées au domicile conjugal.

• **21.43%** des personnes accompagnées sont concernées par des fins d'accueils liés à des motifs différents : délai d'accueil passé, non-respect du règlement, ou la personne est partie sans prévenir.

Mouvements en 2024

- **Nous avons accueilli 94 personnes sur le dispositif d'urgence** en 2024, soit 60 ménages

• Nous comptabilisons 84 personnes sorties du dispositif d'urgence au 31/12/2024, soit 54 ménages

• Nous comptabilisons 10 personnes présentes, soit 4 femmes seules et 1 mère avec 1 enfant et 1 mère avec 3 enfants, sur le dispositif d'urgence au 31/12/2024, soit 6 ménages.

D. Commissions SIAO 2024

Depuis janvier 2022, le SIAO organise davantage de commissions mensuelles afin de réduire le délai de traitement des orientations.

En 2024, 98 personnes, soit 58 ménages ont été orientées vers le dispositif d'insertion du CHRS LE CAP AVRANCHES contre 155 personnes et 86 ménages en 2023. Les personnes orientées par le SIAO et qui prennent contact avec

le service, sont systématiquement reçues en entretien. En outre, ces orientations nécessitent aussi une gestion conséquente des dossiers par l'agent administratif du service.

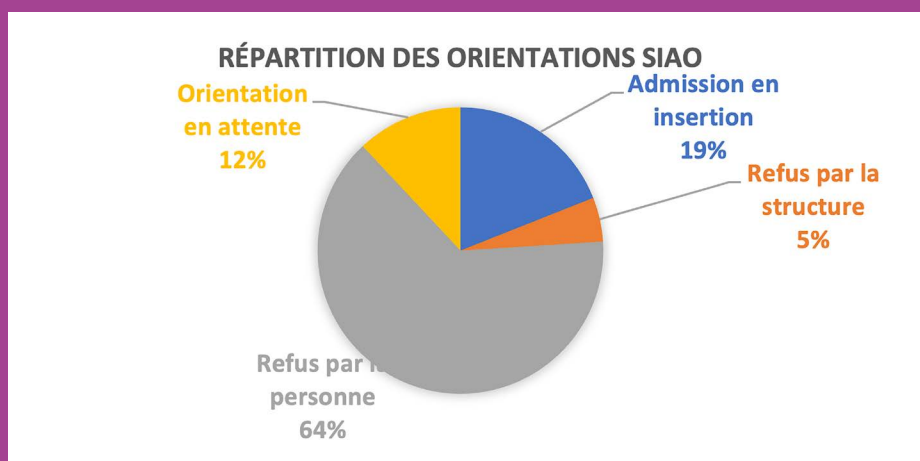
Répartition des orientations SIAO Sur les 98 personnes orientées, soit 86 ménages :

- **21 personnes**, soit 11 ménages, ont été admises en insertion au CAP (18.97%)

• **60 personnes**, soit 37 ménages, ont refusé l'orientation.

• **13 personnes**, soit 7 ménages n'ont pas encore confirmé l'orientation

• La structure a refusé l'orientation préconisée par le SIAO **pour 4 personnes**, soit 3 ménages faute d'adhésion lors de l'entretien d'admission.



Cette année, suite aux commissions SIAO, nous remarquons que seulement 19% des personnes orientées ont donné suite à l'orientation et ont été admises sur le dispositif insertion, contre 17% en 2023 et 20% en 2022, 39% en 2021 et 65% en 2020.

PERSPECTIVES/REFLEXIONS

L'activité CHRS 2024 conserve son cap en termes de densité de travail au regard de toutes ces données chiffrées.

Au-delà de celles-ci, l'équipe ne perd pas de vue toute l'importance de questionner ses pratiques professionnelles au quotidien, en analyse de pratique, dans son travail partenarial, toute occasion est bonne, avec un seul but : rendre l'offre de prestation optimale tout en faisant face au cadre contraint dans lequel nous devons exercer nos missions, notamment sur le plan des ressources financières.

Rappelons-le, si les besoins du public cible - les personnes victimes - sont exigeants, l'équipe socio-éducative : 3 éducateurs, un psychologue, un secrétaire et une cheffe de service ; répond à une capacité d'accueil importante : 32 places d'hébergement et une diversité de dispositifs adossés au CHRS.

Dans les propos introductifs, nous nommions les travaux menés tout au long de l'année 2024 concernant l'écriture du projet de service. Appréciée par l'équipe, cette base de travail est riche et met en lumière le travail d'accompagnement mené

au quotidien. Toutefois, un projet de service doit être dynamique. En ce sens, l'année 2025 sera consacré à la création de fiches actions émanant de ce projet. En priorité, l'équipe a à cœur de poursuivre le travail déjà engagé sur la création d'un livret d'accueil à destination des femmes accueillies et un livret spécifique dédié aux enfants.

L'équipe mène une réflexion pour proposer un outil innovant, mais surtout répondant aux besoins des familles et de la législation. Par ce biais, le sujet de l'accueil des enfants victimes restera une priorité à l'instar de l'atelier temps de jeux (TDJ) sur

lequel nous continuerons de candidater pour poursuivre cette action certes minimaliste mais bénéfique pour les enfants et mères accueillies.

Plus largement et à l'échelle du pôle insertion, l'équipe sera aussi engagée sur :

- **Le suivi des fiches actions** émanant de la signature CPO(M).
 - **Les évaluations**, dont les auto-évaluations, menées par la responsable qualité de l'Association, auront lieu dans le 2ème semestre 2025.
- Ces objectifs viendront en complément des objectifs quotidiens, tournés davantage vers l'accompagnement

des personnes hébergées, à savoir les ateliers collectifs pour les résidentes, le travail de communication et de partenariat, l'engagement sur le réseau VIF, qui sont des objectifs pérennes.

LE DISPOSITIF « DES LIEUX D'ÉCOUTE » ADOSSÉ AU CHRS LE CAP SAINT MARTIN DES CHAMPS

Ce dispositif s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son contexte de vie, qui pense être ou avoir été victime de violence.

Le professionnel veille à offrir un accueil chaleureux afin de proposer une écoute active, sécurisante et rassurante pour comprendre au mieux

la situation actuelle de la personne. Si des violences sont repérées, l'objectif du professionnel sera de permettre la prise de conscience de la personne en recourant à l'information de ses droits. Puis, d'indiquer à la personne qu'il existe des solutions pour revenir à sa place de sujet et aller vers un mieux-être.

Chaque rencontre dure en moyenne une heure et la personne a la possibilité de solliciter un ou plusieurs rendez-vous.

Gratuit, ce dispositif ne se substitue pas à un suivi psychologique.

Nombre de permanences proposées au public sur l'année 2024

Les permanences sont tenues à Avranches dans les locaux du CHRS, à Villedieu les Poêles à l'INTERCOM de Saint Hilaire au CCAS et à Mortain au FORUM DU MORTAINAIS.

Avranches : 36 permanences de 2h, soit 72h d'écoute
Saint Hilaire du Harcouët : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
Villedieu Les Poêles : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
Mortain : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute

144 h d'écoute

Temps dédié au transport pour se rendre sur les lieux de permanence :

Avranches : Locaux du CHRS
Saint Hilaire du Harcouët : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
Villedieu Les Poêles : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
Mortain : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport

36 h de trajet

36h de temps de trajet soit 2 088 kms.

Recensement des personnes reçues aux permanences des lieux d'écoute du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

• **54 personnes ont pris rendez-vous aux permanences proposées dont 34 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous sans prévenir le service.**

Avranches :

• 42 personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 63h d'écoute car la personne peut revenir plusieurs fois sur les permanences des lieux d'écoute

• 3 personnes ont reçu une écoute téléphonique.
 • 23 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous.

Villedieu Les Poêles :

• 5 personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 5h d'écoute.
 • 2 personnes ont reçu une écoute téléphonique.
 • 4 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous.

Saint Hilaire du Harcouët :

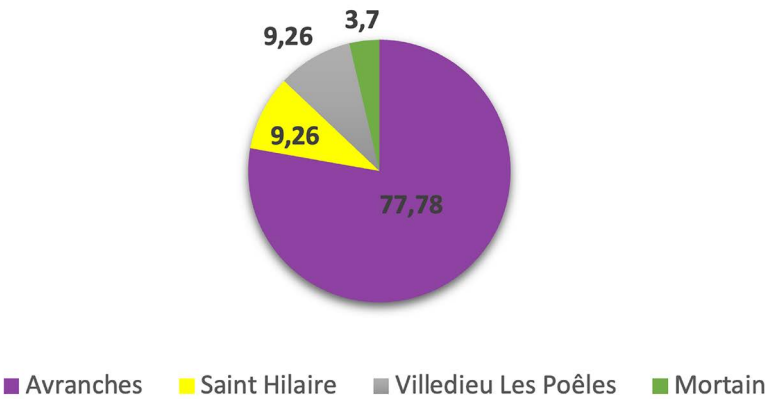
• 5 personnes ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 5h d'écoute.
 • 5 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous.

Mortain :

• 2 personnes ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 2h d'écoute.
 • 2 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous.

Au regard des données chiffrées, la majeure partie de l'activité se situe logiquement sur Avranches puisque cela correspond à 3 créneaux de permanence par mois contre 1 créneau par mois sur les sites satellites (Mortain/Villedieu/Saint-Hilaire).
Au-delà de ce constat, l'équipe a tendance à penser qu'il est plus simple de venir vers un professionnel qui accueille dans un service de droit commun, mais la question reste entière. Le repérage du CHRS sur Avranches par le réseau partenarial est sans doute facilitateur.

Répartition des personnes par lieux d'écoute



Notons que l'équipe a écouté 2 fois plus de personnes en 2024 qu'en 2023. En outre, un élément important à souligner est le nombre de rendez-vous

non honorés qui rappelle à nouveau la difficulté d'aller vers. En outre, les actions de communications ont été plus nombreuses qu'en 2023 et

c'est sans doute aussi le temps pour les partenaires et le public de repérer le nouveau flyer diffusé et communiqué en 2023.

Origine des demandes / les organismes orienteurs

Sur les 54 personnes qui ont pris rdv, le service a connaissance de l'organisme orienteur pour 46 d'entre elles. Certaines personnes, fatiguées ou perdues dans leur cheminement, peuvent solliciter un rendez-vous sans

vraiment connaître l'objectif de la rencontre et donc ne pas se souvenir de l'organisme orienteur. Elles vont davantage répondre à la demande de l'assistant social ou du gendarme par exemple.

Toutefois, si elles n'ont pas connaissance de l'objet de leur venue, l'écoute offerte permet d'identifier les violences vécues et de poser une conscience ensemble sur le préjudice vécu.

Personne sortie du dispositif insertion LE CAP	3 personnes
Personne sortie du dispositif urgence LE CAP	2 personnes
Passerelles	2 personnes
CH Urgences	1 personne
Gendarmerie	3 personnes
Médecin traitant	1 personne
CCAS	2 personnes
CMS	3 personnes
Famille	1 personne
Ami	5 personnes
3919	1 personne
CAARUD	1 personne
CSAPA	1 personne

CH Estran	2 personnes
CIDFF	1 personne
CAF	5 personnes
France Service	1 personne
Non renseignée	1 personne
CH Estran	2 personnes
CIDFF	1 personne
CAF	5 personnes
France Service	1 personne
Non renseignée	1 personne

Conseils et orientations prodigués aux personnes écoutées

AS Secteurs	17 personnes	Accueil à l'urgence au CHRS	3 personnes
Avocat	14 personnes	FJT	1 personne
UMJ-consultation victimologie	6 personnes	Mission locale	2 personnes
ACJM	7 personnes	Relogement	4 personnes
CAF	9 personnes	Orientation vers Groupe de parole	10 personnes
		Ordonnance de protection	3 personnes
		Médecin	6 personnes
		SPIP	1 personne
		MADO	1 personne
CCAS	1 personne		
CIDFF	4 personnes	GPF – Dépôt de plainte	15 personnes
CSAPA	1 personne	SESSAD	1 personne
PMI	1 personne	CMP	13 personnes
BILAN RSA	1 personne	Procureur de la République	1 personne
Hébergement chez un tiers	1 personne		
Suivi psychologue - urgence	6 personnes		
Accueil en insertion au CHRS	4 personnes		

Nous observons toujours une grande diversité des orientations, rappelant le large réseau partenarial sur lequel l'équipe éducative du CHRS d'Avranches

s'appuie au quotidien. Il est d'ailleurs à rapprocher avec la diversité des organismes orienteurs. Ce réseau de partenaires, cette interconnaissance,

facilitent la sortie de l'isolement des personnes victimes et sont une vraie richesse pour les personnes reçues.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans le précédent rapport d'activité, j'introduisais mon propos avec la distribution et la communication du flyer du dispositif « des lieux d'écoute » à réaliser.

En 2024, ce travail s'est poursuivi, travail de communication à faire et à refaire sans cesse dans l'intérêt du public concerné et des partenaires sociaux et/ou médicaux-sociaux. Avec désormais davantage de recul, les retours sur la forme et le fond du flyer sont très positifs. L'absence de rouge, couleur du sang, ou de photos « dramatiques » est grandement apprécié.

Comme en 2023, cette année, une sensibilisation au repérage des violences conjugales a été construite et proposée aux acteurs de Saint-Hilaire du Harcouët en partenariat avec le CCAS.

Ce type d'action reste chronophage mais incontournable et à proposer

régulièrement car les élus changent, les professionnels aussi, et si le sujet des violences intrafamiliales est largement évoqué à l'échelle nationale, il existe encore une méconnaissance des process et il est nécessaire que tout citoyen lambda identifie les ressources pour orienter vers. En effet, orienter peut sauver une personne de l'engrenage des violences.

En outre, l'objectif de déployer et utiliser le logiciel informatique est désormais atteint. La prise de rendez-vous en ligne est efficace et le tableau de bord des données statistiques a aussi été revisité.

Ainsi, en termes de perspectives pour l'année 2025, nos objectifs seront de :

- Poursuivre la communication du dispositif et la distribution des flyers aux partenaires sociaux et médico-sociaux en se rendant directement dans les cabinets.

- Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication au sein de chacun des établissements d'accueil.

- Continuer à évaluer, identifier les forces et faiblesses du dispositif, puis établir de nouvelles perspectives si nécessaire. Considérer les besoins des personnes qui fréquentent le dispositif des lieux d'écoute, qui sollicitent régulièrement un accompagnement au dépôt de plainte, ce que les modalités du dispositif ne nous permettent pas à ce jour.

LES LITS HALTE SOINS SANTE LHSS

CENTRE (PRÉPONT)	NORD
14 rue de la Verjuzières 50200 COUTANCES Tél : 02.33.19.06.69 fgalles@adseam.asso.fr	60 Rue Robert Lecouvey - BP 11 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr
Chef(fe)s de service : Florence GALLES	Yann GIROT

AUTORISATION/ HABILITATION

Cherbourg : Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

Coutances : Autorisation date du 20 juillet 2022, par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social

CAPACITE AUTORISEE

Cherbourg : Le service dispose de 5 lits halte soins santé avec hébergement. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'établissement comprend également des LHSS hors les murs.

Depuis 2022, nous disposons d'une enveloppe annuelle de 60 000 euros, ce qui nous a permis de définir le nombre de mesures à effectuer, soit 4 à 5 mesures.

Coutances : Le service dispose de 3 lits halte soins santé avec hébergement.

POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou ayant un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces

personnes ont une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge

hospitalière ou médico-sociale spécialisée, mais est incompatible avec la vie à la rue.

FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

EQUIPE

CHERBOURG

LHSS avec hébergement

- 0,08 ETP Médecin
- 0,25 ETP Chef de service
- 0,55 ETP Infirmière
- 0,70 ETP Maîtresse de Maison
- 1,11 ETP Encadrant de nuit
- 0,52 ETP Educateur spécialisé
- 0,13 ETP Agent de maintenance
- 0,39 ETP remplacement

LHSS hors les murs

- 0,07 ETP Médecin
- 0,22 ETP Infirmière
- 0,25 ETP Educateur spécialisé

COUTANCES

LHSS avec hébergement

- 0,10 ETP Chef de service
- 0,30 ETP Infirmière
- 0,5 ETP Maître de Maison
- 0,57 ETP Encadrant de nuit
- 0,30 ETP Educateur spécialisé
- 0,03 ETP Agent administratif

MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.

Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

La mission des LHSS hors les murs est rattachée aux LHSS du pôle insertion de l'ADSEAM. Le principe du hors les murs repose sur le « aller vers ». Il vise à accompagner dans leurs lieux de vie, des personnes qui cumulent une situation de précarité dans le logement et un besoin d'accompagnement dans des soins.

ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent donc sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière, qui reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision d'accompagnement est prise conjointement avec la direction.

Les actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, des relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations » « ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...).

Le volet coordination sociale vient s'ajouter au volet médical. Les

éducateurs, à l'écoute des besoins, peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour vers un logement autonome.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les LHSS avec hébergement sont adossés aux CHRS.

L'équipe des LHSS hors les murs peut se rendre sur toute la communauté d'Agglomération du Cotentin (Cherbourg, la Hague, Bricquebec, Valognes ...).

LHSS CHERBOURG

PROPOS INTRODUCTIFS

La réimplantation sur le site du Maupas nous a amené à réfléchir à un type d'accueil différencié du collectif pour permettre de s'adapter au mieux au public accompagné. Certaines personnes ne supportent pas le collectif et/ou leur comportement vis-à-vis des addictions les met en risque d'exclusion vis-à-vis des règles d'un collectif, alors qu'il serait acceptable en autonomie.

Nous avons donc développé un accueil dans les murs, en appartement autonome, pour pouvoir répondre à ce besoin. Il a permis en 2024 d'accueillir un homme seul qui, du fait de ses comportements et son addiction à l'alcool, n'aurait pas pu tenir sur le collectif. Son séjour a été une réussite, quand bien même son départ s'est fait contre notre avis pour un ailleurs peu sûr.

Les LHSS HLM de l'ADSEAM ainsi que ceux de l'Association Femmes ont assuré toute l'année 2024 des permanences dans l'infirmerie de l'accueil de jour pour rencontrer le public très précarisé qui fréquente ce lieu : migrants, SDF, souffrant de nombreux maux. De la prévention de la galle à son traitement en renvoyant vers la PASS, aux soins des plaies, l'activité y a été intense. Les problèmes d'addictions (alcool, drogue) viennent fréquemment se cumuler aux problèmes psychiques et un travail partenarial avec la Fondation Bon Sauveur a, comme chaque année, été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, l'équipe de liaison en addictologie, le centre de cure, le service Presqu'île pour la toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur ces

lits Halte Soins Santé. La tendance constatée est à l'augmentation du nombre de personnes accueillies (en CHRS et LHSS) présentant des troubles de toxicomanie. Elle tend à supplanter les addictions à l'alcool. Elle crée d'autres difficultés, car contrairement à l'alcool qui est légal, les drogues sont illicites, chères et extrêmement addictives. Ces personnes amènent du trafic sur le service, des comportements individualistes et sont en repli sur elles-mêmes. Notre mission devient plus complexe.

Aussi, lorsque l'infirmière des LHSS ainsi qu'une éducatrice de l'équipe éducative ont souhaité se former en addictologie via un diplôme universitaire à l'université de Caen, nous avons soutenu ce projet. Elles ont pu entrer en début de cycle au mois de novembre 2024.

A. Taux d'occupation

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ
LHSS 2022	1202	65.8%
LHSS 2023	1018	55,8%
LHSS 2024	1615	88,5%

L'activité théorique de 100% pour 2024 était de 1825 journées, nous avons réalisé 1615 journées, soit 600 de plus que l'an dernier. La réintégration de nos locaux, plus adaptés que les algécos, a favorisé l'accueil de personnes qui l'année dernière avaient refusé une admission faute d'accessibilité. Il est également à noter que sur la fin de l'année 2024, nous étions complets depuis plusieurs mois avec une liste d'attente.

B. Demandes d'admission

Nous avons reçu 17 demandes d'admission en 2024.

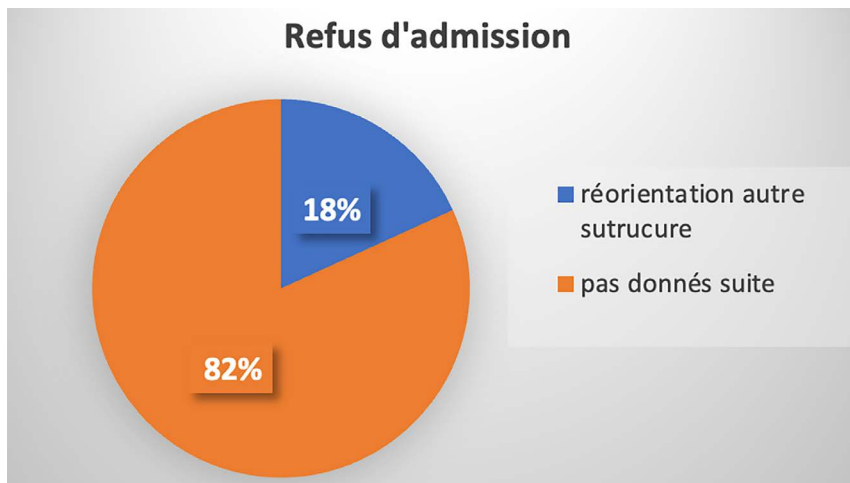
13 nouveaux accueils ont eu lieu en 2024, dont les caractéristiques sont développées dans les thématiques suivantes.

a) Demandes refusées

Par demandes refusées nous entendons d'une part les demandes qui ont été refusées par le service, ou réorientées vers d'autres services, mais aussi les demandes qui n'ont pas abouti faute de place ou parce que

la personne n'a pas donné de suite favorable.

En 2024, nous avons enregistré 11 refus pour les motifs suivants :

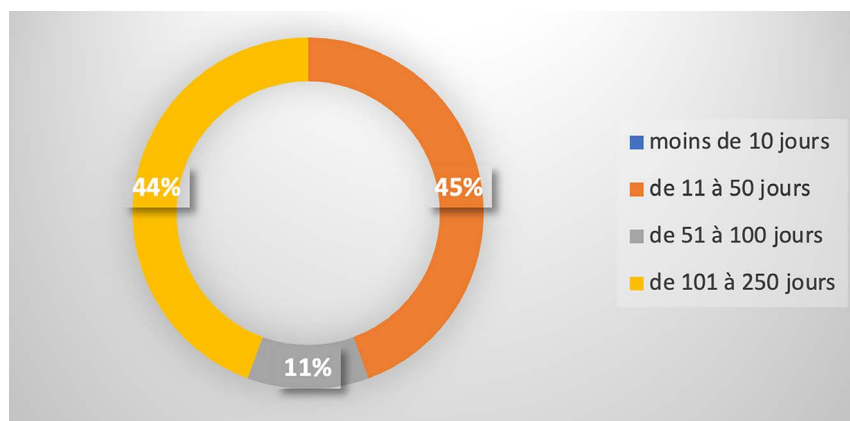


Dans la catégorie « réorientation autre structure », nous avons été confrontés à des demandes d'accueil de personnes atteintes de maladies incompatibles avec la vie sur un collectif. Nous proposons pour certains cas des orientations vers les dispositifs qui nous paraissent les plus adaptés.

C. Répartition de l'occupation sur l'année

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	3	93
FÉVRIER	3	71
MARS	3	67
AVRIL	5	118
MAI	5	128
JUIN	4	90
JUILLET	6	153
AOÛT	6	156
SEPTEMBRE	6	161
OCTOBRE	6	179
NOVEMBRE	7	201
DÉCEMBRE	7	198
TOTAL		1 615

a)Durée moyenne du séjour des 9 personnes sortantes en 2024



En 2024, le séjour le plus long a été de 249 jours et le plus court de 21 jours. Mais nous avons eu globalement plus de séjours longs que les années précédentes. Les besoins d'accompagnement sont importants pour certaines personnes accueillies, pour cause de maladie grave (insuffisance rénale stade 4 ; invalide ; diabète sévère avec séquelles physiques de tortures).

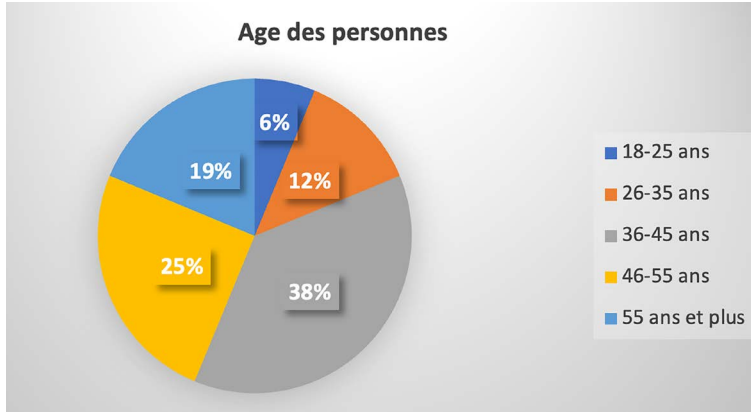
La durée moyenne de séjour est de 111 jours, soit similaire à l'année dernière.

D. Typologie

a) Personnes présentes en 2024

16 personnes (hommes seuls) ont fréquenté les LHSS.

b) Tranche d'âge des personnes présentes en 2024

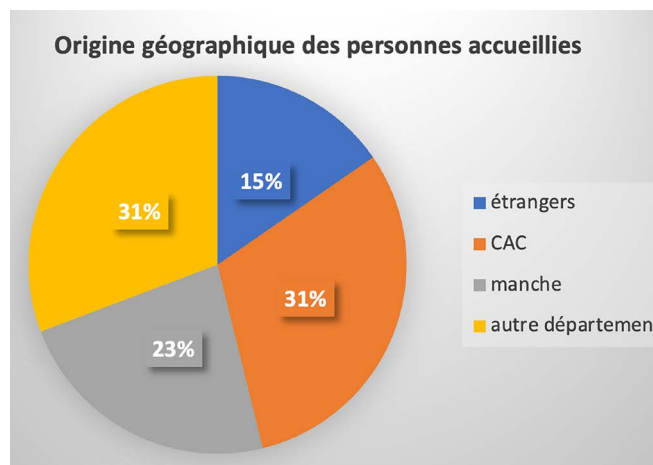


Ces données incluent les 3 personnes présentes au 01/01/2024 et les 13 personnes entrantes au cours de l'année.

La catégorie des 36-45 ans, qui était quasi inexistante l'année dernière, est passée à 38% cette année, les plus de 55 ans représentant quant à eux 19% des personnes accueillies.

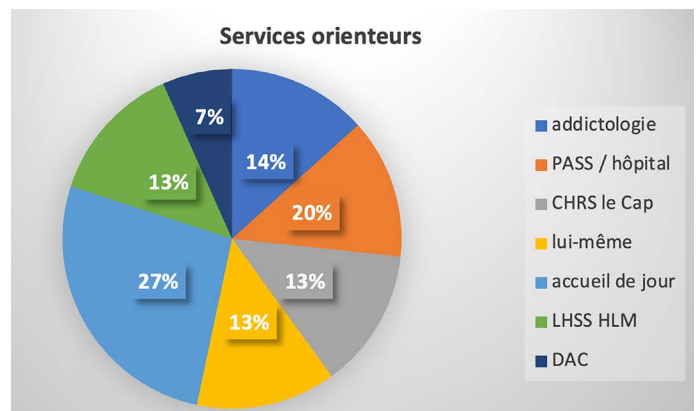
La moyenne d'âge est de 44 ans cette année, 4 ans de plus que l'an dernier.

c) Origine géographique des 13 personnes entrantes



d) Services orienteurs

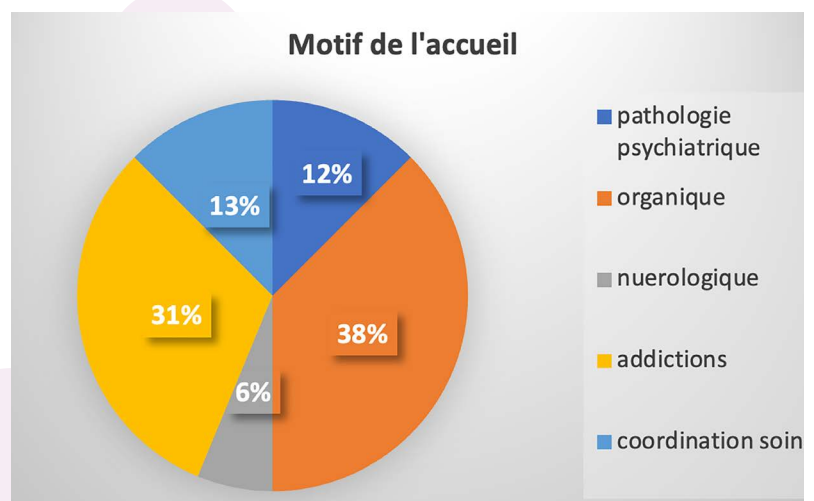
Les données prises en compte ne concernent que les personnes accueillies et non l'ensemble des demandes d'admission. Les LHSS sont bien connus des partenaires locaux et nous constatons que les orienteurs sont nombreux.



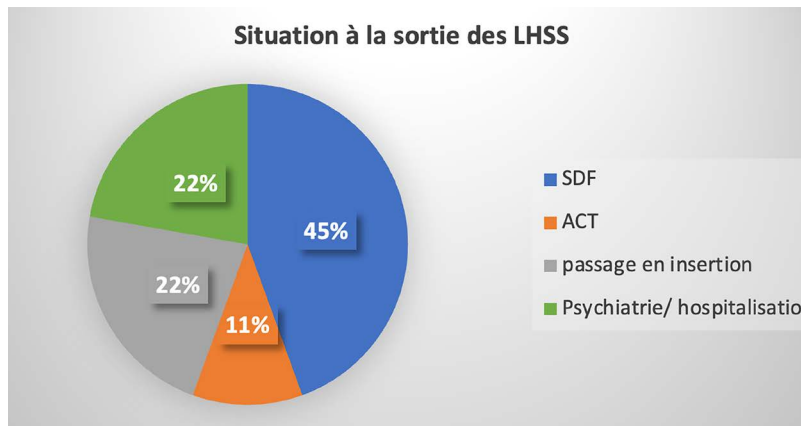
e) Motif de l'accueil

Les problèmes d'addiction et les troubles physiologiques et neurologiques associés sont très importants cette année encore. Qu'il s'agisse d'alcool, de toxicomanie ou de polytoxicomanie le plus fréquemment, nous avons accueilli des personnes en très mauvais état de santé générale.

La catégorie coordination de soins regroupe des personnes dont les besoins d'accompagnement se portent sur de multiples aspects, sans qu'une pathologie spécifique soit identifiée. Il s'agit souvent de personnes ayant délaissé les soins depuis longtemps ou des migrants qui cumulent de nombreux maux et de besoins d'auscultation importants.



f) Situation des personnes à la sortie



La proportion des sorties à la rue est très importante cette année. Elle correspond pour la plupart au départ de personnes ayant des troubles addictifs de polytoxicomanie qui ne parviennent pas à choisir le soin. Les personnes hospitalisées (22%) l'ont été suite à des consommations de toxiques ayant nécessité une hospitalisation.

22% des orientations concernent des passages vers l'insertion (CHRS). En effet, une fois l'aspect médical stabilisé, l'accompagnement social doit se poursuivre pour le projet d'insertion au logement.

E. Les Lits Halte Soins Santé Hors Les Murs

personne préalablement accueillie en LHSS dans les murs et repartie à la rue.

Les suivis en HLM se sont adressés principalement à des hommes. Certains accompagnements ont été très brefs, d'autres nettement plus long.

Permanences infirmière accueil de jour

Ne sont pas comptabilisées dans ces accompagnements toutes les consultations effectuées lors des permanences dans les locaux de l'accueil de jour de l'ADSEAM,

qui représentent à eux seuls 229 personnes rencontrées pour des soins divers. La baisse de la population de migrants à Cherbourg a eu entraîné une baisse de fréquentation des permanences de l'accueil de jour, au bénéfice des personnes à la rue qui sont revenues en plus grand nombre.

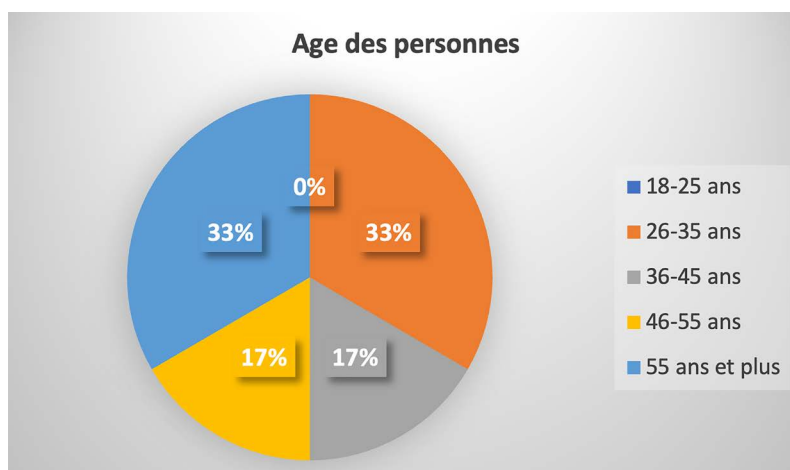
Consultations gynécologiques

L'infirmière des LHSS HLM participe également à des consultations gynécologiques à l'accueil de jour en binôme avec une sage-femme. 6 séances ont eu lieu cette année, au bénéfice de 15 nouvelles patientes

qui sont suivies durant un an environ selon leurs besoins. Certaines femmes seront adressées au service gynécologie de l'hôpital lorsque des cas graves sont diagnostiqués. Pour d'autres il s'agira le plus souvent de tests, de reprise de soins de prévention, de temps d'échanges, de bilans de santé.

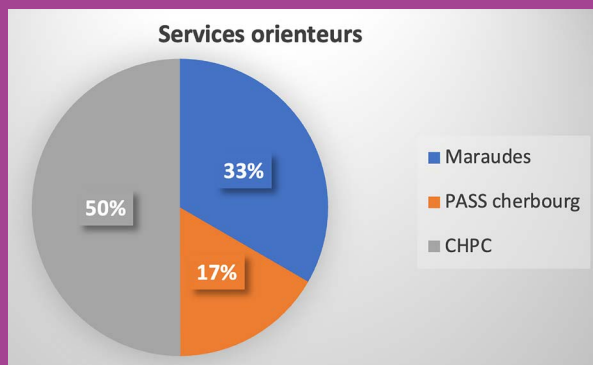
Le temps infirmier mobilisé pour ces séances et le traitement des prélèvements, des accompagnements hors séance aura été de 67 heures d'intervention en 2024.

a) Ages

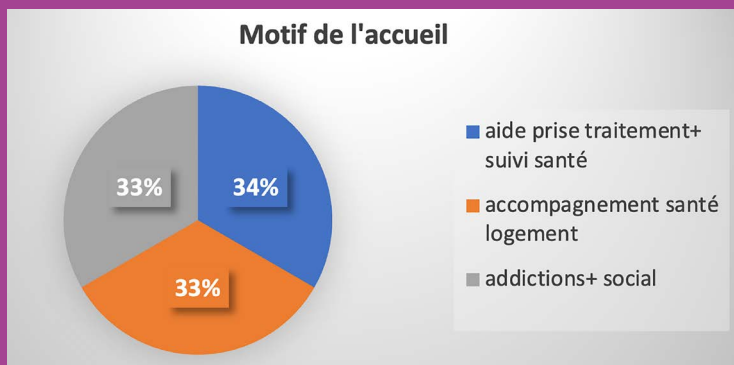


Aucune personne de moins de 25 ans n'a été accompagnée cette année, de même que l'an dernier.

b) Origine des demandes

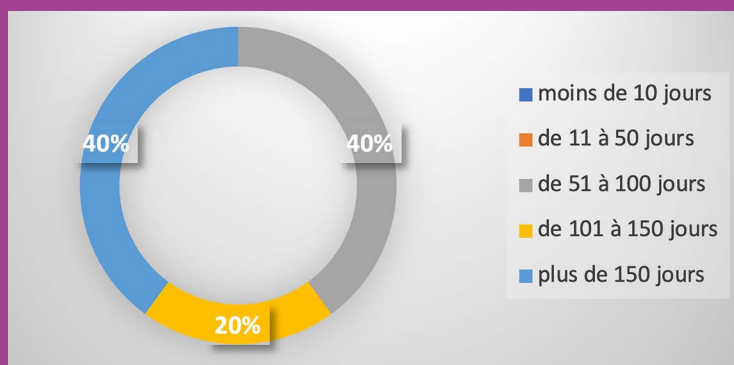


c) Motif des demandes



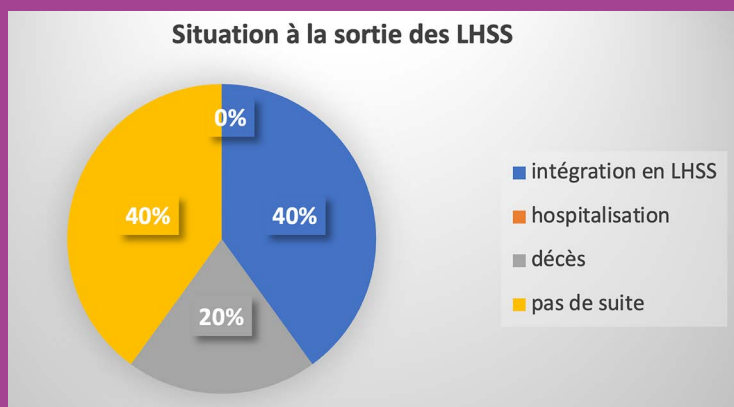
Il est souvent difficile d'isoler un motif tant les personnes à la rue cumulent les difficultés de santé, d'addictions, et de dommages collatéraux.

d) Durée d'accompagnement



Les 5 personnes sortantes en 2024 ont eu des interventions sur une période globalement longue, notamment pour 2 personnes vivant comme des SDF. Sur ces deux personnes l'une est décédée à la rue.

e) Situation à la fin de l'accompagnement



Le principe de l'accompagnement en HLM implique qu'il n'y ait pas de « sortie ». La mesure prend fin, mais ce ne sont pas les personnes qui quittent la structure.

Pour chaque personne, une tentative est faite pour améliorer sa situation au regard de l'hébergement et de ses conditions de vie. Mais nous travaillons sur la base du souhait de la personne et nous devons respecter ses choix, même lorsqu'ils consistent à ne rien changer et à ne pas réduire les risques liés à l'hébergement précaire. Cette année, deux personnes accompagnées en HLM ont intégré les LHSS dans les murs. Notamment une dont l'accompagnement durait depuis 840 jours et qui après les LHSS dans les murs aura intégré des ACT dans les murs.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2025, la formation en addictologie des deux professionnelles sera achevée. Cela nous permettra d'être encore plus pertinent dans nos accompagnements et

notre compréhension de cette problématique. Un projet tel qu'un véhicule mobile équipé pour recevoir du public sur des sites repérés est à l'étude, tant

sur l'aspect budgétaire que sur la mise en pratique. Il verra probablement le jour en fin d'année 2025, dans l'objectif de « l'aller vers » le public, aux endroits où il se trouve.

LHSS COUTANCES

Les Lits Haltes Soins Santé de Coutances ont ouvert le 1^{er} janvier 2024, une infirmière a été recrutée en décembre 2023.
Sur l'année 2024, il y a eu 8 entrées et 6 sorties.

A. Taux d'occupation

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ	
LHSS 2024	728	66,5%	L'activité théorique de 100 % pour 2025 est de 1095 journées, nous avons réalisé 728 journées.

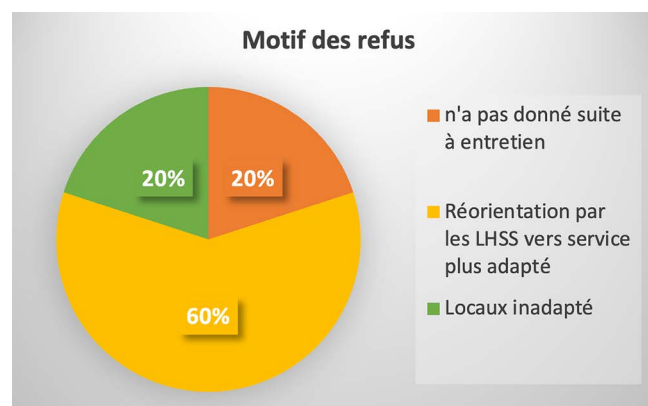
B. Demandes d'admission

a) Demandes totales

Nous avons reçu 13 demandes en 2024. 8 ont été acceptées.

b) Demandes refusées

En 2024, 5 demandes ont été refusées pour les motifs suivants :



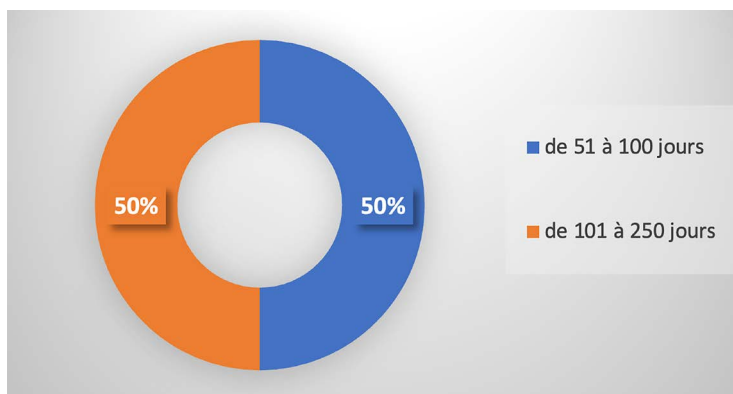
Une personne n'a pas donné suite, trois personnes ont été réorientées vers des dispositifs plus adaptés car leur état de santé n'était pas compatible avec la vie sur un collectif. Une autre personne a été refusée car les locaux n'étaient pas compatibles avec sa pathologie.

C. Répartition de l'occupation sur l'année

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	0	0
FÉVRIER	2	57
MARS	3	90
AVRIL	3	61
MAI	3	58
JUIN	2	60
JUILLET	3	86
AOÛT	3	93
SEPTEMBRE	3	54

OCTOBRE	3	47
NOVEMBRE	2	60
DÉCEMBRE	2	62
TOTAL		728

a) Durée moyenne du séjour des 6 personnes sortantes en 2024



En 2024, le séjour le plus long est de 140 jours. Cela concerne une personne qui était dans l'attente d'une opération pour pathologie cardiaque.

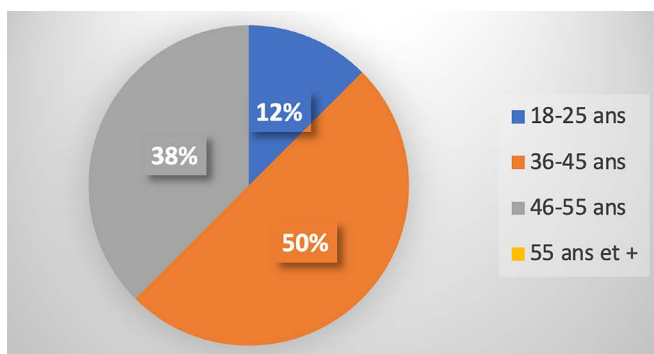
La durée moyenne de séjour est de 93 jours

D. Typologie

a) Personnes présentes en 2024

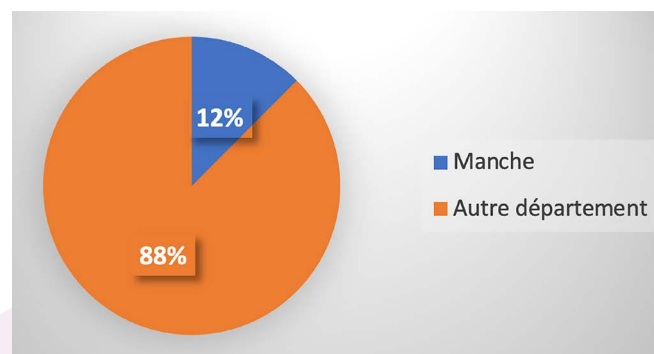
8 hommes seuls ont été accueillis en 2024.

b) Tranches d'âges des personnes présentes en 2024



La moyenne d'âge est de 43 ans.

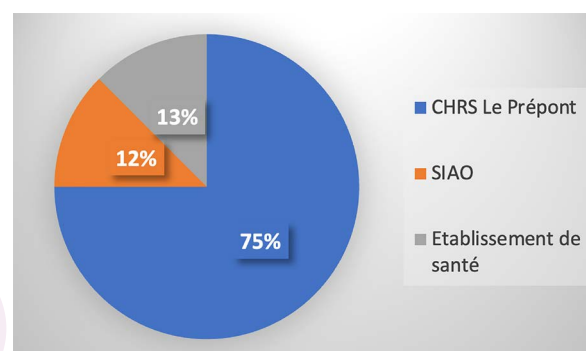
c) Origine géographique des personnes entrantes



E. Services orienteurs

Les données prises en compte concernent uniquement les personnes accueillies et non l'ensemble des demandes d'admission.

Les orientations internes du CHRS représentent un pourcentage élevé sachant que la majorité des personnes accueillies en CHRS ont une problématique santé qu'il est important de travailler prioritairement.



F. Motifs de l'accueil

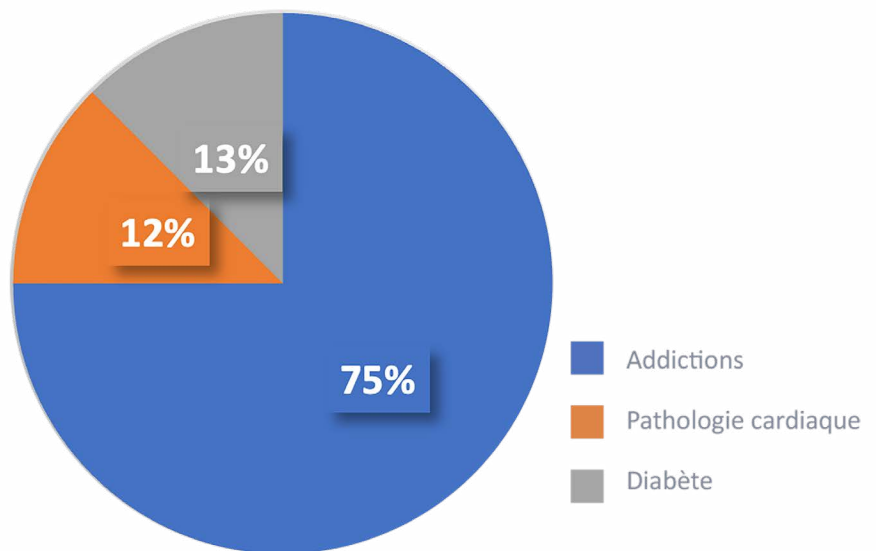
Ce sont avant tout des usagers qui n'ont pas ou plus de domicile. Cette vie à la rue ne permet pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée adéquate à leurs pathologies ou état général, tant sur le plan somatique que psychique.

Des facteurs aggravants viennent se greffer à ces situations déjà délicates. Les addictions qu'elles soient liées à l'alcool, la toxicomanie ou polytoxicomanie, tiennent trop souvent une place prépondérante dans la vie des résidents et aggravent leur état de santé déjà fragile, amplifient leurs difficultés de vie personnelles et professionnelles.

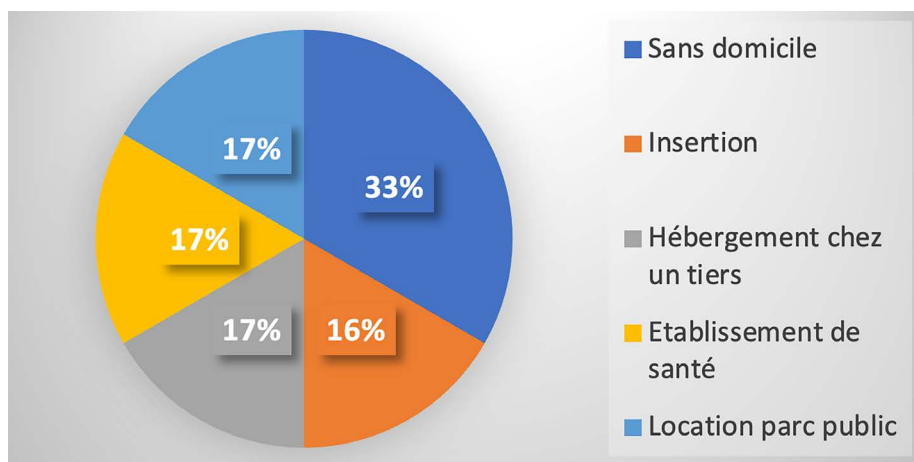
Pour la plupart, les soins ont été délaissés depuis de nombreuses années. Il s'agit alors de coordonner les soins de ces résidents souffrant de maladies chroniques stabilisées (diabète, maladies cardio-vasculaires, troubles psychiques ...) ou les soins

hospitaliers spécifiques (suites opératoires, accidents ...) et de les accompagner au mieux dans ces

démarches de soins, en y associant aussi les démarches administratives et professionnelles.



G. Situation des personnes à la sortie



LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE ACT

CENTRE /SUD	NORD
25 rue du Dr Guillard 50200 Coutances	60 Rue Robert Lecouvey - BP 11 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr
Chefs de service : Emmanuel HOURLIER BASSANG	Yann GIROT

AUTORISATION/ HABILITATION

Les ACT sont un service médico-social.

Cherbourg : Autorisation en date du 1^{er} décembre 2017 par l'Agence Régionale de Santé.

Avranches : Autorisation en date du 1^{er} décembre 2020.

Coutances : Autorisation en date du 20 juillet 2022.

Saint Lô : Autorisation en date du 12 juin 2024.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service doit accueillir un public mixte, majeur, seul ou accompagné, atteint de maladies chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie, ventilé par la DGS en direction des ARS, par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Il est également demandé une participation aux résidents.

EQUIPE

NORD

- 0,08 ETP Médecin
- 0,20 ETP Chef de service
- 0,8 ETP Infirmière
- 1,25 ETP Educateur spécialisé
- 0,20 ETP Psychologue
- 0,10 ETP Agent de maintenance
- 0,35 ETP Agent Administratif
- 0,10 ETP Agent entretien

CENTRE/SUD

- 0,15 ETP Médecin
- 0,80 ETP Chef de service
- 2,45 ETP Infirmière
- 2,15 ETP Educateur spécialisé
- 0,40 ETP Psychologue
- 0,10 ETP Agent de maintenance

- 0,5 ETP Agent Administratif
- 0,15 ETP Agent entretien
- 0,30 ETP Aide comptable
- 0,10 ETP Agent de maintenance

MISSIONS

Les ACT sont destinés à héberger temporairement des personnes atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.

Les ACT Hors Les Murs sont destinés à accompagner à domicile des

personnes atteintes de maladies chroniques, en situation de fragilité psychologique et sociale.

Notre rôle est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et

entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social et celui de l'hébergement/logement. L'objectif étant d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel.

ACTIONS

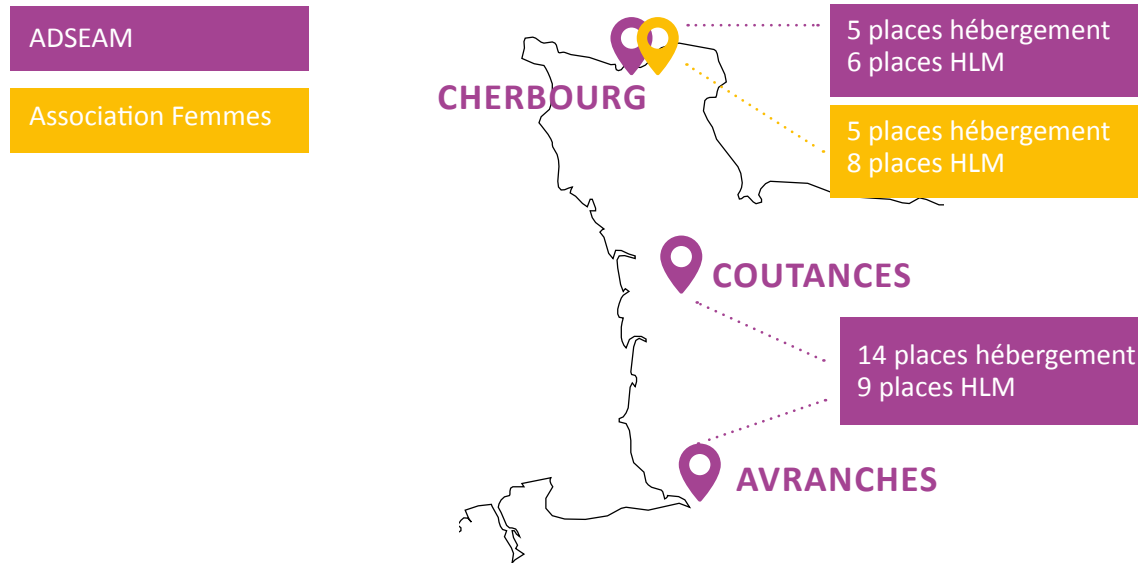
Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et par une infirmière. Leurs actions tournent autour de la constitution et la gestion du dossier médical, des relations avec les médecins prescripteurs, les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, des conseils

en nutrition, prise en compte des addictions, soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage.

L'autre volet est celui de la coordination sociale et psychosociale, assurée par un psychologue et une éducatrice. Ces actions sont axées

sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (hygiène, sécurité, rapports de voisinage ...).

SECTEURS D'INTERVENTION



ACT NORD - CHERBOURG

PROPOS INTRODUCTIFS

Les partenaires commencent à bien repérer l'existence des ACT et des ACT Hors Les Murs (HLM).

Le principe des ACT Hors Les Murs s'est bien développé cette année, les recrutements permettant sa mise en œuvre ont été effectifs et les équipes commencent à bien cerner les contours de ces interventions qui doivent se distinguer des Lits Halte Soins Santé dans les murs.

Ces nouvelles mesures d'accompagnement Hors Les Murs permettent un accompagnement plus souple vers la sortie en autonomie des personnes préalablement dans les murs, mais elles permettent également d'intervenir en amont d'une entrée dans les murs lorsque parfois les places ne sont pas libres. D'autres situations nous sont adressées, qui ne justifieraient pas un accompagnement dans les murs, dès lors que les besoins sont accompagnés à temps.

L'accompagnement à la culture : La subvention allouée au Trident pour le dispositif des places à 2€ n'ayant pas été reconduite pour la saison 2024, cette activité a pris fin. C'est

à regret que nous avons dû cesser cette promotion du théâtre.

L'équipe a mis en place des temps collectifs de jeux de société. Dans un premier temps, empruntés à la maison de quartier voisine, certains jeux seront achetés l'an prochain au vu de l'engouement qu'ils suscitent. Les personnes accompagnées sont demandeuses et apprécient de se connaître et de tisser des liens entre eux et avec les professionnels sur d'autres modalités que l'accompagnement social sur dossier.

Les ACT et le service logement occupaient un logement social destiné à l'habitation et nous étions tenus de libérer ce logement et de trouver des bureaux pour accueillir les services. Le déménagement des bureaux de l'Association Femmes a coïncidé avec nos obligations et nous avons déménagé le service Quai Alexandre III, dans des locaux de bureau. Ce déménagement a modifié la façon d'accueillir le public. L'ambiance est plus chaleureuse et conviviale dans un appartement disposant d'une cuisine que dans des espaces de bureau. De fait les activités collectives de jeu, d'atelier cuisine

ne pouvaient plus s'effectuer dans cette nouvelle disposition.

L'ADSEAM s'est donc mis à la recherche de locaux disponibles au cœur du quartier où sont répartis les logements. Nous avons identifié un ancien local du parc social de Presqu'île Habitat mis à disposition de l'association « l'ilot des échange » dissoute depuis quelques années et resté vacant. Nous avons proposé un projet de reprise de ce local qui a été accepté par le bailleur et mis gracieusement à notre disposition dans le cadre de la Taxe Foncière sur le Fond Bâti (TFPB). Inauguré en fin d'année, il nous a permis d'accueillir les conseils de la Vie Sociale (CVS), les ateliers cuisine et repas de fin d'année. Ce nouveau local a été baptisé sur proposition et vote des bénéficiaires et professionnels **« l'entrACT »**.

De multiples activités ont été mises en place en 2024, certaines en lien avec d'autres services du Pôle Insertion, comme la découverte de la rade de Cherbourg en bateau et la sortie au zoo.

D'autres promenades et piques niques ont eu lieu, ainsi que des sorties cinéma.

A. L'Activité ACT dans les murs

Deux familles d'origine étrangère, accueillies depuis 4 ans pour l'une et plus de 2 ans pour l'autre, ont

vu leurs droits au séjour évoluer favorablement et nous avons bon

espoir de pouvoir leur permettre d'accéder au logement autonome.

a) Taux d'occupation

Nous disposons de 5 places sur 365 jours, soit un nombre théorique de 1825 nuitées. Deux personnes accompagnées par les ACT font partie d'une même famille, une mère et sa fille ayant toutes deux des pathologies

distinctes, génétique pour l'une et auto-immune pour l'autre.

De fait, sur 5 places, nous accompagnons 6 personnes d'où le sureffectif. D'autre part, les délais

entre les sorties et les admissions des places qui se sont libérées a été très court, évitant la vacance dans les appartements.

	NUITÉES RÉALISÉES	NOMBRE DE NUITS THÉORIQUES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ %	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE %
2023	2022	1825	110,8%	123%
2024	1988	1825	109%	121%

b) Les demandes d'admissions en 2024 - Association Femmes et ADSEAM

Nous ne distinguons pas les demandes par association, les demandes étant toutes étudiées et les entrées se faisant selon les places disponibles dans l'un ou l'autre des appartements gérés par chacune des associations. En

2024, nous avons reçu 39 demandes d'admissions, soit 10 de moins que l'an passé.

b.1) Demandes par genre

DEMANDES	
Hommes	23
Femmes	16
Enfant	0
Dont familles	1
Total	39

b.2) Demandes orientées par

SERVICES ORIENTEURS	
Fondation Bon Sauveur / centre hospitaliers/ cure	6
DAC	2
LHSS-CHRS	9
CMS- CCAS	7
Service logement-maison relais	1
CADA / itinérance	1
Usagers en direct	2
SPIP	3
Accueil de jour/ conscience humanitaire	3
CDHAT	3
Mandataire judiciaire	1
ACAIS/CMP/IDE libérale	1
Total	39

Le nombre de demandes d'admission a baissé cette année. Le service est bien connu désormais, mais le faible taux de rotation dans les logements peut amener des partenaires à renoncer à nous orienter des demandes qu'ils peuvent qualifier d'urgentes. Les demandes intègrent celles dans les murs et hors les murs. En effet, même si une demande nous est adressée avec une pré-orientation, après étude et rencontre nous affinons notre avis et proposons l'accompagnement qui nous paraît le plus pertinent.

Sur les 39 sollicitations que nous avons eues, nous avons proposé 26 rendez-vous d'admission. 2 personnes ne sont pas venues au rendez-vous proposé et nous avons reçu 24 personnes en entretien d'admission. Les autres demandes étaient la plupart du temps des recherches d'informations préalables de partenaires confrontés à des situations compliquées, qui cherchaient à mieux connaître les différents services d'accueil.

PATHOLOGIES	
Pathologies chroniques	2
Respiratoire	1
Neurologique	5
Diabète	3
Cancer	2
Cardiopathie et post AVC	1
Maladies héréditaires/ auto-immunes	5
Psychique	5
Addiction + troubles associés	15
Total	39

b.3) Motifs de refus d'accueil

MOTIF	
Personne n'ayant pas donné suite	6
Besoin d'étayage par un autre service avant l'arrivée (psychiatrie)	5
Orientation autres services (LHSS, CHRS)	
Eléments médicaux insuffisants	6
Dispositif inadapté par rapport à la pathologie trop lourde	4
Total	21

c) Les Admissions ADSEAM

c.1) Les admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 3

Deux hommes seuls et une femme seule sont concernés pour une entrée cette année.

c.2) Motifs de la demande

PATHOLOGIES

Addiction	1
Séquelles AVC	1
Hypertension état général	1

Notre expérience nous permet de constater que les personnes accueillies présentent des problématiques addictives et/ou psychologiques. De ce fait, nous développons un travail d'accompagnement autour de l'addiction et/ou des troubles psychiques.

d) Les personnes accompagnées en 2024

Figurent dans ces tableaux les personnes arrivées en 2024, ainsi que les personnes présentes au 31/12/2022. **Au total, 8 ménages ont séjourné aux ACT** au cours de l'année

2024, 9 personnes accompagnées par le service. En effet, pour un couple avec enfants accueilli depuis 2022, nous accompagnons la mère et sa fille atteintes de maladies différentes.

Le choix d'accompagner la mineure en cours d'année s'est imposé face à la charge de travail exigée par les problèmes de santé de cette enfant.

d.1) Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l'année

PERSONNES HÉBERGÉES PENDANT L'ANNÉE : SITUATION À L'ENTRÉE

Demandeur d'emploi	1
Salarié	1
Retraite ou pré-retraite	1
RSA	2
En invalidité	1
AAH	3

Au cours de l'année, la situation administrative de deux familles étrangères a enfin connu des revirements positifs puisque ces deux familles qui subsistaient grâce au travail en CDI d'un des membres, se sont vues délivrer un titre de séjour d'un an permettant d'envisager un relogement.

d.2) Composition des ménages

En Couple	0
Divorcé	0
Célibataire	6
Marié + enfants	2
Total	8

d.3) Moyenne d'âge et Services orienteurs

MOYENNE D'ÂGE

Femmes	44 ans
Hommes	51 ans
Moyenne	47 ans

SERVICES ORIENTEURS

CDHAT	2
CMS	1
Appui santé	1
LHSS	1
Association itinérance	1
addictologie	1
CHRS	1
Conscience humanitaire	1

d.4) Les ressources à l'arrivée et accompagnants

TYPE DE RESSOURCES

RSA	2
AAH	3
Minimum vieillesse	1
Sans ressource	3

PERSONNES ACCOMPAGNANTES

Femme	1
Homme	1
Enfant mineur	4
Enfant majeur	0
Total	6

e) Les personnes sorties en 2024

e.1) Nombre/sexe/âges

PERSONNES SORTIES		MOYENNE D'ÂGE	
Femmes	1	Femmes	27 ans
Hommes	2	Hommes	37 ans
		Moyenne	42 ans

Les deux hommes sortants avaient un profil de toxicomanie et d'alcoolisme.

L'un a accepté une réorientation en CHRS, l'autre est retourné à la rue avec son chien. La femme sortante a accédé au logement autonome privé.

e.2) Durée de séjour des personnes sorties en 2024

La durée moyenne de séjour est de 20 mois.

	moins de 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	plus de 24 mois	NOMBRE DE JOURS	
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans l'ACT depuis :	0	0	1	1	1	Femmes	833
						Hommes	1029
						Moyenne	620

e.3) Les ressources et les Orientations à la sortie

RESSOURCES		ORIENTATION À LA SORTIE	
RSA	1	A la rue	1
AAH	2	CHRS	1
Retraite	0	Logement privé	1

e.4) Le suivi avec la psychologue du service

Seul le premier rendez-vous est obligatoire pour chaque personne, afin de faire connaissance et de permettre à la psychologue de se présenter. Les rencontres suivantes sont à la demande de la personne ou sur suggestion de l'équipe auprès de la personne accueillie. Cette manière

d'introduire la professionnelle permet une accroche et les personnes accueillies n'hésitent plus à prendre un rendez-vous lorsqu'elles se sentent prêtes.

Pour certaines, ces rencontres seront l'occasion de prendre conscience de

leur envie d'aller mieux et parfois de débiter ou de reprendre un suivi psychologique au sein d'une structure correspondant au mieux à leurs besoins (CMP, Centre Presqu'île, associations, CIDFF...).

NOMBRE DE RDV	< 5	> 5	> 10
NOMBRE DE PERSONNES	1	3	1

Le nombre de personne accompagnées par la psychologue du service a été stable cette année. Certains rendez-vous ont été très réguliers et fréquents.

B. L'activité ACT Hors les murs

a) Taux d'occupation

9 personnes ont été accompagnées cette année contre 4 l'an dernier (file active). 6 nouvelles personnes ont bénéficié cette année de nos interventions, parfois dans l'attente d'une place dans les murs, parfois pour soutenir des personnes manquant d'autonomie dans leurs soins et la vie courante en attendant

la mise en place d'un SAVS. Chaque demande est singulière.

Au total, nous avons effectué 1316 journées en 2024 contre 795 journées d'accompagnement en 2023.

Les ACT HLM, pour lesquels nous avons imaginé un accompagnement

allégé par rapport aux ACT dans les murs, ont beaucoup sollicité les équipes. Les situations sont lourdes, le besoin d'étayage important. Certaines situations vont mobiliser plus les travailleurs sociaux, d'autres l'équipe infirmière.

b) Suivis par genre (file active) et Moyenne d'âge des entrants

DEMANDES		MOYENNE D'ÂGE	
Femmes	5	Femmes	55 ans
Hommes	4	Hommes	60 ans
Dont familles	0	Moyenne	57 ans

d) Les Ressources des personnes accompagnées

TYPE DE RESSOURCES	
Pension invalidité	1
Retraite	1
AAH	3
RSA	1

c) Demandes orientées et motifs des demandes

SERVICES ORIENTEURS	
CDHAT	1
SPIP	1
Maison relais	1
Curatelle	1
ACT /LHSS	2
Total	6

PATHOLOGIES	
Diabète	1
Chirurgie reconstruction faciale	1
Oncologie	1
Addiction + neuro	3

C. Le partenariat en 2024

- ASE
- SPIP
- Mandataire judiciaire
- PASS
- Généralistes
- Spécialistes
- Cabinets infirmiers
- CMP
- Hôpitaux
- Centres addictologie
- Appui Santé
- Services psychiatriques
- Antenne psychiatrique d'urgence du CHPC
- Centre anti douleurs pour adultes et enfants
- Clinique et polyclinique
- CMS
- CDHAT
- Service Logement
- Services Associations Femmes et ADSEAM

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Avec l'inauguration de l'espace d'accueil collectif « l'entrACT », nous sommes en réflexion pour expérimenter la possibilité de confier la gestion de certaines plages horaires aux membres du CVS. L'objectif est de travailler sur la valorisation des rôles sociaux et

la faculté à tisser des liens sociaux entre personnes accompagnées, sans nécessairement la présence de professionnels de l'équipe.

Nous souhaitons maintenir ce que l'équipe a réussi à construire avec les personnes accompagnées : un

lien de confiance et de sécurité qui permet de réellement donner un sentiment de mieux être, au travers d'accompagnements individualisés et collectifs.

ACT CENTRE – COUTANCES

ACTIVITE

Le service ACT-Coutances, offre 3 places « avec hébergement » pour un total de 1095 nuitées annuelles. Ses débuts ont présenté certaines difficultés, notamment en raison d'un manque d'orientation par les partenaires du Centre Manche et d'une visibilité encore limitée auprès des professionnels de santé et du secteur social. Le recrutement d'une infirmière et d'un travailleur social, qui a pris plusieurs mois, a permis

d'accueillir le premier résident dès le 1er août 2024. **L'activité se traduit par 305 nuitées.**

L'année 2024 est également marquée par la réorganisation des ACT Centre et Sud.

Parallèlement, l'extension à Saint-Lô – avec l'ajout de 5 places en hébergement et de 5 places HLM – a conduit à une réorganisation

des services d'Avranches et de Coutances, avec la constitution d'une équipe ACT et le recrutement d'un nouveau chef de service. Cette extension a nécessité par ailleurs un déménagement dans des locaux plus grands afin d'accueillir la future équipe au complet. Ces évolutions renforcent ainsi la présence des ACT sur l'ensemble du territoire.

B. ACT « avec hébergement » – Taux d'occupation

Pour rappel, le calcul de l'activité des ACT comprend uniquement l'accompagnement des personnes

présentant une pathologie chronique. Les accompagnants ne sont pas pris en compte dans le taux d'occupation.

Cette année, nous avons accueilli 3 personnes seules.

	NUITÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ %	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE %
2024	305	27,78%	25%

C. Les demandes d'Admission

a) Les demandes d'admission en 2024

Comme expliqué précédemment le service n'a réellement débuté son activité que début août. Nous avons accueilli 3 résidents au cours de l'année 2024.

DEMANDE D'ADMISSION PAR GENRE	DEMANDES	%
Femmes	1	25%
Hommes	2	75%
Total	3	100%

Les demandes concernent plus d'hommes en 2024.

DELAIS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE	EFFECTIFS	%
- de 15 jours	-	-
De 15 à 29 jours	18	-
+ de 30 jours	-	-
Dossier incomplet	-	-
Total	18	100%



b) L'origine des demandes d'admission

ORIGINE	EFFECTIFS	%
Manche	1	-
Calvados	-	-
Autres Régions	2	-
Total	3	100,00%

d) Profils médicaux des demandes d'admission

PATHOLOGIES	EFFECTIFS	%
ADDICTION + PATHOLOGIE PSYCHIATRIQUE	1	33,33
ENDOCRINOLOGIE	1	33,33
MALADIE NEUROLOGIQUE	-	-
ENDOCRINOLOGIE + NEUROLOGIE	-	-
ONCOLOGIE	1	33,33
MALADIE CARDIO-VASCULAIRE	-	-
SOULEUR CHRONIQUE	-	-
DERMATOLOGIE	-	-
MALADIE INFECTIEUSE	-	-
PATHOLOGIE HEPATIQUE	-	-
PAS DE DOSSIER MEDICAL	-	-
Total		100,00%

f) Les entretiens des demandes d'admission

LE NOMBRE D'ENTRETIENS	EFFECTIFS	%
ENTRETIEN	3	100%
PAS D'ENTRETIEN	-	-
EN ATTENTE DE DECISION	-	-
Total	3	100,00%

AVIS FAVORABLE POUR L'ENTRETIEN	EFFECTIFS	%
ADMISSION	3	100%
ABSENT A L'ENTRETIEN	-	-
LISTE D'ATTENTE	-	-
Total	3	100,00%

D. Typologie des publics

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 3
Il s'agit de 2 hommes seuls et d'une femme.

c) L'âge moyen des demandeurs

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	-	-
De 20 à 24 ans	-	-
De 25 à 29 ans	-	-
De 30 à 34 ans	-	-
De 35 à 39 ans	-	-
De 40 à 44 ans	-	-
De 45 à 49 ans	-	-
De 50 à 54 ans	2	75
De 55 à 59 ans	-	-
de 60 à 64 ans	1	25
65 ans et plus	-	-
Total	3	100%

e) Les conditions d'hébergement des demandes d'admission

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	%
SANS DOMICILE FIXE	2	75
LOGEMENT NON ADAPTE	-	-
HEBERGEMENT FAMILIAL	-	-
LOCATAIRE	-	-
LOGEMENT INSALUBRE	-	-
HOSPITALISATION	-	-
RESIDENCE SENIOR	-	-
CENTRE PENITENTIAIRE	-	-
DISPOSITIF AHI	1	25
Total	3	100%

GENRE	
Hommes	1
Femmes	2
Total	3

a) Les conditions d’hébergement au moment de la demande

CONDITIONS D’HEBERGEMENT	EFFECTIFS
ETABLISSEMENT SANITAIRE / MEDICO-SOCIAL	1
A.L.T	1
AUTRE	1
Total	3

c) Moyenne d’âge

ÂGE	EFFECTIFS
De 35 à 39 ans	0
De 40 à 44 ans	0
De 45 à 49 ans	1
De 50 à 54 ans	1
De 55 à 59 ans	0
De 60 à 64 ans	1
De 65 à 68 ans	0
Total	3

En 2024, l’âge moyen des personnes accueillies aux ACT est de 54 ans.

e) Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l’année

SITUATION PROFESSIONNELLE	A L’ENTRÉE	PENDANT HÉBERGEMENT
RSA	-	-
FORMATION	-	-
SANS EMPLOI	-	-
SITUATION IREGULIERE	-	-
EMPLOI	-	-
AAH	3	3
Total	3	3

b) Motifs de la demande au niveau médical

PATHOLOGIE DE LA PERSONNE	EFFECTIFS
ENDOCRINOLOGIE	1
MALADIE INFECTIEUSE	1
ONCOLOGIE	1
Total	3

Concernent les personnes hébergées sur les ACT présentes au 31/12/2024.

d) Services orienteurs

SERVICES ORIENTEURS	EFFECTIFS
Famille / Tiers	1
Autre	1
Etablissement de santé	1
Total	3

f) Les ressources à l’arrivée et pendant l’hébergement

TYPES DE RESSOURCES	A L’ENTRÉE	PENDANT HÉBERGEMENT
RSA	-	-
CHOMAGE	-	-
SANS RESSOURCE	-	-
AIDE FINANCIERE	-	-
FORMATION	-	-
AAH	3	3
SALAIRE	-	-
Total	3	3

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les perspectives sur 2025 seront de finaliser la constitution de la nouvelle équipe et de développer pleinement l’activité.

ACT SUD

ACTIVITE

Le service ACT-Avranches dispose de 6 places ACT « avec hébergement » sur 366 jours, soit 2196 nuitées sur l'année 2024 et de 4 places ACT « Hors les murs », soit 1464 nuitées.

Le constat reste identique, à savoir les mesures Hors les murs ne rencontrent pas un vif succès sur notre territoire malgré la communication réalisée par l'équipe auprès des partenaires. En effet, le parc social de notre secteur d'intervention est saturé et force est de constater que les demandes des personnes et partenaires sont parfois davantage une demande de logement qu'une demande d'accompagnement médico-social. En ce sens, soulignons que la communication sur le dispositif auprès des partenaires doit

représenter une veille constante dans l'activité.

L'année 2024 fut jalonnée par l'amorce des évaluations, à savoir l'autoévaluation en février et la poursuite du travail avec le cabinet extérieur qui a débuté en décembre. Parallèlement, trois ans après l'ouverture du service, c'est aussi l'écriture du projet de service des ACT Sud. Le lancement des travaux a eu lieu via la journée institutionnelle en avril. De juillet à décembre, les salariés se sont consacrés à l'écriture.

Au sein du service, au-delà de l'offre individuelle d'accompagnement médico-social, l'équipe a continué de réfléchir à la dimension collective qu'elle pouvait apporter dans

l'accompagnement aux personnes accueillies. En ce sens, l'investissement est à souligner car il n'est pas toujours aisé de créer cette dynamique au regard des problématiques santé des résidents. Des sorties au Mont Saint-Michel ou des ateliers bricolages ont été réalisés.

L'activité du service sur 2024 se traduit par 2077 nuitées réparties de la manière suivante :

- ACT « avec hébergement » : 1929 nuitées
- ACT « Hors les murs » : 148 nuitées

A. ACT « avec hébergement »

a) Taux d'occupation

Pour rappel, le calcul de l'activité des ACT comprend uniquement l'accompagnement des personnes présentant une pathologie chronique. **Les accompagnants ne sont pas pris en compte dans le taux d'occupation.**

	NUITÉES ACT « dans les murs »	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100 %	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2021	785	35,84%	39,82%
2022	1 936	88,40%	79,56%
2023	1 785	84,51%	73,36%
2024	1929	87,84%	79,06%

b) ACT « Hors les murs » – Taux d'occupation

	NUITÉES ACT « Hors les murs »	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100 %	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2023	483	33,08%	29,77%
2024	148	10,11%	9,10%

c) Les demandes d'admission en 2024

Nous avons reçu 18 demandes d'admission au cours de l'année 2024.

Les demandes concernent plus de 50% d'hommes en 2024.

DEMANDE D'ADMISSION PAR GENRE	NOMBRE	%
Femmes	8	44,44%
Hommes	10	55,56%
Total	18	100,00%

DÉLAIS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE	EFFECTIFS	%
- de 15 jours	10	55,56%
De 15 à 29 jours	5	27,78%
+ de 30 jours	1	5,56%
Dossier incomplet	2	11,11%
Total	18	100,00%

50% des dossiers sont étudiés dans les 15 jours suivant leur réception par l'équipe des ACT.

32% peuvent être traités plus tardivement du fait de dossiers incomplets, notamment en ce qui concerne les éléments médicaux.

d) L'origine des demandes d'admissions

ORIGINE	EFFECTIFS	%
Manche	14	77,78%
Calvados	2	11,11%
Autres Régions	2	11,11%
Total	18	100,00%

88% des dossiers proviennent de département de la Manche. 2 dossiers sur 18 proviennent du département du Calvados, un de la région parisienne et un du département des Côtes-d'Armor.

e) Moyenne d'âge des demandes d'admission

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	0	0,0%
De 20 à 24 ans	1	5,6%
De 25 à 29 ans	1	5,6%
De 30 à 34 ans	4	22,2%
De 35 à 39 ans	1	5,6%
De 40 à 44 ans	3	16,7%
De 45 à 49 ans	1	5,6%
De 50 à 54 ans	3	16,7%
De 55 à 59 ans	1	5,6%
de 60 à 64 ans	1	5,6%
65 ans et plus	2	11,1%
Total	18	100%

L'âge moyen des demandeurs est de 43 ans en 2024.

En 2024, on peut voir une augmentation des demandes de personnes âgées d'une trentaine d'années concernant plus de 27%.

Les personnes quarantennaires sont encore représentées à hauteur de 22%.

La tranche d'âge entre 50 ans et 59 ans concerne plus de 20% des demandes.

f) Demandes orientées

SERVICE SOCIAL INSTRUCTEUR	NOMBRE	%
PERSONNE SEULE	1	5,56%
CADA	5	27,78%
SPIP	2	11,11%
Centre Hospitalier Avranches-Granville (CHAG)	4	22,22%
DAC	1	5,56%
UDAF	1	5,56%
HOPITAL PSYCHIATRIQUE	2	11,11%
ASSOCIATION PASSERELLES	2	11,11%
Total	18	100,00%

On observe une hétérogénéité des partenaires qui adressent des dossiers. De nouveaux partenaires ont été instructeurs cette année, le DAC et l'UDAF.

Les Centres Hospitaliers ont instruit 4 dossiers, soit 22% des demandes.

Les Centres Médico-sociaux et le Centre Communal d'Action sociale n'ont pas orienté de dossiers, contre 8 en 2023. Le CADA, nous a orienté 5 dossiers.



SERVICE MEDICAL INSTRUCTEUR	NOMBRE	%
MEDECIN TRAITANT	10	55,56%
MEDECIN SPECIALISTE	3	16,67%
MEDECIN PSYCHIATRE	1	5,56%
MEDECIN HOSPITALIER	4	22,22%
Total	18	100,00%

Les médecins qui ont rempli le dossier d'admission médical sont de différentes spécialités. On observe que 10 médecins traitants ont rempli le dossier d'admission médical.

g) Profils médicaux des demandes d'admission

PATHOLOGIES	EFFECTIFS	%
ADDICTION + PATHOLOGIE PSYCHIATRIQUE	3	33,33
ENDOCRINOLOGIE	5	33,33
MALADIE NEUROLOGIQUE	1	-
ENDOCRINOLOGIE + NEUROLOGIE	1	-
ONCOLOGIE	2	33,33
MALADIE CARDIO-VASCULAIRE	1	-
SOULEUR CHRONIQUE	1	-
DERMATHOLOGIE	1	-
MALADIE INFECTIEUSE	1	-
PATHOLOGIE HEPATIQUE	1	-
PAS DE DOSSIER MEDICAL	1	-
Total	18	100,00%

Sur 18 demandes d'admission, les pathologies les plus représentées sont l'endocrinologie à 28% et l'addiction associée à une pathologie psychiatrique à 17%.

i) Les entretiens des demandes d'admission

LE NOMBRE D'ENTRETIENS	EFFECTIFS	%
ENTRETIEN	8	44,44%
PAS D'ENTRETIEN	8	44,44%
EN ATTENTE DE DECISION	2	11,11%
Total	18	100,00%

Nous avons proposé 8 entretiens sur 16 demandes d'admission étudiées. 50% des personnes ont été admises aux ACT après leur entretien. 3 personnes ne se sont pas présentées à l'entretien et 1 personne est en attente d'une place.

j) Motifs de refus d'accueil

Sur les 18 demandes reçues en 2024, 8 ont été refusées, 57% car la pathologie chronique n'a pas été diagnostiquée

SERVICE MEDICAL INSTRUCTEUR	NOMBRE	%
DOSSIER INCOMPLET	3	37,50%
PATHOLOGIE CHRONIQUE STABILISEE	2	12,50%
PERTE D'AUTONOMIE IMPORTANTE	1	12,50%
REORIENTATION ACT CENTRE (PAS DE PLACE)	2	25,00%
Total	8	100,00%

3 dossiers étaient incomplets sans retour après plusieurs mois. 2 personnes ont été réorientées aux ACT Centre. 2 situations médicales et sociales n'étaient pas adaptées à l'accompagnement de proximité proposé par l'équipe des ACT.

B. Les admissions ACT « dans les murs »

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 3

Il s'agit de 2 hommes seuls, d'une femme avec son conjoint et leurs 3 enfants mineurs.

Nous avons accompagné 7 personnes en ACT « Dans les murs » en 2024.

ANNÉE D'ENTRÉE DU RÉSIDENT	NOMBRE	%	GENRE	NOMBRE	%
2022	2	28,57%	FEMMES	4	57,14%
2023	2	28,57%	HOMMES	3	42,86%
2024	3	42,86%	Total	7	100,00%
Total	7	100,00%			

Sur 7 personnes accompagnées, 4 sont des femmes.

Les accompagnants :

3 femmes sont accompagnées.
Les 3 hommes sont hébergés seuls dans le logement.

	USAGERS FEMMES	USAGERS HOMMES	TOTAL	%
AVEC ACCOMPAGNANT	3	0	3	42,86%
SANS ACCOMPAGNANT	1	3	4	57,14%
TOTAL	4	3	7	100,00%

a) Les conditions d'hébergement au moment de la demande

On peut voir que plus de 40% sont sans domicile fixe ou hébergés de façon précaire au moment de la demande. 4 personnes sur 7 viennent d'un dispositif social avec un hébergement temporaire.

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT	EFFECTIFS	%
STRUCTURE D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	4	57,14%
SANS DOMICILE FIXE	2	28,57%
HÉBERGEMENT FAMILIAL	1	14,29%
Total	7	100,00%

b) Motifs de la demande au niveau médical

Ce tableau concerne les personnes hébergées sur les ACT présentes au 31/12/2024 et celles sorties dans l'année de référence.

Les pathologies chroniques représentées aux ACT sont hétérogènes. Les maladies endocriniennes ainsi que les maladies infectieuses représentent plus de 50%.

On observe que 3 résidents sur 7 présentent des troubles addictifs (tabagisme, produits psychoactifs) isolés ou multiples. On peut voir qu'il y a une baisse de ces conduites addictives en 2024.

PATHOLOGIE DE LA PERSONNNE	EFFECTIFS	%
ENDOCRINOLOGIE	2	28,57%
ADDICTION + MALADIE PSYCHIATRIQUE	1	14,29%
MALADIE INFECTIEUSE	2	28,57%
ONCOLOGIE	1	14,29%
DOULEUR CHRONIQUE	1	14,29%
Total	7	100,00%

C. Les personnes accompagnées en ACT « dans les murs »

a) Composition des ménages

En 2024, nous avons une hétérogénéité de la composition familiale des personnes accompagnées et une présence plus importante d'enfants comparativement aux années précédentes.

Nous pouvons remarquer que 4 personnes sur 7 sont hébergées seules dans le logement des ACT.

COMPOSITION DES MÉNAGES	EFFECTIFS	%
CELIBATAIRE + 1 PETIT-FILS	1	14%
CELIBATAIRE	4	54%
CELIBATAIRE + 4 ENFANTS	1	14%
COUPLE + 3 ENFANTS	1	14%
Total	7	100,00%

b) Moyenne d'âge

ÂGE	NOMBRE	%
Moins de 20 ans	0	0,0%
De 20 à 24 ans	1	14,3%
De 25 à 29 ans	1	14,3%
De 30 à 34 ans	1	14,3%
De 35 à 39 ans	1	14,3%
De 40 à 44 ans	1	14,3%
De 45 à 49 ans	2	28,6%
Total	7	100,00%

En 2024, l'âge moyen des personnes vivants aux ACT est de 37 ans contre 45 ans en 2023

c) Services orienteurs

SERVICES ORIENTEURS	NOMBRE	%
LA PASS	1	14,29%
CADA	3	42,86%
SPIP	1	14,29%
FONDATION BON SAUVEUR	1	14,29%
CHRS	1	14,29%
Total	7	100,00%

Plus de 40% des résidents ont été orientés par des Centre d'accueil de demandeurs d'asile. 2 ont été orientés par des établissements de santé.

d) Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l'année

SITUATION PROFESSIONNELLE	A L'ENTRÉE	%	PENDANT HÉBERGEMENT	%
RSA	1	14%	1	14%
FORMATION	1	14%	1	14%
SANS EMPLOI	4	57%	1	14%
SITUATION IREGULIERE	1	14%	0	0%
EMPLOI	0	0%	3	43%
AAH	0	0%	1	14%
Total	7	100%	7	100%

La totalité des résidents étaient sans emploi lors de l'arrivée aux ACT. Aujourd'hui, 3 résidents travaillent, 1 résident est en formation, un résident a obtenu une Reconnaissance de Travailleur Handicapé.

e) Les ressources à l'arrivée et pendant l'hébergement

A leur arrivée sur la structure, 3 résidents sur 7 sont sans ressources financières avec des aides financières variables. Le revenu moyen des résidents est de 460€ en 2024, lors de leur arrivée.

TYPES DE RESSOURCES	A L'ENTRÉE	%	PENDANT HÉBERGEMENT	%
RSA	2	29%	1	14%
CHOMAGE	1	14%	1	14%
SANS RESSOURCES	1	14%	0	0%
AIDE FINANCIERE	2	29%	0	0%
FORMATION	1	14%	1	14%
AAH	0	0%	1	14%
SALAIRE	0	0%	3	43%
Total	7	100%	7	100%

f) Le suivi par l'équipe pluridisciplinaire des ACT

En 2024 :

89 %

des entretiens avec l'infirmière ont été réalisés contre 11 % d'absentéisme.

92 %

des entretiens avec l'éducatrice ont été réalisés contre 8 % d'absentéisme.

70

entretiens avec le psychologue ont été réalisés contre 15 non honorés.

g) Le suivi par les partenaires extérieurs

	PARTENAIRES	NOMBRE DE RÉSIDENTS CONCERNÉS
MÉDICAL	Cabinets infirmiers	4
	Psychiatres	2
	Médecins Généralistes / Spécialistes	7
	Dentistes	6
	CMP	2
	EMPP	1
	Infirmières CSAPA	2
	CPAM	7
	Pharmacies	4
	DAC	2
	LA PASS	1
SOCIAL	Avocat	2
	Préfecture	5
	Auto-école	3
	CIO – VAE	1
	Boite d'intérim	6
	Conseiller emploi	6
	CAP Emploi	1
	Conseiller formation	4
	Passerelles	4
	Référent RSA (CCAS)	1
	Référente insertion emploi	1
	GRETA	1
	Maison Départementale de l'autonomie	2
	CAF	7
	TISF	1
	Service logement	7
	CCAS	4
	CMS	3
	Le centre L'Esc-Halles	4
	ASACA	1
	Restos du cœur	5
	Secours catholique	4
	Emmaüs	4
	Conseiller SPIP	1
TOTAL		35 prestataires 7 résidents

35 partenaires sont régulièrement sollicités en complément des assistantes sociales et médecins spécialistes. 4 résidents ont eu recours à des infirmières à domicile. 4 résidents ont réalisé des activités et des sorties à Paris avec le centre l'Esc-halles.

7 résidents ont eu recours à des aides financières ou de mobilité avec le CCAS et le CMS.

h) Durée de séjour des personnes accompagnées

	- de 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	10 à 12 mois	13 à 15 mois	16 à 18 mois	19 mois et +	TOTAL
Nombre de résidents PRÉSENTS au 31/12/2024	-	2	-	1	1	-	2	6
Nombre de résidents SORTIS au 31/12/2024	-	-	-	-	-	1	-	1

6 résidents sont encore présents aux ACT en décembre 2024. 1 résident est en fin d'accompagnement. 1 résident est sorti du service, 3 résidents sont arrivés au cours de l'année 2024.

i) Orientation à la sortie

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT À LA SORTIE	EFFECTIFS À L'ENTRÉE	EFFECTIFS À LA SORTIE
CHRS	1	-
LOCATAIRE D'UN LOGEMENT	-	1
Total	1	1

Une résidente est sortie après 18 mois d'accompagnement en location avec un bailleur social.

D. L'activité ACT « hors les murs »

Nous disposons
de 4 places
en ACT Hors Les Murs.

Nous avons accompagné
3 personnes
au cours de l'année 2024.

a) Les demandes d'admission en ACT « Hors Les Murs »

DEMANDES D'ADMISSION PAR GENRE	EFFECTIFS	%
FEMMES	1	25%
HOMMES	3	75%
Total	4	100%

Nous avons reçu 4 demandes pour les ACT « Hors Les Murs » en 2024. 75% des demandes étaient pour des hommes.

b) Moyenne d'âge des demandes d'admission

TRANCHE D'ÂGE DES DEMANDEURS	MOYENNE D'ÂGE
FEMMES	33 ans
HOMME	51 ans

La moyenne d'âge des personnes accompagnées en ACT « Hors les Murs » est de 45 ans.

c) Demande orientée

SERVICES ORIENTEURS	EFFECTIFS	%
CAAB	1	25%
DAC	1	25%
ACT « DANS LES MURS »	1	25%
LA PERSONNE	1	25%
Total	4	100%

1 personne accompagnée en ACT « Hors Les Murs » était admise en amont dans le service des ACT « Dans Les Murs ». 1 personne s'est présentée seule au service des ACT.

d) Motifs de la demande au niveau médical

PATHOLOGIE DE LA PERSONNNE	NOMBRE	%
ENDOCRINOLOGIE	2	50 %
ONCOLOGIE	1	25 %
ADDICTION	1	25 %
Total	4	100,00%

Comme pour les demandes d'admission « dans les murs », les pathologies les plus représentées sont l'endocrinologie.

e) Les entretiens des demandes d'admission

PATHOLOGIE DE LA PERSONNNE	NOMBRE	%
ADMISSION	3	67%
REFUS « HORS LES MURS »	1	33%
Total	4	100,00%

Nous avons proposé des entretiens pour toutes les demandes d'admission étudiées. 3 personnes ont été admises aux Appartements de Coordination Thérapeutique « Hors les murs » après leur entretien. 1 personne a refusé l'orientation ACT « Hors les murs ».

E. Les personnes accompagnées en ACT « HORS LES MURS »

GENRE	EFFECTIFS	%
FEMMES	1	33%
HOMMES	2	67%
Total	3	100%

3 personnes ont été accompagnées en ACT « Hors les murs ». 1 personne a refusé l'orientation en ACT « Hors les murs ».

COMPOSITION DES MÉNAGES	EFFECTIFS	%
CÉLIBATAIRE	3	100%
Total	3	100%

Nous avons accompagné 1 femme et 2 hommes, tous célibataires.

CONDITIONS D'HERBERGEMENT	EFFECTIFS	%
LOCATAIRE	2	67%
LOCATAIRE SOUS EXPULSION	1	33%
Total	3	100%

Les trois personnes accompagnées sont locataires de leur logement, une personne est sous expulsion.

a) Les ressources financières

TYPES DE RESSOURCES	EFFECTIFS	%
RSA	2	67%
PENSION INVALIDITE	1	33%
Total	3	100%

Toutes les personnes accompagnées ont des ressources financières.

b) Motifs de la demande au niveau médical

PATHOLOGIE DE LA PERSONNNE	NOMBRE	%	PATHOLOGIE DE LA PERSONNNE	NOMBRE	%
ENDOCRINOLOGIE	2	67%	DÉPENDANCE À LA NICOTINE	3	100%
ADDICTION	1	33%	USAGE DE STUPÉFIANTS	2	67%
Total	3	100,00%			

Les maladies endocriniennes représentent plus de 66%. On peut voir que les 3 résidents ont une addiction à la nicotine et que 2 consomment des stupéfiants.

F. Les personnes sorties des ACT « Hors Les Murs »

	- de 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	TOTAL
Nombre de résidents PRÉSENTS au 31/12/2024	1	-	-	1
Nombre de résidents SORTIS en 2024	1	1	-	2

1 résident a été en ACT « Hors Les Murs » avant d'intégrer les ACT « Dans Les Murs ». Un accompagnement a été interrompu pour des raisons de consommation excessive pour pouvoir mettre en place l'accompagnement.

G. Le partenariat en 2024

DATE	PARTENAIRES
JANVIER	Café partenaire (Greta, Pôle Emploi, Service Habitat Jeune, CADA, Passerelles, CCAS, SAMSAH, GIP TANDEM, Adulte Relais, SPIP, Cap Emploi) Dispositif AGIR DAC Secours populaire
FÉVRIER	AEMO Resto du cœur Adulte relais Avranches Rencontre ACT Saint-Malo
MARS	Espace Mosaïque Polyclinique de la Baie Itinérance
AVRIL	CMP Avranches Salon de l'emploi
MAI	CCAS : Référent RSA départemental Passerelles : Savoir essentiel La PASS
JUIN	CCAS ASACA Rencontre ACT Saint-Malo AS Saint-lô Dr Dubuche – addictologue VISIO : Dispositif
JUILLET	SAMSAH Rencontre avec le GEM
AOUT	Taxi Leblatier Adjointe CCAS – Action sociale
SEPTEMBRE	CCAS de Brecey Rencontre ACT adseam
SUR L'ANNÉE 2024	Dr Tack Dr Mancel Dr Soltz Dr Lhoutellier Dr Regnault CMP Dr Marie Dr Tayebi Dr Kouachi Dr Martin Dr Berthe Dr Gilliot Dr Tertek

DATE	PARTENAIRES
SUR L'ANNÉE 2024	Dr Desdoits Dr Piednoir Dr Stan Dr Sabatier Dr Poirier Csapa AUB (Dr Duquennoy, Dr Leduc) Assistante sociale AUB + AS poly
OCTOBRE	UDAF Passerelles
NOVEMBRE	Colloque ARS Rencontre Manche Habitat SAVS
DÉCEMBRE	SIAO Mission locale Greta Speed meeting de la santé
TOTAL	60 HEURES

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Sur le rapport d'activité 2023, les objectifs étaient les suivants :

- Recrutement d'un médecin
- Evaluations HAS
- Ecriture du projet de service

Les propos introductifs de ce rapport mentionnent ces thématiques et illustrent la densité du travail mené par l'équipe pluridisciplinaire et ce, au-delà du travail mené au quotidien en

termes d'accompagnement médico-social. Si le travail fut dense, il a aussi été l'occasion de mettre en lumière la richesse et la qualité du travail pluridisciplinaire mené à travers l'écriture du projet de service qui assoit les pratiques professionnelles.

Outre la mise en œuvre du projet de service, 2025 devra permettre le développement des places hors

les murs en élargissant le périmètre d'intervention sur le territoire.

Fin 2024, nous sommes toujours la recherche d'un temps de médecin coordonnateur.

L'ACCUEIL DE JOUR CHERBOURG

1 rue de Cambrésis
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Tel : 02.33.95.27.16
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr

Chef de service :

Yann GIROT

AUTORISATION/ HABILITATION

Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure. Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- **Les personnes sans-abris :** ce sont les personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (rue, hôtel, camping, squat ...)
- **Les personnes hébergées :** ce sont les personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins

(Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHRS, Lits Halte Soins Santé (LHSS) ...)

- **Les personnes logées :** ce sont les personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âge et présente les caractéristiques suivantes :

- personnes vivant principalement dans la rue
- personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement
- personnes en situation de rupture sociale et familiale
- personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement
- personnes étrangères
- personnes ou familles vivant dans un logement très précaire
- personnes sortant de prison
- mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées
- absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes
- solitude
- besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres
- forte désocialisation et dégradation physique et psychologique
- manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction
- méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre
- situation d'urgence et/ou de crise.

FINANCEMENT

L'accueil de jour est financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

EQUIPE

2 ETP travailleurs sociaux	1 ETP médiateur accueillant	0.10 ETP de psychologue	+ 1 équipe de bénévoles (au nombre de 5)
-------------------------------	--------------------------------	----------------------------	---

MISSIONS

L'accueil de jour définit sa mission dans le respect de deux principes :

- L'accueil inconditionnel
- La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil.

ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, l'accueil de jour met en œuvre trois prestations génériques :

- Un accueil physique (ou téléphonique) garantissant la confidentialité
- Une écoute professionnelle
- Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits
- D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation
- D'assurer un accompagnement physique si nécessaire

- De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

L'accueil de jour est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social.

D'autres prestations et services sont donc proposées : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courriers, bagagerie, douche ...

Ses objectifs sont aussi de :

- Assurer un accueil individualisé, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin

- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour

- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène

- Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion

- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs

- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour est situé sur les hauteurs de la ZUP d'Octeville 1 rue de Cambrésis à Cherbourg. Les éducateurs du service participent également à la maraude une fois par semaine, organisée sur la ville de Cherbourg et ses alentours proches.

ACTIVITÉS 2024 PROPOS INTRODUCTIFS

La réécriture des projets de services du pôle insertion aura mobilisé la participation de l'accueil de jour, tant pour les professionnels que pour deux personnes accompagnées. Elles ont apporté leurs témoignages lors

des différents ateliers et groupes de réflexions autour de thématiques comme le partenariat, les outils de la loi 2002.2, l'image de soi...

En termes de partenariat, nous avons maintenu nos réunions mensuelles de veille sociale

partenaires qui rassemblent les membres des associations qui concourent au suivi des personnes vulnérables. Participent ainsi la PASS, l'association Conscience Humanitaire, Coallia pour les maraudes et l'accueil d'urgence, les

LHSS hors les murs, le SIAO 115, les ACT, le CHRS le Cap.

A ces réunions mensuelles viennent s'ajouter des « cafés rencontre » une fois par trimestre avec Mme Varenne, élue à la ville de Cherbourg, qui prend ainsi le pouls social des personnes en précarité dans la ville de Cherbourg. Ces « cafés rencontre » sont des Conseils de la Vie Sociale qui permettent aux usagers du service de s'exprimer sur le fonctionnement du service, mais également de faire remonter des demandes ou remarques sur leur place dans la cité.

L'accueil de jour a connu une activité différente des années précédentes, souvent marquées par de fortes affluences liées au flux des migrants sur la ville de Cherbourg.

Très peu de migrants séjournent encore sur notre secteur depuis le renforcement des mesures de surveillance du port des ferries. De nouvelles barrières hautes de 4 mètres bouclent le secteur, des équipes surveillent à l'aide de drone les installations...ces mesures ont probablement dissuadé les migrants candidats au départ pour l'Irlande ou l'Angleterre de tenter de passer par Cherbourg.

De fait, l'affluence a diminué à l'accueil de jour au profit des populations locales plus marginalisées qui boudaient jusqu'alors ce service. Ces dernières, plutôt que de rester à la rue et de s'y alcooliser en groupe, fréquentent l'accueil de jour et y trouvent un rythme et un lieu de socialisation. L'accueil de cette « nouvelle » population n'a pas été sans difficultés avec des incidents dans et hors du service suite à des alcoolisations trop massives. Nous avons dû prendre des mesures restrictives sur le nombre d'allers et venues sur le service, afin de limiter les alcoolisations sur le parvis du service et les troubles du voisinage que cela occasionnait avec les locataires des tours d'immeuble où nous sommes implantés.

L'équipe connaît enfin une stabilité et une cohésion, renforcées par la mise en place de séances d'analyse des pratiques, débutées en début d'année, spécifiquement pour les professionnels avec le chef de service. Les bénévoles qui soutiennent l'équipe sont de moins en moins nombreux chaque année et actuellement l'équipe compte 5 bénévoles dont certains fatiguent, les années et les soucis de santé impactant leur endurance.

Une infirmerie a été équipée et accueille deux fois par semaine en matinée, des infirmières des LHSS Hors les Murs de l'ADSEAM et de l'Association Femmes. Elles y effectuent des consultations individuelles pour toute personne de l'accueil de jour qui en a besoin. A ces temps de présence s'ajoutent des permanences gynécologiques tous les deux mois avec une sage-femme secondée par l'infirmière des LHSS hors les murs de l'ADSEAM. Elle peut ausculter, effectuer des prélèvements, conseiller et orienter les femmes qui le souhaitent.

Le nombre d'événements indésirables a baissé, signe que le renforcement de l'équipe, la stabilité qu'elle apporte ainsi que la disponibilité aux personnes a permis de réduire les tensions.

Nous avons réussi cette année à recruter un binôme de professionnels pour assurer les ouvertures complémentaires des samedis durant la période hivernale, de novembre 2023 à la fin mars 2024. De même pour l'année 2024/2025, nous sommes parvenus à recruter un nouveau binôme.

A. L'activité sur l'année

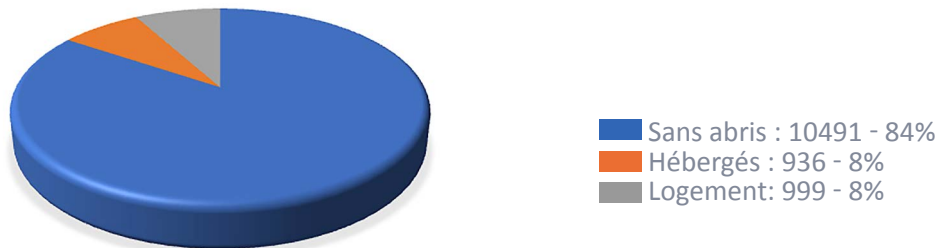
	2021	2022	2023	2024
JANVIER	678	1 229	952	1722
FÉVRIER	698	1 166	1 053	1384
MARS	868	1 433	1 026	1246
AVRIL	776	1 110	794	1056
MAI	702	1 017	921	929
JUIN	810	1 036	1 026	868
JUILLET	854	1 058	881	977
AOÛT	898	951	1 111	779
SEPTEMBRE	919	1 097	1 060	943
OCTOBRE	891	1 317	1 587	947
NOVEMBRE	1 070	993	1 395	800
DÉCEMBRE	1 264	793	1 531	775
TOTAL	10 428	13 200	13 337	12426

Notre activité 2024 a été marquée par le départ des migrants de la zone de Cherbourg. Leur départ a laissé plus d'espace libre rapidement investi par les personnes en situation de précarité qui restaient à l'écart en période de forte affluence. Elles viennent de façon plus régulière trouver refuge et convivialité.

B. Fréquentation journalière

	2021	2022	2023	2024
PERSONNES ACCUEILLIES	10 428	13 200	13 337	12 426
JOURS D'OUVERTURE	255	251	256	266
MOYENNE/JOUR	41	52	52	46

C. Typologie des personnes accueillies



C.1. Les femmes accueillies

→ Récapitulatif et différentiel 2020 – 2021 – 2022 – 2023-2024

	FEMMES ACCUEILLIES					MOYENNE DES FEMMES ACCUEILLIES / JOUR				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	1 132	682	327	1 127	1 974	5	3	1	5	7

Le nombre de femmes à la rue augmente encore cette année sur le service alors qu'elle se faisaient de plus en plus rares ces dernières années rue de la bucaille. L'an dernier nous

faisons l'hypothèse que les nouveaux locaux, plus sécurisants favoriseraient, l'accueil des femmes. Cela semble se confirmer. Ces femmes à la rue sont rarement seules, elles font partie de

groupes souvent rassemblés autour de consommation d'alcool et de vie marginale.

C.2. Le public français et étranger accueilli

→ Récapitulatif et différentiel 2020 – 2021 – 2022 – 2023-2024

	ÉTRANGERS				Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2023 et 2024	FRANÇAIS				Evolution de la fréquentation du public français entre 2023 et 2024
	2021	2022	2023	2024		2021	2022	2023	2024	
JANVIER	394	1011	846	1287	52%	284	218	106	435	310%
FÉVRIER	384	966	956	929	-3%	314	200	97	455	369%
MARS	560	1152	837	822	-2%	308	281	189	424	124%
AVRIL	477	838	632	619	-2%	299	272	162	437	170%
MAI	496	769	629	483	-23%	206	248	292	446	53%
JUIN	578	767	778	337	-57%	232	269	248	531	114%
JUILLET	565	841	641	331	-48%	289	217	240	646	169%
AOÛT	626	686	787	312	-60%	272	265	324	467	44%
SEPTEMBRE	654	759	720	374	-48%	265	338	340	569	67%
OCTOBRE	603	1094	1065	330	-69%	288	223	522	617	18%
NOVEMBRE	713	772	1006	299	-70%	357	221	389	501	29%
DÉCEMBRE	1026	678	1137	275	-76%	238	115	394	500	27%
TOTAL	7076	10333	10034	6398		3352	2867	3303	6028	83%

La fréquentation des étrangers sur le service pouvait avoir de très grandes variations les années précédentes en fonction des flux migratoires. Cette année a été relativement stable sur la fréquentation du camp de « la jungle ». Les travaux de sécurisation du port de

commerce et ferry y sont peut-être pour quelque chose. La dissuasion des grillages ceinturant le port a peut-être limité l'intérêt des migrants tentant de rejoindre l'Angleterre ou l'Irlande pour le secteur de Cherbourg. Les chiffres démontrent bien qu'avec

la baisse de la fréquentation des migrants, ce sont les « locaux » qui sont venus prendre la place libre avec 83% d'augmentation.

C.3. Les nouveaux arrivants

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence.

Les migrants représentent la part la plus importante des nouveaux arrivants car ils ne sont que de passage sur notre territoire et dès qu'ils ont quitté le camp, ils sont remplacés par de nouveaux venus.

→ Récapitulatif 2020 – 2021 – 2022 – 2023-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
JANVIER	65	57	46	72	47
FÉVRIER	67	40	39	40	50
MARS	26	58	69	37	32
AVRIL	8	52	55	17	63
MAI	27	32	78	52	41
JUIN	31	43	69	55	40
JUILLET	48	54	49	36	41
AOÛT	68	51	64	23	27
SEPTEMBRE	38	46	95	20	51
OCTOBRE	59	50	75	20	32
NOVEMBRE	27	102	66	13	29
DÉCEMBRE	22	59	89	26	24
TOTAL	486	644	794	411	477
MOYENNE/JOUR	1,92	2,53	3,16	1,61	1,79

C.4. Tranches d'âge

CATÉGORIES D'ÂGES	TOTAL 2024	2024	2023	2022	2021
Moins de 10 ans	18	3%	6%	1%	2%
Moins de 18 ans	35	7%	4%	6%	13%
18 à 20 ans	38	7%	7%	14%	10%
21 à 24 ans	82	16%	10%	19%	15%
25 à 34 ans	139	27%	25%	33%	29%
35 à 44 ans	104	20%	23%	13%	14%
45 à 54 ans	65	12%	15%	7%	10%
55 à 64 ans	23	4%	5%	3%	4%
Plus de 65 ans	9	2%	1%	1%	1%
Age inconnu	9	2%	4%	3%	2%

D. Les permanences gynécologiques

Mise en place dans le cadre d'une réponse à un appel à projet, cette permanence gynécologique a bénéficié de la création d'une pièce dédiée à l'infirmierie dans les nouveaux locaux de l'accueil de jour. Du matériel spécifique a été adapté sur la table de consultation.

Une sage-femme anime ces permanences et lien avec l'infirmière des LHSS de l'ADSEAM.

6 permanences ont eu lieu en 2024 et ont bénéficié à 13 femmes qui pour la plupart n'avaient pas bénéficié d'un suivi depuis de très longues années.

Les consultations ont permis de réaliser des examens sur place, mais également, des prélèvements portés ensuite en laboratoire pour analyse et suivi.

E. Les permanences des LHSS Hors les murs

Deux permanences hebdomadaires sont assurées les lundis matin et jeudis matin. Les infirmières accueillent individuellement des personnes ayant besoin de soins, (coupures, plaies, pansements) mais aussi d'avis médicaux et besoin d'orientation le cas échéant. Mais également pour parler de sa santé

physique et mentale, ses addictions. Beaucoup de migrants sollicitent ces consultations pour des problèmes de galle, de plaies. Ces permanences sont des occasions de rencontrer et d'orienter un public qui n'aurait pas forcément sollicité d'aide auprès d'un service médico-social classique.

Au total, ce sont 47 permanences qui ont été tenue et 264 personnes qui en ont bénéficié.

F. Récapitulatif des douches prises

	DOUCHES PRISES				MOYENNE DES DOUCHES PRISES PAR JOUR			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
JANVIER	161	624	654	969	8	27	31	40
FÉVRIER	143	535	597	852	7	18	30	34
MARS	300	757	620	488	13	32	27	20
AVRIL	341	659	439	691	16	36	23	35
MAI	328	578	401	536	19	27	20	28
JUIN	379	572	390	462	17	25	18	23
JUILLET	376	708	394	503	18	36	20	22
AOÛT	330	525	401	412	16	26	18	22
SEPTEMBRE	421	616	565	381	19	29	27	15
OCTOBRE	401	806	779	364	19	40	35	14
NOVEMBRE	441	607	688	303	23	30	30	12
DÉCEMBRE	696	333	830	224	29	18	36	8
TOTAL	4317	7320	6758	6 185	17	29	26	23

G. Les demandes d’hébergements

	2021	2022	2023	2024
JANVIER	22	46	37	107
FÉVRIER	25	17	46	90
MARS	10	30	42	73
AVRIL	12	16	39	41
MAI	20	21	59	55
JUIN	18	14	52	76
JUILLET	26	10	34	96
AOÛT	11	24	26	30
SEPTEMBRE	7	33	19	74
OCTOBRE	21	40	27	67
NOVEMBRE	38	23	18	38
DÉCEMBRE	35	20	25	17
TOTAL	245	294	424	764

Les migrants, qui représentaient les années précédentes plus de la moitié du public accueilli, n’étaient pas demandeurs d’hébergement puisqu’ils se rassemblaient à la « jungle ». Avec leur départ et l’arrivée plus importante sur le service de populations locales, les demandes d’hébergement notamment par le 115 sont en forte augmentation.

E. Les maraudes

Les maraudes avaient lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles ont été réduites au jeudi matin sur demande de l’association Conscience

Humanitaires qui souhaitait réserver celles du mardi à l’équipe mobile précarité psychiatrique. Elles sont effectuées par un éducateur du

service et un membre de l’Association Conscience Humanitaire.

	2021		2022		2023		2024	
	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS
JANVIER	4	48	7	13	5	11	2	19
FÉVRIER	6	70	5	29	4	15	3	7
MARS	8	85	8	42	1	9	2	13
AVRIL	8	74	1	7	4	13	3	19
MAI	5	61	6	62	2	12	3	20
JUIN	7	120	8	73	3	11	1	24
JUILLET	6	78	4	23	2	14	2	21
AOÛT	5	64	6	12	3	12	0	21
SEPTEMBRE	8	100	6	23	3	12	2	29
OCTOBRE	6	74	4	40	3	14	2	8
NOVEMBRE	5	40	1	10	3	14	3	24
DÉCEMBRE	4	34	2	16	2	16	3	17
TOTAL	72	848	58	350	35	153	26	222

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La dynamique du service a évolué avec le changement de population qui fréquente le service. Le nouveau public est principalement composé de toxicomanes et d’alcooliques, avec lesquels il est parfois difficile

de travailler autre chose que de la mise à l’abri. Nous allons devoir réfléchir collectivement à des actions que nous pourrions mettre en place pour favoriser la relation et l’envie de changement.

Les actions lancées en 2024 sur les projets de service au sein du pôle doivent se traduire par la concrétisation du projet de service de l’Accueil de jour.

MAISON RELAIS

CENTRE	NORD
5 rue Paul MAUNDRELL 50200 COUTANCES	2 Rue Cotis Capel 50651 CHERBOURG EN COTENTIN
fgalles@adseam.asso.fr	mvaulegeard@adseam.asso.fr
Chef(fe)s de service : Florence GALLES	Mathieu VAULEGEARD

AUTORISATION/ HABILITATION

DDETS – Convention pluriannuelle relative au financement de la Maison Relais Simone et Antoine Veil, signée par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'Association Femmes, pour une gestion assurée par l'Association Femmes et l'ADSEAM. Convention pluriannuelle relative au financement de la Maison Relais de Coutances, signée par le Préfet de la Manche, pour une gestion assurée par l'ADSEAM.

CAPACITE AUTORISEE

54 PLACES sur Cherbourg en Cotentin	23 PLACES sur Coutances
--	----------------------------

POPULATION ACCUEILLIE

Les Maisons Relais accueillent des personnes dont la situation personnelle ne leur permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant.

- **Personnes à faible niveau de ressources ;**
- **Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social ;**
- **Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures ;**
- **Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.**

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...).

FINANCEMENT

Le financement est assuré par les services de l'Etat et de la DRETS.

EQUIPE

NORD	CENTRE
1 coordinateur : 0.80 ETP 3 hôtes : 2.20 ETP 1 agent administratif : 0,50 ETP 1 agent d'entretien : 0,20 ETP Remplacements : 0.20 ETP	1 cheffe de service 1 assistante administrative : 0,20 ETP 2 hôtes : 1.75 ETP

MISSIONS

La Maison Relais associe des logements privés et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif, favorisant les relations de la vie quotidienne entre les habitants et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires, sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent

les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (Maison de quartier, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture...), recherchant ainsi l'intégration de la structure et des personnes dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.

Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue avec les personnes et les partenaires orienteurs, les besoins en termes d'étayage afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais. Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...). Lorsque c'est possible, la Maison Relais associe au projet de relogement l'entourage soutenant de la personne ou de la famille (parent, enfant, ami...).

ACTIONS

Les actions menées par les hôtes de la Maison Relais s'articulent autour de trois axes : intervention collective, intervention individualisée, partenariat et travail de réseau.

- INTERVENTION COLLECTIVE : Les hôtes ont une fonction d'accueil et d'animation de groupe : ils gèrent l'organisation quotidienne du service en assurant une présence sur le lieu de vie collectif et en accueillant les visiteurs. Ils organisent et régulent des temps collectifs conviviaux qui permettent aux locataires de se retrouver et de créer du lien : repas, goûters, sorties, visites, ateliers, jeux de société, rencontres thématiques. Ils élaborent et mettent en place de nouveaux projets d'animation en y associant les locataires du service. Ils favorisent aussi la socialisation de chacun vers l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales : Maisons de Quartier, associations culturelles, sportives et de loisirs.

- INTERVENTION INDIVIDUELLE : Les hôtes cherchent à développer

le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Ils sont à l'écoute, attentifs à chacun, adultes et enfants. Conformément à leurs missions, ils sont particulièrement mobilisés sur l'accompagnement de la personne ou la famille dans l'investissement de son logement. Dans ce but, l'hôte rend régulièrement visite aux locataires à leur domicile, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement. Par ses échanges avec les locataires, ses conseils et son aide humaine et matérielle, il leur permet d'habiter mieux leur logement, d'en faire un lieu sécurisant et agréable. L'équipe de la Maison Relais a la conviction que ce travail d'appropriation du logement constitue une fondation sur laquelle les personnes vont pouvoir construire, dans la durée, leur propre projet d'insertion.

- PARTENARIAT ET TRAVAIL DE RÉSEAU : Chaque locataire de la Maison Relais est accompagné par un ou plusieurs référents sociaux extérieurs : référent RSA, assistant

social de secteur, curateur ou tuteur, conseiller d'insertion et de probation, accompagnant social à domicile, conseiller en économie sociale et familiale, référent éducatif de structure d'hébergement... les possibilités de mesures d'accompagnement social sont nombreuses. La Maison Relais, dans sa mission de stabilisation du parcours de la personne à long terme, assure une veille sociale permanente qui peut être vue comme un support permettant à ces mesures de s'exercer de façon plus efficiente. Ainsi, l'hôte prend systématiquement contact avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne afin de proposer une coordination entre les services. Son rôle peut être selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire ou d'agir en collaboration dans un objectif commun. Pour les locataires, ce travail de réseau tisse un maillage cohérent, soutenant, contenant, et au final, rassurant.

MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL CHERBOURG

PROPOS INTRODUCTIFS

La précarité a augmenté en France en 2024. Selon le baromètre annuel sur la pauvreté et la précarité publié chaque année par le Secours Populaire, 62% des Français se sont déjà dit qu'ils étaient sur le point de connaître une situation de pauvreté ; près de huit Français sur dix (79%) se disent pessimistes sur le risque que leurs enfants connaissent un jour une situation de précarité ; la part des Français rencontrant des difficultés pour payer leurs dépenses d'énergie concerne presque une personne sur deux ; les difficultés s'aggravent pour payer son logement, payer sa mutuelle, pratiquer un sport ou des loisirs ; 45% des sondés disent avoir du mal à faire face aux dépenses liées aux enfants ; payer certains frais médicaux est problématique pour 43% des répondants, tout comme payer les frais de transports (39%). A l'image de la société française, nous constatons que les habitants de la Maison Relais sont fortement impactés par le contexte

économique et politique, et à plus forte raison si l'on considère le fait qu'ils ont majoritairement de faibles ressources et, pour les deux-tiers d'entre eux, sont en difficulté pour gérer leur budget. Les situations de retards et d'impayés de loyers augmentent depuis deux ans malgré l'accompagnement assuré par les hôtes, et certains locataires « décrochent » complètement, contraignant l'établissement à engager contre eux une procédure de résiliation de bail et d'expulsion du logement lorsque la communication est rompue. C'est malheureusement le cas cette année pour deux de nos locataires, qui risquent de se retrouver à la rue à l'issue de la procédure.

Mais au-delà de l'aspect budgétaire, c'est aussi le moral général des locataires qui semble se dégrader : il y a moins d'envie de participer à la vie collective de l'établissement, plus de problèmes de santé et d'addictions, plus de repli sur soi. Nous sentons

une anxiété diffuse, une peur de l'avenir, qui répond au climat sociétal anxiogène que nous vivons tous. Dans ce contexte, la présence de l'équipe d'hôtes est déterminante pour aider individuellement les habitants de la Maison Relais à ne pas se laisser submerger par les difficultés, à construire un projet pour eux-mêmes, se donner des objectifs même modestes, se donner des perspectives.

Le collectif est également déterminant car il permet à chacun de rompre sa solitude et, par l'échange avec les hôtes et les autres locataires, prendre du recul et relativiser les difficultés. C'est aussi un moyen pour la Maison Relais de nourrir ses habitants, au sens propre par l'organisation de repas partagés, comme au sens figuré par la mise à disposition d'œuvres culturelles telles que les tableaux empruntés à l'artothèque ou les films diffusés au ciné-club.

A. Admissions et effectif de la maison relais

Sur l'année 2024, la Maison Relais comptabilise 18 798 journées de présence, correspondant à un taux d'occupation de 95,11 %.

L'effectif total au 31 décembre 2023 était de 55 personnes (35 ménages). L'effectif total au 31 décembre 2024 est de 51 personnes (33 ménages). Sur 2024, la Maison Relais a logé 38 ménages, soit 59 personnes réparties

entre 20 femmes, 21 hommes et 18 enfants.

17 demandes d'admission ont été traitées.

ENTRÉES RÉALISÉES DANS L'ANNÉE

- Naissance de l'enfant d'une locataire de la Maison Relais.
- Entrée d'une femme en studio de proximité, sortante du CHRS Louise Michel.

MOUVEMENTS INTERNES

- Transfert d'une locataire d'un studio de proximité vers un logement diffus.
- Interruption de la présence d'une locataire le temps d'un placement avec sa fille en Maison Parentale (5 mois).

DÉPARTS

- Départ de la fille majeure d'une locataire.
- Départ d'une locataire par transfert de bail en accord avec le bailleur social.
- Arrêt des droits d'hébergement pour l'enfant d'une locataire.
- Départ d'une locataire dans le cadre d'une séparation de couple.
- Départ d'un locataire vers une autre région.
- Décès d'un locataire dans son logement.

B. Orientations SIAO

	En nombre de personnes	En nombre de ménages
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2022 et entrées en 2024	0	0
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2023 et entrées en 2024	0	0
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2024 et entrées en 2024	1	1
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2024 en attente	6	6
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2024 et refusées	1	1

La Commission SIAO-50 a validé en 2024 l'orientation de 12 ménages vers la Maison Relais.

Une seule commission d'admission a eu lieu pour examiner trois de ces demandes. La commission a validé deux admissions : l'une concernant une femme victimes de violences, orientée par le CHRS Le Cap Avranches, qui n'a finalement pas

donné suite à sa demande, l'autre concernant un homme hébergé au CHRS Le Cap Cherbourg, toujours en attente d'une place au 31/12/2024.

La commission d'admission a également refusé l'orientation d'une personne hébergée par les ACT, en raison de ressources supérieures au plafond d'accès aux logements PLAI.

Cela représente en tout 112 orientations en 6 années d'existence. Sur ces 112 orientations, 57 ont donné lieu à une entrée à la Maison Relais. Autrement dit, 51 % des orientations SIAO vers la Maison Relais se sont concrétisées par une admission.

C. Services ayant orienté des ménages vers la Maison Relais Simone et Antoine Veil depuis l'ouverture

SERVICE ORIENTEUR	De 2019 à 2023	2024	TOTAL
Fondation Bon Sauveur	15	1	16
CMS	11	3	14
UDAF	13	1	14
CCAS Cherbourg	9	-	9
MJPM indépendant	9	-	9
CDHAT	7	2	7
ATMPM	5	1	7
CHRS Louise Michel	5	-	6
ACT	3	1	3
CHRS le Cap	2	-	3
Accueil de jour	3	-	3
Maison parentale	3	1	3
SPIP	2	-	3
SL Asso femmes	2	-	2
SIAO autre département	2	-	2
SAMSAH	1	-	1
SAVS	1	-	1

SERVICE ORIENTEUR	De 2019 à 2023	2024	TOTAL
CCAS Hague	1	-	1
CHRS le Prépont	1	-	1
Accueil emploi Coutances	1	-	1
CCAS Saint-Lô	1	-	1
CCAS Valognes	1	-	1
Maison Relais Veil	1	-	1
ASE (DJIM)	1	-	1
CHRS Le Cap Avranches	-	1	1
CLLAJ	-	1	1
TOTAL	100	12	112

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont à l'origine de 27 % des demandes.

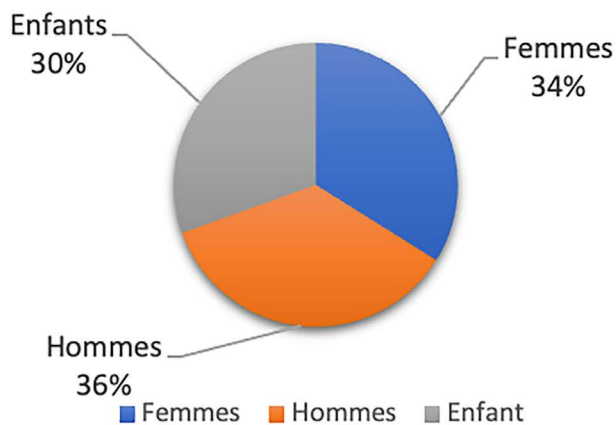
17 % des personnes orientées sont sortantes de structures d'hébergement.

16 % des personnes sont orientées par les services de psychiatrie ou d'addictologie.

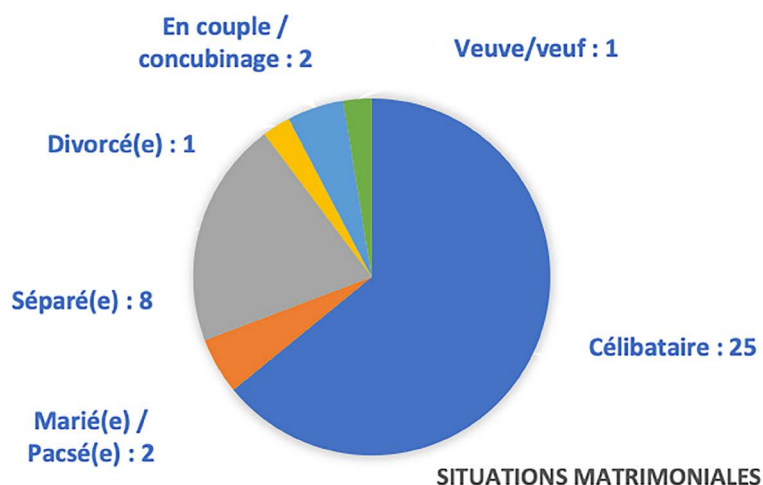
D. Typologie

D.1. Effectifs et répartition des ménages de la Maison Relais

Répartition hommes/femmes/enfants

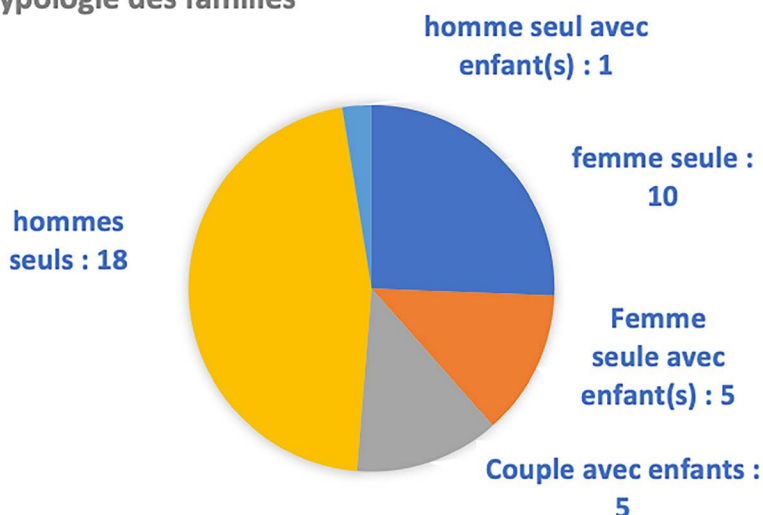


Pour l'année 2024, la Maison Relais a compté 59 locataires, dans une répartition assez équilibrée de 20 femmes, 21 hommes et 18 enfants.



Les personnes seules représentent 87% des ménages locataires de la Maison Relais. 56% des personnes seules sont des hommes.

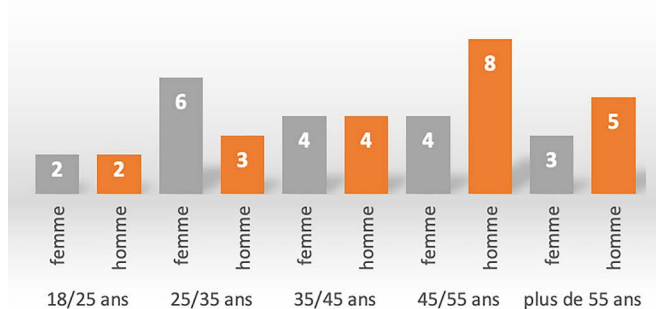
Typologie des familles



La Maison Relais accueille en tout 11 familles avec enfant(s), dont 6 familles monoparentales.

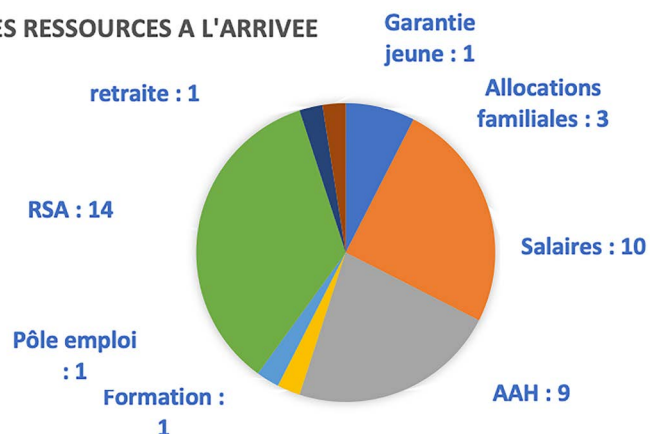
D.2. Caractéristiques de la population de la maison relais

Répartition hommes/femmes par tranches d'âge

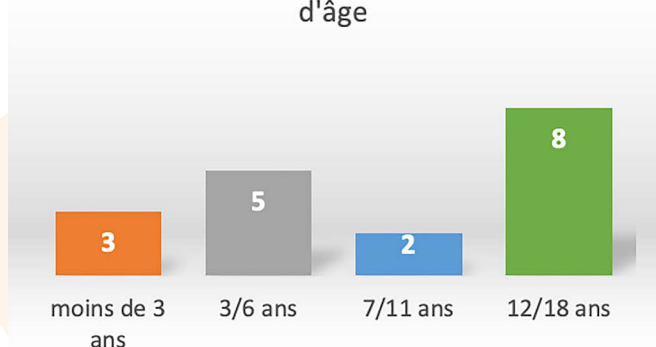


Les ressources des ménages

LES RESSOURCES A L'ARRIVEE

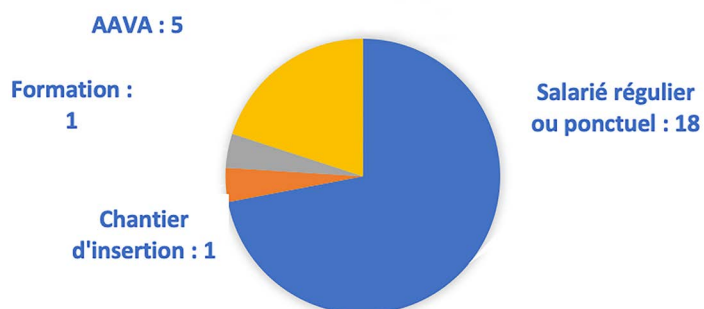


répartition des enfants par tranches d'âge



Locataires bénéficiant d'une activité professionnelle ou d'insertion professionnelle

ACTIVITE PROFESSIONNELLE



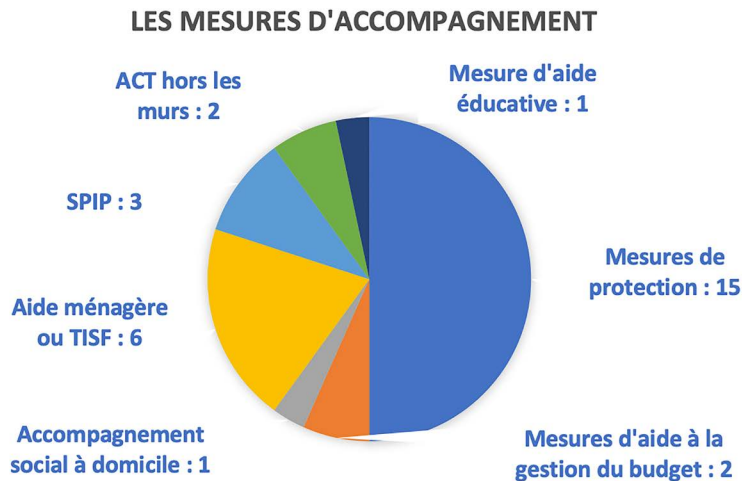
49 % des adultes ont exercé une activité professionnelle et perçu des ressources liées au travail : 18 salariés, 1 personne en chantier d'insertion et 1 jeune majeure en apprentissage. Ce chiffre est cependant à relativiser

car les revenus salariés ne sont pour certains que ponctuels (contrats intérim, services à la personne...).

Les locataires bénéficiaires du RSA, en invalidité ou retraités ne restent pas

pour autant tous inactifs. Plusieurs d'entre eux sont engagés dans le bénévolat (Centre Social, SPA), dans le dispositif AAVA (Atelier d'Adaptation à la Vie Active), ou s'occupent seuls de leurs enfants.

Besoins individuels d'accompagnement



Plus d'un tiers de la population de la Maison Relais bénéficie d'une mesure de protection. Un autre tiers de la population rencontre des difficultés de gestion du budget et des situations d'endettement ponctuel ou permanent.

L'intervention socio-éducative de l'équipe se positionne en priorité en collaboration et en complémentarité avec les partenaires, lorsqu'ils sont présents. Elle vise autant que possible à accompagner les locataires vers le droit commun, à travers un parcours plus ou moins long en fonction des difficultés rencontrées, dont le point de départ est la stabilisation par l'accès au logement. Les questions d'appropriation et de gestion d'un logement sont les missions premières d'une Maison Relais.

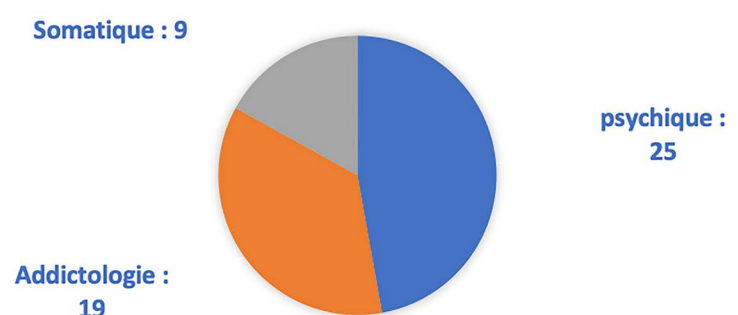
L'accompagnement à l'appropriation du logement est donc sans surprise la question la plus fréquemment travaillée avec les locataires, car c'est la difficulté la plus récurrente : 62% de la population de la Maison Relais rencontre des difficultés importantes à investir son logement au point de devoir être accompagné par les hôtes de la Maison Relais spécifiquement sur ce sujet (visites à domicile régulières, intervention de la TISF ou de services extérieurs d'aide à domicile, de type SAVS, SAMSAH, ASI...)

C'est la raison de la présence dans l'équipe d'hôtes d'une professionnelle TISF particulièrement qualifiée pour intervenir à domicile de façon éducative sur les problématiques liées à l'investissement et à l'entretien

du logement et à l'organisation du quotidien (hygiène, alimentation, relations de voisinage, rythme de vie...). Ce poste de TISF à la Maison Relais est déterminant pour accompagner les locataires dans l'apprentissage du « savoir habiter » un logement de façon adaptée. C'est une intervention contributive à l'accompagnement global **mené par les hôtes**. Elle permet d'accompagner progressivement les personnes vers le logement autonome, ce qui assure un meilleur turn-over du public. Cela permet aussi de prévenir la dégradation des logements en agissant avant que la situation devienne réellement problématique.

La Maison Relais Simone et Antoine Veil a pour particularité d'accueillir des familles, ce qui amène l'équipe d'hôtes à travailler également sur les questions de parentalité et de protection de l'enfance, souvent à la demande des locataires eux-mêmes. Pour certaines situations, un réel partenariat s'est instauré avec les services de protection de l'enfance, qui reconnaissent la pertinence de la place de la Maison Relais dans la stabilisation et la sécurisation des situations sociales, et dans son rôle de conseil et d'accompagnement fondé sur une forte relation de confiance avec les personnes.

Problématiques de santé



A une grande majorité (plus de 80% de l'effectif adulte total), le public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Ces difficultés, généralement prises en charge par des structures de soins, sont liées aux addictions à 46 % et à des troubles psychiques à 61 %.

Sur l'année 2024, les problèmes liés aux addictions restent prégnants, avec en premier lieu une augmentation des consommations d'alcool. Si l'alcool a toujours été présent, il a pu jusqu'ici être régulé par la posture ferme et bienveillante des hôtes qui

accompagnent autant que possible les locataires dans une démarche de réduction des risques et/ou de soins en addictologie. Cependant, les personnes dépendantes à l'alcool sont nombreuses (17 adultes) et nous avons constaté des regroupements de plus en plus fréquents de locataires le soir et le week-end pour s'alcooliser, entraînant pour plusieurs d'entre eux une dégradation de l'état de santé général et de la situation sociale et financière. Cela entraîne aussi des problèmes de troubles du voisinage, de dégradation de l'état du logement

et la mise en place de stratégies d'évitement de l'équipe d'hôtes.

En conséquence, 2 procédures d'expulsion pour impayés de loyer ont été instruites sur 2023-2024 auprès de 2 locataires en proie à des addictions sévères. D'autre part, le décès survenu en fin d'année est directement lié à la consommation excessive de la personne concernée. Plus de la moitié des personnes rencontrant des difficultés de santé cumulent plusieurs troubles, qu'ils soient psychiques, liés aux addictions ou somatiques.

E. Les activités collectives

Conçue pour favoriser le lien social, rétablir ou étayer le rapport à l'autre, la Maison Relais dispose d'un espace de vie collectif qui permet à l'équipe d'hôtes d'organiser les temps collectifs visant à rompre la situation d'isolement des locataires. Les hôtes ont pour missions d'organiser et animer la vie collective. Ils régulent et médiatisent les relations interpersonnelles dans le groupe afin de garantir la place et le sentiment de sécurité de chacun. Ils s'appuient sur ces activités pour permettre la restauration de l'estime

de soi et de la confiance en soi par la valorisation des compétences et des rôles sociaux.

Les activités collectives font partie de l'accompagnement proposé à chaque locataire. Par l'expérience relationnelle, elles permettent de développer l'entraide, l'autonomie, et les habiletés sociales, d'apprendre à adapter son comportement, à accepter la différence et l'égalité de genre. Par son organisation participative et inclusive, la Maison Relais encourage les locataires à être

acteurs (et non consommateurs) des activités collectives.

Un groupe d'une vingtaine de locataires fréquente quotidiennement le lieu de vie collectif et y trouve des relations amicales saines et chaleureuses, qui se construisent autour d'activités simples. Ils s'approprient de plus en plus ce lieu et sont forces de propositions. Comme dans une famille, ils sont solidaires et se préoccupent les uns des autres.

LE REPAS PARTAGÉ DU VENDREDI MIDI

La Maison relais prend toute sa dimension de pension de famille le vendredi midi lors des repas organisés sur le collectif dans un esprit de partage, d'échanges et de liens.

Depuis plusieurs mois maintenant, après le constat d'un manque criant d'argent pour se nourrir correctement chez les locataires, nous avons pensé à proposer le vendredi midi un repas où chacun peut donner une idée de menu. Nous confectionnons des plats familiaux, à faible coût et qui peuvent être refaits au domicile.

Les locataires doivent se mobiliser aussi bien pour effectuer la liste de courses, faire les achats, préparer le repas, mettre la table, servir,

s'emparer du rangement global d'après repas avec un grand ménage de fin de semaine.

Ce repas rythme la semaine et permet des discussions autour de divers sujets de société, ou des échanges plus légers dans une ambiance bienveillante.

Il est aussi l'occasion de reprendre des habitudes de vie en commun et de se mobiliser pour la collectivité. Le savoir-être au sein d'un groupe, les règles de politesse, le temps du repas sont des compétences que certains ont pu oublier ou n'ont pas acquises. Il est parfois nécessaire de réguler les échanges, comme les consommations. Des locataires peuvent se « remplir »

avant même que les autres se servent ou encore vont manger des aliments qui leurs sont déconseillés du fait de leurs pathologies. Le temps de repas pose la personne dans son identité et lui offre la possibilité de s'alimenter physiquement et socialement.

Il n'est parfois pas possible pour certains locataires d'honorer ces moments de partage. La proposition de partager est trop pesante pour des individus vivant isolés depuis longtemps.

Il est aussi important de réguler les fréquences pour ne pas tomber dans un systématisme qui pourrait faire

perdre le sens de ce moment où chacun reprend une place. Les repas sont l'occasion de fêter mais aussi de se poser pour des moments plus difficiles, suite à un décès par exemple, comme nous l'avons vécu récemment.

Faire famille dans la douleur ou dans la joie, autour du repas, pour retrouver les codes de notre société. Le repas porte le message de famille sans oublier qu'une famille peut être dysfonctionnelle et l'hôte est présent pour apporter un cadre,

une présence suffisante, pour que chacun puisse se positionner. Un repas pour partager le quotidien, pour parler d'avenir, pour évoquer les projets ou pour manger tranquillement ensemble.

*Delphine Eloi-Lognoné
Hôte à la Maison Relais*

DATES	Nombre de participants	Hôtes	Soirées à thème, sorties culturelles ou ateliers
23/01/2024	6	1	Intervention collective d'un binôme sage-femme/infirmière auprès d'un groupe de femmes locataires sur la thématique de la consultation gynécologique. Action de sensibilisation, information et prévention et accès possible à une consultation gynécologique.
26/01/2024	4	1	Visite de l'association «une seconde chance
06/02/2024	13	2	Soirée femmes
23/02/2024	4	1	Sortie visite de l'atelier de l'artiste Michel Larivière à la Glacière
22/05/2024	2	1	Sortie piscine
28/05/2024	10	2	Soirée femmes
07/06/2024	6	1	Soirée au planétarium Ludiver
05/12/2024	4	1	Travaux de réfection du séjour collectif maison relais (peinture)
DATES	Nombre de participants	Hôtes	Sorties à la journée
25/01/2024	4	1	Sortie à Granville
09/04/2024	3	1	Sortie pêche à pied à St martin sur Mer
15/06/2024	6	2	Participation bénévole à la fête de quartier du Maupas
05/07/2024	3	1	Sortie visite du jardin Jacques Prévert et promenade à Auderville
11/07/2024	3	1	Sortie à Omonville / animation « secrets d'Herboriste »
23/07/2024	2	1	Sortie à Portbail + friperie
19/07/2024	4	1	Entretien de la tombe d'un ancien locataire
13/12/2024	6	1	Participation bénévole à Noël Party organisé par la Maison de Quartier

Ateliers, sorties et activités proposés toute l'année

Les ateliers cuisines	Confection de galettes des rois, ateliers soupe, confections de gâteaux pour la fête de quartier, ateliers cuisine pour pique-nique, confection de biscuits pour Noël Party. Repas réguliers les vendredi midi
Les jeux de société	Organisation de soirées jeux et regroupements spontanés autour de jeux sur le collectif (mots-fléchés, scrabble, petit-bac, jeux de dés...)
Accueil des enfants le mercredi après-midi	Goûters et jeux. Fêtes d'anniversaire.
L'artothèque	Emprunt de 6 œuvres d'art tous les trois mois, exposées dans la salle collective.
Sorties et soirées culturelles	Sorties théâtre, expos ou spectacles en fonction des opportunités. Ciné-club du vendredi soir.
Activités nature	Marches à pied proposées tous les jeudis matin, entretien du jardin partagé, promenades en campagne.

LA RÉUNION DES LOCATAIRES

En concertation avec les habitants de la Maison Relais, nous avons institué une réunion où l'ensemble des locataires est convié, une fois par an. Cette réunion fixée en fin d'année est un temps

d'expression partagée dont l'ordre du jour est construit en collaboration entre les hôtes et les locataires volontaires. Elle permet de faire un bilan de l'année passée et de se projeter sur

l'année suivante, de transmettre des informations et de régler certains aspects de la vie collective, qu'ils soient organisationnels ou relationnels.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES LOCATAIRES DU 18 OCTOBRE 2024

Locataires présents :

Justin, William, Jean-Christophe, David, Lucie, Jean-Denis, Michèle, Delphine, Laurent Gatti, Lionel, Vivien, Ludovic, Anne, Caroline.

Equipe Maison Relais :

Mathieu, Delphine, Paul, Véronique

INTRODUCTION PAR MATHIEU ET RETOUR SUR L'ANNÉE PASSÉE

o Retour sur cette année passée et mouvements des locataires :

- Delphine a quitté le collectif pour un appartement.
 - Départ de Salah sur Paris
 - Départ d'Adélaïde
 - Départ de Mariane de la maison relais mais elle est néanmoins restée dans son logement dans le cadre d'un transfert de bail (bail transféré au nom de la personne). Cela peut être envisagé avec l'accord du bailleur, Presqu'île Habitat.
- Au niveau des entrées il y a eu peu de mouvements même si 4 places sont disponibles à la maison relais. L'accès au logement est tendu car il n'y a pas d'appartement disponible pour le moment.
- Une dame va arriver prochainement sur le studio vacant.

DYNAMIQUE DU GROUPE

La dynamique du groupe est un peu fluctuante depuis un an. Mathieu souhaite attirer l'attention des locataires quant au respect de la parole et de l'engagement.

L'équipe des hôtes de la maison relais souhaite rappeler aux locataires que s'ils ne souhaitent plus participer à une activité alors qu'ils s'étaient inscrits, de bien en informer les hôtes, c'est un minimum de respect.

D'autre part, il est parfois difficile de mobiliser les locataires sur les activités proposées, les hôtes perçoivent peu de motivation.

Pour exemple, la sortie Dahlia proposée par Delphine, personne ne s'est inscrit à cette sortie.

Peu de personnes présentes également sur les marchés du jeudi matin.

Mathieu demande s'il ne vaudrait pas mieux que les locataires proposent des activités qui les intéressent et coconstruisent le projet avec les hôtes ? Cela a pu déjà être évoqué mais même sur des demandes précises de locataires, l'activité n'a pas pu aller à son terme par manque de motivation du groupe. D'où la question : faut-il encore proposer des activités ? Car il faut souligner que les hôtes peuvent à force se démobiliser également par manque de mobilisation des locataires.

Si individuellement un locataire a une idée il ne faut pas hésiter à en parler à un hôte et solliciter de l'aide pour construire le projet. Le but est de se rencontrer, sortir du quotidien, créer des liens et partager.

Cela dit, il y a des activités qui fonctionnent très bien, comme la fête de quartier. Il y a eu une très belle participation cette année. La maison relais a renvoyé une belle image aux habitants du quartier et à la Maison de Quartier Françoise Giroud.

Delphine souligne que Yohan a été contacté par la Presse de la Manche dans le cadre de l'organisation de Noël party et il a insisté sur la participation de la maison relais. Yohan compte d'ailleurs sur la collaboration de la maison relais cette année pour l'organisation de Noël party qui aura lieu le vendredi 13 décembre.

o Remerciements de Stéphanie de l'AAVA concernant la mobilisation de locataires pour l'entretien des espaces verts devant le restaurant. Un repas au

restaurant le « Telles qu'elles » va être offert aux participants en contrepartie.

o L'Artothèque est maintenue. S'assurer qu'il y a 2 ou 3 locataires à chaque fois. Changement des œuvres une fois par trimestre.

FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

o L'entretien des locaux n'est pas satisfaisant. Les locataires du couloir devraient le nettoyer à tour de rôle. Ce n'est pas le cas. Il faut un peu de bonne volonté.

Des tasses restent encore dans l'évier et sur les tables... Le lave-vaisselle à vider et à faire tourner...des choses qui paraissent évidentes ne le sont pas encore pour tout le monde !

Le lieu collectif doit être propre tout le temps. Pour le bien-être de chacun il faut préserver ce lieu de vie.

PRÉSENCE D'IRIS LA PETITE CHIENNE DE DELPHINE

Le projet de Delphine est affiché et a été lu par quelques locataires.

Delphine précise qu'avoir un animal cela coûte : du temps, de l'argent, de l'énergie. Plusieurs personnes de la maison relais ne veulent pas d'animaux à leur domicile mais néanmoins apprécient leur compagnie. La présence d'Iris tous les jeudis matin leur apporte de la joie et ils y sont attachés et pour certains cela les motive à venir le jeudi.

Delphine souligne qu'elle a pu néanmoins se trouver toute seule avec le chien le jeudi après-midi. Elle explique qu'il faut également être attentif aux besoins de l'animal : eau, nourriture,

proposer à Delphine de promener la chienne l'après-midi.

Projet de repeindre la salle commune
David, Delphine, Ludovic, Jean-Denis et Lucie proposent leur participation pour repeindre la salle commune.

Fixer une date la semaine prochaine pour l'organisation du chantier et le choix des couleurs.

David va récupérer un nuancier.

PROJET DE SORTIE À LA JOURNÉE À GRANVILLE

L'objectif est de visiter Granville et de déjeuner au lycée hôtelier. Le coût serait d'environ 20 € par personne

(repas + visite), participation financière de la maison relais également. Il faudrait anticiper cette sortie au niveau du coût.

Les locataires proposent de faire cette activité au printemps.

Delphine ajoute qu'elle va également proposer à nouveau une sortie « pêche aux coques ».

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

Invitation au repas de Noël à l'AAVA le mardi 17 décembre midi. Il faudra s'inscrire.

Noël party est fixé le vendredi 13 décembre. Comme l'année dernière, confection de biscuits avec les jeunes

de la MJC et la maison Françoise Giroud. Le jour même il y aura besoin de main d'œuvre pour la mise en place des barrières le matin et pour l'encadrement l'après-midi.

Une partie des biscuits sera vendue pour les jeunes de la MJC qui veulent financer un voyage en Espagne.

Mathieu propose un repas amélioré sur le collectif en fin d'année. Paul propose le 23 ou le 24 décembre.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Un travail de réflexion sur les pratiques professionnelles en vue de l'élaboration d'un projet de service et d'un livret d'accueil :

La Maison Relais est un service relevant du Code de la Construction et de l'Habitat, et non de l'Action Sociale et des Familles. A ce titre, il n'est pas soumis à la loi du 2 janvier 2002, et à la mise en place de ses 7 outils : le livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le contrat de séjour, la personne qualifiée, le Conseil de Vie Sociale, le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement ou de service.

Pour autant, à ce jour, certains outils de la loi 2002-2 sont bien mis en place, notamment l'affichage de la charte des droits et libertés et la signature d'un règlement de fonctionnement et d'un contrat de séjour.

Concernant le projet de service, il est d'après la Haute Autorité de Santé, « un outil qui garantit les droits des usagers, en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations

et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure ».

L'année 2024 a été consacrée à mener un travail de réflexion en équipe, sur les pratiques professionnelles et l'organisation mises en œuvre depuis l'ouverture de l'établissement, et d'en tirer des orientations stratégiques pour les 5 ans à venir.

Les habitants de la Maison Relais ont été invités à s'associer à la réflexion. 3 locataires se sont portés volontaires et ont participé de façon très active. Ils ont travaillé avec les hôtes sur l'organisation de l'offre de service de la Maison Relais, autour de 4 questions : Quel est le service rendu par la Maison Relais à ses locataires ? Comment perçoivent-ils l'animation du lieu de vie ? Comment perçoivent-ils l'accompagnement individuel ? Comment perçoivent-ils l'accompagnement lié au logement ?

La convention pluriannuelle relative au financement de la Maison Relais précise que « Le projet social de la

structure a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...) ». C'est bien dans cet objectif que ce travail d'élaboration a été entrepris.

Un dernier groupe de travail doit se réunir en début d'année 2025 afin de définir les objectifs à atteindre et les indicateurs de suivi et d'évaluation de ces objectifs. Il en découlera un plan d'actions constitué d'un ensemble de fiches-actions.

Notre objectif est d'écrire ce projet de service avant la fin de l'année 2024. Les groupes de travail sont planifiés à raison d'une à deux demi-journées par mois sur le premier trimestre 2024. Il devrait être finalisé au premier semestre 2025 et servira de point de départ à l'élaboration d'un livret d'accueil.

MAISON RELAIS DE COUTANCES

PROPOS INTRODUCTIFS

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée de plusieurs personnes, les commissions d'admissions se sont succédées et les places disponibles ont toutes été occupées.

L'équipe éducative, investie dans la procédure d'admission des

personnes, est attentive à la mixité sociale du public, qui doit être au cœur du projet. La diversité des profils et des parcours ainsi que l'hétérogénéité du public doivent permettre de dynamiser la vie sociale interne à la structure et favoriser son ouverture vers l'extérieur.

A noter également pour 2024 le départ des 2 hôtes, une nouvelle équipe a pris ses fonctions au dernier trimestre 2024.

A. Admissions et effectif de la maison relais

Sur l'année 2024, la Maison Relais comptabilise **5 387 journées de présence**, correspondant à un taux d'occupation de 63.99 %.

L'effectif total au 31 décembre 2024 est de 17 personnes.

Sur 2024, la Maison Relais a logé 17 ménages, soit 18 personnes réparties entre 6 femmes et 12 hommes. **10 entrées et 1 sortie ont été comptabilisées sur l'année.**

a. Service orienteur

La Commission SIAO-50 a validé en 2024 l'orientation de 15 ménages vers la Maison Relais.

• 6 de ces demandes ont été validées en commission d'admission et ont donné lieu à 6 entrées dans le dispositif (5 personnes seules + 1 couple).

• 3 de ces demandes ont été refusées par la commission.

• 6 de ces demandes ont été refusées par la personne (pas de contact, pas venu au RDV d'admission).

b. Services ayant orienté les ménages vers la Maison Relais

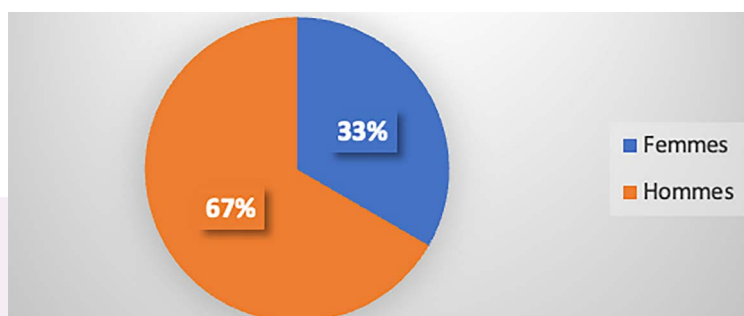
SERVICES SOCIAUX DE SECTEUR	ETABLISSEMENT DE SANTÉ	CCAS	CHRS	MANDATAIRE JUDICIAIRE
5	2	3	6	1

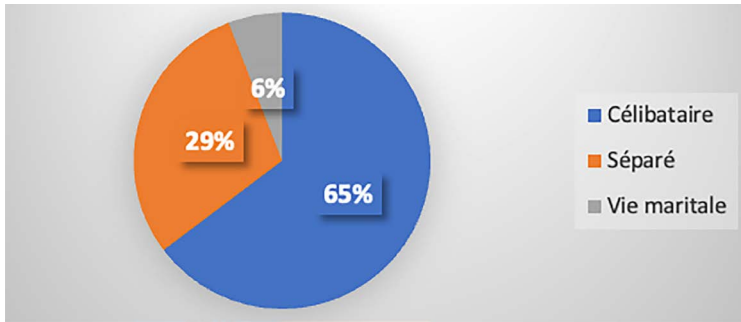
TOTAL : 17

c. Effectifs et répartition des ménages

RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

En 2024, la Maison Relais a logé 18 locataires : 6 femmes et 12 hommes.

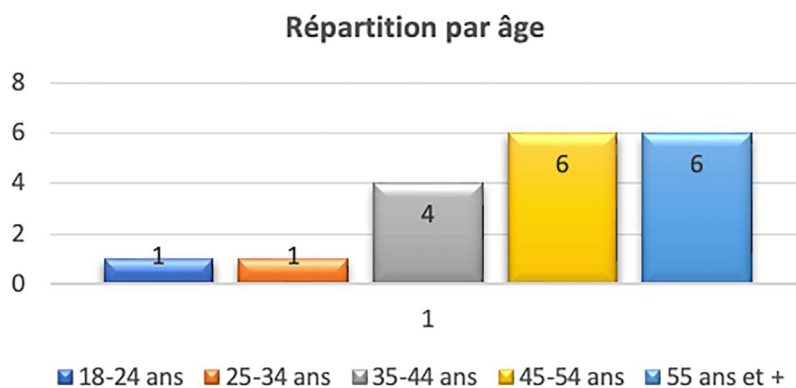




Les personnes seules représentent 94.44 % des ménages de la Maison Relais.

B. Caractéristiques de la population de la maison relais

a. Répartition par tranches d'âge



La moyenne d'âge est de 51 ans.

b. Les ressources des personnes

AAH / Invalidité	6
Activité rémunérée	4
ARE	1
Indemnités journalières	1
Retraite	3
RSA	3
Total	18

c. Locataires bénéficiant d'une activité professionnelle ou d'insertion professionnelle

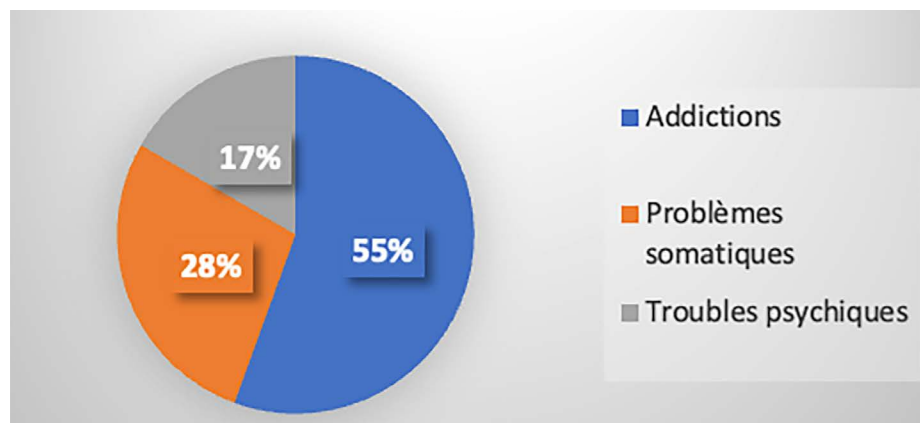
Salarié	3
Chantier de réinsertion	2
Retraites	3
Invalidité/AAH	7
Inactifs	3
Total	18

d. Besoins individuels d'accompagnement

Appropriation du logement	18
Soutien aux démarches administratives	14
Accès aux soins	6
Insertion socio professionnelle	3
Gestion du budget	5
Mesure de protection	7
Soutien à la fonction parentale	1
Total	17

7 personnes sont accompagnées par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

e. Problématiques de santé



Le public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Plus de la moitié des personnes accompagnées souffrent d'alcoolisme. La plupart sont suivies en addictologie, ont des traitements de substitution et parfois vont en cure. Il est à noter que quelques débordements ont eu lieu suite à des consommations excessives, des troubles nuisant à la tranquillité de la résidence. Il n'est pas interdit de boire dans son logement, l'équipe travaille quotidiennement à sensibiliser chaque usager sur les risques d'alcoolisation, à la modification dans le comportement que cela entraîne et aux risques pour leur santé.

Plusieurs résidents ont une santé fragile et qui nécessite une surveillance régulière de l'équipe, ajoutée aux soins infirmiers. En effet, 3 personnes reçoivent des visites quotidiennes d'infirmières pour des prises de traitement, surveillance du diabète, toilette. Les infirmières alertent régulièrement les hôtes lorsque l'état de santé d'un résident se dégrade.

Pour certaines de ces personnes accueillies, l'équipe effectue un passage quasi quotidien afin de vérifier si elles vont bien.

Une personne à mobilité réduite a fait l'objet d'un renouvellement d'un dossier MDPH, avec l'intervention d'un ergothérapeute pour modifier l'aménagement de son appartement

afin de faciliter ses déplacements et garder son autonomie.

Seules 2 personnes ont moins de 35 ans, un vieillissement de la population est constaté avec forcément des problématiques de santé à venir plus importantes. Un suivi avec des spécialistes est souvent nécessaire et à organiser, tant dans la prise de rendez-vous que dans l'accompagnement (cardiologue, neurologue, ophtalmo, urologue, endocrinologue).

Deux femmes ont plus de 70 ans, l'une d'entre elles, la plus âgée, se porte bien mais n'a pas de médecin traitant. L'équipe s'efforce de la convaincre de s'inscrire dans un suivi médical approprié à son âge, un travail de longue haleine.

Pour la deuxième personne, atteinte récemment d'un début de maladie de parkinson et de dépression aiguë, une orientation en EHPAD est à l'étude. Même si à ce jour cette dame a toute sa place à la maison relais, une détérioration rapide de son état peut avoir lieu et un dispositif plus médicalisé serait mieux adapté. L'équipe travaille dans ce sens en prenant le temps d'obtenir le consentement de Madame.

C. Nos actions

a. L'accompagnement individuel

L'objectif de l'accompagnement individuel est de favoriser l'autonomie de la personne. Si les personnes accueillies à la Maison Relais doivent avoir un minimum d'autonomie, pour autant, l'accompagnement individuel occupe une place importante dans le travail des hôtes. Cet accompagnement se construit en fonction des besoins et demandes des personnes. Les professionnels s'adaptent, en effet, au niveau d'autonomie et aux capacités des locataires. L'accompagnement individuel réalisé par l'équipe

s'organise autour de deux grands axes : un accompagnement de proximité (écoute, veille, aide à la réalisation de démarches,) d'une part, puis, d'autre part, un rôle d'interface entre les résidents et les partenaires locaux.

Un rôle de veille, d'écoute et d'observation

Cet aspect de l'accompagnement constitue une large part du travail effectué. Il se fait au quotidien de façon informelle. L'équipe veille à être

en relation régulièrement avec les locataires et prend le temps d'échanger, d'écouter, d'être attentionnée. Les professionnels assurent aussi un rôle de veille et d'observation : il s'agit d'être attentif au bien-être de chacun, à repérer les besoins des locataires et tenter de les faire émerger.

L'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne

Il dépend avant tout du niveau d'autonomie des personnes : il est parfois important pour certains et

non nécessaire pour d'autres. Il peut concerner l'aide aux courses, à se repérer dans la ville, la découverte des différents services de proximité. C'est également, aider un locataire à gérer son logement (ménage, etc.), donner des repères en termes d'hygiène. Concernant l'entretien du logement, des visites régulières ont lieu chez les locataires afin de vérifier le bon entretien de l'appartement et des équipements mis à disposition. Cinq locataires montrent plus de difficultés que les autres à « bien » entretenir leur lieu de vie, ce qui a conduit l'équipe à s'interroger sur la manière d'accompagner non seulement les personnes concernées par cette problématique d'hygiène mais également valoriser les personnes qui au contraire ont de vraies compétences à ce sujet.

L'organisation des visites à domicile (VAD) à évolué en 2024, elles sont désormais planifiées sur la première semaine de chaque mois et l'équipe fait une proposition horaire à chaque locataire. Les deux professionnels sont présents à chaque VAD afin de trouver ensemble les pistes d'amélioration et de mieux entendre les problèmes rencontrés par le résident. Ces temps deviennent un moment privilégié, d'échange qui peut ouvrir sur des perspectives individuelles en considérant les besoins de chaque personne accueillie. En 2024, quatre personnes ont bénéficié de l'intervention d'une aide-ménagère à raison de trois fois par semaine, des demandes sont en cours pour les deux autres personnes mais plutôt de manière ponctuelle pour leur permettre de maintenir le logement propre et les encourager à poursuivre leurs efforts.

Dans le soutien apporté aux résidents de la maison relais, l'équipe a parfois le sentiment parfois d'être intrusif. Même si les résidents sont locataires, les encadrants constatent qu'il faut de plus en plus intervenir dans les logements. Dans certains cas, les visites à domicile ne suffisent pas pour maintenir une hygiène correcte dans

les logements, l'encadrement se doit d'être renforcé. Les interventions sont concrètes comme l'aide au rangement, aux retraits des poubelles qui peuvent s'accumuler dans un appartement, des passages réguliers pour motiver la personne... Autant de moments dans les logements qui n'étaient pas forcément prévus dans le projet initial de la maison relais.

L'accompagnement aux démarches administratives, l'accès aux droits et l'accès aux soins

L'équipe joue régulièrement un rôle d'interface et de médiation entre les locataires et les services extérieurs (services sociaux, médico-sociaux, sanitaires, organismes de loisirs). L'objectif pour l'équipe est de faciliter la réalisation des démarches (aide au repérage du service compétent, aide à la prise de contact, aide à la complétude des dossiers etc.) et de lever les freins qui peuvent exister et d'accompagner dans le temps la prise d'autonomie des locataires. Pour la grande majorité des personnes accueillies à la Maison Relais, l'accompagnement débute par l'aide à la constitution du dossier de demande d'aide au logement, hormis pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection, pour lesquelles le mandataire assure la réalisation de cette tâche. Elle permet de se faire une première idée du degré d'autonomie des personnes (dématisation des démarches, connaissances des organismes à solliciter etc). Dix personnes ont été accompagnées dans cette démarche en 2024. Les échanges informels avec les locataires, les visites à domicile permettent d'échanger de manière régulière sur les différents suivis médicaux et/ou médicaux-sociaux dont ils bénéficient. Ainsi l'équipe a un regard attentif sur le rendez-vous à prendre ou à honorer, les examens à prévoir, le suivi avec les différents professionnels de santé et mettent en place des outils permettant aux locataires de ne pas « oublier » ou manquer leurs rendez-vous.

L'accompagnement à la gestion de budget

Pour la plupart des locataires, le montant des ressources est relativement faible. Le suivi et la gestion du budget est donc importante, principalement pour les personnes n'étant pas sous mesure de protection. De manière à investir pleinement et simplifier au mieux les mécanismes de dépense, l'équipe a créé des outils ludiques permettant d'aborder la question de la gestion budgétaire, identifier les différents postes de dépenses, les charges fixes et les charges courantes. Certains locataires ont pu cumuler des dettes avant leur entrée à la Maison Relais. Travailler sur le budget permet de faire un état des lieux de ces dettes et de prendre contact avec les créanciers afin de mettre en place des échéanciers afin de les épurer. Trois personnes sont concernées par cet accompagnement. Le travail autour des budgets respectifs des locataires a permis à l'équipe d'identifier les personnes susceptibles de bénéficier de l'aide alimentaire (Restau du Cœur). Trois locataires ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2024.

Accompagnement à l'insertion

Quatre personnes ont été accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi, des temps de rencontre individuels ont permis de remettre à jour les CV, rechercher des offres en ligne et par la suite préparer les entretiens d'embauche. L'animation de la vie collective en lien avec l'environnement extérieur : La Maison relais offre un cadre de vie semi-collectif, l'espace commun du sous-sol est le lieu qui permet de mettre en place cet axe fort du projet de la structure. Cette pièce fait office de lieu de rencontre, c'est l'endroit où les locataires se fréquentent le plus et où se déroule la vie collective.

Des temps collectifs informels : L'espace commun fait à la fois office de salon, salle à manger ou salle d'activités, c'est un lieu qui se doit de devenir un espace structurant qui doit

être un levier au développement des temps collectifs. Il est remarquable à ce jour, que la présence des membres de l'équipe est essentielle pour impulser la dynamique du lieu.

Rencontres avec les « structures d'animation de la vie sociale » de Coutances

Ces structures sont « des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. » Sur la commune de Coutances et à proximité directe de la Maison Relais se trouve le centre social Les Unelles et, un peu plus éloigné, l'espace de vie sociale de Claire Fontaines.

Ces équipements poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- **L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;**
- **Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;**
- **La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.**

Il paraissait intéressant, compte tenu des objectifs poursuivis à la fois par ces structures d'animation et par la Maison Relais, d'aller à la rencontre des équipes afin de présenter la Maison Relais, son public et ses missions.

Personnes rencontrées par l'équipe de la Maison Relais :

- **Coordonnatrice de l'espace de Vie sociale de Claire Fontaines**
- **Référente famille du centre social**

- **Animateurs ludothèque du centre social**
- **Animateur Espace Public Numérique du centre social.**

L'équipe est également allée à la rencontre du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Arrimage situé en centre-ville de Coutances. Une association ayant un fonctionnement autonome et qui a pour mission la lutte contre l'isolement et le repli sur soi, l'insertion dans la cité et la prévention du handicap. Pour répondre à ces missions elle propose des activités d'expression, manuelles, culturelles, sportives, ludiques et festives, elle aide les personnes à sortir de la solitude, restaurer et maintenir les liens sociaux et accompagne les personnes dans le choix des activités et du fonctionnement du GEM. Si ce n'est le cas de la majorité des locataires, certains d'entre eux pourraient se plaire à fréquenter cette structure qui est ouverte même le weekend, parfois en soirée et qui pourrait être un bon relais lors de l'absence de l'équipe éducative de la Maison Relais (soirs et week-ends). Chaque mois, la MR reçoit par mail le planning des activités proposées par le GEM et l'affiche sur le tableau de l'espace commun afin que tout le monde puisse en avoir connaissance. Une visite de présentation du GEM par ses adhérents aux locataires de la Maison Relais a eu lieu en février 2024. Une résidente de la maison relais est adhérente de l'association. Des projets communs sont en réflexion pour 2025. L'équipe de la Maison Relais a participé en 2024 à la réunion des partenaires organisée conjointement par le CCAS et le CMS de Coutances, ces réunions permettent une interconnaissance

des nombreux professionnels du territoire. Chaque réunion est l'occasion d'assister à la présentation d'un service, d'une association ou d'une structure par les professionnels eux même. Il permet d'élargir son réseau de partenaires.

Espace de concertation et de régulation : le Conseil de Maison

Le conseil de maison est un moment réservé aux membres de la Maison Relais. Il a lieu le premier vendredi de chaque mois. Il s'agit tout simplement d'un moment pendant lequel les locataires se réunissent pour parler d'un ou plusieurs sujets. Il permet de faire le point sur les choses qui vont bien et celles qui doivent être améliorées.

Le conseil de maison est également un excellent moyen pour participer et s'impliquer dans l'organisation de la vie collective de la Maison Relais. C'est un moment pour discuter et trouver des solutions tous ensemble. Le but du conseil de maison est d'améliorer la communication et d'installer un climat de sérénité.

En 2024 la majorité des résidents était présente au conseil de maison, seules deux personnes sont régulièrement absentes car elles peinent à se sentir à l'aise au milieu des autres.

Un classeur « Conseil de Maison » est à disposition des locataires, il compile l'ensemble des prises de notes des sujets évoqués ainsi que les décisions prises collectivement.

b. Les activités collectives

Faire vivre la Maison relais par des activités demande beaucoup de sollicitation auprès des résidents pour les faire participer et les sortir de l'isolement. Ces activités émanent de propositions de l'équipe ainsi que des bénéficiaires eux-mêmes.

Développer ces activités participatives encourage les relations diverses, et favorise la convivialité et l'entraide mutuelle. Ceci étant fait pour créer une dynamique de groupe.

En 2024 plusieurs activités ont été proposées

- **Un atelier « Arts et Créations »** où sont regroupées plusieurs formules aux choix comme des activités de peinture, de créations d'objets divers, de la carterie, de la calligraphie etc.

- **Des séances de relaxations** sont mises en place de façon hebdomadaire afin de « fidéliser » les résidents aux

séances de bien-être. Nous pouvons constater que cette activité est de plus en plus sollicitée.

- **Jeux de société** : cela permet de favoriser un échange social entre résidents

- **Randonnée** : Promenade calme ou sportive suivant la demande, collecte de produits naturels servant pour les créations manuelles ...

- **Goûters et Pâtisserie** : Confection et partage autour de gourmandises.

- **Fêtes d'anniversaires** : Préparation d'un gâteau et partage d'un moment festif.

- **Sorties culturelles / Sortie de loisir** : Toujours dans un échange de convivialité nous organisons des sorties autour d'un projet commun tout en respectant le choix des locataires.

- **Un jardin potager** est mis en place depuis de le mois d'avril 2024, une parcelle est louée aux Jardins Familiaux

de Coutances. Ce projet a pour objectif de stimuler les usagers afin d'apprendre à cultiver leurs légumes et subvenir à leurs besoins alimentaires, c'est un échange de connaissances et d'apprentissage, un partage social et de savoir-faire. Ce projet demande un investissement collectif sur du long terme.

- **Repas partagés** : trois vendredis midi par mois, les locataires ont la possibilité de participer aux repas partagés : un plat est choisi collectivement et fait l'objet d'un atelier cuisine, ainsi chacun des participants se positionne pour apporter un ou plusieurs ingrédients et participe à l'élaboration du plat. Ces repas partagés du vendredi favorisent la convivialité. La préparation des repas permet de travailler l'équilibre alimentaire, d'apprendre à cuisiner, de redonner l'envie de cuisiner et permet également d'aborder les questions d'hygiène.

Afin d'éviter une « routine » et de satisfaire tous les résidents dans leur partage de la vie quotidienne, l'équipe essaie de varier au mieux les activités tout en restant vigilante dans l'accompagnement individuel de chacun. Le but étant de favoriser l'échange interpersonnel dans un premier temps et dans un second temps rétablir le lien social extérieur. Tous ces temps collectifs participent à renforcer la cohésion de groupe et rompre l'isolement social.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La Maison Relais est une nouvelle structure sur le territoire de Coutances, mais étant également la seule sur le centre Manche. Il semble important de poursuivre les rencontres partenariales pour à la fois présenter l'établissement, ses objectifs, ses missions mais également l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet et de l'accompagnement du public.

En 2025, l'équipe de la Maison Relais poursuivra les rencontres auprès des différents professionnels, ceci dans afin que l'interconnaissance devienne un levier pour permettre la compréhension des missions/activités de l'autre champ mais également pour mutualiser des actions entre différents acteurs ayant un public cible commun. Ces rencontres et échanges viseront à éviter les ruptures, les cloisonnements dans le parcours et d'apporter une réponse complète et un accompagnement de qualité aux situations du public accompagné.

- Echanges réguliers avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

- Echanges réguliers avec les conseillers d'insertion professionnels accompagnant les locataires en situation d'emploi. (IPE Environnement, Afere)

- Participation aux réunions de partenaires organisées par le CCAS et CMS de Coutances.

- Echanges réguliers avec le Groupe d'Entraide Mutuelle Arrimage.

- Rencontre et présentation de l'association Accueil Emploi par sa chargée de développement.

Vie collective et animation de la vie quotidienne

L'équipe de la Maison Relais poursuivra son investissement auprès des locataires afin qu'ils puissent s'investir pleinement dans la vie de la structure et ne pas être de simples consommateurs d'activités occupationnelles.

On constate moins d'adhésion aux activités proposées, il faut sans cesse

motiver les personnes accueillies pour y participer et pas toujours avec le succès espéré. Il est vrai qu'au regard du parcours de la majorité des personnes accueillies jonché de ruptures, d'échecs et d'isolement, maintenir d'une régularité relève du challenge.

Il faut innover de manière dynamique, proposer aussi des activités ponctuelles et préserver dans celles existantes en sachant remobiliser les usagers.

Dans cette optique, les Conseils de Maison continueront à se tenir le chaque premier vendredi du mois. L'objectif à poursuivre est que cette instance puisse être animée et pilotée par les résidents eux-mêmes.

Les repas partagés se poursuivront également le vendredi, selon un planning de menus établi en amont lors des conseils de Maison. Ces repas collectifs pourraient être l'occasion de monter un projet autour du bien manger et de la nutrition. Des contacts pourraient être pris avec la Banque Alimentaires qui

propose régulièrement des ateliers thématiques autour de la cuisine.

Le projet de confection d'une fresque regroupant les poèmes des résidents est prévu pour 2025 où s'ajouteront de belles illustrations, celle-ci servira de décoration pour la salle commune. Un projet est en étude quant à la réalisation du journal de la Maison Relais afin de valoriser l'expérience collective et de maintenir le lien

social. C'est une initiative utile et enrichissante, qui demande de construire une action, de la penser et de la partager.

Le projet du Jardin Partagé a été mis en place au printemps 2024, il s'est rapidement essoufflé du fait de l'éloignement géographique et le manque de relais des résidents sans les encadrants. Un projet de partenariat avec le GEM arrimage

(Groupe d'entraide mutuelle) est à l'étude afin de dynamiser le projet et en faire un espace de rencontre.

L'équipe de la Maison Relais sera également attentive aux différents événements, manifestations et ateliers réguliers organisés sur la commune de Coutances. Ceci afin de pouvoir faciliter l'insertion des locataires dans la vie locale.

LE SERVICE LOGEMENT

CENTRE	NORD
25 rue du Dr GUILLARD 50200 COUTANCES	2 Rue Cotis Capel 50651 CHERBOURG EN COTENTIN
ehourlierbassang@adseam.asso.fr	mvaulegeard@adseam.asso.fr
Chefs de service : Emmanuel HOURLIER BASSANG	Mathieu VAULEGEARD

AUTORISATION/ HABILITATION

Arrêté du 06 novembre 2020 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément

valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

Convention signée en 2018 avec l'Etat, permettant à des personnes seules et des familles en difficulté au regard du

logement d'être hébergées dans des logements d'accueil temporaire mis à leur disposition par l'ADSEAM. Ces logements sont loués à l'Association par la ville de Coutances.

CAPACITE AUTORISEE

Le service logement déploie sur Cherbourg deux dispositifs : l'ALT (Allocation Logement Temporaire) et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

Le dispositif ALT sur Cherbourg est subventionné pour 11 logements répartis de la manière suivante :

2 logements de type T1	3 logements de type T2	5 logements de type T3	1 logement de type T4
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Soit une capacité maximale de 456 personnes, calculée selon l'arrêté préfectoral comme suit : 38 places au mois multiplié par 12 mois. En réalité, cette capacité théorique ne peut pas être atteinte ; en effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des ménages ne correspondant pas exactement au nombre de places

maximal théorique de chaque logement.

Le service a augmenté sa capacité en 2023 avec deux logements supplémentaires (un T3 et un T4), permettant de répondre à des orientations de familles avec enfant(s).

Le Service Logement peut accompagner 10 ménages par an sur le dispositif baux glissants, encadré par une convention annuelle avec le Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de la Manche, qui valide les candidatures de ménages bénéficiaires de l'accès au logement autonome par bail glissant.

Sur Coutances, le service dispose de 6 logements ALT situés en ville à Coutances. Ils font l'objet d'une convention de location entre la ville de Coutances et l'ADSEAM.

T1 4, rue des sapins capacité autorisée : 2	T4 4, rue des sapins capacité autorisée : 5	T2 35 Bd Alsace Lorraine capacité autorisée : 3	T3 35 Bd Alsace Lorraine capacité autorisée : 4	T2 6 av division Leclerc capacité autorisée : 3	T3 6 av division Leclerc capacité autorisée : 4
--	--	--	--	--	--

Les logements pouvant accueillir 2 personnes sont, de fait, occupés par des personnes seules. En effet nous n'avons pas d'orientation SIAO pour des couples sans enfants, mais pour des personnes seules ou des couples avec enfants.

POPULATION ACCUEILLIE SUR CHERBOURG

I. DISPOSITIF ALT

Cet accueil est destiné aux personnes sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS (propriétaires d'animaux, refus catégorique de vie en collectif...), aux personnes en situation de précarité et/ou confrontés à de grandes difficultés sociales.

Les personnes de nationalité étrangère peuvent bénéficier d'une prise en charge en ALT à condition qu'elles soient en possession d'un titre de séjour en cours de validité d'une durée supérieure à trois mois ou d'un récépissé de renouvellement de ce titre et qu'elles justifient de ressources. Les personnes accueillies

ne perçoivent ni d'APL ni d'AL. Toute personne accueillie sur le dispositif ALT bénéficie d'une orientation par le SIAO 50.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le bail glissant est un outil destiné à favoriser l'accès au logement de personnes en difficulté sociale. Il permet de sécuriser des opérations de location mais n'apporte pas, par lui-même, de ressources supplémentaires pour faire face au paiement du loyer et des charges. Il constitue un outil d'insertion, qui n'a de sens que si le ménage concerné accepte un accompagnement social. Le dispositif Bail Glissant ouvre

droit à l'APL. C'est un dispositif départemental qui ne dépend pas d'une orientation par le SIAO 50.

L'examen de la situation économique du ménage doit être conjugué avec d'autres critères liés aux aptitudes du ménage au terme de la période de sous-location :

- À gérer le budget familial en y intégrant le règlement régulier des loyers et des charges,
- À vivre de façon autonome dans un logement, à l'entretenir et à l'utiliser à bon escient,
- À s'intégrer dans l'environnement social de l'immeuble, du quartier et de la ville.

FINANCEMENT

I. DISPOSITIF ALT

Le dispositif est financé par la DDETS par une subvention ASSL et l'Allocation de Logement Temporaire, ainsi qu'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Le paiement des frais de participation par les

bénéficiaires constitue une autre part du financement de ce service.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le dispositif est financé par le Conseil Départemental en fonction du nombre de baux glissant réalisés dans

l'année, jusqu'à 10 baux glissants. Une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et les paiements des loyers de sous-location, garantis par le FSL, complètent le financement du dispositif.

EQUIPE

**1 ETP éducatrice spécialisée
qui intervient sur les deux dispositifs**

**0.20 ETP
de Chef de Service**

MISSIONS

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.

Les objectifs du service logement sont entre autres :

- Faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale.
- Permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage

de réapprendre les relations de « bon voisinage ».

- Réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité.

- Être en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

ACTIONS

Pour l'ALT

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation

financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur les problèmes à résoudre.

La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute, du

soutien et un accompagnement dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation administrative), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veille à la bonne gestion du logement (organisation, entretien, investissement...), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.

Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (trouver une formation, un stage...). Les actions pourront être également tournées vers l'accompagnement à la santé, le soutien à la parentalité ...

Dans le cas de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit

bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

Pour les baux glissants

Le bail glissant est un contrat de location d'une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable par période de 6 mois et pour une durée totale maximum de 24 mois.

Le contrat de location est passé entre le bailleur et le Pôle Insertion de l'ADSEAM, afin de permettre à l'Association de sous-louer temporairement le logement à un ménage dont elle assure

l'accompagnement social, dans la perspective que ce ménage puisse devenir le plus rapidement possible locataire en titre du logement.

Le contenu de l'accompagnement social est fixé sur la base du cahier des charges de l'accompagnement social utilisé dans le cadre du FSL. Le service travaille prioritairement en vue du glissement de bail, sur 4 axes : la gestion du budget, les relations de voisinage, la gestion et l'entretien du logement, et l'insertion dans l'environnement.

LE SERVICE LOGEMENT DE CHERBOURG

DEMANDES D'ACCUEILS ET ORIENTATIONS POUR LES DEUX DISPOSITIFS : ALT ET BAUX GLISSANTS

Pour l'année 2024, le Service Logement a traité 45 demandes émanant de différents services, réparties comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Service social (CMS/CCAS) : 17 | - Dispositif de Mobilisation Jeunes (ADSEAM) : 2 |
| - CDHAT : 10 | - DALO : 1 |
| - SPIP : 4 | - Maison Relais Simone et Antoine Veil: 1 |
| - France Terre D'Asile / COALLIA : 4 | - Appartements de Coordination Thérapeutique : 1 |
| - Accueil Emploi Coutances : 2 | - Passerelle Avranches : 1 |
| - Conscience Humanitaire : 2 | |

I. LE DISPOSITIF ALT

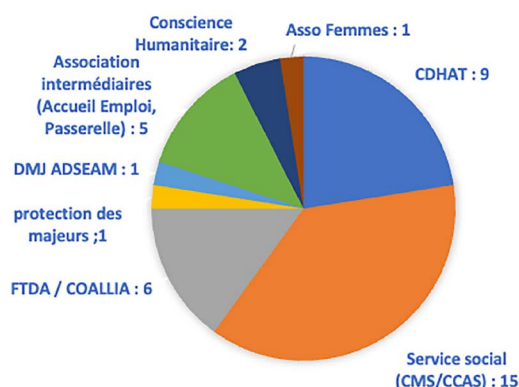
40 ménages ont été orientés par le SIAO vers le Service Logement en 2024 au titre du dispositif ALT, soit de façon spécifique, soit dans le cadre d'une orientation plus globale vers l'ensemble des services proposant de l'ALT dans le département. Parmi ces orientations, 8 ménages sont entrés en structure (6 ALT Adseam / 2 ALT Association Femmes), 10 sont restées sans suite ou refusées par le ménage concerné, 8 orientations refusées par le service (pas de logement adapté, situation ou comportement du ménage inadaptés, réorientation), 13 sont toujours en attente (d'un

premier contact ou d'une place), 1 a été réorienté vers le dispositif Bail Glissant.

14 ménages ont été accueillis en 2024 dans les 11 logements du dispositif, répartis comme suit : 14 adultes et 9 enfants, (dont 1 enfant majeur handicapé relevant d'une orientation MAS et 1 enfant passé à la majorité dans le courant de l'année). Ce

sont donc 23 personnes qui ont été accueillies sur le dispositif ALT.

SERVICES ORIENTEURS VERS L'ALT EN 2024



6 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement en ALT : 1 femme seule, 4 hommes seuls et 1 homme seul avec un enfant.

3 ménages ont quitté le dispositif en 2024 : 2 sorties en logements autonomes et 1 sortie vers un autre Département, temporairement

hébergée en famille dans l'attente d'une attribution de logement.

A. Taux d'occupation

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES IMMOBILISÉES	TAUX DES PLACES IMMOBILISÉES
ALT 2020	5519	54%	8919	87.27%
ALT 2021	5592	55%	8617	84.32%
ALT 2022	6240	61%	9646	94%
ALT 2023	6507	54%	10920	77%
ALT 2024	6242	45 %	9719	70%

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre théorique de personnes correspondant à la capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous nos logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique.

En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules

dans des logements qui pourraient accueillir également un couple, entraînant un « déficit » de place. Pour 2024, nous avons connu plusieurs départs complexes qui ont immobilisé les logements sur des durées anormalement longues : logement dégradé, sale et/ou encombré, clé non-rendue... Ainsi, plusieurs logements ont dû rester inoccupés le tant d'être remis en état pour une nouvelle mise à disposition.

C'est la seconde année consécutive que nous sommes confrontés à cette difficulté de départs indésirables, qui ont pour conséquence, au-delà de la baisse d'activité, un coût financier important (coût des travaux de remise en état, des matériaux et de la main d'œuvre) et un coût en termes de temps de travail mobilisé notamment pour le vidage et de nettoyage des logements concernés.

B. Durée moyenne de séjour

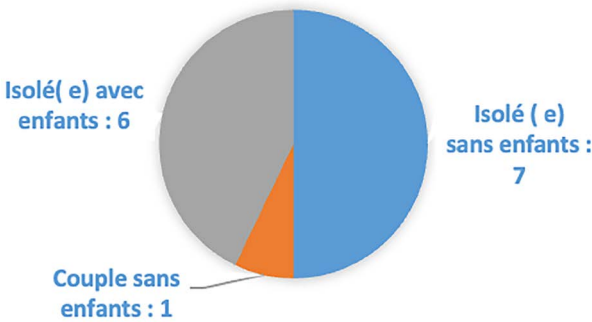
La durée moyenne de séjour est de 1135 jours, soit environ 37 mois, pour les ménages sortis en 2024, ce qui marque une augmentation significative depuis 2 ans, la durée de séjour ayant quasiment doublé (elle était de 20 mois en 2022 et de 31 mois en 2023). Cela illustre que les ménages accompagnés en 2023 et 2024 ont eu besoin d'un

séjour particulièrement long pour pouvoir être relogés et obtenir des attributions de logement. L'augmentation des durées de séjour et la récurrence des départs indésirables tels que décrits dans le chapitre précédent démontrent la dégradation de la situation des ménages accompagnés, aux difficultés de plus en plus

multifactorielles, et l'allongement des délais pour obtenir une proposition de relogement. Cherbourg connaît en effet actuellement une crise de l'habitat avec un accroissement de la demande de logements sociaux et en conséquence, un accroissement du délai d'attribution.

C. Typologie des ménages accueillis

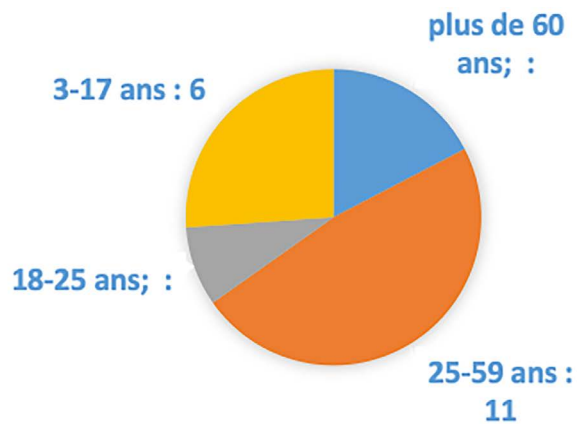
C.1. Composition des ménages présents en 2024



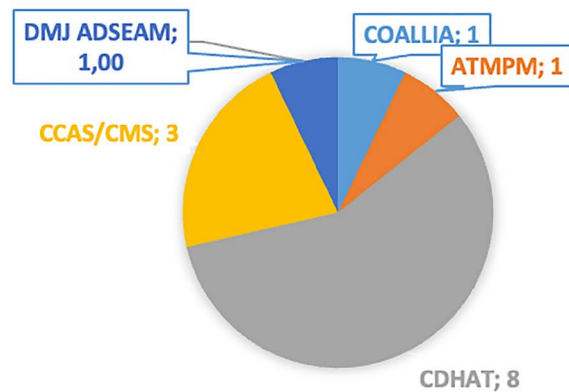
C.2. Tranche d'âge de la population accueillie en 2024

La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 45 ans.

26 % de la population du service ALT est mineure, enfants de personnes accompagnées, en résidence permanente, en garde alternée ou en droits de visite et d'hébergement ponctuels.

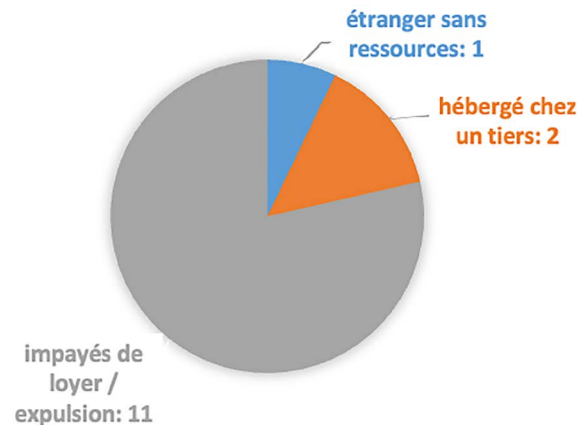


D. Service à l'origine de l'orientation en logement ALT des ménages présents en 2024



E. Motifs d'accueil des ménages

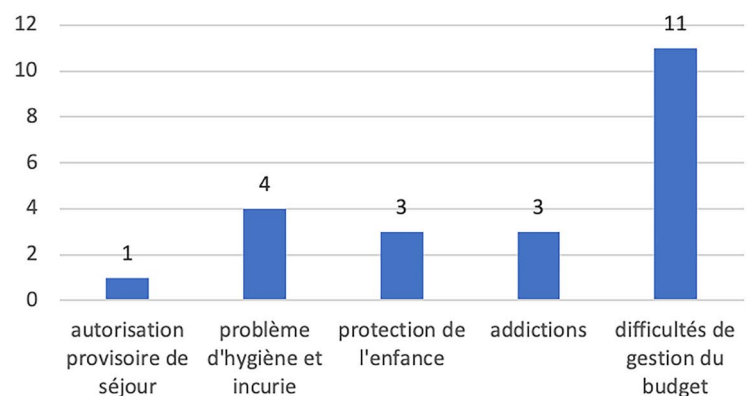
Certains ménages accueillis cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement. Majoritairement, les personnes accueillies sont en situation d'impayés de loyer et/ou d'expulsion de leur logement, dans une proportion constante depuis plus de 6 ans.



F. Difficultés rencontrées par les ménages présents en 2024

Les difficultés liées à la gestion du budget, les situations d'endettement et les suites d'expulsion pour impayés de loyer restent les difficultés rencontrées les plus courantes pour les ménages accueillis en logement ALT. Cela concerne, en 2024, 80% des ménages accueillis.

Le nombre des personnes accueillies avec différentes addictions est relativement constant depuis ces dernières années, ainsi que les problématiques en lien avec l'hygiène corporelle et/ou l'entretien du logement.



Les problématiques liées à la protection de l'enfance sont présentes même si elles ne sont en général pas directement liées à l'orientation vers l'ALT ; ces problématiques sont à prendre en compte dans l'accompagnement global, en concertation avec les services chargés de la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance.

II. LE BAIL GLISSANT

Le Service Logement dispose de 10 mesures par an de bail glissant. 4 ménages ont bénéficié de ce dispositif en 2024 : **4 adultes et 2 enfants, soit 6 personnes** :

1 ménage entré en 2022 et sorti le 30/04/2024 par glissement du bail.	1 ménage entré en 2023 et sorti le 29/11/2024 par glissement de bail.	1 ménage entré en 2023 et toujours présent au 31/12/2024.	1 ménage entré le 30/04/2024 et toujours présent au 31/12/2024.
---	---	---	---

=> 1 demande formulée en 2023 a finalement été classée sans suite.

=> 1 demande de bail glissant acceptée le 14/08/2024 pour une personne hébergée sur le dispositif ALT est toujours en attente d'une attribution de logement.

A. Admissions

a. Les demandes d'admissions

Depuis 2021, en lien avec le contexte de tension pour l'accès au logement social sur le territoire cherbourgeois, les délais d'obtention de logement s'allongent d'année en année.

La durée d'attente moyenne des personnes accompagnées en 2023

après accord de prise en charge est de 143 jours (contre 107 jours en 2022).

Pour 2024, il n'y a eu qu'une seule entrée en bail glissant, avec un logement attribué assez rapidement (71 jours d'attente). Cependant, une

autre personne, dont la demande de bail glissant a été accordée au 14/08/2024, est toujours en attente d'une proposition de logement au 31/12/2024.

b. Difficultés évoquées lors de l'entrée en bail glissant

Les ménages peuvent cumuler plusieurs difficultés lors de la procédure de demande d'admission, mais les impayés de loyers et les situations d'endettement restent la problématique principale, qui touche l'ensemble des personnes accompagnées en bail glissant.

En fonction des difficultés repérées lors de l'évaluation, la demande peut être réorientée vers le dispositif ALT. En effet, si la personne ou le ménage présente plusieurs problématiques associées dépassant le cadre strict du besoin d'accompagnement dans le logement, il est préférable, au

préalable à un bail glissant, qu'un travail d'accompagnement soit engagé en amont, par le partenaire ou en continuité avec l'ALT.

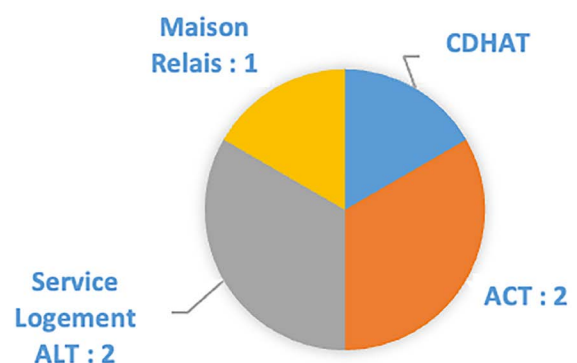
c. Services à l'origine de la demande de bail glissant

Un tiers des orientations en bail glissant émane du Service Logement lui-même, dans la continuité d'une prise en charge en ALT, permettant un accompagnement évolutif et adapté au progrès de la personne, dans une logique de parcours sécurisé vers l'autonomie.

La grande majorité des demandes de bail glissant se fait en sortie d'établissement et suit donc cette

logique de parcours d'insertion par le logement. ACT et Maison Relais sont de nouveaux prescripteurs pour ce dispositif.

Le panel de services orienteurs en bail glissant est assez



limité. Très peu de demandes émanent du CCAS, du CMS ou des services de protection des majeurs et aucune de services tels que le SPIP, la Fondation Bon Sauveur,

l'accueil de jour, etc... Des services pourtant amenés à suivre des publics pouvant relever de baux glissants et qui orientent régulièrement sur l'ALT. Ce constat nous interroge et nous

engage à développer une stratégie de communication à destination de ces services sur ce dispositif peut-être trop peu connu et/ou utilisé.

B. Composition des ménages en bail glissant

La grande majorité des ménages orientés en bail glissant sont des personnes seules. Cette tendance

se confirme et s'accroît depuis plusieurs années. Pour 2024, les 4 ménages accueillis sont 3 personnes

seules (1 homme, 2 femmes) et un homme avec deux enfants en résidence habituelle

C. Suivi des glissements de bail

	MÉNAGES PRÉSENTS AU 01/01	MÉNAGES AYANT OBTENU UNE SOUS-LOCATION DANS L'ANNÉE	MÉNAGES EN ATTENTE DE SOUS-LOCATION AU 31/12	BAUX AYANT GLISSÉ / FIN DE BAIL
2020	5	3	2	2
2021	8	3	2	5
2022	4	2	2	2
2023	6	2	1	3
2024	3	1	1	2

En 2024, nous avons accueilli 1 nouveau ménage sur le dispositif et nous avons eu 2 sorties par glissement de bail. 1 ménage n'a pas donné suite au projet d'entrée sur le dispositif.

Au 31 décembre 2024, l'effectif des ménages accompagnés titulaires d'un bail de sous-location est de 2 ménages. 1 ménage est toujours

en attente d'une proposition de logement.

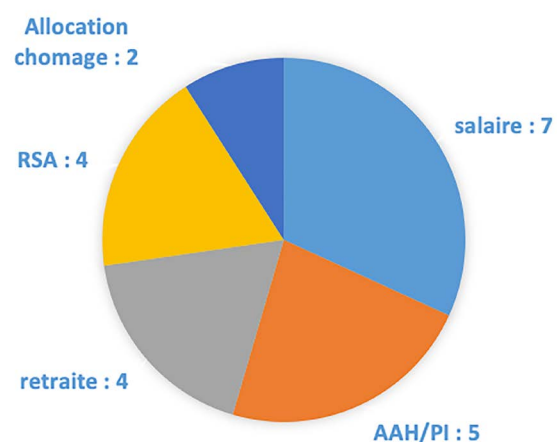
III. TYPE DE RESSOURCES DU PUBLIC ACCUEILLI (ALT+ BAUX GLISSANTS)

Ce graphique concerne les ressources des ménages accueillis en ALT et en Baux glissants car plusieurs ménages ont intégré le dispositif des baux glissants à l'issue de leur parcours d'insertion dans les logements en ALT.

Les bénéficiaires du RSA représentent 18 % de la population du Service Logement.

41% des personnes accompagnées ont des ressources liées à l'activité professionnelle : salaires, rémunérations liées à une formation et/ou allocations de chômage. Enfin, 41% des adultes accompagnés par le Service Logement sont inactifs pour des raisons de handicap ou d'âge.

Ces chiffres confirment le fait que, malgré des difficultés liées au logement, le public du Service Logement est en partie inséré professionnellement. Cela confirme également que l'accès à un logement



durable et accompagné permet une stabilisation et une amélioration de la situation sociale, offrant ainsi les conditions favorables à l'insertion professionnelle.

BILAN D'UN ACCOMPAGNEMENT REALISE SUR LE DISPOSITIF ALT

Sandrine Surcouf, éducatrice du Service Logement, présente ici le travail réalisé auprès de M. L, jusqu'à son relogement en avril 2024. Cette présentation illustre bien les difficultés du public de l'ALT et les conséquences que cela implique pour le service, en termes d'investissement professionnel, de durée de séjour et de coût de remise en état des logements après le départ d'un bénéficiaire :

Avant son arrivée au sein du service, Monsieur L était sans domicile fixe depuis deux ans. Il vaquait entre des hébergements chez des tiers, des hébergements 115, la rue ou des nuitées d'hôtels qu'il finançait. Avant cette période, son bailleur avait fait une procédure d'abandon de logement car Monsieur L n'occupait plus son appartement dont la porte principale n'avait plus de verrou. Il expliquera plus tard s'être fait déborder par ses amis de boisson, jusqu'au point de ne plus gérer la situation et d'avoir peur de rentrer chez lui.

Compte-tenu des circonstances et d'une dette de remise en état, Monsieur n'avait pas de propositions pour un nouveau logement et ce, malgré une mesure de curatelle renforcée prononcée pendant cette période d'errance.

Ainsi à son arrivée, le travail s'est essentiellement axé sur la capacité de Monsieur à vivre seul avec son chien sans se faire à nouveau squatter et sur sa capacité à respecter les lieux et le voisinage. A cela en partenariat avec la tutrice, il a fallu retravailler le budget avec Monsieur en intégrant le rem-

boursement progressif de la dette auprès de l'ancien bailleur et faire prendre conscience à Monsieur que les demandes d'aides alimentaires ou d'argent en supplément quasi hebdomadaire n'étaient plus justifiées compte-tenu de la stabilité de sa situation au regard de l'hébergement.

En parallèle, Monsieur a été accompagné vers la reprise des soins en addictologie avec des rendez-vous mensuels. Il a également été accompagné dans ses démarches de santé telles que radios des poumons, scanner du genou, ophtalmo...

Après quelques mois et compte-tenu de l'alcoolisation quotidienne de Monsieur, le constat était que l'entretien courant du logement n'était pas satisfaisant. Compte-tenu des faibles ressources de Monsieur bénéficiaire de l'AAH, la tutrice accorda l'intervention d'une femme de ménage pour 1h par semaine. Cela s'est révélé largement insuffisant mais a eu pour mérite d'installer une veille hebdomadaire supplémentaire et d'instaurer du lien social régulier. Ce lien social s'est élargi pendant quelques mois avec l'intervention également d'une TISF du service (financement ponctuel) qui emmenait souvent Monsieur faire des sorties à l'extérieur de la communauté urbaine.

Pendant son accueil, Monsieur a également été accompagné dans ses achats ponctuels comme la voiture, le remplacement de téléphone (régulièrement cassé ou perdu) ...

A noter que tout au long de son

hébergement et dès les premières semaines, Monsieur L a été incité à faire à nouveau une cure de désintoxication. Celui-ci s'y est toujours opposé car il ne voulait pas laisser son chien temporairement à la SPA ou dans une famille d'accueil car dans son parcours de vie, l'expérience avait déjà été faite et Monsieur avait récupéré à chaque fois son chien avec des troubles du comportement.

Ainsi pendant les deux ans et demi d'accueil, les consommations d'alcool de Monsieur n'ont pas diminué voire augmenté par période et ont fait obstacle à un relogement plus adapté tel qu'un hébergement dans une maison relais, rempart à la solitude et lieu, force de propositions d'actions épanouissantes pour les personnes.

Après s'être résolu à se tourner vers le logement autonome, Monsieur s'est vu proposer un logement facile d'accès et de type F2. Au moment de l'emménagement, Monsieur L s'est peu investi, laissant l'éducatrice du service tout organiser (recherche de mobilier, devis, organisation des livraisons, installation de la machine à laver...) avec l'aide de la tutrice. Le logement quitté étant très sale, du temps a été consacré à trier, jeter un certain nombre de choses tels que matelas, plaque de cuisson et faire intervenir une entreprise de nettoyage pour le lessivage du F1.

Un relais d'accompagnement a eu lieu avec une éducatrice SAVS.

Sandrine SURCOUF
Educatrice Spécialisée

LE SERVICE LOGEMENT DE COUTANCES

Depuis novembre, Le dispositif est rattaché au service des Appartements de Coordination Thérapeutiques du centre et sud Manche. Les bureaux administratifs sont situés à Coutances. Un chef de service a été nommé (0,80ETP pour l'ensemble du service). Face aux difficultés de recrutements à temps partiel et du maintien des professionnels sur ce service, une mutualisation d'un poste d'éducateur spécialisé ACT/AVDL/ALT a été opérée.

9 ménages ont été accueillis en 2024 dans les 6 logements du dispositif, répartis comme suit :

10 adultes et 5 enfants, soit 15 personnes.	3 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement ALT.	5 ménages ont quitté le dispositif A.L.T en 2024.
---	--	---

A. Taux d'occupation

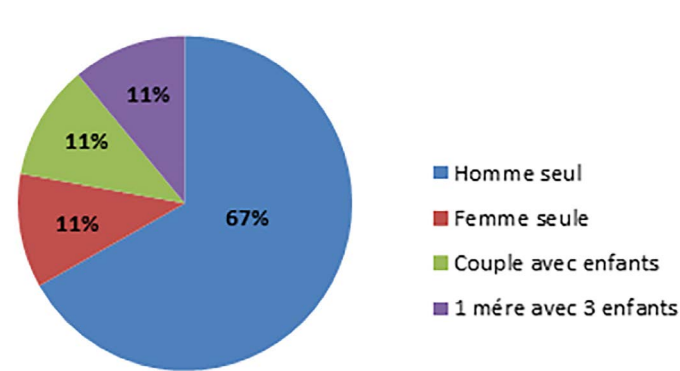
	T2 6, av, Div. Leclerc	T3 6, av, Div. Leclerc	T2 35, Bd. Alsace Lorraine	T3 35, Bd. Alsace Lorraine	T1 4, rue des Sapins	T4 4, rue des Sapins	TOTAL
Capacité d'accueil déclarée	3	4	3	4	2	5	21
Personnes réellement logées	1	1	1	4	1	4	12
Total journées d'hébergement	267	366	315	1460	253	820	3481
Taux d'occupation en termes de places	33%	25%	33%	100%	50%	80%	57%
Taux d'occupation en termes de logement	73%	100%	86%	100%	69%	56%	80%

Le taux d'occupation en termes de places (54 %) est resté constant par rapport à 2023

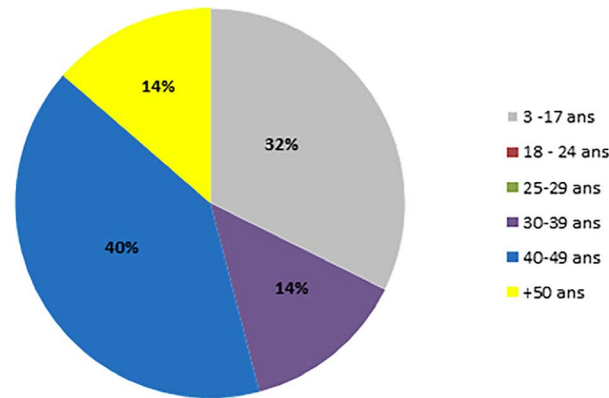
B. Typologie des ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2024, un total de 15 personnes (10 adultes et 5 enfants), soit 9 ménages

a. Composition des ménages accueillis

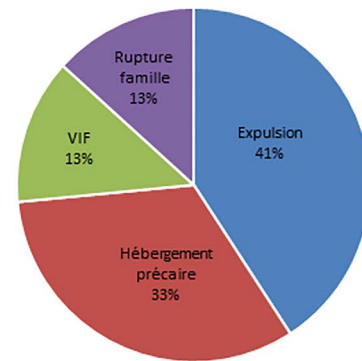
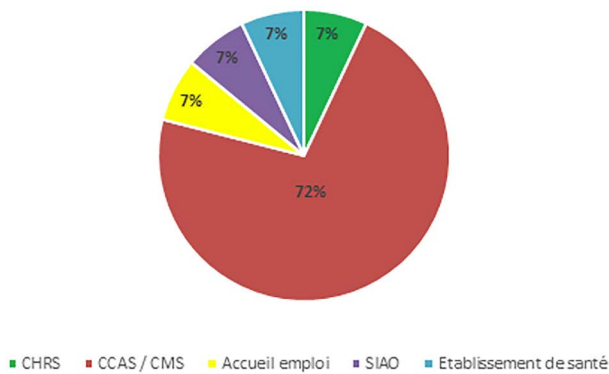


b. Tranche d'âge de la population accueillie

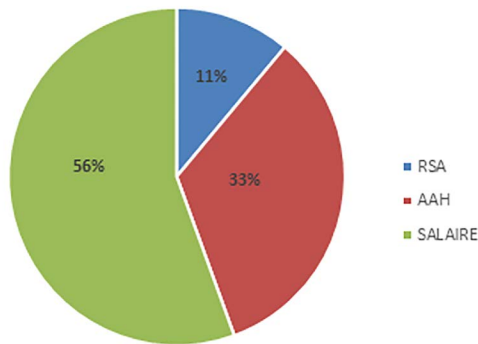


La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 35 ans.

c. Services à l'origine de l'orientation en logement ALT d. Motifs d'accueil des ménages



e. Ressources du public accueilli



f. Difficultés rencontrées sur l'ensemble des ménages accueillis

Une même personne peut rencontrer plusieurs difficultés :

- Schizophrénie : 1 ménage
- Fragilité psychique : 1 ménage
- Dettes : 5 ménages.
- Retour difficile vers l'emploi : 2 ménages.
- Violence Intra Familiale : 1 ménage

C. Les sorties de l'année 2024

5 ménages ont quitté le service ALT en 2024.

3 ménages
ont été relogés
dans le parc privé.

Notons que parmi un ménage, composé d'un couple avec ses 2 enfants, le père est parti vivre chez un tiers à la sortie du dispositif ALT.

1 ménage
a été accueilli
au service ACT
de Coutances.

1 ménage
est reparti
chez un tiers.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans le cadre d'une démarche plus globale au sein du Pôle Insertion de rédaction ou de mise à jour et d'harmonisation des projets de service, l'année 2025 sera consacrée à l'écriture de celui du Service Logement. Ce travail sera mené en commun avec le service ALT de l'Adseam existant

également à Coutances, permettant ainsi un échange et une harmonisation des pratiques professionnelles des deux services. Ce travail d'élaboration permettra aussi de dégager des axes l'amélioration et de construire un plan d'actions pour les 5 années à venir.

Il conviendra également, dans le cadre de ce travail, de s'interroger sur la viabilité budgétaire de ces services. Le Service Logement connaît en effet des difficultés budgétaires depuis plusieurs années, qui s'expliquent de plusieurs façons : la dotation du dispositif ALT n'est pas réévaluée depuis de

nombreuses années et devient obsolète par rapport à l'évolution du coût du logement, en termes de loyer et de charges; la dotation à l'accompagnement n'est également pas réévaluée, même lorsque le nombre d'accompagnements augmente, et devient elle-aussi obsolète par rapport au coût salarial supporté par l'association. Cette situation n'est pas viable dans la durée puisqu'elle implique un déficit structurel qui ne peut être comblé par des mesures d'économie (nous n'avons pas la maîtrise des loyers

ni du coût de la fourniture d'eau et d'énergie) ou d'augmentation de la capacité d'accueil.

De plus, comme nous l'avons exposé dans ce rapport d'activité, nous faisons face de façon de plus en plus récurrente à la dégradation des logements due au comportement inconséquent de certaines personnes accompagnées : matériel cassé, logement en situation d'incurie, logement pas vidé ni nettoyé en moment du départ. Ces comportements obligent le service à remettre le logement en état au

coût le plus bas possible pour ne pas grever le budget. Cela oblige à un certain « bricolage » qui fait que l'état général des logements se dégrade au fil du temps. La qualité de l'accueil s'en trouve ainsi elle aussi dégradée.

Pourtant, les besoins du territoire sont réels. Si on en croit les chiffres du SIAO50 : en 2024, pour l'ensemble du Département, il y a eu 282 orientations vers les dispositifs ALT (207 en 2023).

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL) COUTANCES

Le service a une capacité d'accompagnement de 10 mesures en file active sur l'année. L'origine des demandes est répartie de la manière suivante :

3,4 places préconisé par la commission DALO	3,4 places SIAO (CCAS, CMS, Structures d'accueil, etc.)	3 places des personnes hébergées au CHRS Le Prépont
---	---	---

La priorité des demandes est à la commission DALO.

La mesure dure 6 mois. A terme, un bilan est fait et la décision est prise, avec l'aval du département et de la personne accompagnée, de reconduire ou non la mesure. La mesure peut être renouvelée deux fois (18 mois maximum).

POPULATION CONCERNEE

La population accompagnée est principalement constituée de personnes seules, en couple avec ou sans enfants.

Le profil et situations des personnes accompagnées sont diverses. Elles peuvent être dans un parcours d'errance depuis plusieurs mois/années (dormant dans des squats, accueillis chez un tiers, etc.). Certaines

ont des problématiques d'addictions (alcool, drogues).

D'autres personnes accompagnées par notre service sont dans un logement qui ne correspond plus à leurs situations (handicap et/ou financières, localisation) et peuvent être en procédures d'expulsions.

Enfin, certaines personnes sont dirigées vers notre service car elles

ont des difficultés à se maintenir dans leur logement. Cela peut être dû à différentes problématiques. En effet, certaines personnes sont en difficultés pour gérer leurs budgets, l'entretien de leur logement et peuvent avoir besoin d'un soutien dans leur insertion professionnelle et sociale ainsi que leur santé (maladie chronique, situation de handicap, etc.).

MISSIONS

Les missions diffèrent selon la situation des personnes, si elles sont dans la recherche d'un logement ou dans le maintien.

- **Aide à la recherche d'un logement :** accompagner le ménage

à l'accès à un logement adapté à sa situation actuelle, en lui faisant prendre conscience de ses besoins et capacités de location. L'objectif est d'accompagner le ménage à être objectif et réaliste en tenant compte des contraintes du marché

actuel. Le but étant un logement qui correspond à un secteur permettant une insertion sociale ainsi qu'une vie sociale et familiale.

L'accompagnement à la recherche d'un logement doit amener le ménage à être le plus autonome possible

dans sa recherche de logement. L'intervenant social doit venir étayer la recherche et s'assurer que le logement correspond aux critères de la personne et de sa situation.

Si la demande d'accompagnement dans le cadre d'une mesure AVDL est statuée par la commission DALO, alors le bailleur social est dans l'obligation de proposer un logement dans un délai de deux mois.

Pour les autres situations émanant du SIAO, la recherche s'effectue dans le parc privé et public.

• **Aide à l'installation dans le logement :** la mesure AVDL accompagne les personnes sur le plan administratif lié à l'accès à un logement. Il s'agit de la signature du bail de location, tout en expliquant les droits et obligations à la personne locataire. S'en suivent l'ouverture des compteurs (eau, électricité, gaz),

l'assurance habitation, la demande d'APL et d'aides financières sous forme de prêts pour le dépôt de garantie et/ou à l'achat de meubles auprès du FSL. Faire prendre conscience au ménage des règles de vie collective inhérentes au logement collectif.

• **Aide au maintien dans le logement :** Dans un deuxième temps, il s'agira d'accompagner la personne à s'approprier la vie dans la cité et le quartier.

Cet axe d'accompagnement doit permettre au ménage de pérenniser son logement. L'intervenant social doit être en capacité de détecter et réduire les risques. Pour cela, il faut soutenir les personnes dans la gestion administrative, technique et financière liée à l'habitat.

Insertion professionnelle et sociale : cet axe doit permettre à la personne de s'insérer socialement et/ou

professionnellement en tenant compte de sa situation et de ses capacités. L'intervenant social accompagne la personne pour aller à la rencontre des structures qui peuvent lui apporter un soutien et répondre à un besoin (pôle social, maison de santé, entreprise adaptée, association d'insertion, banque alimentaire, etc.).

• **Evaluation et fin de l'accompagnement du ménage :** l'objectif de la mesure est que le ménage soit autonome et en capacité de se maintenir seul dans son logement. Si des difficultés persistent, la personne accompagnée doit être dirigée vers des mesures adaptées à sa situation. (assistante sociale de secteur, service tutélaire, signalement au procureur, etc.).

ACTIVITE 2024 AVDL

9 personnes non été accompagnées dans le cadre d'une mesure AVDL dans l'année 2024 :

• 2 mesures

qui ont débuté en 2023
et qui se sont terminées en janvier 2024

• 7 mesures

en 2024

A. Typologie des ménages

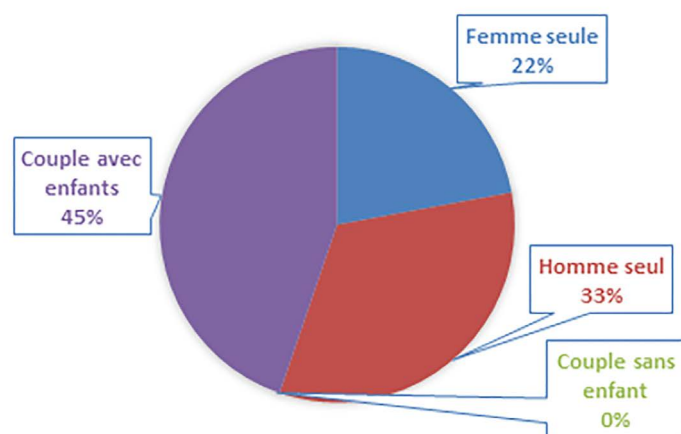
Homme seul : 3

Femme seule : 2

Couple avec enfants : 2

Couple sans enfants : 0

TYPOLOGIE MÉNAGE ACCUEILLIE



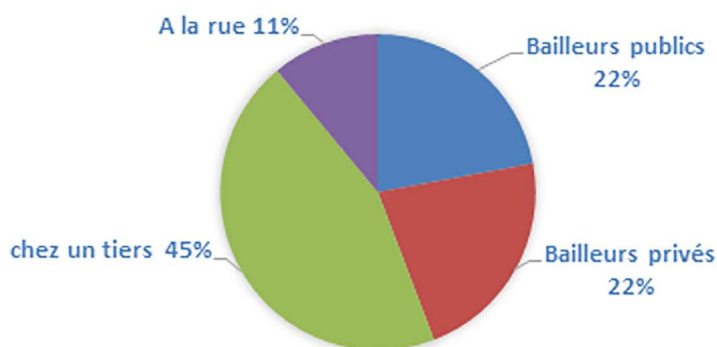
B. Type de bailleurs

Bailleurs publics : 2

Bailleurs privés : 2

Chez un tiers : 4

A la rue : 1

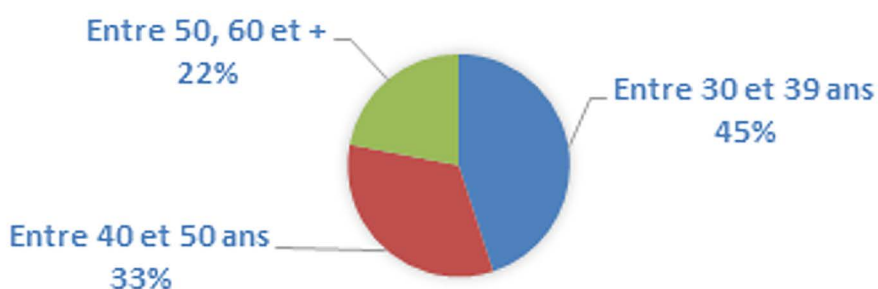


C. Tranche d'âge

4 personnes entre 30 et 39 ans

3 personnes entre 40 et 50 ans

2 personnes entre 50 et 60 ans et +



D. Ressources

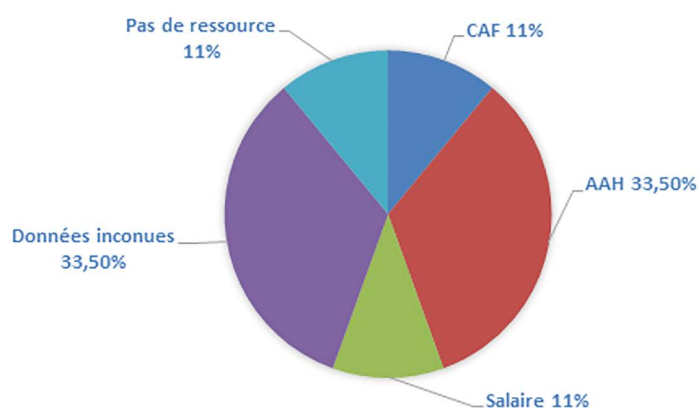
AAH : 3

Salaire : 1

CAF : 1

Pas de ressource : 1

Données inconnues pour 3 personnes



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2024, l'AVDL a accompagné plusieurs ménages aux profils variés, répondant à des besoins spécifiques en matière de logement et d'insertion. Ce travail a permis à certains de

stabiliser leur situation et de gagner en autonomie.

En 2025, l'enjeu sera de renforcer l'accompagnement et de structurer davantage l'action du service au

sein du pôle, tout en adaptant les interventions aux réalités du terrain et des besoins repérés sur nos publics.

DISPOSITIF DE MOBILISATION DES JEUNES

Chef de service :

Yannick LESAUVAGE

Travailleuse sociale :

Stéphanie ROBLIN

190 place des Résistants
Turlaville
50 100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél : 02 33 53 42 86
E-mail : ylesauvage@adseam.asso.fr

1, rue de Cambrésis
50 100 CHERBOURG EN COTENTIN

sroblin@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

AAP - Contrat d'Engagement Jeune – jeunes en rupture – Volet accompagnement

CAPACITE AUTORISEE

Le dispositif de mobilisation des jeunes doit accompagner 40 jeunes entre janvier 2023 et décembre 2024 dont 30 entrées sur le CEJ-JR à l'issue de cet accompagnement.

POPULATION ACCUEILLIE

- **Jeunes entre 16 et 25 ans**, de nationalité française ou avec un titre de séjour, mixte, en rupture familiale, sociale et professionnelle.
- **présentant des difficultés pour accéder au logement**, faute d'accès à l'emploi et donc à des ressources.
- **seul ou en couple, en grande difficulté pour se mobiliser**, réaliser des démarches administratives.
- **manquant d'autonomie pour effectuer des démarches**, en raison d'une déficience ou d'un problème de santé.
- **avec des problèmes d'addiction** (alcool, toxicomanie ...).
- **présentant des troubles psychologiques** avec traumatismes (rupture, abandon...).
- **déficient ou avec handicap**, sans reconnaissance.
- **sortant d'un parcours ASE**, sans suivi éducatif.
- **hébergé par des tiers de façon provisoire** ou logé dans un appartement insalubre.
- **hébergé en nuitée d'urgence.**
- **dormant dans la rue, en squat.**
- **ayant fréquenté les CHRS**, les foyers de jeunes travailleurs mais qui en ont été exclus.
- **sortant de détention.**
- **sortant d'hôpital psychiatrique**, de centre d'addictologie.
- **jeune en situation d'isolement extrême et vivant reclus.**

FINANCEMENT

Le DMJ est financé par la DREETS

ÉQUIPE

1 ETP
travailleur social

MISSIONS

Le DMJ a pour objectifs :

- **D'offrir un accompagnement adapté** aux besoins de chaque jeune afin d'éviter les ruptures de parcours.
- **De repérer et identifier des besoins des jeunes** sur le Cotentin.
- **De travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires** et plus particulièrement avec la Mission locale du Cotentin pour se coordonner sur la prise en

charge des jeunes et fluidifier les parcours.

- De faire prendre conscience aux jeunes que leur état de santé et

leurs habitudes de vie ont des conséquences sur leur autonomie et leur insertion professionnelle.

- De les amener progressivement à adhérer à la démarche et à la construction de leur projet.

ACTIONS

- Accompanyer de façon individualisée et collective, méthode basée sur le « aller vers » (écoute, analyse des situations).
- Accompanyer les jeunes dans leurs démarches administratives et de soin.
- Réaliser des actions de prévention en termes de promotion de la santé pour concourir à améliorer la qualité

de vie des jeunes / leur bien-être et assurer leur autonomie.

- Organiser des temps de concertation avec les partenaires sur les situations les plus complexes et dresser un plan d'action commun.
- Mettre en place des outils (supports) pour avoir une analyse partagée des publics jeunes en grande difficulté à l'échelle du territoire du Cotentin.

- Rendre les dispositifs existants plus lisibles auprès des jeunes.

- Mobiliser les jeunes sur des activités, des actions proposées par l'Adseam ou ses partenaires.

SECTEUR D'INTERVENTION

Le secteur d'intervention est le territoire couvert par la Mission Locale de Cherbourg, c'est-à-dire le Nord Cotentin.

ACTIVITE 2024

A. Prescripteurs

Le dispositif a reçu 62 prescriptions. 38 jeunes ont intégré le dispositif de mobilisation des jeunes, 22 jeunes en 2023 et 16 en 2024.

15 jeunes ont été positionnés mais n'ont jamais été reçus en entretien, soit parce qu'ils n'ont pas répondu ou ne sont pas venus aux rendez-vous

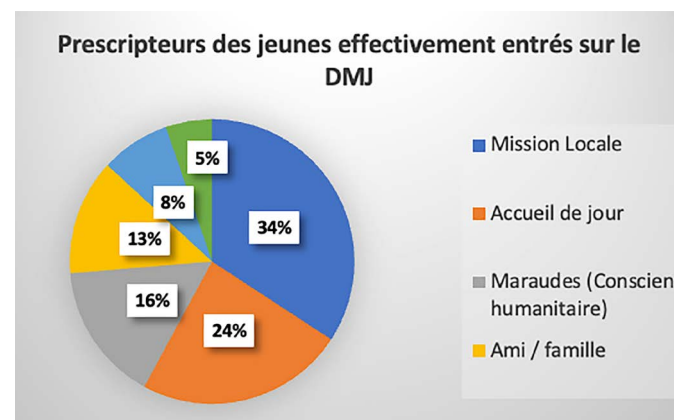
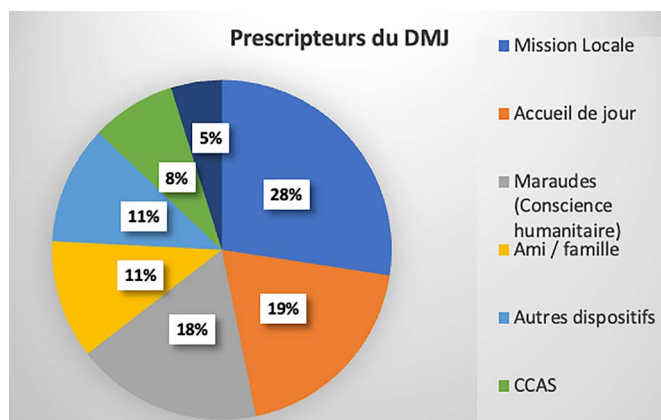
fixés. Il y en a eu 11 en 2023 et 4 en 2024.

Toutes les autres prescriptions ont donné lieu à un entretien.

3 jeunes ont été reçus en 2024 mais n'ont pas été intégrés : deux parce qu'ils étaient déjà sur un parcours CEJ (Contrat Engagement Jeune) et le

troisième parce qu'il touchait l'AAH. Ils étaient 6 en 2023 à ne pas entrer sur le dispositif parce qu'ils avaient des suivis éducatifs, des ressources ou n'étaient pas disponibles.

Tous les autres jeunes reçus sont entrés sur le dispositif de mobilisation des jeunes.



On remarque une grande différence entre 2023 et 2024 sur le ratio entre prescriptions et entrées sur le dispositif. En effet, en 2023, 9 jeunes n'avaient pas pu intégrer le dispositif après l'entretien et 11

jeunes orientés n'étaient pas venus au rendez-vous fixé alors qu'ils n'étaient respectivement que de 3 et 4 en 2024. Il est donc à noter que les prescriptions étaient probablement mieux ciblées, les conditions d'entrée

mieux connues des partenaires et l'entrée en vigueur des dérogations a permis d'intégrer des jeunes, même connus de la Mission Locale. On note aussi une diversification des prescripteurs entre 2023 et 2024 due

au travail de partenariat mené tout au long de l'année 2023.

Les prescriptions qui ne donnent pas lieu à une intégration sont pour

beaucoup issues des rencontres en maraude (11 prescriptions pour 6 entrées) car les maraudes touchent un public en très grande précarité et

plus marginalisé que la plupart des autres prescripteurs.

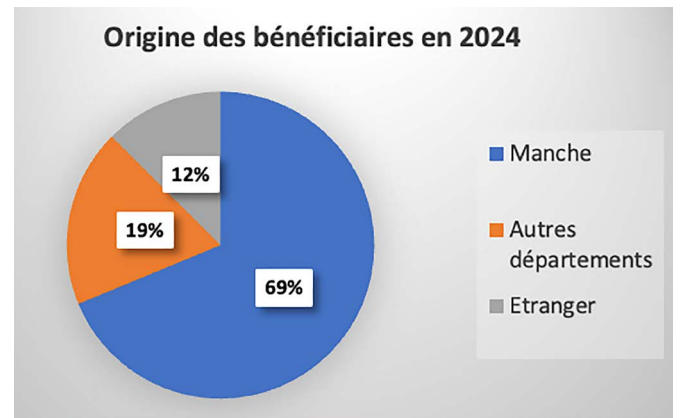
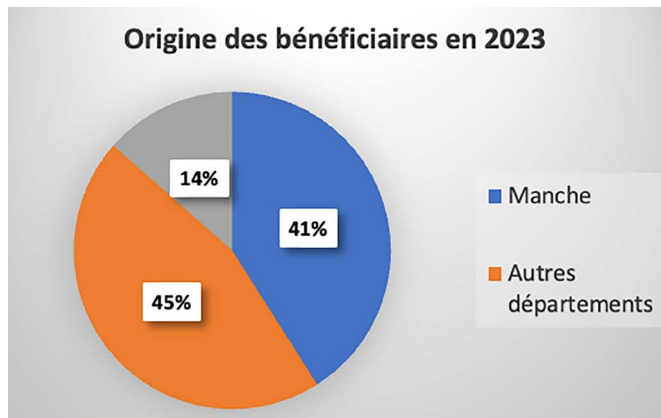
B. Typologie des personnes accueillies

38 jeunes ont été suivis sur le dispositif depuis le début : 22 ont commencé leur suivi en 2023 et 16 sont arrivés en 2024. Les suivis ont duré entre 2 semaines et un an. La durée moyenne d'un parcours est d'un peu plus de 5 mois. Huit jeunes ont eu un parcours entre 10 et 12 mois.

La moyenne d'âge est de 20 ans.

- 79 % des jeunes accompagnés sont des hommes.
- 92 % sont de nationalité française.
- 82 % sont SDF.
- 71 % ont eu un suivi ASE du temps de leur minorité.
- 74 % ont un niveau inférieur au CAP, 26 % ont un CAP.
- 37 % ont été en enseignement spécialisé (ITEP, IME, ULIS, EREA)

- 6 jeunes ont une reconnaissance travailleur handicapé ; 3 jeunes avaient une reconnaissance lorsqu'ils étaient mineurs et aimeraient faire une nouvelle demande.
- 32 % ont ou devraient avoir un suivi SPIP.



Avant l'entrée en vigueur des dérogations, les jeunes SDF originaires de Cherbourg étaient bien souvent connus de la Mission Locale mais non-inscrits, donc non éligibles pour le dispositif contrairement aux jeunes venus d'autres régions. Il y a donc une différence importante avec 2023 où seulement 41 % des bénéficiaires étaient originaires de la Manche contre 69 % en 2024. Depuis

la mise en place des dérogations, 10 jeunes en ont bénéficié.

De cela découle une plus grande proportion de SDF en 2023. Toutefois, il est à noter que les deux seuls jeunes ayant leur propre logement à l'entrée sur le dispositif en 2024 sont en litige avec leur bailleur pour non-paiement des loyers.

On remarque aussi que les jeunes admis en 2024 ont un niveau scolaire plus faible. Les jeunes pour lesquels on demande une dérogation sont en grande difficulté. Ils ont souvent déjà entamé un parcours CEJ mais sans l'achever ou sans en saisir l'opportunité pour changer le cours des choses. Ils cumulent souvent les problématiques en matière de santé ou d'insertion sociale et ont vraiment besoin de soutien.

C. Accompagnement

a. Phase de mobilisation

La phase de mobilisation est plus ou moins longue selon les situations. Elle est dédiée en grande partie aux démarches administratives et à l'institution d'une relation de confiance avec le bénéficiaire. Généralement, nous demandons un FAJ (fonds d'aide aux jeunes) à l'entrée du jeune dans le dispositif afin de financer la carte

d'identité (timbre fiscal et photos) et pour que le jeune puisse avoir de l'argent pour sa subsistance. Le DMJ donne aux jeunes quelques repères et informations sur le territoire et dresse la liste des démarches à entreprendre.

Certains jeunes peuvent faire un stage durant cette période, notamment pour valider ou non un projet professionnel.

L'Adseam a un partenariat avec l'atelier Créa Bois du FJT : trois jeunes ont participé aux projets de Créa Bois sur l'année 2023, deux sur 2024.

b. Démarches administratives

A l'entrée sur le dispositif, un point est fait sur les démarches à entreprendre. On retrouve généralement les mêmes démarches.

53% des jeunes n'avaient pas de compte bancaire à l'entrée sur le dispositif. 68 % ont renouvelé leur Complémentaire Santé Solidaire (la plupart des jeunes ignorent s'ils ont une mutuelle ou non), 40 % n'avaient pas de pièce d'identité. Et la plupart n'avait jamais fait de déclaration de revenus.

La première démarche est celle de la domiciliation, puisqu'elle est nécessaire pour entamer les autres. 65% des

jeunes sont domiciliés au CCAS dans la cohorte 2024 alors qu'ils étaient plus de 80% en 2023. La différence s'explique par le fait qu'en 2023, le dispositif était majoritairement composé de jeunes en errance sur le territoire.

Il arrive fréquemment que les jeunes n'aient pas de compte bancaire. La plupart ont vu leurs comptes bancaires fermés du fait de leur inactivité. La démarche d'ouverture de compte ne pose pas de problème en général, à condition d'avoir toutes les pièces demandées (carte d'identité et justificatif de domicile). Cela retarde néanmoins l'entrée sur le CEJ. Deux

jeunes, l'un fiché à la banque de France et l'autre ayant été victime d'usurpation d'identité, n'ont pas pu ouvrir de compte, des démarches étaient toujours en cours à leur sortie du dispositif. Le fait que les jeunes n'aient pas de téléphone portable rend beaucoup de démarches fastidieuses.

La démarche pour l'obtention de la CSS est facilitée par le Conseil à l'Accès aux Soins : nous envoyons les pièces nécessaires par mail à notre interlocutrice de la CPAM et la CSS est attribuée rapidement aux jeunes non couverts.

c. Problématiques de santé

Beaucoup de jeunes ont des demandes en matière de santé. Leur situation (sans téléphone, sans médecin traitant pour la grande majorité et sans complémentaire santé) rend l'accès aux soins compliqué. Quelques-uns connaissent tout de même la PASS qui permet de voir un médecin gratuitement.

En 2023 et 2024 :

- 4 ont consulté un ophtalmologue
- 2 ont consulté SOS médecin
- 2 jeunes ont eu rendez-vous en PMI
- 3 ont reçu des soins dentaires
- 5 ont un suivi au CSAPA ou a minima, sont allés à un rendez-vous
- 1 est entré en cure pour un sevrage alcoolique
- 3 jeunes ont été emmenés aux urgences

d. Problématique du logement

Deux jeunes suivis avaient leur propre logement à l'entrée sur le dispositif mais tous deux avaient également des problèmes d'impayés de loyer. Les deux sont en procédure judiciaire avec leur bailleur. L'un doit être expulsé, l'autre est passé au tribunal en décembre 2023 mais n'arrive pas à tenir ses engagements.

Cinq jeunes étaient hébergés de manière stable (chez leur conjoint ou dans leur famille), un dans sa famille mais dans un climat de violence. Un autre était hébergé chez un tiers mais peut être exclus de temps en temps. Les autres (80 %) étaient SDF.

Certains font appel au 115, solution qui, malheureusement, ne permet pas de dormir tous les soirs dans une structure car les dispositifs sont saturés, ces jeunes alternent donc avec la rue ou des squats.

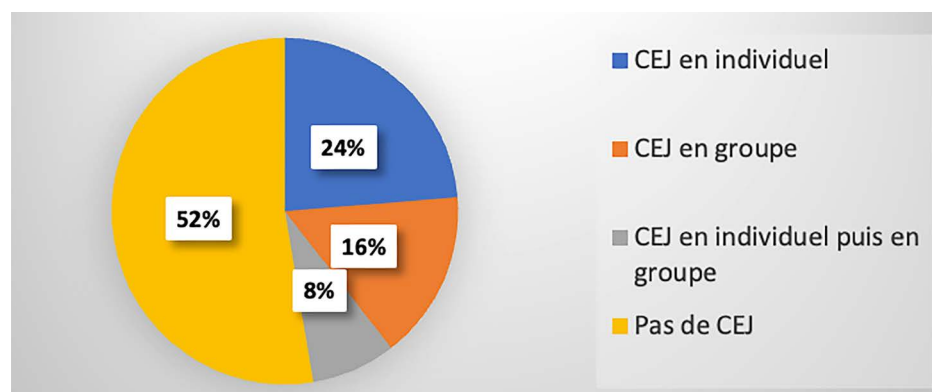
Certains passent quelques jours chez des amis puis changent de lieu pour ne pas être une charge trop lourde.

Une demande de place en CHRS est systématiquement proposée aux jeunes SDF. Dix-neuf SDF ont fait une demande d'admission en CHRS. Six ont intégré le CHRS mais les parcours ont toujours été très courts car les jeunes ont du mal à respecter les

règles. Le parcours le plus long a duré environ deux mois.

On propose également aux jeunes de faire une demande de logement social. Neuf demandes ont été initiées ou actualisées entre 2023 et 2024. La précarité des ressources rend toutefois difficile l'accès au logement individuel. Néanmoins, un jeune a obtenu un logement HLM en 2023 et un autre a été accueilli en appartement sur le Service Logement de l'Adseam en 2024.

e. Entrée sur le Contrat d'Engagement Jeune



L'entrée sur le CEJ ne peut se faire que lorsque le jeune a une carte d'identité et un compte bancaire. Cela peut prendre plusieurs mois, en fonction des jeunes, de la possibilité ou pas d'avoir les informations nécessaires pour la demande de carte d'identité et des rendez-vous manqués.

Pour les jeunes passés sur le dispositif en 2023 et en 2024, 18 jeunes ont intégré le CEJ : 6 en groupe, 9 en individuel et 3 ont commencé en individuel puis ont été positionnés sur un groupe.

L'intégration au groupe n'est pas toujours facile du fait des conditions de vie des jeunes SDF : ils peuvent être envoyés à 100 km de Cherbourg par le 115 ou dormir dans des conditions difficiles qui rendent le réveil incertain. Par ailleurs, certains ont des problèmes psychiatriques ou de déficience, ce qui rend l'insertion à un groupe difficile.

La problématique sur les parcours en individuel est celle de la mobilisation. Il peut être difficile pour certains de se motiver à faire les démarches ou

trouver un stage, sans le soutien du groupe. Généralement, si la situation du jeune n'évolue pas, une intégration à un groupe est envisagée ou a minima la participation à des ateliers.

Sur les 20 jeunes qui n'ont pas intégré le CEJ, deux sont en emploi, 5 ont quitté le territoire, 3 n'avaient pas de compte bancaire, plusieurs avaient des problèmes de santé (un jeune a quitté le dispositif pour entrer sur les Lits Halte Soins Santé, les autres avaient diverses problématiques entre psychiatrie, addiction et handicap), deux jeunes n'ont pas réussi à se mobiliser (absences répétées aux rendez-vous) et un jeune, violent lors de l'entretien à la Mission Locale a été exclu à la fois de la Mission Locale de Cherbourg et du Dispositif de Mobilisation des Jeunes.

e. Sorties et loisirs

En 2023 et 2024, différentes activités ont été proposées aux bénéficiaires mais il est à noter qu'en 2024, les jeunes sont plus sociaux qu'en 2023 et sont moins demandeurs de sorties.

Durant les 2 années, il y a eu :

- 3 forums de l'emploi et 2 jobs dating
- 2 portes ouvertes de l'AFPA
- 1 porte ouverte de la Mission locale
- 1 journée de bénévolat à la Parenthèse verte, 2 jours au festival Femmes dans la Ville
- 11 randonnées
- 3 visites de musées
- 1 sortie piscine
- 1 visite du festival Autour du Monde de la Mission locale

D. Sortie du dispositif

25 jeunes ont quitté le dispositif avant la fin de celui-ci, voici les raisons de la fin de suivi :

■ **9 jeunes ont quitté la ville et donc le dispositif.** Les raisons des départs sont variées, néanmoins, il ressort souvent que les jeunes fuient une situation problématique qui peut être en lien avec le relationnel, le trafic de drogue, ou parce qu'ils ont épuisé les fonds qu'ils pouvaient demander sur le territoire.

■ **7 jeunes ont abandonné le dispositif.** Généralement, l'abandon n'est pas expliqué. Le jeune cesse de venir. Il arrive régulièrement que des jeunes disparaissent plusieurs mois avant de réapparaître, ce qui explique qu'ils ne sont pas toujours identifiés sur les tableaux de statistique car on ne sait pas s'ils vont reprendre contact ou pas.

■ **3 jeunes sont repartis dans leur famille.**

■ **3 jeunes sont arrivés au bout de l'accompagnement.** Peut-être qu'il serait judicieux que cette fin ne soit pas imposée car avec les ruptures de parcours, les problématiques importantes des jeunes, un an est vite passé

■ **1 jeune a quitté le dispositif car il a rapidement trouvé un emploi à sa sortie de détention** et il estimait qu'il n'avait pas besoin d'aide pour ses démarches

■ **1 jeune ayant des problèmes de santé grave a été réorienté vers les Lits Haltes Soins Santé.**

■ **1 jeune violent a été exclu du dispositif.**

Sur les treize jeunes restant au moment de la fin du dispositif :

■ **2 étaient en emploi** (un emploi d'insertion, suivi par une conseillère en insertion professionnelle et l'autre en entreprise adaptée avec un suivi du service Logement).

■ **4 jeunes étaient sur le CEJ et allaient continuer leur parcours.**

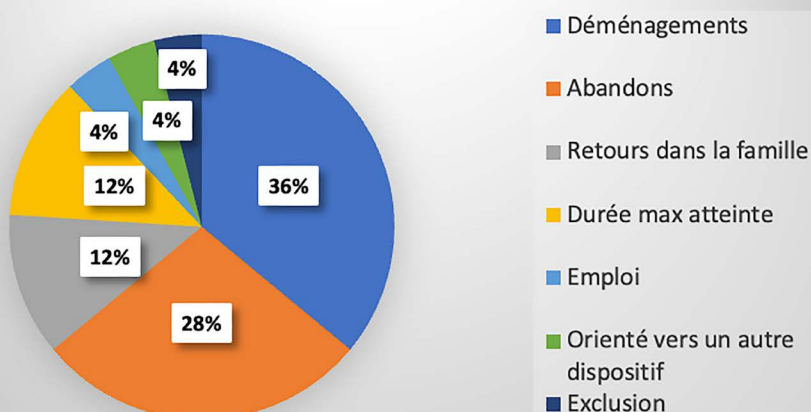
■ **3 ont retrouvé leur suivi par leur conseillère de la Mission Locale.**

■ **2 jeunes avaient des problématiques trop importantes pour envisager l'insertion professionnelle** et vont continuer à fréquenter l'accueil de jour

■ **Une jeune a été orientée vers la maison parentale.**

■ **Une jeune, en situation de handicap mental, a disparu du territoire.** Elle pourra être réorientée par l'accueil de jour si elle revient

Motifs de la fin du suivi



On voit clairement sur le graphique la difficulté avec le public des jeunes en rupture : il est très difficile de travailler l'insertion car ce sont des jeunes qui n'hésitent pas à partir d'un territoire quand une difficulté se présente ou abandonnent facilement

si les effets de leurs démarches ne sont pas visibles immédiatement. Il est clair que si une solution de logement, type CHRS jeune, était proposée, il serait plus facile de travailler des projets à plus long terme avec ce public.

De 18 à 25 ans, il existe le DJIM octroyé par l'ASE. Mais la situation administrative de ces jeunes (pas présents sur le territoire pendant leur minorité, refus de poursuivre un accompagnement ASE, ...) rend parfois difficile l'accès à cette prestation, ce qui empêche d'autant l'accès au logement.

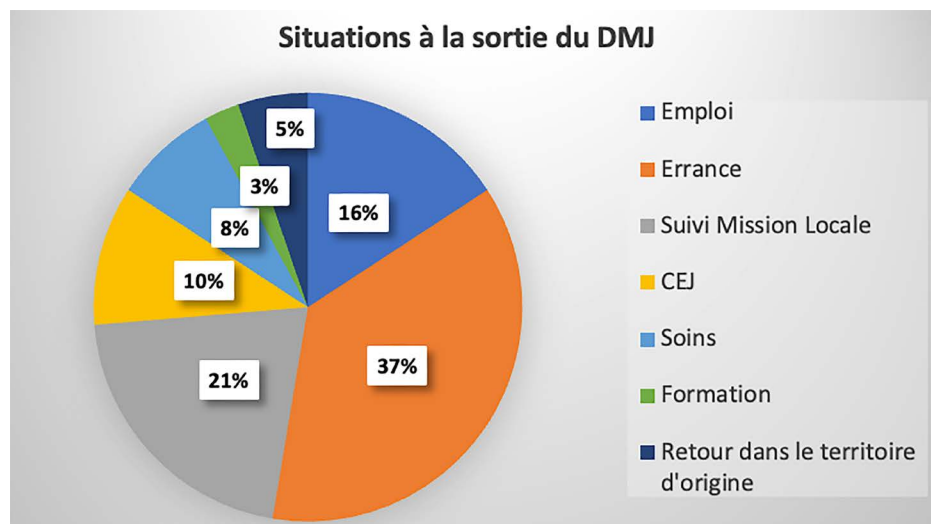
Les solutions pour les SDF ne permettent pas non plus de travailler un projet : le 115 ore au mieux 9 nuits à l'abri par mois sur Cherbourg et la chaudière propose un repas mais à 16h30, horaire incompatible avec un stage ou une formation. Les jeunes ont deux possibilités pour survivre : ils font la manche ou du trafic de drogue. Cette expérience auprès de ce public de jeunes en rupture rend criant la manque de solutions disponible sur le territoire.

E. Situations à la sortie du dispositif

Sur les 38 parcours, il y a tout de même six jeunes en emploi. Certains ont trouvé leur emploi pendant leur suivi, d'autres juste à la fin et deux ont trouvé dans les semaines ou mois qui ont suivi. Bien entendu, nous connaissons ces situations post-suivi uniquement si le jeune a repris contact avec le dispositif.

Sur ces 6 emplois, il y a un contrat d'insertion (obtenu après une période en entreprise dans le cadre de TIG), un emploi en entreprise adaptée signé après une période de stage dans le cadre du CEJ, un contrat d'alternance obtenu avec l'aide du dispositif et 3 contrats en intérim.

Dans la catégorie « errance », on retrouve les jeunes qui n'ont rien démarré, qui ont abandonné le CEJ ou qui ont quitté le territoire. Bien souvent ces jeunes cumulent les problématiques et ont d'autres étapes à franchir avant d'envisager l'insertion professionnelle, comme par exemple de régler des problèmes de santé,



souvent d'ordre psychiatrique ou d'addiction. Il est à noter également que beaucoup de ces jeunes avaient une reconnaissance de handicap durant leur enfance et que peu ont réussi à entamer des démarches auprès de la MDPH à leur majorité. La longueur de la procédure, les difficultés à obtenir un rendez-vous,

avec les psychiatres notamment, rendent cette démarche presque inaccessible à des jeunes SDF, souvent sans téléphone portable. Il semble nécessaire que l'ASE anticipe mieux le passage à la majorité pour que ces démarches auprès de la MDPH soient faites avant que le jeune ne disparaisse des radars.

E. Pilotage du dispositif

Le dispositif était mené par une travailleuse sociale de l'ADSEAM en étroite collaboration avec Mission Locale de Cherbourg. Une conseillère du Contrat d'Engagement Jeune a été désignée pour être en lien avec le

DMJ. Le CEJ et le DMJ sont en contact quotidiennement pour gérer les entrées, sorties, stages, demandes d'aides financières, etc.

La référente du dispositif faisait des points réguliers avec le responsable du service. Toutes les décisions importantes étaient prises après concertation.

CONCLUSION SUITE A LA NON RECONDUCTION DES FINANCEMENTS

**38 jeunes ont été suivis sur le dispositif (sur les 40 prévus).
17 CEJ ont été contractualisés sur les 30 prévus.**

Les objectifs sont différents d'un jeune à l'autre. Néanmoins, l'objectif en fin de suivi est de ne pas laisser les jeunes sans perspective ni soutien. Nous travaillons avec la Mission locale ou d'autres partenaires (CDHAT, Service logement de l'ADSEAM, Lits Haltes Soins Santé, etc...) sur la passation de suivi pour que cela soit fluide et que les jeunes n'aient pas de sentiment d'abandon.

Au niveau des partenaires, nous les avons informés au fur et à mesure de

la disparition du service. L'annonce est accueillie avec déception car ce dispositif répondait à de réels besoins, mais nous espérons qu'autre chose pourra voir le jour pour aider les jeunes dans des démarches qu'ils ont du mal à effectuer seuls.

L'accueil de jour (dans les locaux duquel se trouvait le bureau du dispositif de mobilisation des jeunes) va continuer à accueillir et orienter les jeunes qui se présenteront, mais les jeunes devront faire les démarches eux-mêmes. La Mission Locale regrette la fin de cette collaboration, qui permettait de répondre à des situations problématiques. Les jeunes en difficultés seront renvoyés vers les

dispositifs de droit commun tels que le CCAS ou les assistantes sociales de secteur.

Cette expérience auprès de ce public permet de constater la difficulté pour un jeune sorti du système à se réinsérer. Les difficultés pour être hébergé, la survie au quotidien et les problèmes préexistants de santé mentale ou d'addiction rendent l'insertion professionnelle presque inaccessible. Ces jeunes auraient besoin d'une structure identifiée et pérenne pour pouvoir construire leur avenir.



PÔLE MÉDICO- SOCIAL

3

PÔLE MÉDICO-SOCIAL



DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.60
Fax : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR

Éric ESCRIGNAC

Le PMS a poursuivi sur l'année 2024 la mise en œuvre du CPOM 2023-2027 qui s'articule autour de 3 objectifs stratégiques :

1

Développer des organisations et pratiques

permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs du droit commun et les ressources sanitaires, sociales, et médico-sociales.

2

Développer la qualité des accompagnements

en associant les usagers et leur environnement social et familial.

3

Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificité du public et renforcer l'efficacité.

C'est dans le cadre de l'atteinte de ces objectifs que le Pôle Médico-Social fait évoluer ses offres de prestations vers un fonctionnement en dispositifs et non plus en services différenciés.

Jusqu'en décembre 2023, le PMS comptait :

- 5 services pour enfants et adolescents : l'IME, l'IME, l'ITEP et le SESSAD, tous avec une ouverture sur 208 jours
- 1 Mas avec une ouverture sur 365 jours.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, sur un plan administratif dans un premier temps, nous fonctionnons avec 3 agréments :

- Un pour la Mas avec le maintien de l'agrément de 2011
- Un deuxième pour le dispositif IME qui regroupe l'IME, l'IME et une partie du SESSAD pour le public présentant toute forme de handicap, physique et/ou intellectuel.
- Un troisième pour le dispositif ITEP qui regroupe ITEP et une partie du SESSAD pour le public présentant des troubles de la conduite et du comportement.

L'ambition de cette évolution, selon le décret du 05/07/24 relatif aux modalités de fonctionnement des dispositifs intégrés des ESMS, « vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement [...] et permettre ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins ».

Pour certains accompagnements, ce fonctionnement en dispositif existe déjà : un accueil d'enfants sur l'IME présentant toute forme de déficience, des accompagnements SESSAD /IME ou SESSAD /ITEP. Il nous faut nous organiser afin de développer ce type d'accompagnement afin de répondre au plus près des besoins des enfants et des jeunes.

2024 a permis de créer les bases de cette mise en œuvre d'un fonctionnement en dispositifs. Il reste de nombreuses questions en suspens, sources d'inquiétude pour le personnel

du PMS. Des questionnements légitimes sur l'organisation, la gestion des dispositifs, sur un SESSAD partagé sur les deux dispositifs. Une présentation du projet d'établissement « dispositifs » courant octobre a été générée des tensions salariales face à trop d'incertitude.

Nous avons donc revu le rétroplanning de mise en œuvre et fait appel à un cabinet extérieur pour accompagner la démarche de formalisation du nouveau projet d'établissement en 2025.

Si au niveau administratif le cadrage « Dispositifs » est opérant, le rapport d'activité est le reflet de notre fonctionnement en services avec des rapports différenciés : IME-ITEP-SESSAD-IME et MAS.

CONCLUSION

L'année 2024 restera une année où le climat social a été complexe et tendu jusqu'à aboutir à une journée de grève en fin d'année. Le dialogue

avec les représentants du personnel et la direction générale s'est maintenu et nous avons pu envisager conjointement des mesures pour que

cette transformation de l'offre de prestations puisse se faire dans les meilleures conditions.

INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF IME

Chefs de service :

LEBLANC Julien / JOUAULT Karine

6 Rue de la Petite Chapelle

50140 MORTAIN

Tel : 02.33.91.06.74

Email : ime.pms@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IME est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

Nous accueillons depuis janvier 2022 des enfants âgées de 6 à 11 ans sans modification de l'autorisation avec l'accord explicite de l'Agence Régionale de Santé.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 22 places en hébergement de semaine et 6 places en semi-internat.

POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989¹ : La prise en charge concerne

les enfants ou adolescents atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

La population accueillie comprend des filles et garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 6 à 20 ans.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

Les missions de l'IME s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médicoéducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ...

adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge » .

L'IME relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services

d'enseignement et d'éducation spéciale : « Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ».³

ACTIONS

Durant le premier semestre de l'année 2024, dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale du PMS en Dispositif IME, neuf groupes de travail et de réflexion ont

été menés en équipe pluridisciplinaire afin d'élaborer un diagnostic de l'offre des prestations actuelles et de réfléchir aux perspectives envisageables. Les notions de

citoyenneté, de participation des usagers et des familles, d'éthique et promotion de la santé, du parcours et des dispositifs ont été l'objet de ces groupes de travail ainsi que les

¹Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

²° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

³Art. L. 311-1 du CASF

cinq volets de prestations : soutien aux soins et à la santé, soutien à la vie résidentielle et sociale, soutien à la fonction parentale, soutien à la vie professionnelle et à la formation, soutien à la vie scolaire.

POPULATION ACCUEILLIE

Les enfants et adolescents sont accueillis au sein de l'IME au titre de la déficience intellectuelle ou présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

« La déficience intellectuelle (DI) est, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, « la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence). Il s'ensuit une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (trouble du fonctionnement social), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement ».

Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) est un trouble neurologique, observable dès la petite enfance. Il affecte le développement des jeunes enfants et perdure toute la vie même s'il peut évoluer et se présenter sous diverses formes. Il a un impact sur l'ensemble des habiletés et capacités de l'individu. Les TSA sont considérés comme des désordres neurodéveloppementaux d'origine biologique qui impliquent un grand nombre de facteurs génétiques dont on ignore encore le mode précis de transmission.

La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité ». Les trois critères principaux de cette définition sont détaillés ci-dessous :

- Le constat de déficits dans les fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de

problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, l'apprentissage académique, l'apprentissage par l'expérience et la compréhension pratique. Ces déficits sont confirmés à la fois par des évaluations cliniques et par des tests d'intelligence personnalisés et normalisés ;

- Des limitations significatives du comportement adaptatif en général, c'est-à-dire dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques apprises permettant de fonctionner dans la vie quotidienne ;
- L'apparition de ces déficits intellectuels et de ces limitations adaptatives au cours de la période développementale.

Depuis septembre 2022, il est organisé au sein de l'établissement IME, un groupe d'âge intermédiaire de 14 à 16 ans entre le service des moins de 15 ans et celui du SAFISP (Service d'Accompagnement à la Formation et à l'Inclusion à la vie Socio-Professionnelle). La création de cette tranche d'âge intermédiaire permet d'adapter l'accompagnement en fonction des besoins et du projet, de l'évolution et de la maturité du jeune.

À la rentrée de septembre 2024, l'unité spécifique appelée "Ressources" a évolué en un lieu d'accueil nommé "ressource" et plus comme une unité. L'objectif est d'inclure les jeunes concernés dans leur groupe de pairs. Pour rappel, cette modalité concerne les jeunes ayant un diagnostic de TSA. Depuis la rentrée 2024, ce lieu est également ouvert à des jeunes ayant des besoins spécifiques. Ce lieu est pensé au travers de modalités adaptées (aménagement salles et espaces, médiations spécifiques, emploi du temps adaptés, formations spécifiques des professionnels etc..). Depuis 2023, Le Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) est déployé progressivement au sein de l'IME. Chaque jeune de l'IME bénéficie d'un dossier informatisé. Désormais, l'ensemble des transmissions est réalisé via le DUI, les bilans éducatifs et écrits professionnels y sont progressivement élaborés.

En 2024, deux usagers ont bénéficié d'accompagnement dans un format dit en Dispositif IME ; à savoir des accompagnements assurés par l'équipe SESSAD du PMS ainsi que de modalités d'accompagnements par l'équipe de l'établissement IME du PMS.

LES ACTIONS

Depuis 2024, l'IME inscrit son activité globale et ses actions dans le cadre des objectifs du CPOM 2023/2027 :

- Objectif stratégique 1 : Développer les organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs de droits commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales
- Objectif stratégique 2 : Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial
- Objectif stratégique 3 : Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficacité.

Groupes de travail menés sur l'ITEP en 2024 :

- Procédure « Salle de répit » : groupe de travail débuté en 2023 mais non finalisée.
- Procédure "Gestion de Crise" : Finalisée et communiquée à l'ensemble des équipes.
- Procédure « Fugue » : Finalisée et communiquée à l'ensemble des équipes
- Le livret d'information "Organisation et fonctionnement" : finalisé et en cours d'appropriation par les équipes.

ACTIONS ÉDUCATIVES

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle : dans le cadre du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), les jeunes peuvent bénéficier de différents temps d'accompagnement éducatif, en individuel ou en groupe, dans chaque domaine cité ci-dessous, dans une démarche inclusive dès que possible.

- **Accompagnement et soutien à la vie sociale** : groupe de soutien aux

relations sociales, loisirs, centre de loisirs, ...etc.

- **Accompagnement à la vie résidentielle** : hébergement collectif ou individuel selon l'âge, accompagnement au domicile des représentants légaux ou familles d'accueils

- **Accompagnement et soutien scolaire** : voir "actions pédagogiques" ci-dessous.

- **Accompagnement et soutien à la vie professionnelle** : ateliers préprofessionnels, stages en milieu ordinaire, protégé ou adapté.

ACTIONS THÉRAPEUTIQUES

Accompagnement et soutien à la santé : dans le cadre du PAP, les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi psychologique, d'un suivi en psychomotricité, d'un suivi infirmier et de consultations médicales assurées par le psychiatre référent du PMS.

Pour certains soins spécifiques comme l'orthophonie, l'ergothérapie...etc., il est possible de conventionner avec des professionnels libéraux.

Sur le SAFISP, les besoins psychothérapeutiques sont couverts par les ressources en interne (psychologues, infirmiers, etc). Pour autant, à l'approche de la majorité des personnes accompagnées, des relais sont travaillés, dans la mesure du possible et des disponibilités vers les structures adultes de soins sont recherchées (ex: CMP Adultes).

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

L'ensemble des élèves de moins de 18 ans bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement du Pôle Médico-Social ou en MFR dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

A partir de 18 ans, selon le projet pédagogique, certains jeunes adultes ne profitent plus de temps de scolarisation assurés par l'enseignant de l'Éducation Nationale, mais bénéficient de temps éducatifs de "maintien des acquis de base".

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels

du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

Pour rappel, en 2022, il a été créé une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) à l'école Primaire de Juvigny Les Vallées qui s'est concrétisée par un accueil de 6/8 enfants présentant une DI ou des TSA. Des actions collectives entre les élèves de l'école primaire et les élèves de l'UEE se sont développées : chorale, olympiades, sortie à un spectacle etc.

Aussi, l'IME dispose d'une UEE Collège qui permet l'accueil de 6/8 jeunes âgés de 12 à 16 ans au collège Robert de Mortain. Les jeunes accompagnés bénéficient des services de restauration du collège, des temps de Vie Scolaire et participent aux activités périscolaires proposées par le collège.

Le groupe de l'UEE IME Collège est partie en fin d'année scolaire à Nantes. Ce séjour avait plusieurs objectifs : découverte culturelle, apprentissage de l'autonomie dans les déplacements (à pied, train, bus, tramway), réparages spatiaux, découverte environnement urbain, stimulation cognitive, stimulation des sens, appréhender la séparation avec la cellule familiale.

A la rentrée de septembre 2023, il a été créé un Groupe d'Enseignement Externalisé pour le public IME au sein du lycée Robert de Mortain. En 2024, deux groupes de 5 jeunes dont un composé d'un public mixte IEM/IME (accord et validation conjointe entre l'ARS et l'EN) bénéficient de 3 demi-journées par semaine de classe au sein du lycée de proximité avec l'enseignant de l'Éducation Nationale mise à disposition au PMS. En 2024, en fonction du projet, le jeune peut se restaurer au sein du lycée. Les jeunes bénéficient également de l'établissement pour leur pause de la Vie Scolaire et les repas au self du lycée.

Dès lors, depuis la rentrée de septembre 2023, l'ensemble des jeunes de l'IME ayant un projet de scolarisation bénéficie d'inclusions au sein d'une Unité (ou Groupe) d'Enseignement Externalisée, et ce de 6 ans à 18 ans.

LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

La dénomination du Plan de Service disparaît pour laisser place au Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un PAP. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille ou représentants légaux. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours ou de leur DIPIC (Document Individuel de Prise en Charge).

En 2024, l'ensemble des jeunes de l'IME a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

En 2024, une réflexion s'est poursuivie par l'équipe de Direction et le Service Évaluation et Projet afin de faire évoluer la dimension de Projet à une notion de Parcours d'accompagnement.

L'ÉTABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

- **La démarche inclusive** :

La démarche inclusive est sous-entendue dans toutes les actions menées à l'IME. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place, comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'IME accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche

auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives

Tous les élèves de moins de quinze ans sont scolarisés sur des UEE :

- L'UEE de l'école Primaire de Juvigny Les Vallées a travaillé en partenariat avec le centre de loisirs de la Communauté d'Agglomération du Mt St Michel afin de permettre l'accueil des jeunes de l'UEE sur le temps du midi. L'équipe de l'IME a eu un rôle ressource auprès de ce partenaire. Les élèves de l'UEE ont participé aux créneaux de natation proposés dans le cadre de l'enseignement de l'EPS avec deux autres classes.

- Les élèves de l'UEE Robert de Mortain ont participé à des activités périscolaires proposées sur le collège (chorale, Théâtre, etc.).

- Depuis 2023, les élèves SAFISP ne sont plus scolarisés en interne mais au sein du Lycée Robert de Mortain. A ce titre, ils bénéficient des temps de pauses partagés avec les lycéens.

- Quant aux loisirs, 4 jeunes SAFISP ont été inscrits dans des clubs de loisirs ou sportifs et 10 jeunes ont suivi un apprentissage auto-école lors de séances auprès d'une société Auto-Ecole privée.

- Tous les jeunes du service SAFISP ont bénéficié sur l'année 2024 d'au moins une période de stage, soit en milieu ordinaire, en milieu protégé ou adapté. Aussi, chacun a pu bénéficier de visites d'entreprises et ESAT environnants.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2024, le référent éducatif voit ses missions et son rôle se renforcer dans le cadre de la notion de référence éducatif pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille. Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques et des entretiens physiques avec la famille selon un rythme défini, et ce, en complémentarité et en concertation avec la coordinatrice de projet et le chef de service.

Sur l'année 2024, l'IME a poursuivi et développé ses modalités

d'accompagnement inclusif sur les territoires de vie des usagers et des familles, et plus spécifiquement lors des premières semaines des vacances scolaires. Pour rappel, depuis deux ans, il est privilégié sur ces semaines des accompagnements aux "domiciles" du jeune et des familles (au sein du foyer, centre de loisirs, club sportif, piscine ou la médiathèque de proximité etc). En constat, il est repéré par les équipes une meilleure connaissance du jeune de son environnement personnel et une plus grande appropriation des lieux et espaces qui lui sont personnels.

Enfin, l'IME propose des entretiens avec les familles, assurés par un psychologue.

- Vie affective et sexuelle :

En 2024, la direction PMS ADSEAM a pris contact avec IntimAgir (Centre de Ressource Régional Avec et Pour les Personnes en situation de Handicap) afin d'organiser un audit quant à l'appropriation de la thématique de la vie affective et sexuelle au sein de l'IME.

Sur le service des moins de 15 ans, des médiations Image de Soi sont menées au sein des groupes.

Sur le S.A.F.I.S.P, une convention avec le Centre médico-social de St Hilaire a été renouvelée afin de proposer une demi-journée par mois d'accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle dans le cadre d'entretiens individuels menés par une professionnelle diplômée et expérimentée. Sur l'année 2024, environ 15 jeunes ont pu profiter d'entretiens ponctuels ou réguliers.

- Le partenariat :

A l'échelle de l'établissement IME, le Forum du Mortainais reste sur l'année 2024 un partenariat privilégié. Les chefs de service et la coordinatrice pédagogique sont impliqués dans le comité de Jeunesse du Mortainais, au même titre que l'ensemble des établissements scolaires du secteur. Grâce à cette participation, les jeunes de l'IME bénéficient de mesures et

des propositions faites à la Jeunesse du territoire. Cette année, ils ont pu bénéficier du théâtre Forum autour de la thématique des Troubles à l'École (« toutes et tous uniques »).

En 2024, accompagné par le Forum du Mortainais, le PMS a signé la convention de mesure de responsabilisation portée par l'Éducation Nationale. Désormais, le PMS pourra faire bénéficier les usagers de cette modalité de réponses éducatives comme alternative à la sanction disciplinaire. Aussi, le PMS sera potentiellement un lieu d'accueil pour des élèves du territoire du Mortainais devant effectuer une mesure.

L'IME a réengagé un partenariat en 2024 et sur l'année 2025, avec la section scolaire des BTS ESF du lycée Robert de Mortain autour d'un projet "Hygiène et Alimentation". Dès lors, 12 jeunes de l'IME ont pu bénéficier d'ateliers de prévention autour de cette thématique.

En juin 2024, dans le cadre de la fête de la musique, un concert a été organisé au Géricault de Mortain. Billie PIOGER, pensionnaire au conservatoire, a assuré une représentation.

Sur le service des moins de quinze ans :

Un partenariat s'est institué avec une mini-ferme pédagogique pour un groupe de 6 à 8 jeunes à raison d'une demi-journée par mois.

Aussi, un créneau de balnéothérapie a été formalisé avec un établissement médico-social du territoire.

L'UEE Collège s'investit dans le projet du territoire du Sud Manche : Arts et Sentiers.

Le partenariat avec l'école de Musique de Mortain est toujours actif dans le cadre d'un temps pédagogique "Orchestre à l'Ecole". Depuis la rentrée de septembre 2024, les jeunes de l'UEE IME collège bénéficie de ce temps les lundis après-midi.

Tous les élèves du service des moins de quinze ans bénéficient de l'apprentissage de la natation dans

le cadre d'un accès aux piscines du territoire.

Sur le S.A.F.I.S.P plusieurs partenariats ont été renouvelés ou développés sur l'année 2024.

Chaque atelier préprofessionnel développe progressivement des modalités de prestations d'accompagnement tournées vers l'extérieur, que ce soit vers le milieu ordinaire, adapté ou protégé.

Au sein de l'atelier Industrie du SAFISP, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mixant les deux publics pour une formation spécifique. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et des cours pratiques dans l'atelier de l'IME.

Par ailleurs, une convention est formalisée avec une éco-ferme pour qu'un groupe de 3 jeunes de l'IME se rende à raison d'une demi-journée par semaine pour réaliser des travaux de maintenance (création de petits portails en ferraille etc...).

L'atelier Industrie propose un stage accompagné au sein de l'ESAT de Barenton (association ANAIS) où sur l'année 2024, 8 jeunes de l'IME se sont rendus accompagnés par l'éducateur technique spécialisé dans le but d'aller à l'avenir en autonomie dans le cadre de convention de stage individuel.

Enfin, le partenariat avec l'entreprise Biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye a été renouvelé sur les bases d'une journée par semaine ; 10 jeunes de l'IME ont bénéficié d'une immersion d'apprentissage au travail de conditionnement sur l'année 2024.

Sur l'atelier Surfaces et Textiles du SAFISP, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale déploie les contenus professionnels en diversifiant les activités (nettoyage et repassage du petit linge puis du grand linge, travaux de réparation du linge, entretien des vitres, sols et autres surfaces). Depuis 2023, les jeunes de l'IME apprennent désormais les techniques de

nettoyages de véhicules (intérieur et extérieur) avec sur l'année 2024, un développement de cette médiation préprofessionnelle.

Une nouvelle convention est instituée avec l'association EMMAUS afin de venir en soutien sur des missions d'entretien du linge. Aussi, en 2024, l'atelier Surfaces et Textiles a renouvelé son implication lors des Bourses aux vêtements des associations environnantes. Une convention a été formalisée avec une entreprise locale pour assurer une mise en immersion professionnelle dans le cadre d'une activité d'apprentissage d'entretien des locaux. Depuis septembre 2024, l'atelier Surfaces et Textiles assure aussi une mise en immersion professionnelle dans le cadre d'une intervention d'entretien des locaux du Dispositif Cap Alternance à raison d'une demi-journée tous les 15 jours.

Au sein de l'atelier Environnement du SAFISP, l'éducateur technique a poursuivi, en lien avec les jeunes de l'IME, les travaux de restauration de l'atelier (ex: réparation des bacs de pouces). De nouveaux espaces de productions horticoles ont été créés. Le partenariat avec l'ESAT de Mesnil Clinchamp pour des chantiers horticoles s'est renouvelé. Enfin, en 2024, les jeunes de l'atelier environnement ont assuré des prestations de chantiers et d'interventions sur un autre pôle de l'association ADSEAM.

L'atelier Restaurant d'application du SAFISP reste un atelier préprofessionnel ouvert au droit commun avec une ouverture à la clientèle. Les mardis et jeudis de chaque semaine, l'atelier accueille au sein du restaurant environ 45 clients lors des jours d'ouverture.

Le SAFISP accompagne également l'apprentissage du code de la route et de la Sécurité Routière. Des ateliers en interne sont proposés tant dans l'apprentissage du code que dans l'apprentissage à la conduite d'un cyclomoteur. Lorsque le jeune est prêt, une convention est formalisée avec la

société d'Auto-Ecole de Mortain afin de finaliser l'apprentissage et aboutir sur le parcours de formation.

Sur l'année 2024, les jeunes de l'IME ont pu bénéficier d'un cycle d'apprentissage de 8 séances collectives à l'auto-école de Mortain.

- Investissements sur les ateliers préprofessionnels :

Sur l'année 2024, grâce au financement de la Taxe d'apprentissage, divers investissements et achats ont pu être assurés au sein des ateliers préprofessionnels du SAFISP, et ce dans une optique de développer et enrichir la démarche formative : tenues professionnelles pour le service en salle au sein du restaurant d'application, matériels professionnels pour l'apprentissage de l'entretien des véhicules sur l'atelier Surfaces et Textiles etc...

Le SAFISP est en étroite relation partenariale avec les Services Publics de l'Emploi. Un jeune de l'IME a bénéficié d'évaluation d'orientation au CIO. Aussi, deux autres jeunes ont été engagés dans le contrat d'Engagement Jeunes porté par la mission locale. Enfin, une jeune a été accompagnée en 2024 par le dispositif PASSERELLE sur les modules de Savoirs de Base.

Au sein du SAFISP, plusieurs partenariats sont renouvelés pour des mises en situation de jeunes en tant que bénévole, notamment autour de la distribution de colis alimentaires avec l'association ASACA d'Avranches ou avec l'association SEEMAPHORE dans le cadre de chantiers de restaurations d'objets.

Le SAFISP favorise l'insertion socioprofessionnelle. Soutenus et accompagnés par la chargée d'insertion, les jeunes de l'IME s'inscrivent dans différents formats de mises en situations professionnelles selon la maturité du projet professionnel et/ou du développement global du jeune (stages de découverte et/ou stages d'immersion professionnelle).

Aussi, les formations continues et les formations dans le cadre de l'alternance sont accompagnées et potentiellement avec l'appui de partenariats spécifiques (ex: Dispositif Formation Accompagnée DFA).

Au sein du SAFISP, il est proposé un programme de visites d'établissements spécialisés par le travail (ESAT), d'Entreprises Adaptées (EA) ou d'entreprises dites de droit commun.

Les jeunes poursuivent un parcours de détermination du projet professionnel via un module "projet professionnel" au travers d'ateliers éducatifs, de visites des forums métiers et salon des étudiants.

En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle et sociale, le SAFISP a poursuivi l'ensemble des actions et des accompagnements pour soutenir les usagers de l'IME dans l'acquisition de compétences au sein de leurs différents lieux résidentiels (domicile parental, logement personnel, etc) que ce soit au sein des hébergements collectifs de l'IME ou du studio individuel y attendant.

Sur l'année 2024, le PMS a renouvelé la convention avec le FJT d'Avranches permettant de diversifier l'offre d'accompagnement à la vie Résidentielle afin de faire bénéficier les jeunes de l'IME (selon évaluation

et projet) de l'expérimentation d'une chambre individuelle externalisée. Sur l'année 2024, 3 jeunes de l'IME ont pu expérimenter cette modalité d'hébergement résidentiel avec appuis éducatifs. Aussi, une convention et un travail partenarial ont été renouvelés sur l'année 2024 avec le service Habitat Jeune de la communauté d'agglomération du Mt St Michel afin de bénéficier de réponses en hébergement externe dans le parc locatif de droit commun (contrat de bail).

SECTEURS D'INTERVENTION

L'intervention de l'IME se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec deux sites dédiés pour l'hébergement : Mortain et Avranches. Les activités de

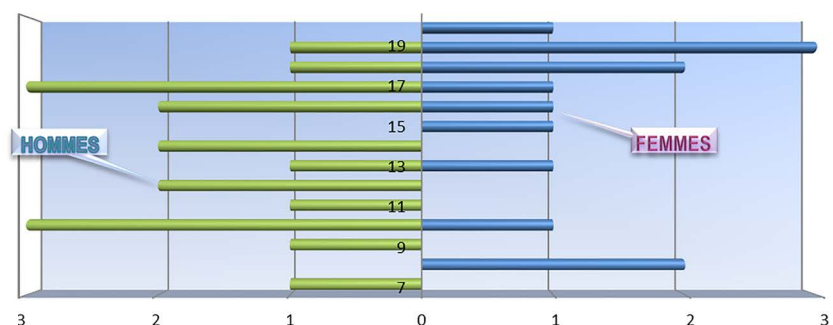
jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain et Juvigny Les Vallées mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire ou milieu protégés

se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...).

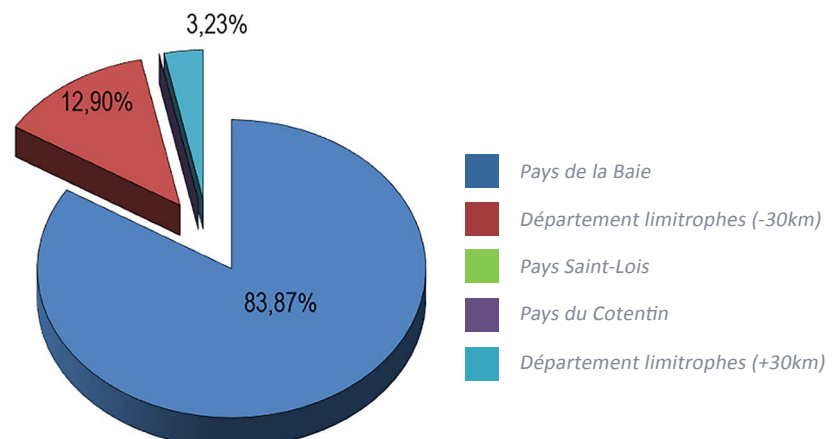
ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE À L'IME AU 31.12.2024

Au 31 décembre, 31 personnes accompagnées dont 18 garçons et 13 filles âgées de 8 à 20 ans avec une moyenne d'âge de 14 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES DE L'IME AU 31/12/2024



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DE L'IME AU 31/12/2024



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2024

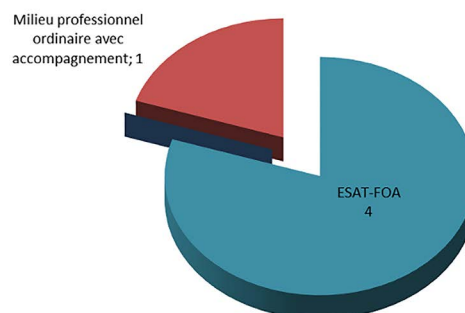
Admissions 2024 :
7 admissions
dont 3 filles et 4 garçons.

Sorties 2024 :
5 sorties
dont 3 filles et 2 garçons

**Durée moyenne
d'accompagnement :**
3 ans et 3 mois

**Nombre de personnes
accompagnées au cours
de l'année 2024 :**
38 usagers

ETAT DE SORTIE DES USAGERS DE L'IME EN 2024



3 usagers filles, 2 usagers garçons
Moyenne d'âge des sortants : 19 ans et 9 mois
Durée moyenne de séjour : 3 ans et 3 mois.

Les effectifs

En 2024, l'IME a réalisé 1604 journées d'internat contre 1775 en 2023 soit une baisse de 10% sur cette année. A l'inverse, l'établissement a enregistré une hausse de 13% avec 4476 journées de semi-internat contre 1123 prévisionnelles et contre 3950 journées comptabilisées en 2023.

été comptées contre 5725 journées en 2023 et pour un prévisionnel de 5242. Cela représente donc une hausse de 838 journées par rapport au prévisionnel.

Pour rappel, en 2023, il y avait une hausse de 489 journées par rapport au prévisionnel.

attentes des familles et ne répond plus à l'agrément initial du fait d'un recrutement des personnes dans un rayon de proximité inférieur à 30 kilomètres. La hausse du nombre de journée s'explique par un accueil de + 2 personnes par rapport à l'année précédente.

Au total, ce sont 6080 journées toutes modalités confondues qui ont

L'importance de l'accueil à la journée répond davantage aux

Stages et formations professionnelles

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGE	NOMBRE DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2023	12	62	31
Milieu ordinaire 2024	11	148	31
Milieu protégé 2023	7	82	4
Milieu protégé 2024	11	60	7
Apprentissage 2023	0	0	0
Apprentissage 2024	0	0	0

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Sur l'établissement IME

- Transformer l'offre de prestations actuelles vers une démarche inclusive et fonctionnement en dispositif IME.

- Actualiser le fonctionnement du CVS IME en lien avec les dernières recommandations et le mettre en œuvre.

- Développer les concepts d'accompagnement (Pair-aidance, participation des usagers et des représentants légaux et autodétermination).

- Poursuivre le développement et le déploiement dans l'utilisation du DUI

- Améliorer la communication :

- o En externe : auprès des familles et des partenaires
- o En interne : classification des informations, ...

- Elaborer et déployer de procédures spécifiques à l'IME :

- o Procédure « Salle de répit » : à finaliser
- o Le livret d'information "Organisation et fonctionnement" : à communiquer et à déployer.
- o Procédure Gestion de la contention

- Pour l'année 2025-2026, organiser :

- o ½ journée famille sur la période de rentrée 2025
- o ½ journée portes ouvertes (ouvertes à tous) en milieu d'année.

- Améliorer la communication :

- o En externe : auprès des familles et des partenaires
- o En interne : classification des informations, ...

- Porter une réflexion sur l'accompagnement et les modalités à développer afin de répondre à l'évolution du public : TSA, besoins spécifiques.

- Réaliser un audit sur l'IME par Intim Agir quant à la vie affective et sexuelle.

- Développer pour chaque médiation un projet écrit selon la trame institutionnelle (les objectifs de l'année, le programme, les critères d'évaluation etc).

- Développer des actions de préventions s'inscrivant dans un programme d'actions :

- o Lutte contre le harcèlement
- o Lutte contre la violence et les incivilités
- o Hygiène et alimentation
- o Consommations et addictions (Tabagisme, Écrans, etc
- o etc ...

Sur le service des moins de quinze ans

- Développer le partenariat avec les centres de loisirs sur le territoire du Sud Manche

- Poursuivre et développer les scolarités partagées entre l'UEE et les classes de l'école primaire de Juvigny-les-Vallées.

- Poursuivre et développer les scolarités partagées entre l'UEE et les classes du Collège Robert de Mortain.

- Développer un module pédagogique autour de la connaissance de soi et de l'orientation professionnelle pour les élèves collégiens de l'UE

Sur le SAFISP

- Faire évoluer la convention du Groupe d'Enseignement Externalisé

(GEE) en une UEE en lien avec le public de l'IEM partageant ces enseignements.

- Projet de travail en collaboration avec l'association Passerelles pour le maintien des acquis de Base des plus de seize ans (hors scolarité).

- Favoriser, développer et soutenir les projets de scolarisation et de formations qualifiantes en milieu ordinaire pour le public IME.

- Développer l'habitat inclusif en contexte ordinaire (Chambre FJT, service Habitat Jeunes, parcs privés etc...).

- Porter une réflexion globale d'évolution des ateliers préprofessionnels SAFISP en lien avec la transformation des établissements PMS en dispositifs.

- Poursuivre le développement des modalités d'accompagnement externalisées des ateliers préprofessionnels de l'ITEP.

- Engager une réflexion sur le SAFISP quant à une démarche de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (R.A.E).

- Porter une réflexion de diversification des médiations d'apprentissages sur les ateliers préprofessionnels du SAFISP (ex: Apprentissage "commande et production numérique" à l'atelier Industrie La Cance, partenariat pour apprentissage de la conduite de voiture sans permis type AMI etc...), projet d'une nouvelle production au sein de l'atelier Environnement (production de fraises)

- Actions en lien avec l'actualisation des projets d'ateliers préprofessionnels SAFISP à chaque rentrée en septembre.

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE ITEP

Chef(fe)s de service :

LEBLANC Julien / JOUAULT Karine

6 Rue de la Petite Chapelle

50140 MORTAIN

Tel : 02.33.91.06.74

Email : itep.pms@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

L'autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour 15 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'agrément a évolué administrativement vers un agrément DITEP ADSEAM.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de **20 places en internat de semaine**, de **11 places en semi-internat** et de **3 places en Service d'accueil familial**.

POPULATION ACCUEILLIE

La population accueillie est composée de filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du caractère et du comportement.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

Les missions de l'ITEP s'inscrivent dans le cadre de prestations et d'accompagnements thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Elles s'intègrent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médicoéducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à

ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge »⁴.

Les missions du dispositif ITEP sont en cohérence avec les valeurs du projet associatif dont l'objet est de « favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie », de favoriser le bien-être et le développement de la personne accueillie, à mobiliser le maximum de ses capacités pour réussir une intégration socioprofessionnelle en :

- **Menant des actions d'éducation, de soin, d'adaptation, d'accompagnement, de développement,**

- **Adaptant la structure aux évolutions** et en mobilisant les ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins de la personne,

- **Conseillant et accompagnant la famille dans l'évolution de son enfant :** l'aider à accéder à ses droits.

⁴ 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

ACTIONS

Durant le premier semestre de l'année 2024, dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale du PMS en Dispositif ITEP, neuf groupes de travail et de réflexion ont été menés en équipe pluridisciplinaire afin d'élaborer un diagnostic de l'offre des prestations actuelles et de réfléchir aux perspectives possibles. Les notions de Citoyenneté, de la participation des usagers et des familles, d'éthique et promotion de la Santé, du Parcours et des dispositifs ont été l'objet de ces groupes de travail ainsi que les cinq volets de prestations (soutien aux soins et à la santé, soutien à la vie résidentielle et sociale, soutien à la fonction parentale, soutien à la vie professionnelle et à la formation, soutien à la vie scolaire).

POPULATION ACCUEILLIE

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Depuis septembre 2022, il est organisé au sein de l'établissement ITEP, un groupe d'âge intermédiaire de 14 à 16 ans entre le service des -15 ans et celui du SAFISP (Service d'Accompagnement à la Formation et à l'Inclusion à la vie Socio-Professionnelle). La création de cette tranche d'âge intermédiaire permet d'adapter l'accompagnement en fonction des besoins et du projet, de l'évolution et de la maturité du jeune. Depuis 2023, Le Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) s'est déployé progressivement au sein de l'ITEP. Chaque jeune de l'ITEP bénéficie

d'un dossier informatisé. Désormais, l'ensemble des transmissions sont réalisées via le DUI, les bilans éducatifs et écrits professionnels y sont progressivement élaborés.

En 2024, 5 usagers ont bénéficié d'accompagnement dans un format dit en Dispositif ITEP ; à savoir des accompagnements assurés par l'équipe SESSAD du PMS ainsi que de modalités d'accompagnements par l'équipe de l'établissement ITEP du PMS. Un de ces usagers a bénéficié d'un PAG entre PMS ADSEAM, ISEMA et Préamis.

LES ACTIONS

Depuis 2023, l'ITEP inscrit son activité globale et ses actions dans le cadre des objectifs du CPOM 2023/2027 :

- **Objectif stratégique 1** : Développer les organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs de droits communs et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales
- **Objectif stratégique 2** : Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial
- **Objectif stratégique 3** : Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficacité.

Groupes de travail menés sur l'ITEP en 2024 :

- **Procédure « Salle de répit »** : groupe de travail débuté en 2023 mais non finalisée.
- **Procédure « Gestion de Crise »** : Finalisée et communiquée à l'ensemble des équipes.
- **Procédure « Fugue »** : Finalisée et communiquée à l'ensemble des équipes.
- **Le livret d'information « Organisation et fonctionnement »** : finalisé et en cours d'appropriation par les équipes.

ACTIONS ÉDUCATIVES

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle avec le support de médiations éducatives spécifiques :

- Dans le cadre du **Projet d'accompagnement personnalisé (PAP)**, les jeunes peuvent bénéficier de différents temps d'accompagnements éducatifs en individuel ou en groupe dans chaque domaine cité ci-dessus dans une démarche inclusive dès que possible.

- **Accompagnement et soutien à la vie sociale** : Groupe de soutien aux relations sociales, loisirs, centre de loisirs...etc.

- **Accompagnement à la vie résidentielle** : Hébergement collectif ou individuel (selon l'âge), accompagnement au domicile des représentants légaux ou familles d'accueils

- **Accompagnement et soutien scolaire** : Voir "actions pédagogiques" ci-dessous.

- **Accompagnement et soutien à la vie professionnelle** : Ateliers préprofessionnels, stages en milieu ordinaire, protégé ou adapté.

ACTIONS THÉRAPEUTIQUES :

Accompagnement et soutien à la santé : dans le cadre du **Projet d'Accompagnement Personnalisé**, les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi psychologique, d'un suivi en psychomotricité, d'un suivi infirmier et de consultations médicales assurées par le psychiatre référent du PMS.

Pour certains soins spécifiques comme l'orthophonie, l'ergothérapie... etc., il est possible de conventionner avec des professionnels libéraux.

- **Sur le service des moins de quinze ans, un partenariat s'est institué dans le cadre d'un PAG avec l'ISEMA de Saint Michel de Montjoie pour un jeune afin de construire un parcours coordonné et partagé** durant une période de plusieurs mois. La médiation "équimédiation" (½ journée par semaine pour 4 jeunes) s'est poursuivie sur l'année 2024. Aussi, afin de répondre à une situation d'accompagnement complexe et dans le cadre d'une modalité de répit, des partenariats

se sont construits avec deux "Accueils paysans" 3 jours par semaine.

• **Sur l'année 2024, l'ITEP a poursuivi les parcours d'accompagnements et de soins avec les structures sanitaires pour 3 jeunes de l'ITEP - Hôpitaux de jours.**

• **Sur le SAFISP ITEP, en raison du processus adolescent et de l'approche de l'âge adulte, les consultations assurées par le médecin psychiatre se révèlent primordiales.** Si les besoins en psychothérapie sont couverts en interne par la psychologue de l'établissement, au vu de la santé mentale, il est pour autant nécessaire pour certaines situations de construire des réponses globales et coordonnées entre le sanitaire et le médico-social (ITEP/CMPEA - ITEP/CMP - ITEP/service hospitalier de la psychiatrie).

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Sur l'ITEP, l'ensemble des élèves de seize ans et moins a bénéficié d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement, en interne, en scolarité partagée, sur les Unités d'Enseignements Externalisées ou à temps complet sur un établissement scolaire. Les scolarités partagées se sont déroulées au sein de collèges, d'une MFR. Les scolarisations à temps complet ont eu lieu en collège, en CFA, en lycée professionnel, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

Pour les élèves non scolarisés de plus de seize ans en rupture scolaire, une inscription dans des dispositifs traitant ces situations est mise en œuvre. Cela s'est réalisé par exemple dans le cadre du Dispositif décrochage scolaire de la mission locale et CEJ Mission Locale. Ces situations sont repérées par le biais des équipes de suivis de scolarisation (ESS).

Des modalités de coopérations régulières entre les professionnels du PMS (professeurs, coordinatrice pédagogique, éducateurs et coordinateurs projets) et les professionnels des établissements scolaires sont étudiées pour chaque

situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

En mai 2024, une des unités d'enseignement ITEP Collège est partie en voyage scolaire à Paris. Les objectifs de ce séjour étaient de découvrir la capitale française, Paris, découvrir certains des futurs sites olympiques de « Paris 2024 », permettre aux élèves d'accéder à une dimension culturelle, artistique et historique en observant et visitant les monuments et lieux incontournables de Paris, donner du sens aux apprentissages et partager une culture commune, donner du sens et une dimension supplémentaire au développement des compétences du socle commun en s'appuyant sur les richesses de la ville de Paris : français, mathématiques, culture scientifique et technologique, maîtrise des techniques de l'information, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative, permettre aux élèves de gagner en autonomie en partageant ensemble une expérience de vie en collectivité, apprendre à travailler en équipe, à échanger et à mener un projet commun, réinvestir les connaissances et les apprentissages de façon interactive.

A partir de 18 ans, selon le projet pédagogique, certains jeunes adultes ne profitent plus de temps de scolarisation assuré par l'enseignant de l'éducation nationale mais bénéficient de temps éducatifs de maintien "des acquis de base".

Sur le service des moins de quinze ans :

• **Ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée ITEP Collège dans le collège Léon JOZEAU-MARIGNÉ à Isigny-le-Buat.** Cette unité concerne 8 jeunes de 11 ans à 15 ans. L'équipe est constituée d'éducateurs et d'un enseignant de l'Éducation Nationale.

• **En septembre 2024, il s'est tenu la deuxième rentrée de l'Unité d'Enseignement Externalisée Primaire de Romagny.**

Sur le SAFISP :

• **en 2024, un Groupe d'Enseignement Externalisé pour les élèves ITEP au sein du lycée professionnel LEHEC à St Hilaire du Harcouët** dans le cadre de la mise à disposition d'une salle pédagogique a été renouvelé.

• **En 2024, il s'est engagé un travail de réflexion entre le MFR de Mortain et l'ITEP PMS ADSEAM** autour d'un partenariat possible dans le cadre de la scolarisation des jeunes ITEP de plus de 15 ans.

LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

La dénomination du Plan de Service disparaît pour laisser place au Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.).

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille ou représentants légaux. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours ou de leur DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).

En 2024, l'ensemble des jeunes de l'ITEP a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

En 2024, une réflexion s'est poursuivie par l'équipe de Direction et le Service Évaluation et Projet afin de faire évoluer la dimension de Projet à une notion de Parcours d'accompagnement.

L'ÉTABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

- La démarche inclusive :

La démarche inclusive est un axe central des actions menées à l'ITEP. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant, adolescent, jeune majeur d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'i

prenne une place comme citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'ITEP accompagnent la personne dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives

Pour rappel, en 2024, deux unités d'enseignements sur trois sont externalisées au sein d'établissement de l'Education Nationale.

Aussi, sur l'année 2024, 2 élèves de l'Unité d'enseignement du PMS (unité en interne) de l'ITEP ont bénéficié d'inclusions individuelles au collège.

En 2024, un jeune de l'ITEP a pu bénéficier d'une scolarité à temps complet (avec ou sans aménagements de l'emploi du temps) au collège de Saint Hilaire du Harcouët, en SEGPA sans accompagnement éducatif.

Trois jeunes ont bénéficié d'une scolarisation en MFR ou en centre de formation (Contrat d'apprentissage). Sur l'année 2024, neuf jeunes de l'ITEP ont fréquenté un club de sport et un jeune a bénéficié d'une inscription à l'école de musique.

Tous les élèves de moins de quinze ans ont bénéficié de temps d'accueil sur les médiathèques et/ou ludothèques du territoire du Mortainais.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2024, le référent éducatif voit ses missions et son rôle se renforcer dans le cadre de la notion de référence éducatif pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille. Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques et des entretiens physiques avec la famille selon un rythme défini, et ce, en complémentarité et en concertation avec la coordinatrice de projet et le chef de service.

Sur l'année 2024, l'ITEP a poursuivi et développé ses modalités d'accompagnement inclusif sur les territoires de vie des Usagers et des familles, et plus spécifiquement lors des premières semaines des vacances scolaires. Pour rappel, depuis deux années, il est privilégié sur ces

semaines des accompagnements aux "Domiciles" du jeune et des familles (au sein du foyer, centre de loisirs, club sportif, piscine ou la médiathèque de proximité etc). En constat, il est repéré par les équipes une meilleure connaissance du jeune de son environnement personnel et une plus grande appropriation des lieux et espaces qui lui sont personnels.

Enfin, l'ITEP propose des entretiens familiaux assurés par un psychologue libéral.

- L'accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle :

En septembre 2024, un audit quant à la thématique de l'accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle a été mené à la demande de la Direction PMS ADSEAM par IntimAgir (Centre de Ressource Régional Avec et Pour les Personnes en situation de Handicap). La Direction, une cohorte de professionnels et d'usagers ont été auditionnés. Cet audit a permis de faire un état des lieux et proposé des axes d'amélioration.

Sur le service des moins de 15 ans, 5 interventions ont été menées par une intervenante spécialisée dans la question de l'Égalité des genres et de l'Éducation à la vie affective et sexuelle. Ces interventions ont concerné 6 jeunes.

Sur le S.A.F.I.S.P, une convention avec le Centre médico-social de St Hilaire a été renouvelée afin de proposer une demi-journée par mois d'un accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle dans le cadre d'entretiens individuels menés par une professionnelle diplômée et expérimentée. Sur l'année 2024, environ 20 jeunes ont pu profiter d'entretiens ponctuels ou réguliers.

- Le partenariat :

A l'échelle de l'établissement ITEP, le Forum du Mortainais reste sur l'année 2024 un partenaire privilégié. Les chefs de service et la coordinatrice pédagogique sont impliqués dans le comité de Jeunesse du Mortainais au même titre que l'ensemble des

établissements scolaires du secteur, et ce dans le cadre des politiques jeunesse territoriale. Grâce à cette participation, les jeunes de l'ITEP bénéficient des mesures et des propositions faites à la jeunesse du territoire. Cette année, ils ont pu bénéficier du théâtre Forum autour de la thématique des Troubles à l'École (« toutes et tous uniques »).

En 2024, accompagné par le Forum du Mortainais, le PMS a signé la convention de mesure de responsabilisation portée par l'Éducation Nationale. Désormais, le PMS pourra faire bénéficier les usagers de cette modalité de réponses éducatives comme alternative à la sanction disciplinaire. Aussi, le PMS sera potentiellement un lieu d'accueil pour des élèves du territoire du Mortainais devant effectuer une mesure.

L'ITEP a réengagé un partenariat sur l'année 2024, avec la section scolaire des BTS ESF du lycée Robert de Mortain autour d'un projet "Santé et Alimentation". Dès lors, 15 jeunes de l'ITEP ont pu bénéficier d'ateliers de prévention autour de cette thématique.

En juin 2024, dans le cadre de la fête de la musique, un concert a été organisé au Géricault de Mortain. Billie PIOGER, pensionnaire au conservatoire, a assuré une représentation.

Sur le service des moins de quinze ans, dans le cadre des temps pédagogiques et éducatifs, plusieurs partenariats ont été renouvelés durant l'année 2024 tels que l'Équimédiation à Savigny le Vieux pour 3 jeunes.

Aussi, le partenariat avec l'école de Musique de Mortain est toujours actif dans le cadre d'un temps pédagogique "Orchestre à l'Ecole" (8 jeunes accompagnés par l'équipe les lundis après-midi).

Tous les élèves du service des moins de quinze ans bénéficient de l'apprentissage de la natation dans

le cadre d'un accès aux piscines du secteur.

Un projet spécifique a été porté en 2023-2024 autour d'un projet danse sur l'activité "Hip-Hop" pour un groupe de 7 jeunes avec un intervenant artistique. Ce groupe a donné une représentation auprès des jeunes et des professionnels de l'établissement en juin 2024.

Sur le S.A.F.I.S.P, plusieurs partenariats ont été renouvelés ou développés sur l'année 2024. Chaque atelier préprofessionnel développe progressivement des modalités de prestations d'accompagnement tournées vers l'extérieur, que ce soit vers le milieu ordinaire, adapté ou protégé.

Au sein de l'atelier Industrie du SAFISP, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mixant les deux publics pour une formation spécifique. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et des cours pratiques dans l'atelier de l'ITEP.

Aussi, une convention est formalisée avec une éco-ferme pour qu'un jeune de l'ITEP se rende à raison d'une demi-journée par semaine afin d'y assurer des travaux de maintenance (création de petits portails en ferraille etc...).

L'atelier Industrie propose un stage accompagné au sein de l'ESAT de Barenton (association ANAIS) où sur l'année 2024, 2 jeunes de l'ITEP se sont rendus accompagnés par l'éducateur technique spécialisé dans le but de s'y rendre à l'avenir en autonomie dans le cadre de convention de stage individuel.

Enfin, le partenariat avec l'entreprise Biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye a été renouvelé sur les bases d'une demi-journée par semaine où 6 jeunes de l'ITEP ont bénéficié d'une immersion d'apprentissage au travail de conditionnement.

Sur l'atelier Surfaces et Textiles du SAFISP, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale déploie les

contenus professionnels en diversifiant les activités (nettoyage et repassage du petit linge puis du grand linge, travaux de réparation du linge, entretien des surfaces tels que vitres, sols et autres surfaces). Depuis 2023, les jeunes de l'ITEP apprennent désormais les techniques de nettoyages de véhicules (intérieur et extérieur) avec sur l'année 2024, un développement de cette médiation préprofessionnelle.

Une nouvelle convention est instituée avec l'association EMMAUS afin de venir en soutien sur des missions d'entretien du linge. Aussi, en 2024, l'atelier Surfaces et Textiles a renouvelé son implication lors des Bourses aux vêtements des associations environnantes. Une convention a été formalisée avec une entreprise locale pour assurer une mise en immersion professionnelle dans le cadre d'une activité d'apprentissage d'entretien des locaux.

Depuis septembre 2024, l'atelier Surfaces et Textiles assure aussi une mise en immersion professionnelle dans le cadre d'une intervention d'entretien des locaux du Dispositif Cap Alternance à raison d'une demi-journée tous les 15 jours.

Au sein de l'atelier Environnement du SAFISP, l'éducateur technique a poursuivi, en lien avec les jeunes de l'ITEP, les travaux de restauration de l'atelier (ex: réparation des bacs de pouces). De nouveaux espaces de productions horticoles ont été créés. Le partenariat avec l'ESAT de Mesnil Clinchamp pour des chantiers horticoles s'est renouvelé. Enfin, en 2024, les jeunes de l'atelier environnement ont assuré des prestations de chantiers et d'interventions sur un autre pôle de l'association ADSEAM.

L'atelier Restaurant d'application du SAFISP reste un atelier préprofessionnel ouvert au droit commun avec une ouverture à la clientèle. Les mardis et jeudis de chaque semaine, l'atelier accueille

au sein du restaurant environ 45 clients lors des jours d'ouverture.

Le SAFISP accompagne également l'apprentissage du code de la route et de la Sécurité Routière. Des ateliers en interne sont proposés tant dans l'apprentissage du code que dans l'apprentissage à la conduite d'un cyclomoteur. Lorsque le jeune est prêt, une convention est formalisée avec la société d'Auto-Ecole de Mortain afin de finaliser l'apprentissage et aboutir sur le parcours de formation.

Sur l'année 2024, les jeunes de l'ITEP ont pu bénéficier d'un cycle d'apprentissages de 8 séances collectives à l'auto-école de Mortain.

- Investissements sur les ateliers préprofessionnels :

Sur l'année 2024, grâce au financement de la Taxe d'apprentissage, divers investissements et achats ont pu être assurés au sein des ateliers préprofessionnels du SAFISP, et ce dans une optique de développer et enrichir la démarche formative : Achats de tenues professionnelles pour le service en salle au sein du restaurant d'application, achats de matériels professionnels pour l'apprentissage de l'entretien des véhicules sur l'atelier Surfaces et Textiles etc...

Le SAFISP est en étroite relation partenariale avec les Services Publics de l'Emploi. Deux jeunes de l'ITEP ont bénéficié d'évaluation d'orientation au CIO. Deux autres jeunes ont été engagés dans le contrat d'Engagement Jeunes porté par la mission locale. Enfin, 1 jeune de l'ITEP a bénéficié sur l'année 2024 du dispositif PASSERELLE (modules de Savoirs de Base).

Au sein du SAFISP, plusieurs partenariats sont renouvelés pour des mises en situation de jeunes en tant que bénévole, notamment, autour de la distribution de colis alimentaires avec l'association ASACA d'Avranches ou avec l'association SEEMAPHORE dans le cadre de chantiers de restauration d'objets.

Le SAFISP favorise l'insertion socioprofessionnelle. Soutenus et accompagnés par la chargée d'insertion, les jeunes de l'ITEP s'inscrivent dans différents formats de mises en situations professionnelles selon la maturité du projet professionnel et/ou du développement global du jeune (Stages de découverte et/ou stages d'immersion professionnelle). Aussi, les formations continues et les formations dans le cadre de l'alternance sont accompagnées, et potentiellement avec l'appui de partenariats spécifiques (ex: Dispositif Formation Accompagnée DFA).

Au sein du SAFISP, il est proposé un programme de visites d'établissements spécialisés par

le travail (ESAT), d'Entreprises Adaptées (EA) ou d'entreprises dit de droit commun.

Les jeunes poursuivent un parcours de détermination du projet professionnel via un module "projet professionnel" au travers d'ateliers éducatifs, de visites des forums métiers et salon des étudiants.

En ce qui concerne la le soutien à la vie résidentielle et sociale, le SAFISP a poursuivi l'ensemble des actions et des accompagnements pour soutenir les usagers de l'ITEP dans l'acquisition de compétences au sein de leurs différents lieux résidentiels (domicile parental, logement personnel, hébergements collectifs de l'ITEP ou du studio de l'ITEP individuel).

Sur l'année 2024, le PMS a renouvelé la convention avec le

FJT d'Avranches permettant de diversifier l'offre d'accompagnement à la vie Résidentielle en pouvant faire bénéficier les jeunes de l'ITEP (selon évaluation et projet) de l'expérimentation d'une chambre individuelle externalisée.

Sur l'année 2024, 2 jeunes de l'ITEP ont pu expérimenter cette modalité d'hébergement résidentiel avec appuis éducatifs. Aussi, une convention et un travail partenarial ont été renouvelés sur l'année 2024 avec le service Habitat Jeune de la communauté d'agglomération du Mt St Michel afin de pouvoir bénéficier de réponses en hébergement externe dans le parc locatif de droit commun (contrat de bail).

SECTEURS D'INTERVENTION

L'intervention de l'ITEP se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, St Hilaire et Avranches.

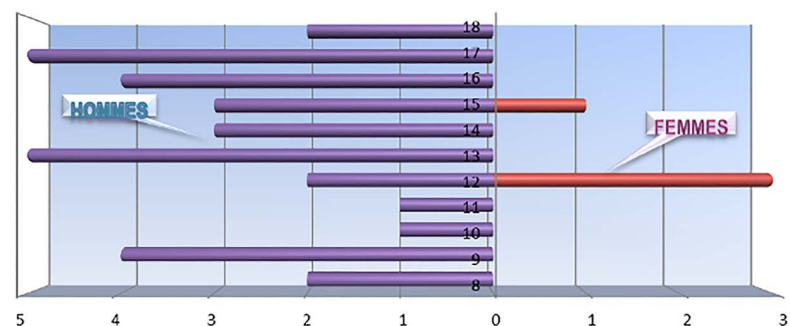
Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire ou milieu protégés se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...).

De par les besoins préprofessionnels et sociaux, les jeunes accompagnés par le SAFISP peuvent bénéficier d'un réseau partenarial conséquent sur le territoire de l'Avranchin.

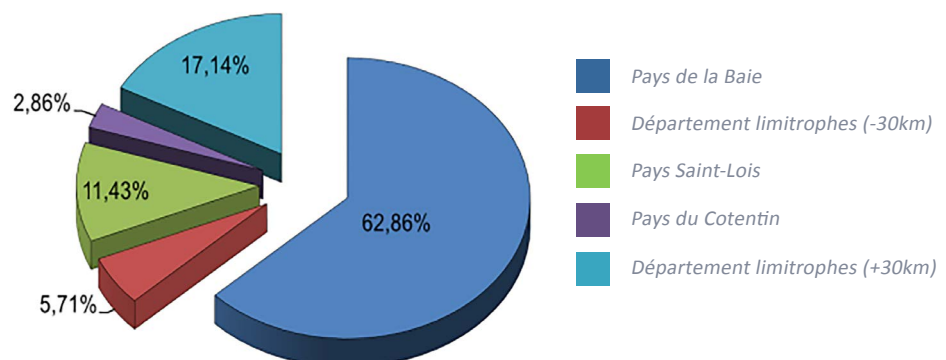
ETUDE DE POPULATION AU 31/12/2024

35 usagers dont 31 garçons et 4 filles de 12 à 17 ans avec une moyenne d'âge de 14 ans.

PYRAMIDE DES AGES DE L'ITEP
AU 31/12/2024



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES USAGERS DE L'ITEP
AU 31/12/2024

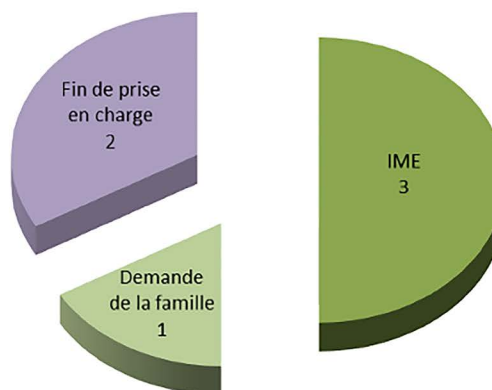


Mouvement des effectifs au cours de l'année 2024

Admissions 2024 : 5 admissions garçons	Sorties 2024 : 6 sorties dont 1 fille et 5 garçons	Durée moyenne d'accompagnement : 4 ans et 11 mois	Nombre de personnes accompagnées au cours de l'année 2024 : 41 usagers
--	--	---	--

ÉTAT DE SORTIE DES USAGERS DE L'ITEP EN 2024

5 usagers garçons, 1 usager fille
Moyenne d'âge des sortants : 16 ans et 4 mois
Durée moyenne de séjour : 4 ans et 11 mois.



L'ACTIVITÉ

Les effectifs

En 2024, l'ITEP a enregistré **3081 journées d'internat** contre **3678 journées en 2023** soit une baisse de **13%** et pour un prévisionnel de **4302 journées prévues**. Pour information, aucun jeune n'est en liste d'attente en internat.

L'ITEP a comptabilisé 4011 journées de semi-internat contre 3588 journées en 2023 soit une hausse de 10.5% et pour 2059 journées prévisionnelles. Cela représente un total de 7092 journées contre 7256 journées en 2023 et pour un prévisionnel de 6361 journées. Cela représente donc une

hausse de 733 journées par rapport au prévisionnel.

S'il y a un peu moins de demande d'accueil en hébergement, nous avons accueilli un peu plus de jeunes que ne le prévoit l'agrément mais qui correspond aux objectifs du CPOM.

Stages et formations professionnelles

ITEP	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGE	NOMBRE DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2023	12	146	39
Milieu ordinaire 2024	15	94	27
Milieu protégé 2023	2	21	4
Milieu protégé 2024	0	0	0
Apprentissage 2023	1	37	1
Apprentissage 2024	6	99	5

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Sur l'établissement ITEP

- Transformation de l'offre de prestations en Dispositif ITEP et ce dans la démarche inclusive.

- Actualiser le fonctionnement du CVS ITEP en lien avec les dernières recommandations et le mettre en œuvre.

- Développement de concepts d'accompagnement (Pair-aidance, participation des usagers et des représentants légaux et autodétermination...).

- Développer le partenariat et le travail avec le secteur sanitaire et avec des structures médico-sociales accompagnant des jeunes présentant des troubles du comportement avec troubles associés (Trouble de l'opposition, fragilités psychologies et psychiques, etc).

- Pour l'année 2025-2026, organiser :
o ½ journée famille sur la période de rentrée 2025

o ½ journée portes ouvertes (ouvertes à tous) en milieu d'année.

- Améliorer la communication :

o En externe : auprès des familles et des partenaires

o En interne : classification des informations, etc.

- Elaboration et déploiement de procédures spécifiques à l'ITEP :

o Procédure « Salle de répit » : à finaliser.

o Le livret d'information "Organisation et fonctionnement" : à communiquer et à déployer.

o Procédure Gestion de la contention.

- Poursuivre le développement et le déploiement dans l'utilisation du DUI (Dossier de l'Usager Informatisé).

- Mettre en œuvre le plan d'actions décliné lors de l'audit sur la Vie Affective et Sexuelle.

- Développer pour chaque médiation un projet écrit selon la trame institutionnelle (les objectifs de l'année, le programme, les critères d'évaluation etc).

- Développer des actions de préventions s'inscrivant dans un programme d'actions :

o Lutte contre le harcèlement

o Lutte contre la violence et les incivilités

o Hygiène et alimentation

o Consommations et addictions (Tabagisme, Écrans, etc)

o Etc ...

Sur le service des moins de quinze ans

- Développer un module pédagogique autour de la connaissance de soi et de l'orientation professionnelle pour les élèves collégiens de l'UE.

- Poursuivre et développer les scolarités partagées entre l'UEE et les classes de l'école primaire de Romagny.

- Poursuivre et développer les scolarités partagées entre l'UEE et les classes du Collège Robert de Mortain et du collège d'Isigny le Buat.

Sur le SAFISP

- Faire évoluer la convention du Groupe d'Enseignement Externalisé (GEE) en une UEE en lien avec une réflexion de projet partenarial (projet MFR de Mortain).

- Projet de travail en collaboration avec l'association Passerelles pour le maintien des acquis de Base des plus de seize ans (hors scolarité).

- Favoriser, développer et soutenir les projets de scolarisation et de formations qualifiantes en milieu ordinaire pour le public ITEP.

- Développer l'habitat inclusif en contexte ordinaire (Chambre FJT, service Habitat Jeunes, parcs privés...).

- Porter une réflexion globale d'évolution des ateliers préprofessionnels SAFISP en lien avec la transformation des établissements PMS en dispositifs.

- Poursuite du développement des modalités d'accompagnement externalisées des ateliers préprofessionnels de l'ITEP.

- Réflexion à engager sur le SAFISP quant à une démarche de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (R.A.E).

- Porter une réflexion de diversification des médiations d'apprentissages sur les ateliers préprofessionnels du SAFISP (ex: Apprentissage "commande et production numérique" à l'atelier Industrie La Cance, partenariat pour apprentissage de la conduite de voiture sans permis AMI etc...), projet d'une nouvelle production au sein de l'atelier Environnement (Production de Fraises) - Actions en lien avec l'actualisation des projets d'ateliers préprofessionnels SAFISP à chaque rentrée en septembre.

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE IEM

Cheffe de service :

Isabelle KERBART

104 rue de Lapenty
50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
Tel.: 02.33.49.49.29
E-Mail: iem.pms@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de **10 places en accueil de jour** et **4 places en hébergement** et ce pour des enfants, adolescents et adultes de 0 à 20 ans.

POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation*

*préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique).*⁶

La déficience motrice désigne un ensemble de troubles qui entraînent une perte totale ou partielle de la

motricité. Ces troubles peuvent être secondaires à une malformation congénitale, à une anomalie génétique, à un traumatisme.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

Notification d'orientation prononcée par la MDA.

MISSIONS

Les missions de l'IEM s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration adaptées*

aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ».⁷

L'IEM relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation

spéciale : « *Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* ».⁸

⁶ Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

⁷ 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

⁸ Art. L. 311-1 du CASF

ACTIONS

Retour sur les perspectives de développement prévues dans le rapport d'activité de 2023

ACTIONS	AVANCEMENT	REMARQUES
Signature des conventions avec l'école Beauséjour, le collège J Verne et le lycée de Mortain avec réalisation d'une évaluation régulière.	FAIT	Mme Laprune coordinatrice pédagogique facilite les liens réguliers avec les établissements scolaires
Identifier le référent Vie Intime Affective et Sexuelle et les référents opérationnels	EN COURS	Constitution du binôme infirmière-éducatrice- le référent n'est pas identifié / non formé.
Organiser les actions en promotion de la santé en continu sur l'année (actuellement les actions sont ponctuelles)	FAIT	Thématiques abordées dans les groupes de parole et d'expression.
Développement des accompagnements dans les territoires de vie des personnes accompagnées notamment sur les périodes de vacances scolaire : accompagnement 100 % hors les murs la première semaine des vacances scolaires (en 2024)	FAIT	Le 100 % n'est pas atteint et l'objectif est revu – les soins sont maintenus dans les locaux et quelques temps d'accompagnements se déroulent dans les locaux de jour (repas – changes – sieste car l'environnement ne propose pas d'espace adapté et approprié).
Poursuivre l'adaptation des documents de communication en FALC : affichages dans les locaux et PAP prioritairement.	EN COURS	Emplois du temps avec pictogrammes et photos –PAP imagés- faciles à comprendre – Pas encore d'outil partagé et généralisé – professionnels non formés.

ANNEE 2024

En lien avec le projet d'établissement et le plan d'action de l'évaluation, l'IEM poursuit le développement d'actions :

 En direction DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET LEUR FAMILLE, en lien avec leurs besoins et leurs projets	 AVEC ET SUR L'ENVIRONNEMENT, par les personnes accompagnées et les accompagnants : activités inclusives et actions de sensibilisation	 POUR LES PROFESSIONNELS : formations, prévention des risques psycho sociaux, amélioration des conditions de travail.
--	---	--

1. Actions en direction des personnes accompagnées et leurs familles

Sous formes d'ateliers collectifs et/ou individuels, les professionnels utilisent différentes médiations éducatives pour développer les compétences psychosociales. Aussi des ressources du territoire est souvent que possible, l'utilisation recherchée.

1.1. Prévention et promotion de la santé

L'infirmière, en binôme avec un encadrant éducatif, réalise des actions de sensibilisation concernant l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, l'usage des écrans etc. par groupe d'âges. Ces thématiques sont abordées lors des temps d'expression collectifs.

Les campagnes d'informations et d'affichage sont relayées, présentées et expliquées. Les parents sont également destinataires des affiches transmises par les réseaux ressources.

La vie affective et sexuelle est aussi évoquée dans le cadre de la scolarité. Certains collégiens participent aux informations organisées par le collège. En septembre, les notions de consentement et du respect de l'intimité ont été abordées, lors des temps de paroles hebdomadaires en particulier avec le groupe de collégiens.

Une attention particulière est portée aux usagers qui ne s'expriment pas verbalement : prendre le temps d'attendre le signe du consentement avant d'agir, verbaliser toutes les actions avant d'agir, sensibilisation aux codes et expressions non verbales.

La pratique d'activités physiques est largement portée et valorisée par le service :

- Séances hebdomadaires à l'Eco ferme dans le cadre d'une convention le vendredi
- Pratique de sports adaptés notamment la boccia, la sarbacane le mercredi matin ;
- Journées sportives lors des semaines de vacances scolaires.
- Présentation et initiation à la danse inclusive par une troupe de bénévoles dans les locaux de l'IEM ;
- Initiation à la pratique du golf et para-golf en lien avec l'association Parenthèse de vie
- Participation à la journée Handiday à Blainville sur Orne.

Depuis la première participation aux jeux régionaux de l'avenir, « Team IEM » constituée de 5 adolescents poursuit son parcours sportif en participant aux différentes compétitions. Les familles sont associées et elles accompagnent leurs enfants notamment quand les déplacements sont prévus les week end. Les parcours et prestations sont largement relayés par la presse et les radios locales.

- Stage Handivoile avec Parenthèses de vies et La Société Nautique de la Baie de St Malo (SNBSM)- un stage de navigation sur un bateau adapté et sécurisé HANSA. Avril 2024
- Challenge sarbacane à Fleury sur Orne qualificatif championnat de France – juin 2024
- Challenge régional de boccia - juillet 2024 ;
- Championnat de France sarbacane à Troyes – novembre 2024-



L'année restera marquée par les festivités des Jeux Olympiques 2024 et la sélection d'une jeune femme pour porter la flamme à Villedieu le 31 mai 2024. Plusieurs usagers, accompagnés de professionnels, de certains parents et de membres du Conseil d'Administration sont allés la soutenir lors du passage du relais de la Flamme.



Dès septembre, les professionnels de l'IEM se sont mobilisés pour célébrer l'évènement historique des JO en France et ne rien manquer de ces moments de fête du sport.

En partenariat avec la municipalité de ST Hilaire, labellisée Terre de Jeu, l'IEM a été associé à un second projet « En attendant la Flamme ». La boccia étant une discipline Paralympique, la Team IEM a animé des démonstrations de cette pratique aux côtés de 24 autres clubs sportifs de ST Hilaire et de la région, sur le site du Mont Michel.

1.2. Amélioration de la restauration

Depuis septembre, une convention de partenariat est signée avec la municipalité de ST Hilaire. Les repas sont désormais élaborés par l'école primaire Lecroisey, située à seulement 1km. Les repas sont acheminés en liaison froide ce qui permet de préserver la qualité des aliments et de réduire considérablement le temps de

transports. Les repas sont ensuite réchauffés à basse température à l'IEM.

Les usagers comme les professionnels indiquent être satisfaits de la qualité des repas.

Le nombre de repas pris sur site est en forte diminution, (en moyenne 4

repas usagers/jour). La majorité des repas est pris à l'école primaire ou au collège.

Les lycéens déjeunent à l'IME de Mortain car le lieu de restauration du lycée n'est pas suffisamment accessible.

1.3. Continuité et développement de la scolarisation en milieu ordinaire et des inclusions

Trois conventions sont signées pour soutenir la scolarité des personnes accompagnées :

1 CONVENTION UEE
(unité d'enseignement externalisée) avec l'école primaire et maternelle Beauséjour,

1 CONVENTION UEE avec le collège de ST hilaire

1 CONVENTION UEE avec le Lycée de Mortain

L'enseignante mise à disposition assure l'ensemble des temps scolaires des 3 UEE + un temps de scolarisation à l'IEM pour 3 usagers qui ont besoin d'un environnement très aménagé.

1.4. Développement des accompagnements périscolaires, inclusions par les loisirs

- Poursuite des inclusions sur les temps périscolaires à l'école Beauséjour dont certains midis sans accompagnement.

- Poursuite des inclusions au collège
4 midis par semaine et participation

aux ateliers décloisonnés avec les enseignants.

Des accompagnements au Centre de Loisirs de St Hilaire sont mis en place pour les enfants d'âge primaire à chaque période de vacances scolaires.

En 2024, nous avons signé 2 nouvelles conventions avec les centres de loisirs à proximité du domicile de certains usagers (Juvigny et Brecey). D'autres contacts sont en cours à Vire.



1.5. Formalisation de stages préprofessionnels

Une convention avec l'association Emmaüs permet la mise en place de stages de découvertes pré et professionnelles pour 3 adolescents du groupe SAFISP

(Service d'Accompagnement à la Formation et l'Inclusion Sociale et Professionnelle).

Une convention de partenariat est signée avec l'ESAT de Pontmain pour préparer l'orientation de 2 jeunes adultes.

1.6. Hébergement à temps partiel

En 2024, 3 places sont occupées à temps complet à l'hébergement.

La 4^{ème} est occupée par un adolescent et une jeune adulte qui souhaitent expérimenter quelques nuitées hors

de leur domicile et acquérir une autonomie dans les AVQ et AVD.

1.7 Continuité et renforcement des suivis de soins

L'arrivée du médecin coordinateur améliore et renforce le lien avec les professionnels libéraux.

Pour éviter la rupture des soins, deux suivis qui étaient assurés par des intervenantes du Sessad sont maintenus dans

l'attente du recrutement d'un(e) professionnel(elle).

Un psychologue libéral assure le suivi de 4 usagers.

Les trois intervenants sont en lien avec la coordinatrice de projet et participent aux réunions pluridisciplinaires si besoin.

Les conventions avec des kinésithérapeutes libéraux permettent de répondre à l'ensemble de prescriptions de ce domaine.

Les besoins en psychomotricité sont en attente.

2. Actions avec et sur l'environnement par les personnes accompagnées : activités inclusives et actions de sensibilisation

L'IEM est aujourd'hui très bien identifié sur le territoire et reconnu dans la pratique de sports adaptés.

Les partenariats sont nombreux avec les écoles, les associations locales, le comité Handisport...

Un lien particulier s'est tissé avec l'association Parenthèse de vie, et

sa présidente Mme Alix. Militante reconnue et très médiatisée elle collecte régulièrement des fonds pour mettre en œuvre des activités sportives.

2.1 Loisirs et culture

- Contribution à l'opération « Arts et Sentier » avec la commune de Parigny - Il s'agit d'une exposition d'œuvres d'arts éphémères (15 juin au 15 septembre) réalisées par les établissements, particuliers, associations etc. sur un parcours de randonnée.

- Contribution aux festivités du 80^{ème} anniversaire du débarquement - juin 2024 – en lien des écoles, le collège, les associations locales et le foyer-résidence. Affichage de la fresque réalisée par l'IEM sur la liberté.



- Projet décoration «roues en couleurs» en partenariat avec le foyer-résidence des Fauvettes dans le cadre des festivités du

championnat de France de cyclisme à ST Hilaire.

2.2 découvertes des Sports adaptés et animations sportives

• Journée partagée avec l'association Handisport en mars 2024

• Journée « Mont Agglo'lympiade du sport » en partenariat avec les accueils de loisirs du territoire. L'IEM et les usagers ont été sollicités pour animer des ateliers afin de faire découvrir la boccia et la Sarbacane.

• Participation aux festivités du Championnat de France cyclisme en lien la municipalité et des associations de ST Hilaire.

• Soirée des champions organisé par l'Hôtel de Ville de ST Hilaire. Les médaillés des différents clubs sportifs de ST Hilaire sont mis à l'honneur et récompensés pour leur participation au championnat de France de sarbacane pour les usagers de l'IEM).

Beau succès pour les Journées du Handisport



Les participants ont eu l'occasion de découvrir plusieurs disciplines et se sensibiliser au handisport.

Ce jeudi 24 octobre, la salle des sports Claude Lebigo de Mortain a vibré au rythme de la solidarité et de l'inclusion lors de la journée découverte du handisport. Organisé par le club de Mortain XIII, cet événement a permis aux participants de découvrir plusieurs disciplines sportives adaptées, telles que la boccia, le tir à la sarbacane, le rugby en fauteuil et le tag.

Des invités de marque

La journée a été marquée par la présence de participants au Championnat de France de tir à la sarbacane, dont les talentueux athlètes Emma Mary, Lorian Marie, Marine Guérin, Malia L'honneur et Yoni Lepelletier. Leur expertise et leur passion ont inspiré de nombreux participants et ont ajouté une dimension compétitive à cette journée festive. L'événement a également rassemblé plusieurs établissements et associations, notamment l'IEM de Saint-Hilaire-du-Harcouët, le FAM de Juvigny-les-Vallées, le foyer Anaïs de Barenton, le MAS de Saint-James, ainsi que le club de Mortain XIII.

Cette diversité a permis de créer un véritable esprit de communauté, où chacun a pu partager ses expériences et ses compétences. Le club de Mortain XIII a profité de cette occasion pour lancer un appel aux bénévoles, ainsi qu'aux foyers et associations souhaitant participer à de futures initiatives. L'engagement de la communauté est essentiel pour continuer à promouvoir le handisport et offrir des opportunités à tous. Cette journée découverte a non seulement permis de mettre en lumière les talents des athlètes, mais elle a par ailleurs renforcé les liens entre les participants, les bénévoles et les organisateurs.



2.3 Actions de sensibilisation

• Co-animation de la « Journée sport nature » avec Handisport et la mairie de ST Hilaire, initiation à la pratique du sport ouvert à tout public : Quadrix, vélo pousseur, Joëlette, tir à l'arc, Molky, short golf, pétanque, quizz, courses d'orientation, lancers,) – Juillet 2024-

Une journée nature riche en activités

Sport
Une journée riche en activités a été organisée par le club de Mortain XIII et le club de Juvigny-les-Vallées, en partenariat avec l'IEM de Saint-Hilaire-du-Harcouët, le FAM de Juvigny-les-Vallées, le foyer Anaïs de Barenton, le MAS de Saint-James, ainsi que le club de Mortain XIII. L'événement a permis aux participants de découvrir plusieurs disciplines sportives adaptées, telles que la boccia, le tir à la sarbacane, le rugby en fauteuil et le tag.



• Animation d'ateliers handisport au centre de loisirs l'Oasis de Louvigné du Désert : boccia, sarbacane, short golf et Curling.

3. Actions en direction des professionnels

3.1 Développement de compétences

Pour soutenir les professionnels, des temps d'analyse des pratiques professionnelles sont prévus pour tout le personnel de l'IEM : un groupe soin, un groupe éducatif, un groupe coordinateur de projet,

un groupe service généraux et un groupe administratif.

Le déploiement du Dossier Unique Informatisé est en cours. Tous les professionnels ont bénéficié de la

formation au module « transmissions ». Les autres modules doivent être programmés. Pour faciliter l'usage du logiciel et améliorer la communication, le déploiement d'ordinateurs portables et de

téléphones portables se poursuit. 5 éducateurs sur 7 sont dotés d'un ordinateur actuellement.

Les professionnels ont participé aux différents groupes de travail et de réflexions en lien avec l'écriture du projet du PMS. Ils ont participé aux 4 thématiques suivantes : Citoyenneté - Bienveillance - Parcours - Dispositif.

Dans un second temps, usagers, parents et professionnels ont été sollicités pour partager les attentes, les regards et les avis concernant :

- Le soutien à la vie professionnelle et la formation
- Le soutien à la vie scolaire
- Le soutien à la vie sociale et résidentielle
- Le soutien aux soins et à la santé

Les comptes rendus et retours de ces groupes sont en attente.

Le 28 mai a eu lieu une journée de prévention routière. Cette action coïncidait avec la semaine nationale de prévention routière et s'inscrivait dans le cadre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

3.2 Evaluation des actions, ajustement des accompagnements

En septembre, les journées sans encadrement ont permis :

- **D'anticiper et d'organiser les accompagnements** à la scolarité en participant aux réunions de rentrée du collège et de l'école primaire de St Hilaire.

- **Prendre contact avec les partenaires** et conventionner des stages et des inclusions.

- **De repenser les lieux d'accueil**, en réaménageant des espaces de repos et de répit pour ceux qui ont besoin.

- **De reprendre l'ensemble des besoins individuels des personnes accompagnées**, d'évaluer et d'ajuster les modalités mises en œuvre.

- **Relire et évaluer le respect des procédures** et des protocoles.

3.3 Soutien aux équipes

Le partenariat avec le réseau la Brise (Bretagne Réseau en soins palliatifs pédiatrique) et avec l'Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques Basse-Normandie la Source soutient les professionnels dans l'accompagnement d'un adolescent atteint d'une pathologie limitant

et menaçant sa vie. Des rencontres trimestrielles se déroulent à l'IEM. Le réseau propose aux professionnels qui le souhaitent, un soutien individuel avec la psychologue.

Une étude est en cours pour l'installation de rails dans certaines salles de l'IEM : salle de soins, salle

de change et salles éducatives. Une augmentation des aides aux transferts et des manutentions est relevée et ces équipements contribuent efficacement à améliorer les gestes et les postures des professionnels tout en les sécurisant.

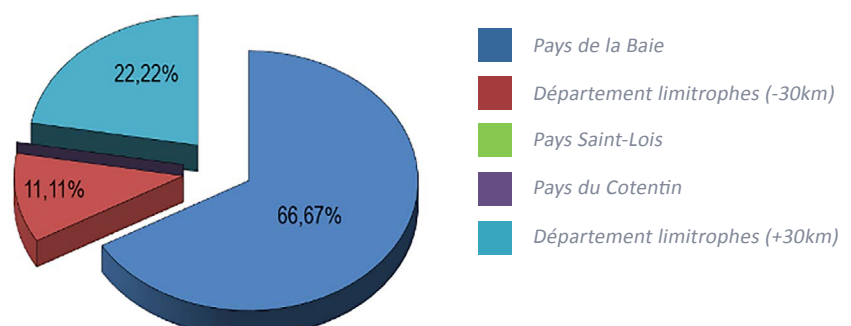
SECTEURS D'INTERVENTION

L'IEM est situé à Saint-Hilaire du Harcouët.

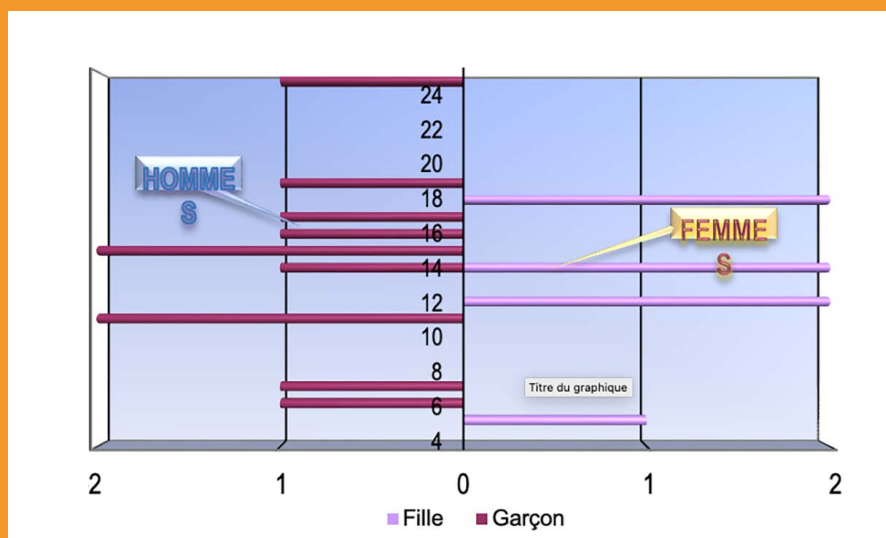
ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE À L'IEM AU 31.12.2024

18 usagers dont 11 garçons et 7 filles âgés de 5 à 25 ans

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DE L'IEM AU 31/12/2024



PYRAMIDE DES ÂGES DE L'ITEM AU 31/12/2024



MOUVEMENT DES EFFECTIFS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

• Admissions 2024 :

- 1 jeune fille née en 2012, entrée le 2 septembre 2024 (sortie d'un SESSAD)
- un garçon né en 2018, entré le 2 septembre 2024 (première orientation)

- un garçon né en 2013, entré le 2 septembre 2024 (Sortie d'un SESSAD)

- Un jeune homme né en 2007, sortie le 31/01/2024 (scolarisation en MFR)

• Sorties 2024 :

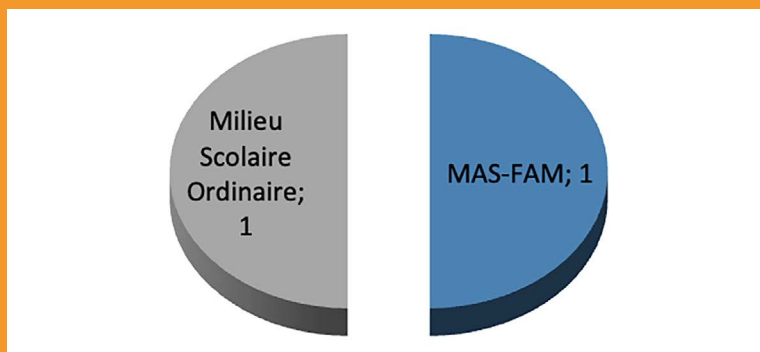
- Une femme née en 2001, sortie le 28/7/2024 (entrée en MAS)

ETAT DE SORTIE DES USAGERS DE L'ITEM EN 2024

2 usagers, 1 fille et 1 garçon

Moyenne d'âge des sortants : 20 ans et 1 mois

Durée moyenne de séjour : 10 ans et 9 mois.



REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

- Poursuivre le renforcement des moyens thérapeutiques pour mieux répondre aux besoins : suivi psychologique et en psychomotricité.
- Augmenter le nombre des accompagnements dans les territoires de vie des personnes accompagnées.
- Mettre à jour les supports de communication, les outils 2002-2 et adapter les documents en Falc ou

CAA. Former les professionnels à ces outils

- Généraliser les Pap en FALC ou CAA.

- Renforcer l'équipement des espaces d'accueil : rails, volets, mobilier à hauteur variables, brancards et lits modulables pour respecter les temps de repos des usagers et les changements de position.

- Renouveler le parc de véhicules aménagés : remplacement des véhicules 9 places par des véhicules plus petits avec un ou 2 places PMR.

SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE SESSAD

Cheffe de service :

Béatrice MESTRES

Tel : 02.33.91.06.72

E-mail : sessad.pms@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée dispose d'un agrément de **88 places** avec un objectif de file active CPOM à 95 pour l'année 2024.

POPULATION ACCUEILLIE

La population que nous accueillons regroupe des enfants de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle, des troubles de la conduite et des comportements, une déficience motrice ou toute autre déficience.

En lien avec les interventions centrées sur le territoire, nous avons également proposé un accompagnement SESSAD pour 4 enfants orientés au titre des troubles du spectre autistique (TSA) et un adolescent qui bénéficie d'une notification SSEFFS (Service de

Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité), sur la base d'un partenariat avec le CROP (Centre de Ressource de l'Ouïe et la Parole) pour un parcours coordonné.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

« L'action du SESSAD est orientée selon les âges vers :

- La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du

diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.

- Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-

sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ... et dans les locaux du service) ».

ACTIONS

Gestion de la liste d'attente

Trois éducatrices du SESSAD dédient 10 % de leur temps de travail à la mise en œuvre de la Gestion de la liste d'attente. Il s'agit de se tenir informé de la situation du jeune dans son environnement tant scolaire,

social que familial. L'éducatrice prend contact environ chaque trimestre. Elle peut intervenir également sur sollicitation des familles, des partenaires. L'enjeu de cette gestion est de mieux prévenir les ruptures de parcours, de proposer de faire du

lien entre les acteurs et d'intervenir comme ressource auprès des partenaires.

Le contact avec les familles permet :

- La vérification de l'intérêt et du maintien de la demande

- L'information sur les délais et l'évolution de la situation
- Le recueil des besoins prioritaires et éventuelles modifications de la situation
- L'évaluation du besoin d'activer la fonction ressource (conseils, informations, entretien avec la famille, accompagnement pour des démarches, prise de contact avec des partenaires...)

Le contact avec les partenaires (école, CMPEA , HDJ , etc....) avec autorisation de la famille permet :

- Des échanges sur les besoins de l'enfant et les dispositifs déjà en place
- La participation aux synthèses, ESS et autres instances de coordination
- Le renforcement du lien avec l'EMAS pour une orientation et un soutien adapté
- La possibilité de proposer des observations pour affiner l'évaluation des besoins.

Le travail de partenariat

Le travail de partenariat engagé dans le cadre de la file active et dans le cadre de l'appui à l'environnement de l'enfant se poursuit, avec des actions de coopération avec les services de l'Estran à travers des synthèses d'accompagnement aux parcours ou des parcours dits coordonnés, c'est-à-dire qu'ils font appel à plusieurs interlocuteurs autour d'une même situation. Concernant les structures médico-sociales et sanitaires du territoire (CMPP, Estran, ASE ...), les communautés éducatives ainsi que les structures

socio-culturelles et sportives, nous avons poursuivi le travail de coopération et de sensibilisation aux situations de handicap. Nous échangeons actuellement avec la communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie afin de diversifier les sensibilisations auprès des directions de centres de loisirs sans hébergement et construire des actions coordonnées dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Le partenariat avec le LAEP, Lieu d'Accueil Enfants-Parents se poursuit. Une convention permet la mise à disposition d'une éducatrice qui intervient environ une fois par mois comme accueillante et co-animatrice d'actions de prévention ou d'information.

Le LAEP est un espace dédié aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs parents favorisant l'échange, l'écoute et le soutien à la parentalité. Pour assurer un accompagnement de qualité et répondre aux divers besoins des familles, il est essentiel de mobiliser une équipe pluridisciplinaire comprenant des éducateurs, psychologues, animateurs et acteurs du CLSH. Ce réseau d'entraide et de soutien auquel participe l'éducatrice du SESSAD, s'inscrit dans la prévention, permet d'identifier précocement d'éventuelles difficultés et d'orienter les familles vers les structures adaptées.

Sur l'année 2024, les professionnels ont pu proposer des groupes théâtre

en partenariat avec le Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages - CRTLA de Caen, des groupes habiletés sociales, des médiations autour d'une activité "terre" par exemple.

Les professionnels du SESSAD recherchent en permanence des partenaires du droit commun comme appui, pour travailler avec les personnes accompagnées les compétences psychosociales, les habiletés sociales. Au-delà des supports utilisés l'objectif est de créer des liens et de favoriser les interactions contribuant ainsi à leur inclusion dans la société.

Les professionnels éducatifs du SESSAD se sont particulièrement investis cette année dans les forums métiers organisés dans les écoles ainsi qu'au niveau départemental. Leur objectif est de présenter le métier d'éducateur et, à travers cette intervention, de sensibiliser aux handicaps et de promouvoir la démarche inclusive.

Enfin, nous avons engagé avec l'équipe SESSAD une réflexion sur la place de l'enfant dans le projet personnalisé : participation aux évaluations de sa situation, place dans la réunion de projet, outils adaptés pour la compréhension du projet personnalisé et de ses objectifs. Cette réflexion est ancrée dans la réflexion du SESSAD sur la capacité d'auto-détermination de la personne et constitue un axe majeur de l'évolution du service.

SECTEURS D'INTERVENTION

Notre secteur d'intervention couvre l'ensemble du territoire du Sud Manche, ainsi qu'une partie des départements de la Mayenne et du

Calvados concernant l'agrément ITEP et Déficience Motrice au regard de la carence d'accompagnement sur ces bassins.

L'intervention sur le territoire de Vire a été construit en partenariat avec le Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

ACTIVITE 2024

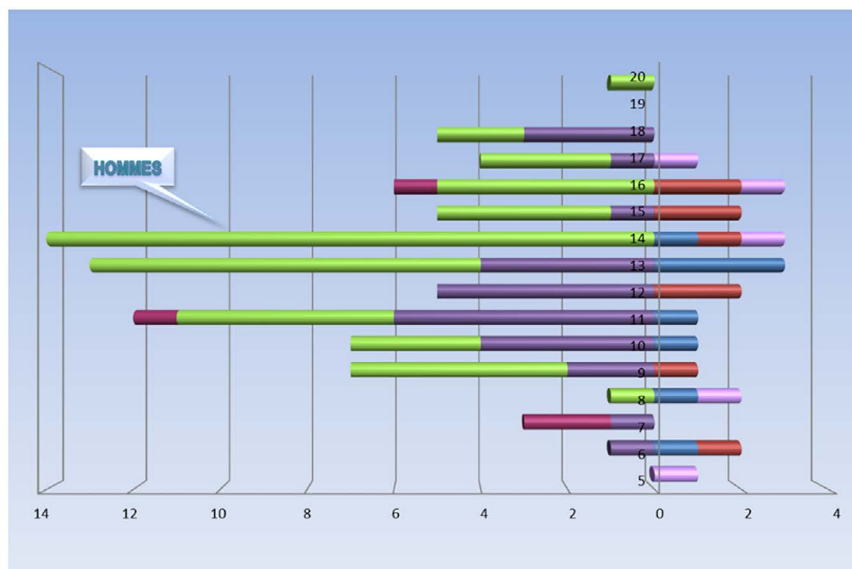
Etude de la population accueillie au SESSAD au 31.12.2024 :

106 usagers dont 84 garçons et 22 filles de 5 à 20 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.

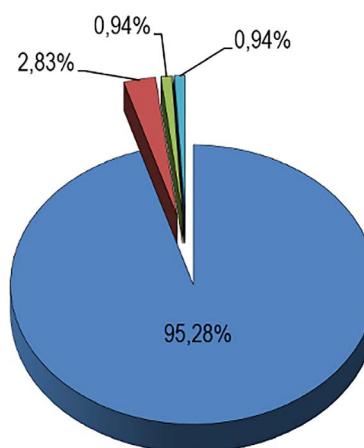
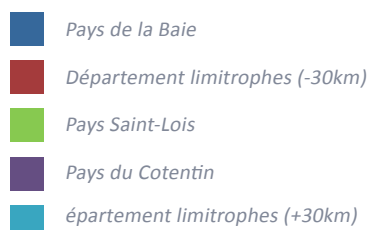
PYRAMIDE DES ÂGES DES USAGERS DU SESSAD AU 31/12/2024



Légende :
 DM : déficience motrice
 DI : déficience intellectuelle



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DU SESSAD AU 31/12/2024



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2024 :

• **Admissions 2024 :**
 - 22 admissions dont 18 garçons et 4 filles

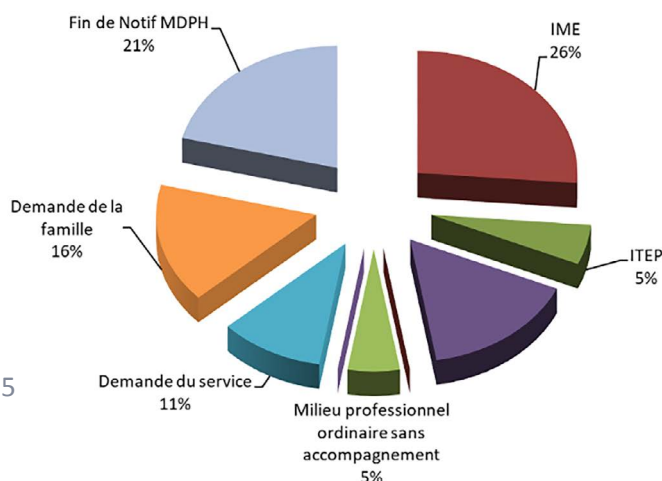
• **Sorties 2024 :**
 - 19 sorties dont 14 garçons et 5 filles

ETAT DE SORTIE DES USAGERS DU SESSAD EN 2024

19 usagers dont 5 filles et 14 garçons
 Moyenne d'âge des sortants : 13 ans et 4 mois
 Durée moyenne de séjour : 4 ans et 2 mois.

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 125

Nombre d'actes sur l'année 2024 :
 12686 pour un objectif CPOM de 12182.



REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

- **Poursuivre le déploiement des appuis sur la gestion des listes d'attentes.**

En effet, les demandes SESSAD ont fortement augmenté et nous sommes toujours sur un délai d'attente de 1 an à 18 mois en moyenne. L'intervention sur la liste d'attente permet d'éviter une trop forte dégradation des situations d'enfants, faute d'accompagnement. Elle permet de réfléchir en amont de l'admission, avec les partenaires, à des propositions permettant de mettre en place les adaptations nécessaires.

- **Développer la fonction ressource du Sessad auprès des partenaires.**

Cette démarche nécessite une

réflexion globale en lien avec le fonctionnement en dispositifs et en lien avec l'écriture du projet PMS afin de définir les modalités d'actions. Le développement de la fonction ressource du SESSAD ne peut se faire de manière isolée. Il nécessite une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires dans une perspective de complémentarité pour permettre de répondre aux objectifs d'un accompagnement de qualité.

- **Poursuivre la réflexion sur l'autodétermination et la place de la personne accompagnée.**

Cette réflexion a toute sa place dans les groupes de travail concernant l'écriture du projet PMS. Il s'agira

de promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées dans le contexte des dispositifs et de réfléchir à la création d'un environnement propice à l'expression et au développement de cet objectif.

- **Poursuivre la réflexion sur les modalités d'accompagnement en SESSAD** face à l'accroissement de situations marquées par la complexité et le besoin d'adaptation du temps scolaire.

- **Former les équipes au repérage des difficultés de type TND** pour s'inscrire davantage sur le champ de la prévention afin de prévenir les ruptures de parcours scolaires.

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE MAS

Cheffe de service :

Céline GOMMELET

Résidence Savigny - 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET

Tel : 02.33.49.49.29

E-mail : mas.pms@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de la MAS est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

Début 2021, l'autorisation de la MAS de St Hilaire du Harcouët est modifiée pour permettre, dans le cadre d'une autorisation en mode parcours,

de proposer tout type d'accueil et d'accompagnement.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de **14 adultes dont 12 en internat et 2 en semi-internat**. L'accueil et l'accompagnement se réalisent toute l'année, 365 jours par an.

POPULATION ACCUEILLIE

Les personnes accueillies à la MAS de Saint-Hilaire présentent un handicap moteur avec troubles associés (déficience intellectuelle, troubles du langage et de la communication, troubles de la déglutition...), ce qui fait que l'organisation et l'accompagnement mis en œuvre sont très spécifiques.

Les troubles moteurs sont dominants et justifient la présence constante d'un tiers pour les gestes ordinaires de la vie : appui humain partiel ou total, mise en place d'adaptations techniques. Autrement dit, bien que l'autonomie des personnes soit considérablement réduite, de multiples compensations sont

mises en œuvre pour permettre à chacun d'utiliser et de transférer les compétences acquises, de développer ses possibilités, de participer et de s'impliquer de manière active au déroulement de sa vie.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

Selon le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 portant application des dispositions de l'article 46 de la loi n. 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, abrogé par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 – art. 4, « *Les Maisons d'Accueil Spécialisées doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :*

- *L'hébergement,*
- *Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements,*
- *Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies*
- *Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment*

à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire des personnes handicapées qui satisfont aux conditions définies à l'article 1^{er} ci-dessus ».

ACTIONS

PROBLÉMATIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Le public accueilli présente un handicap moteur important avec troubles associés (déficience intellectuelle, troubles de la communication, troubles de la déglutition...) nécessitant un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, les activités de loisir, l'entretien et suivi de la santé.

LES ACTIONS

Au niveau éducatif

L'année 2024 a été compliquée dans la gestion de l'organisation générale du travail. En effet, de nombreux départs, volontaires mais également disciplinaires, associés à des arrêts de travail conséquents, ont perturbé durablement le management de l'établissement.

Cependant l'équipe interdisciplinaire de la Maison d'accueil spécialisée a toujours été soucieuse de répondre aux besoins et au bien-être des résidents avec bienveillance et bientraitance.

De nombreuses activités éducatives destinées à répondre aux besoins multiples des personnes accueillies ont été réalisées, sans forcément être comptabilisées et/ou formalisées dans le logiciel dédié à cet effet.

Ces activités visent à soutenir le travail quotidien pour l'accompagnement des résidents et s'articulent sur des objectifs ciblés :

- **Accompagnement personnalisé et individualisé** : protocole de soins, alimentation adaptée, traçabilité...
- **Prise en compte des particularités sensorielles**
- **Continuité et développement des capacités de communication** comme motrices
- **Mise en place de partenariats** au sein du territoire
- **Mise en œuvre d'actions d'accès aux soins** : rendez-vous médicaux,

suivis des traitements, rééducation, réadaptations....

- **Maintien des compétences dans les domaines de l'autonomie personnelle et sociale** : loisirs et cultures, citoyenneté, liens familiaux....

Une animatrice est venue renforcer l'équipe en septembre 2024. En lien avec le projet personnalisé des résidents, et en plus des activités déjà proposées, de nombreux projets sont venus compléter les moyens nécessaires pour répondre à leurs demandes :

- **Sorties extérieures** : visite du jardin Tramblay, médiathèque, sorties dans différents commerces de Saint Hilaire du Harcouet, marchés de proximité, balades....
 - **Loisirs créatifs** : quizz musicaux, atelier cuisine...
 - **Sports adaptés**, équithérapie en lien avec l'ergothérapeute, vélo-fauteuil ...
- Chaque début de semaine, une réunion (Conseil de vie commune) est organisée pour préparer la semaine à venir.

Au niveau thérapeutique

Un médecin, à temps partiel, ainsi qu'une infirmière, à temps plein, ont rejoint l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement en mars et septembre 2024.

- Suivi médical :

Le suivi médical à travers l'accompagnement aux divers rendez-vous, la mise à jour des dossiers médicaux entre autres, sont assurés par deux Infirmières (IDE), avec la participation de l'équipe, en lien avec les familles/tuteurs.

Certains résidents ont fait le choix de maintenir leur médecin traitant proche du lieu de résidence de leur famille, parfois très éloigné de l'établissement. Un travail de coordination du médecin de la structure s'organise afin de répondre favorablement aux souhaits des résidents et de leur famille. Les

transports sont souvent assurés par les professionnels de l'établissement.

- Suivi paramédical :

Un ergothérapeute à 0.50 ETP est présent 2 journées par semaine à la MAS et les séances de rééducation en kinésithérapie sont assurées par deux kinésithérapeutes libérales qui ne peuvent malheureusement pas combler tous les besoins, même si l'une d'elles a pu augmenter le nombre de ses interventions au sein de la structure. Un poste en CDI à 0.20% est encore vacant malgré les offres d'emploi parues. Ces professionnels ont pour mission de maintenir et/ou développer les aptitudes physiques, psychomotrices des personnes accompagnées, d'adapter le matériel ergonomique, l'appareillage individuel des personnes par le biais d'évaluations et de programmes personnalisés. Il s'agit également d'adapter l'environnement afin de favoriser l'autonomie des personnes. Elles interviennent sur prescription médicale d'un médecin rééducateur.

Les projets personnalisés d'accompagnement

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, dont la méthodologie est basée sur la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS), composé d'une évaluation des aptitudes et d'un plan de service, est revu environ tous les 18 mois pour chaque résident. Les référents et co-référents font un point avec la personne sur son projet de vie, à partir de ses souhaits et de l'évaluation de ses besoins. La famille et/ou tuteurs peuvent être associés à cette réflexion, avec l'accord de la personne concernée lors d'une réunion projet.

Cette démarche projet est pilotée par la coordinatrice projet qui organise les différentes étapes, participe à l'évaluation du projet précédent, centralise les informations, organise les rencontres et rédige les comptes rendus.

La coordinatrice travaille normalement à mi-temps sur la MAS, elle est absente depuis le mois de septembre 2023. Un relais partiel a dû être pris par la cheffe de service et l'éducatrice spécialisée, mais un gros retard s'est accumulé du fait de leur charge de travail.

Le poste de coordinatrice projet, en Cdd, a été remplacé en novembre 2024. Un travail de remise à jour concernant les projets personnalisés a été entrepris. Le calendrier propre aux réunions projets a été de nouveau programmé.

L'établissement dans son environnement

L'implantation de l'établissement est un élément facilitant l'intégration des usagers. La collaboration avec la Mairie de Saint Hilaire du Harcouet est toujours un point positif, notamment dans la volonté d'une meilleure accessibilité aux différents commerces, associations, et/ou services proposés.

Travail en lien avec les familles

Les difficultés rencontrées à la MAS dans la gestion des ressources

humaines n'ont pas été sans interpeler les familles des résidents, qui ont été tenues informées des changements en termes de mouvements de personnel. Un dialogue avec la direction générale a permis de rassurer les familles quant à la qualité des prestations mises en œuvre par les professionnels.

SECTEURS D'INTERVENTION

La MAS est située à **St Hilaire du Harcouët**.

ACTIVITE 2024

En 2024, aucun départ n'a eu lieu. L'effectif est toujours de 14 résidents.

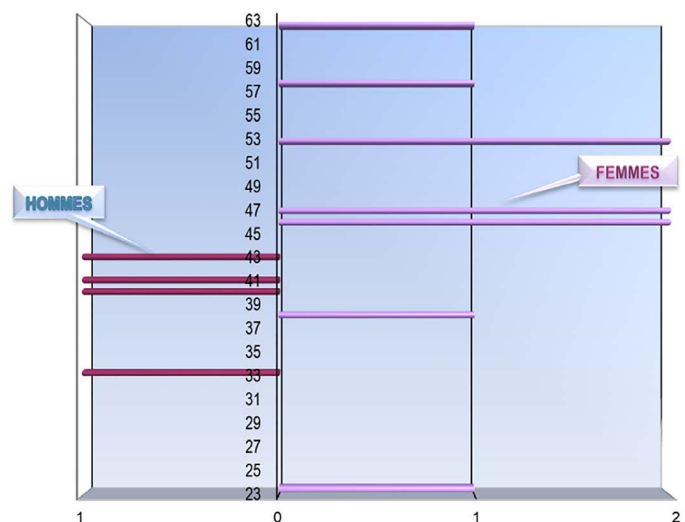
Concernant l'activité de la MAS en 2024, 4550 journées était prévues.

3807 journées ont été réalisées, soit un écart de 743 journées (16%), qui s'explique par les nombreux retours des résidents dans leurs famille

lors des week-end et vacances, à la demande des familles.

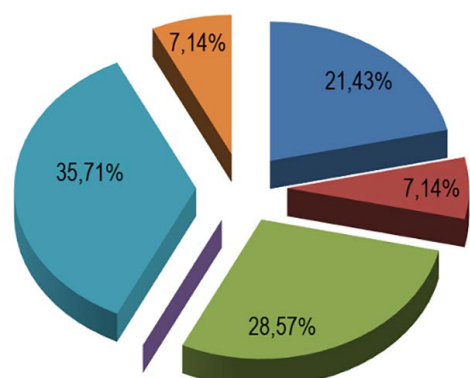
Etude de la population accueillie à la MAS au 31.12.2024 :

PYRAMIDE DES ÂGES DE LA MAS AU 31/12/2024



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DE LA MAS AU 31/12/2024

- Pays de la Baie
- Département limitrophes (-30km)
- Pays Saint-Lois
- Pays du Cotentin
- Département limitrophes (+30km)
- Autre département



REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

La priorité, dès les premières semaines de l'année 2025, est d'entreprendre un travail de fond sur l'organisation au sein de l'établissement, indispensable à l'épanouissement des salariés et à la valorisation du travail fourni.

La multiplication des remplacements est un facteur déstabilisant, voire épuisant au quotidien, et empêche la projection d'actions (formations, réflexions, formalisation, réunions...). Malgré les difficultés rencontrées en termes de recrutement de personnel qualifié (bassin emploi

difficile, rémunération, attractivité, ouverture à 365 jours...), la Maison Spécialisée de Saint Hilaire du Harcouet s'attache chaque jour à offrir une offre de service de qualité adaptée aux besoins des personnes accueillies. Nous espérons qu'elle pourra prochainement fonctionner avec une équipe pluridisciplinaire au complet.

Fort de ce premier objectif, nous pourrions aborder de manière sereine la réécriture du projet d'établissement - projet d'établissement actuel 2020-2024.

Ainsi, ce sera l'occasion de travailler en équipe sur les missions, les valeurs de référence et les objectifs à atteindre, que les caractéristiques et besoins des usagers, mais aussi sur la formalisation des services proposés et enfin sur les volontés collaboratives et partenariales au niveau territorial.

*PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'ADSEAM
(Association Départementale
pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche)*

*64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél 02 33 72 60 20
Email : dg@adseam.asso.fr - www.adseam.asso.fr*

*Directeur de la publication : Stéphane Malherbe
Mise en page : IPSO, www.studioipso.fr*



Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



📍 64, rue de la Marne
50000 SAINT-LÔ

☎ 02 33 72 60 20
✉ dg@adseam.asso.fr

www.adseam.asso.fr